LA

MARQUISE DE SABLÉ

III.

Cependant les années s'écoulaient, et Mme de Sablé s'avançait vers le terme inévitable, parmi les occupations que nous venons de retracer (1), les soins de sa santé, ceux de son salut, la multitude de petites affaires qu'elle prenait sur elle pour obliger tout le monde, surtout la correspondance étendue qu'elle entretenait avec sa famille et ses nombreux amis.

Cette correspondance est le seul monument qui reste des quinze ou vingt dernières années de sa vie. On ne saurait dire tout ce qu'elle embrasse, à combien de choses et de personnes elle touche. On y voit d'abord tout Port-Royal, Antoine Arnauld, Pascal, Domat, d'Andilly, l'abbé de Saint-Cyran, assez médiocre neveu d'un grand homme égaré par l'esprit de système, l'intrépide et obstiné Pavillon, évêque d'Alet; Henri Arnauld, le frère de l'illustre docteur, évêque d'Angers; Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, le frère du maréchal de Praslin, d'abord évêque de Comminges, puis de Tournay, prélat savant et modéré; Sainte-Marthe, et bien d'autres encore de la grande famille janséniste; à côté d'eux, des ecclésiastiques d'un tout autre caractère, l'abbé de La Victoire, plus occupé de littérature que de théologie et connaissant mieux Cicéron (2) que saint Au-

(1) Voyez les livraisons du 1er janvier et du 1er février 1854.

(2) On trouve de sa main la traduction de bien des lettres de Cicéron dans le tome V des portefeuilles de Valant. Sur l'abbé de La Victoire, voyez Tallemant, t. II, p. 330.

gustin; Godeau, évêque de Vence, un des beaux-esprits de l'hôtel de Rambouillet et de la société de Mlle de Scudéry, ayant un peu changé de style avec l'âge, et adressant alors des lettres mystiques aux objets vieillissans de ses anciens hommages; l'évêque de Laon, depuis l'habile cardinal d'Estrées, mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, ambassadeur plein d'autorité auprès du saint siége; le cardinal Rospigliosi, qui par son influence sur le pape Clément IX, son oncle, et grâce aux sollicitations de Mme de Sablé et de Mme de Longueville, contribua tant à donner à l'église de France la paix ou du moins la trève célèbre de 1669. Voilà certes de quoi intéresser ceux qui voudraient étudier encore la plus grande querelle religieuse du XVIIe siècle. D'autres noms s'adressent à une curiosité plus profane et promettent un autre genre d'instruction. Une lettre (1) de l'aimable et empressé d'Hacqueville, l'ami de Mme de Sévigné, nous apprend que le cardinal de Retz connaissait aussi et appréciait fort Mme de Sablé. Une autre, du maréchal de Grammont (2), qui remonte à 1654, contient ce renseignement, que depuis la régence, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années, il y avait eu neuf cent quarante gentilshommes tués en duel, et cela après toutes les rigueurs et les exécutions terribles de Richelieu. On connaît par les mémoires du temps ce gentilhomme gascon, spirituel et brave, qui se distingua à la fois dans les salons et sur les champs de bataille, et avant La Rochefoucauld fit une cour très pressante à Mme de Longueville, César Phœbus, comte de Miossens, depuis le maréchal d'Albret. Nous ne croyons pas qu'il y ait de lui une seule ligne imprimée; on en trouvera ici plusieurs lettres fort agréables, qui pour la politesse et le bon ton peuvent le mettre à côté du maréchal de Clérembault, le héros du chevalier de Méré. Qui s'attendrait à rencontrer dans les papiers de Mme de Sablé des billets de ce marquis de Vardes que Mme de La Fayette a si bien fait connaître dans son *Histoire d'Henriette d'Angleterre* (3), traître à la fois envers celle sur laquelle il avait osé lever les yeux, envers son ami, l'aimable, chevaleresque et imprudent comte de Guiche, et envers son roi, dont il surprit un moment la confiance, mais qui le punit bientôt de toutes ses déloyautés? Les portefeuilles de Valant en ont conservé quatre ou cinq billets assez

(1) Portefeuilles de Valant, t. V, p. 171 : « ...M. le cardinal de Retz vint ici sur la fin, et j'appris de lui, madame, qu'il avait eu l'honneur de vous voir : vous aurez pu juger par la longueur de sa visite du goût qu'il y a trouvé. Il l'a trop bon et trop délicat pour que j'aie pu être surpris du respect et de l'estime qu'il m'a témoignés pour vous, avec un extrême regret d'avoir eu si tard l'honneur de vous voir. »

(2) Tome II, p. 273.

(3) Désormais la seule édition qui se puisse lire de ce charmant ouvrage est celle qu'en a laissée M. Bazin, et qui a paru l'année dernière chez M. Techener.

bien tournés (1). Mme de Sablé paraît aussi avoir été fort liée avec Monsieur, frère de Louis XIV, prince médiocre assurément, mais dont une triste politique se complut à cultiver les goûts frivoles, qui finirent par être honteux. Il n'était ni sans esprit ni sans courage, et si son frère l'eût bien voulu, il en aurait pu faire l'égal de bien des archiducs. Mme de Sablé, comme beaucoup d'autres dames, s'intéressa vivement et très innocemment au jeune et beau Philippe d'Orléans, et elle le poussa à se distinguer; lui, de son côté, rechercha son estime et lui témoigna de la confiance et de l'amitié, comme on le voit par plusieurs lettres qu'il lui écrivit en diverses occasions (2), particulièrement dans la campagne de Flandre, où il fit preuve de bravoure et d'une certaine capacité militaire.

Mais, nous l'avouons, ce qui a le plus attiré notre attention, ce sont les lettres de femmes, plus confidentielles et plus intimes, qui font mieux pénétrer dans le cœur et les habitudes de la marquise, et montrent en même temps combien il y avait d'esprit et de goût pour l'esprit dans les grandes dames d'alors, soit qu'elles brillassent à la cour et dans les salons, soit qu'une piété précoce, ou de secrètes blessures ou la politique de leurs familles les eussent jetées dans des couvens. On peut partager en deux classes les amies de Mme de Sablé, les religieuses et les mondaines, et on ne sait trop en vérité auxquelles donner la préférence. Commençons par les religieuses.

Mme de Sablé avait une nièce, abbesse du couvent de Saint-Amand à Rouen (3), qui s'était fait une certaine réputation d'esprit, car dans un ouvrage assez ridicule, mais qui n'en est pas moins fort curieux par les nouveaux renseignemens qu'il donne sur les précieuses, *le Cercle des Femmes savantes*, publié en 1663, on lit au nom d'*Amestris* : « La Normandie n'a pas seulement produit de grands hommes, elle peut encore se vanter de la naissance de Mme l'abbesse de Saint-Amand. » Deux ans auparavant, en 1661, le *Grand Dictionnaire historique des Précieuses* désignait Mme de Saint-Amand sous le nom de *Stridamie* (4). Somaize nous y apprend qu'elle était visitée à la grille de son parloir par ce qu'il y avait de mieux à Rouen, et qu'elle avait près d'elle une autre nièce de Mme de Sablé qui devait lui succéder. Sa correspondance avec sa tante ne dément point sa réputation provinciale.

Mme de Sablé étant liée à la fois avec Port-Royal et avec les Carmélites, on trouve dans ses papiers des lettres qui viennent de l'un et de l'autre monastère. Du côté de Port-Royal, nous n'avons pas un

(1) Portefeuilles de Valant, tome II, p. 277, etc.
(2) Tome II, p. 265, etc.
(3) Voyez notre premier article, livraison du 1er janvier 1854, p. 7.
(4) Tome II, p. 313.

seul billet de la grande Mme Angélique, morte en 1661, au commencement de la persécution, et avant d'avoir eu à signer le fameux formulaire; mais il y en a plusieurs de sa digne sœur, la mère Agnès Arnauld, et de sa nièce, la mère Angélique de Saint-Jean, qui ont gouverné tour à tour la sainte maison dans l'une et l'autre fortune. Ces billets sont écrits à la hâte et sans aucune prétention; aussi rien de bien saillant, mais toujours du naturel et un naturel aimable, et une nuance de délicatesse féminine ajoutée à la gravité des Arnauld. Les portefeuilles de Valant contiennent aussi deux petits billets fort agréables de la sœur Marthe la carmélite, Mlle du Vigean, l'Aurore de Voiture, la Valérie de Somaize (1), et plus d'une lettre d'une autre mère Agnès, bien faite pour être comparée à la sœur d'Arnauld, la mère Agnès de Jésus-Maria, Mlle de Bellefond, dont l'esprit est si vanté par Bossuet et par Mme de Sévigné, qui s'y connaissaient apparemment. Mais pour tirer de la mère Agnès tout ce qui était en elle de force, d'élévation ou de délicatesse, il fallait des circonstances heureusement rares, ou la longue lutte de Mlle d'Épernon contre sa famille, ou le désir d'arracher à la cour Mlle de La Vallière et de la purifier dans les pénitences du Carmel. C'est alors que l'humble servante de Dieu trouvait ces accens persuasifs et touchans qui revivent dans plusieurs lettres de Bossuet; mais d'ordinaire elle ne montrait qu'une grande justesse, de la sérénité et même un certain enjouement, et ce n'était vraiment pas sa faute si elle ne pouvait rien écrire qui ne trahît par quelque endroit une nature distinguée. Quand la sainte prieure Marie-Madeleine, autrefois la charmante Marie de Bains, tomba gravement malade en 1673, Mme de Sablé, qui l'avait fort connue à la cour de Marie de Médicis, ne pouvant ou n'osant aller la voir à l'infirmerie des Carmélites, lui envoya son portrait (2), pour récréer les yeux et l'esprit de la malade de l'image et du souvenir d'une amie. Elle était représentée jeune encore et assez parée. Le gracieux portrait fut reçu avec toutes sortes d'honneurs, et la mère Agnès raconte cette petite scène à l'ancienne précieuse avec un agrément qui n'est pas exempt aussi de quelque préciosité.

« Lundi, 14 juillet 1673 (3).

« Madame la marquise de Sablé a été la très bien-venue dans l'infirmerie de notre bonne mère. Elle l'a fait parfaitement bien souvenir de sa chère sœur et moi très bien aussi du jour qu'elle avoit des fleurs de jasmin et de grenade mêlées avec ses cheveux. Ensuite de ce que l'on a vu et de tout ce

(1) Voyez le *Grand Dictionnaire historique des Précieuses*, t. II, p. 195, et la *Clef*, p. 36; Mlle du Vigean y est donnée comme une *ancienne précieuse du temps de Valère* (Voiture).

(2) Preuve certaine qu'il ne manquait pas de portraits de Mme de Sablé au XVIIe siècle.

(3) Portefeuilles de Valant, t. VII, p. 372.

que l'on s'est rappelé, elle a reçu de très grandes louanges; mais on lui doit encore celle-ci qu'elle y a paru insensible. Comme vous estes de ses amies, ma chère sœur, nous vous faisons part de nos sentimens pour elle et de l'extrême satisfaction que nous avons eue de sa visite. Il faut néanmoins confesser qu'il s'est dit une petite chose à son désavantage, qui est, sans flatterie, qu'elle n'égaloit pas à beaucoup près l'original. »

Nous rencontrons maintenant une autre religieuse, estimée aussi de Bossuet, qui n'appartient ni à Port-Royal ni au Carmel, l'abbesse de Fontevrault, Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart, fille du duc de Mortemart et de Diane de Grandseigne, nièce du comte de Maure, sœur du duc de Vivonne, de Mme de Thianges et de Mme de Montespan. Elle avait l'esprit des Mortemart et quelque chose de la beauté de ses sœurs, ainsi qu'on peut le voir dans le portrait de Gantrel, qui la représente, sur le déclin de l'âge, avec les traits les plus nobles et un grand air de majesté et de douceur (1). Son goût naturel la portait vers le monde, et elle eût peut-être succombé comme ses sœurs; le cloître la sauva, et lui fut tout ensemble un asile à sa vertu et une école où toutes ses qualités se développèrent. Elle ne savait pas seulement l'italien et l'espagnol, les deux langues alors à la mode, mais elle parlait le latin et l'écrivait d'une façon à étonner les plus habiles. Un peu plus tard, elle apprit assez le grec pour entreprendre du *Banquet* de Platon, en s'aidant beaucoup, il est vrai, du latin de Ficin, une traduction d'un style naturel, coulant, agréable. Elle l'envoya à Racine, qui en refit le commencement, surpassant aisément la docte religieuse, mais restant lui-même bien au-dessous de l'original, et remplaçant par une savante élégance la naïveté, la grâce, le charme incomparable du modèle antique (2). Vainement Mme de Mortemart, frappée de tant de mérite, voulut regagner sa fille au monde : celle-ci, qui d'abord était entrée au couvent avec répugnance, s'y était attachée et n'en voulut plus sortir (3); elle fit profession à l'Abbaye-aux-Bois, à l'âge de

(1) In-folio, 1693, c'est-à-dire quand l'abbesse de Fontevrault avait quarante-huit ans, étant née en 1645. Mignard l'avait peinte en 1675, à l'âge de trente ans, à ce que nous apprend Mme de Sévigné, t. III, p. 456 de l'édition de M. de Monmerqué. Mme de Sévigné dit à cet endroit qu'ayant vu Mme de Fontevrault dans l'atelier de Mignard, elle ne la trouva pas du tout jolie. Il faut être pour cela bien difficile; nous renvoyons au portrait de Gantrel et au témoignage unanime des contemporains.

(2) *Le Banquet de Platon, traduit un tiers par feu Monsieur Racine, de l'Académie française, et le reste par Madame de ***.* Paris, 1732. Voyez aussi les notes du *Banquet*, tome VI de notre traduction de Platon.

(3) Nous tirons ce renseignement de la lettre circulaire qu'après la mort de Mme de Fontevrault, la religieuse qui lui succéda écrivit à tous les couvens de l'ordre pour leur annoncer la perte qu'ils venaient de faire. Cette circulaire est d'autant plus digne de foi qu'elle est de la main d'une autre Mortemart, nièce de la défunte et troisième fille du duc de Vivonne. Il y est dit qu'on eut d'abord bien de la peine à faire entrer Mlle de

vingt ans, en 1665; elle fut nommée abbesse de Fontevrault en 1670, ayant à peine vingt-cinq ans, et elle y mourut en 1704. Il paraît que le goût des lettres anciennes et de Platon était héréditaire dans la famille, car Huet nous raconte qu'étant aux eaux de Bourbon avec l'abbesse de Fontevrault et sa nièce, Marie-Élisabeth de Rochechouart, une des filles du duc de Vivonne, devenue depuis la marquise de Castries, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, il trouva la nièce tout aussi savante que la tante, et la surprit un jour lisant en secret un livre qu'elle s'efforça de cacher et qui était un volume de Platon. Ils lurent ensemble le *Criton*, et Huet ne sut qu'admirer le plus de son intelligence ou de sa modestie (1). Mme de Sévigné, aussi sévère envers ceux qu'elle n'aime pas qu'indulgente pour ceux qui lui plaisent, et qui ne pouvait souffrir tout ce qui tenait à Mme de Montespan, dit avec sa malice accoutumée : « L'abbé Testu la gouverne fort (2). » L'abbé Testu ne la gouvernait point, et l'agréable commerce qu'ils avaient ensemble, et que Mme de Sévigné relève en divers endroits avec une affectation marquée, était tout aussi public et aussi innocent que celui de Mme de Sévigné avec Corbinelli, de Mme de Sablé avec Esprit, de Mme de La Fayette avec Ménage (3). La nièce de Mme de Maintenon a peint avec beaucoup plus de vérité et de justice la sœur de Mme de Montespan : « On ne pouvoit, dit Mme de Caylus dans ses *Souvenirs* (4), rassembler dans la même personne plus de raison, plus d'esprit et plus de savoir; son savoir fut même un effet de sa raison. Religieuse sans vocation (5), elle chercha un amu-

Mortemart au couvent de l'Abbaye-aux-Bois pour y recevoir l'éducation accoutumée, mais que peu à peu elle s'y plut et y resta malgré tous les efforts de sa famille. « Madame sa mère n'oublia rien pour la retenir dans le monde; elle employa la douceur, les prières, les promesses, les reproches, lui proposa des mariages, lui offrit les avantages de son bien; mais Mlle de Mortemart persévéra dans sa résolution. Elle rentra dans l'Abbaye-aux-Bois sous prétexte de s'y éprouver encore. Là elle souffrit de nouvelles attaques; une infinité de personnes considérables dans le monde et dans l'église la sollicitoit sans cesse de se conformer aux volontés de madame sa mère; mais elle ne pouvoit plus écouter d'autre voix que celle de Dieu. »

(1) *Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*. Amstelodami, MDCCXVIII, p. 380.

(2) Édition de Monmerqué, t. III, p. 295.

(3) Jacques Testu, de l'Académie française, abbé mondain, fort lié avec les dames les plus célèbres de son temps, non-seulement avec l'abbesse de Fontevrault et ses deux sœurs, mais avec Mme de Sévigné elle-même, et surtout avec Mme de Maintenon, sur laquelle il avait beaucoup de crédit. Malgré toutes ces belles protections, ses *Stances chrétiennes* et ses fréquentes retraites à la Trappe et à Saint-Victor, Louis XIV ne voulut jamais le faire évêque, trouvant qu'il ne se conduisait pas assez bien lui-même pour conduire les autres.

(4) *Souvenirs*, édition de Renouard, p. 116.

(5) Voyez la note de la page précédente, qui contredit formellement et peut expliquer ce bruit assez répandu.

sement convenable à son état; mais ni les sciences ni la lecture ne lui firent rien perdre de ce qu'elle avoit de naturel. » Toutes ces qualités paraissent dans le petit écrit que l'aimable religieuse composa sur la politesse (1), en réponse à une de ces questions qui s'agitaient alors dans les cercles précieux, et qui ont inspiré à la Palatine, Anne de Gonzague, cette défense de l'espérance (2), les seules pages qui soient restées d'elle. On peut dire que l'écrit de Mme de Fontevrault n'est pas seulement un traité, mais un modèle de politesse. C'est tout à fait la manière de Mme de Sablé; tout y est marqué au coin de la raison, et respire une simplicité du meilleur goût. Sa correspondance a le même caractère; on en pourra juger par quelques fragmens.

Mme de Fontevrault n'était pas devenue janséniste malgré ses relations avec Mme de Sablé, mais on lui en avait fait un peu la réputation à l'Abbaye-aux-Bois, elle-même nous l'apprend dans une lettre adressée à une religieuse de ce monastère.

« A Fontevrault, ce 16 mars 1679 (3).

« ... Je suis très aise que madame (la prieure de l'Abbaye-aux-Bois) parle de moi avec amitié; mais assurément elle se trompe de me croire janséniste. Pour la doctrine qu'on leur impute, je ne l'ai pas; mais il est vrai que les livres de ces messieurs me paroissent au-dessus de tout ce qu'on peut lire en notre langue, et que la morale qui y est enseignée, quoique très rude à la nature, ne laisse pas de me plaire, parce qu'elle est conforme à la seule et véritable règle, qui est l'Évangile. Voilà ma profession de foi en raccourci. Je ne m'estonne pas qu'elle soit un peu suspecte chez vous, puisque les gens qui y gouvernent, ne me croyant pas de leur caballe, seroient bien aises de faire croire que je suis aussi séparée de l'église que de leur empire. Comme leurs jugemens ne sont pas ceux de Dieu, je me console, et je suis mesme assurée que dès ce monde les vrais honnestes gens me feront justice. Vous serez peut-estre ennuyée, ma chère sœur, d'un aussi grand prône que celui-là; mais comme je n'ai nulle nouvelle à vous mander et que je suis bien aise de vous escrire, je me suis estendue sur la première chose qui m'est tombée dans l'esprit... »

L'avantage des letttres intimes est qu'au milieu de bien des détails inutiles, elles nous instruisent d'une foule de choses qui ne sont point passées dans l'histoire, et qui méritent d'être sues. Nous ignorions, par exemple, que l'abbesse de Fontevrault avait eu à se plaindre de sa sœur, Mme de Thianges, et que celle-ci avait fini par devenir fort dévote, et par suivre les exemples et les conseils de Mme de Sablé et de ce Tréville, l'Arsène, dit-on, des *Caractères* de La

(1) *Recueil de divers écrits* (par Saint-Hyacinthe), Bruxelles, 1736, p. 85.
(2) On la trouvera dans Mme de Sévigné, édition de Monmerqué, t. II, p. 344.
(3) Tome VII, p. 422 et suivantes.

Bruyère, et si célèbre au XVIIe siècle par son esprit, sa galanterie et ses perpétuels changemens.

« A Fontevrault, ce 19 juin 1674 (1).

« Je suis trop heureuse, madame, que vous vous soyez aperçue de mon silence et que vous m'ordonniez de vous en rendre raison. Il m'est très aisé de le faire, et je n'ai pour cela qu'à vous dire que j'ai esté deux mois occupée à mon chapitre général, qui est la plus grande et la plus longue affaire que puisse avoir l'abbesse de Fontevrault. Je n'en suis pas encore absolument quitte, mais je puis vous assurer que, dans le temps qu'elle m'occupoit le plus, je songeois à trouver quelque moment de loisir pour vous faire ressouvenir de moi. Vous avez eu la bonté de me prévenir, et vous m'avez donné une très sensible joie, car je ne souhaite rien tant que de trouver que vous me faites l'honneur de m'aimer, et outre cela, j'aime vos lettres pour ellesmesmes. Je me fais un plaisir extrême de les lire mille fois. Ma sœur de Fourille (2) en aura un le plus grand du monde quand elle saura qu'il lui est permis d'aller chez vous. C'est une fille qui a beaucoup d'esprit et le goût très fin. Ainsi il ne peut rien lui arriver de plus heureux dans tout son voyage que d'avoir l'honneur de vous entretenir. Comme elle est une de celles de cette maison que j'aime le mieux, je lui ai dit cent fois ce que je savois sur vostre sujet, et vous jugez bien, madame, que je serai ravie qu'elle vous ait vue pour que nous puissions, elle et moi, avoir le plaisir de parler souvent de vous. Je n'ai esté nullement surprise de la froide réception que Mme de Thianges lui a faite : cela ressemble à tout le reste de sa conduite à mon esgard, et je commence à croire qu'elle se fait un point de conscience de me maltraiter, voyant que ce deschaînement a commencé presque en mesme temps que sa dévotion, et qu'il subsiste sans que j'en puisse deviner le fondement; car enfin, madame, je ne lui ai rien fait en ma vie, et il me semble mesme que, quand je l'aurois offensée, l'esloignement et l'abandon où je suis devroient naturellement faire cesser ses persécutions. Je vous dis cela, parce que j'aime à vous faire part de ce que je pense, et nullement pour que vous en fassiez usage. Je suis résolue à prendre patience, à me passer des gens et à me souvenir toujours de ce dont ils sont capables, non pas pour leur en vouloir du mal, mais afin de n'estre jamais assez sotte pour faire aucun fond sur eux. Voilà, madame, tout ce que je pense sur ce sujet. Si je m'y suis un peu trop estendue, vous vous souviendrez, s'il vous plaist, que vous m'avez mandé de vous dire toutes mes pensées sur cette affaire... Il me semble que j'ai respondu à tous les articles de vostre dernière lettre, excepté aux louanges qu'il vous plaist de donner à ce petit discours qui est tombé entre vos mains (probablement le discours (3) sur la politesse); mais je suis si honteuse que vous l'ayez vu, que je ne puis vous en rien dire. Je vous prie de ne pas prendre cela pour une façon, etc. »

(1) Tome VII, p. 453.

(2) Serait-ce une fille ou une parente du lieutenant-général de Fourille, excellent officier, tué à Senef cette même année 1674? Dans le *Grand Dictionnaire historique des Précieuses*, on trouve une *demoiselle de Fouril* sous le nom de *Florelinde*, mais elle est donnée comme mariée : ce ne peut donc être celle-ci.

(3) Il aurait donc été composé avant 1674.

« A Fontevrault, ce 3e de janvier (1).

« .... Vous m'avez fait un plaisir sensible de vous estendre un peu sur la dévotion de Mme de Thianges. Il me paroît, de la manière dont vous en parlez, qu'elle pourroit estre très solide, si elle quittoit la cour; mais je ne puis croire, non plus que vous, qu'on puisse soutenir dans ce pays-là une vie aussi austère que le doit estre celle des véritables chrestiens, surtout de ceux qui, ayant été engagés dans le monde, doivent songer à faire une sérieuse pénitence. Je pense, madame, que vous et M. de Tréville lui aurez souvent presché cette vérité, et que bientôt elle la mettra en usage. Je trouve qu'elle n'est pas à plaindre d'avoir de tels directeurs; car, madame, je vous mets de ce nombre, et je sais bien que personne ne peut mieux que vous persuader de bien faire. J'ai ouï parler aussi il y a longtemps du mérite de M. de Tréville; je l'ai même vu une fois ou deux pendant que j'estois à Paris. Je ne soupçonnois point du tout alors qu'il pust estre à deux ans de là le directeur de Mme de Thianges; mais Dieu change les cœurs quand il lui plaist, et je me réjouis bien quand j'appris l'année passée cette célèbre conversion. Je suis ravie, madame, que ma sœur soit assez heureuse pour estre tout à fait bien avec vous. Je lui envie furieusement le plaisir qu'elle a de vous entretenir quelquefois, et je voudrois au moins que vous voulussiez vous souvenir de moi quand vous estes ensemble. Croyez qu'il ne se peut rien adjouter à l'admiration que j'ai pour vous, et puisque vous voulez que je vous traite familièrement, je vous aimerai avec toute la tendresse et la fidélité possibles. »

Mais quittons Port-Royal, les Carmélites et Fontevrault pour revenir à la société mondaine de la marquise de Sablé. Nous avons déjà fait connaître plusieurs des femmes qui en faisaient l'ornement, Mme de La Fayette, la duchesse de Schomberg, la duchesse de Liancourt, la princesse de Guymenée, la comtesse de Maure, Mme de Choisy, Mme de Montausier. A ces nobles dames il en faut ajouter bien d'autres dont nous trouvons des lettres plus ou moins nombreuses dans les portefeuilles de Valant : la petite-fille de Mme de Sablé, la maréchale de Rochefort, spirituelle et jolie, mais un peu plus que légère, et que Saint-Simon n'a pas ménagée (2); la marquise de Gouville, dont on peut voir le portrait parmi les *Portraits* de Mademoiselle et les premières aventures dans les *Mémoires* de Lenet, fille aînée du comte de Tourville, premier gentilhomme de Condé et l'un de ses meilleurs officiers, qui le suivit sur tous les champs de bataille, et préluda dignement à la gloire de l'un de ses enfans, le grand amiral de Tourville; la maréchale de La Mothe-Houdancourt, Louise de Prie, marquise de Toussy, qui, après Mlle du Vigean, toucha un moment encore le cœur de Condé (3), aussi ver-

(1) Tome VII, p. 443.
(2) Tome Ier, p. 30, etc.
(3) Mme de Motteville, t. Ier, p. 419.

tueuse que belle, dont le burin délicat de Poilly nous a conservé la ravissante figure, et que Louis XIV, par un juste respect de son mérite et de sa vertu, donna pour gouvernante à ses enfans; Marie de Brissac, duchesse de La Meilleraye, belle aussi (1) et d'une humeur moins sévère; la maréchale de L'Hopital, Mme de Vassé, Mme de Gèvres, Mme de Canaples, Mme de Créqui, Mme de Puisieux; cette jolie Mme de Saint-Loup; Mlle de La Roche-Posay, si passionnément aimée du beau duc de Candale, et qui finit par mêler si bizarrement, à ce que nous apprend Gourville (2), les restes d'une galanterie assez vive avec les commencemens d'une dévotion équivoque; la duchesse d'Aiguillon, la digne nièce de Richelieu, belle et fière, habile et courageuse, fidèle à la politique de son oncle et inviolablement attachée au parti de la royauté; Mlle d'Aumale de Haucourt (3), l'amie de Mme de Grignan, dont Mme de Sévigné loue plus d'une fois le mérite, et qui épousa le dernier maréchal de Schomberg, un des hommes de guerre faits pour tenir tête, avec Luxembourg, Catinat et Villars, à Guillaume, à Eugène, à Marlborough, et que la révocation de l'édit de Nantes chassa de France et poussa dans les rangs de l'ennemi; Mlle de Vertus, une des sœurs de Mme de Montbazon, la tante de l'abbesse de Caen et de Malnoue, la compagne inséparable de Mme de Longueville, qui avait fort connu le monde et qui, jeune encore, se convertit, devint une austère janséniste, et, avec Mme de Sablé, entraîna vers Port-Royal l'illustre amie; enfin l'une et l'autre duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre et la palatine de Bavière.

Tant de lettres inédites ne peuvent manquer de contenir bien des renseignemens nouveaux et précieux pour l'histoire des femmes distinguées de cette grande époque; mais comment embrasser toutes ces lettres, ou bien auxquelles s'arrêter? Dans ce vaste recueil se détachent deux correspondances particulières, plus considérables que toutes les autres, celle de la comtesse de Maure et celle de Mme de Longueville, les deux amies les plus intimes de Mme de Sablé. Et dans ces limites mêmes il faut faire un choix, car chacune de ces correspondances exige une étude spéciale et étendue. Forcé de choisir, on se doute bien de quel côté seront nos préférences. Dès que Mme de Longueville paraît, le charme agit, et il ne nous reste qu'à la suivre, d'autant plus volontiers qu'avec elle nous aurons l'avantage d'accompagner Mme de Sablé presque jusqu'à sa dernière heure, tandis que la comtesse de Maure l'abandonne avec la vie au milieu

(1) Voyez le joli portrait de Moncornet fait en 1659.

(2) *Mémoires de Gourville*, collection de Petitot, t. LII, p. 304.

(3) Et non de Harcourt, comme on le met fort souvent et à tort, même les plus instruits, tels que M. de Monmerqué, dans Mme de Sévigné, t. IV, p. 445.

de l'année 1663. Ajoutez que les lettres de Mme de Longueville se rapportent à des affaires bien plus relevées. Parlons-en donc, comme on dit, tout à notre aise, et, selon l'usage, commençons par reconnaître d'où viennent et en quoi consistent ces documens, jusqu'ici entièrement ignorés, et qui vont voir le jour pour la première fois.

La correspondance dont nous allons rendre compte devait faire partie autrefois des papiers de Valant, puisqu'on y trouve des notes de la main bien connue du docteur; mais elle en a été distraite depuis fort longtemps, et elle reposait à part sous une assez vieille poussière dans un coffret de fer-blanc, d'où M. Hauréau, l'un des plus instruits et des plus zélés conservateurs qu'ait jamais eu la Bibliothèque nationale et qu'elle a malheureusement perdu, l'a tirée en 1850 pour en composer deux volumes inscrits aujourd'hui au *Supplément français* sous le n° 3029. Ce sont des autographes, la plupart du temps non signés, quelquefois avec la signature A. G. (Anne Geneviève). Les cachets sont encore intacts ainsi que les attaches de soie dont on se servait alors pour fermer les lettres. Il y en a là plus de deux cents, toutes de la main de la princesse; mais on n'a point les réponses de la marquise : elles ont été détruites, conformément à la promesse que les deux amies s'étaient faite de brûler leurs lettres à mesure qu'elles les auraient lues. Les traces de cette convention sont partout dans Mme de Longueville : « Brûlez ce billet ici tout à l'heure, je vous supplie, et tous ceux que je vous escris aussi, et mandez-moi qu'il est brûlé. — Ne craignez point pour votre lettre; je la brûlerai dès que je l'aurai lue. — Ne craignez pas d'escrire clairement, car je brûle vos lettres à l'instant que je les ai lues. — Brûlez ceci au nom de Dieu, etc. » Mais si Mme de Longueville obéissait fidèlement à la convention, Mme de Sablé ne l'exécutait guère. Tandis que l'une écrivait : « Brûlez mes lettres, » l'autre les abandonnait à Valant; celui-ci les recueillait, et il en faisait même des copies qu'il collationnait sur les originaux, comme on le voit par cette note qui revient très fréquemment : *Longueville. Copie, numéro... collationné, page...* Ces copies de Valant ont disparu, on ne sait quand ni comment; mais, grâce à Dieu, les originaux subsistent. Très peu de lettres sont datées; en les étudiant avec soin, nous nous sommes convaincu que pas une n'est antérieure à l'année 1659 ou 1660, c'est-à-dire à l'époque même où nous en sommes, quand déjà depuis plusieurs années Mme de Sablé était retirée à Port-Royal, et que Mme de Longueville ne vivait plus que pour le devoir et le repentir. Il y en a un assez bon nombre de 1663, de 1664 et de 1669; d'autres ont trait à des événemens politiques ou religieux arrivés en 1670 et en 1672; une d'elles est datée de 1674; quelques-unes même paraissent aller au-delà, en sorte que cette

correspondance comprend certainement une quinzaine d'années et conduit Mme de Longueville et Mme de Sablé jusqu'à la fin de leur carrière.

En la faisant connaître, nous nous efforcerons de suivre ou plutôt de rétablir l'ordre chronologique autant qu'il nous sera possible; nous nous attacherons surtout à pénétrer dans l'âme des deux amies, et à faire voir dans quels sentimens s'écoulèrent leurs derniers jours. Leurs pensées deviennent de plus en plus sérieuses avec les années. Le goût du bel-esprit, qui avait été si vif chez Mme de Longueville, et qui avec sa beauté avait fait sa réputation avant la fronde, est éteint depuis longtemps; elle écrit par pure nécessité, au courant de la plume, pour dire ce qu'elle veut dire, et sans songer le moins du monde à la façon. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici de ces petites et charmantes compositions qu'on appelle les lettres de Mme de Sévigné, si naturelles à la fois et si soignées, qui s'échappaient avec une fécondité inépuisable de son esprit et de son cœur, mais que le goût le plus fin surveillait aussi, parce qu'elle savait bien qu'on les montrerait, et qu'elles feraient le tour d'une société nombreuse et brillante. Mme de Longueville est retirée du monde et même livrée à une austère pénitence; elle est revenue de toutes les vanités, et elle ne fait pas les moindres frais pour une vieille amie. Cependant ces billets si négligés se recommandent encore par un style aisé et du plus haut ton, par je ne sais quelles grâces secrètes et sévères, à jamais perdues, et qui même aujourd'hui, pour être aperçues et un peu goûtées, demandent un instinct bien délicat et un sentiment particulier de la langue jeune et flexible qui semble les porter naturellement.

Voici une lettre dont le lieu et la date ne sont point marqués, mais qui nous paraît la première de ce recueil, et doit avoir été écrite de Normandie, vraisemblablement de Rouen, au milieu de l'année 1660, lorsque Condé, grâce à l'intervention de l'Espagne et de son ministre don Luis de Haro, fit sa paix avec la cour et fut rétabli dans ses biens, ses titres et ses gouvernemens. Mme de Longueville reçut alors les complimens de toute la France. Par quelque motif que nous ignorons, Mme de Sablé ne s'était pas pressée de joindre ses félicitations à celles de tout le monde. Mme de Longueville la gronde de son silence, en même temps elle lui déclare qu'elle ne compte point se servir des prospérités nouvelles qui surviennent à sa maison, et qu'au lieu de reparaître sur la scène, elle ne désire que de pouvoir de temps en temps aller lui faire visite dans sa solitude de la rue Saint-Jacques :

« Il y a déjà assez longtemps que je me demandois quelle raison vous pouvoit empescher de m'escrire dans un temps où tant de gens, qui ne sentent

rien pour moi assurément, me donnent des marques de leur souvenir. Cela ne me faisoit pas douter du vostre ni de vos sentiments; mais comme j'aime à en recevoir des preuves, je les attendois tous les matins avec impatience, et je souffrois d'en estre privée avec mortification. J'aurai encore longtemps, selon les apparences, celle de ne pas vous voir, car comme la cour ne reviendra point à Paris cet hiver, il est à croire que M. mon frère n'ira pas non plus, et que par conséquent je ne quitterai point encore la province. Je vous assure que vous estes la personne du monde dont la vue me sera la plus agréable, et sur le commerce de laquelle je fonde une plus vraie satisfaction. Cela est admirable que dans tous les temps et dans tous les changements ce goût-là subsiste en moi, et si on devoit remercier Dieu des joies qui ne vont point au salut, je le remercierois de tout mon cœur de m'avoir conservé celle-là dans un temps où il m'en a osté tant d'autres. Je comprends le mieux du monde celle que vous avez de voir la glorieuse conduite de vos bons amis les Espagnols (1). En vérité, elle est digne d'une grande estime, et doit donner un grand goût pour eux à ceux qui n'en auroient pas eu jusqu'ici. Vous m'advouerez aussi que voilà une grande estoile pour M. mon frère, et qu'il est bien destiné aux aventures relevées. Il faut bien se garder d'estre trop sensible à de telles choses et de se répandre sur des événements qui portent avec eux autant de malignité, surtout pour les gens qui ont esté aussi touchés de la grandeur et de l'élévation que je l'ai esté. Voici un point où le monde m'a bien attendue, dès qu'il a esté persuadé que je ne jouois point la comédie, et je suis assurée qu'on me guettera avec bien de l'attention. J'espère parler avec vous de toutes ces choses et de bien d'autres, et je me fais une idée la plus agréable du monde d'estre hermite avec vous quelques jours de la semaine, si vous me voulez bien souffrir; ce sera là où nous agiterons et où nous approfondirons bien des choses, et où je vous montrerai mon cœur aussi à découvert que vous l'avez vu jadis, dans lequel vous trouverez toujours les sentiments les plus tendres du monde, je vous en assure. »

Mme de Sablé, qui s'était laissé prévenir par Mme de Longueville, touchée de ce retour d'amitié, y entra elle-même si vivement, qu'elle eut un peu d'humeur en apprenant que Mme de Longueville avait fait un voyage à Paris, et qu'elle avait été même dans son voisinage, aux Carmélites, sans lui faire visite. Elle s'en plaignit à deux fois, et attribua en plaisantant la négligence de Mme de Longueville à la crainte que celle-ci aurait eue de se compromettre en fréquentant une janséniste aussi déclarée. Mme de Longueville, en se défendant, nous apprend qu'elle avait obtenu à grand'peine de son mari la permission d'aller à Paris, et qu'elle avait dû y ménager les ombrages de

(1) Il y a dans une lettre de La Rochefoucauld à Mme de Sablé un passage tout à fait semblable à celui-ci (*Œuvres complètes de La Rochefoucauld*, p. 445) : « Je suis fâché que Gourville n'ait rien remarqué *de vos bons amis les Espagnols* qui les fasse juger dignes de l'estime que je vous en ai vu faire. » On se rappelle combien dès sa jeunesse Mme de Sablé avait montré de goût pour le genre espagnol en toutes choses. Voyez notre premier article, livraison du 1er janvier, p. 9.

la cour, qui redoutait toujours son humeur entreprenante. La cour se trompait. Une fois que le mobile tout à fait particulier qui poussa Mme de Longueville dans la fronde lui eut manqué, elle était redevenue ce qu'elle était naturellement, la personne du monde qui avait le moins de goût pour les affaires et la politique :

« De Coulommiers, ce 31 décembre 1660.

« Comme j'ai reçu deux de vos lettres en passant à Paris, et que je n'eus que le temps de les lire et non pas celui d'y faire réponse, je la fais en arrivant ici. Je commencerai par vostre lettre de gronderie, et je vous dirai que vous apprenez par le public, et non pas par moi, que je devois passer auprès de Paris, parce que je ne pouvois pas déclarer ce dessein devant que M. de Longueville l'eût approuvé, et que l'on souhaitoit que je ne visse personne à Paris pour les conséquences d'une première entrée, qui falloit qui fût tout à fait précautionnée, à cause de la cour, qui auroit eu peut-estre désagréable qu'on n'y eût pas observé quelque circonspection. Vous voyez par ce que je vous dis, qui est la pure vérité, que vous avez esté un peu bien vite à juger de moi, et que vous me devez cette justice de croire fermement que quand je ne fais pas une chose qui vous peut montrer mon amitié, c'est qu'elle n'est point faisable, car voilà qui est vrai au pied de la lettre; et ainsi quand en mille ans vous verrez, non pas une chose contraire, mais une douteuse, suspendez vostre jugement tout au moins, et attendez de mes nouvelles. Voilà ma réponse à vostre première lettre; venons à la seconde. Tout le jansénisme du monde ne m'eût pas empeschée de vous aller voir, si j'eusse esté plus longtemps ou plus libre à Paris; mais puisque je n'y voulois voir personne, je ne pouvois, par la mesme raison, sortir des Carmélites pour aller chez vous. Il est certain qu'à tout ce que l'on a dans le cœur et dans l'esprit, on aimeroit bien mieux ne vous point voir que de ne vous voir qu'en passant; car enfin que ne vous dira-t-on point, et quel chapitre ne traitera-t-on pas à fond? Je vous assure que voilà la chose du monde qui attire le plus mes souhaits et qui me donnera la plus sensible satisfaction, car je vous aime d'une manière si particulière, que rien assurément ne vous le peut faire comprendre comme cela est. »

Elle témoigne sans cesse à Mme de Sablé combien elle désirerait l'entretenir, et ce désir est si vif, qu'elle se le reproche. Elle voudrait l'avoir auprès d'elle en Normandie :

« Pour avoir un peu (lui écrit-elle) en vous parlant mes coudées libres; mais cela ne se peut, car vous ne pouvez vous résoudre à faire un pas, et tout de bon l'imagination du plaisir qu'on auroit à vous entretenir de toutes choses me met quasi en colère contre vous de ce qu'on n'en sauroit espérer ce petit effort. Vous estes trop bonne de craindre de vous émouvoir un peu trop pour moi; c'est signe que rien n'est éteint, et que tous vos sentiments sont en leur entier. Je ne sais si je fais bien de m'en réjouir, et si il n'y a pas un peu trop d'amour-propre d'aimer mieux ma satisfaction que vostre perfection; mais comme je suis bien éloignée de la mienne, il me reste, avec beaucoup d'autres défauts plus considérables, cette inclination d'Adam. »

Peu à peu la vie retirée que continua à mener en Normandie Mme de Longueville, même après que le retour en grâce du prince de Condé aurait pu lui permettre d'en mener une toute différente, éclaira le roi et la cour sur son vrai caractère, et inspira assez de confiance en sa parole pour que plus d'une fois M. de Longueville la chargeât de venir elle-même plaider ses intérêts auprès du roi. Elle se soumettait à la volonté de son mari, venait à Paris, voyait le roi, lui disait ce qu'elle avait à lui dire, et, sans se donner aucun air d'importance, s'en retournait le plus tôt possible. Cependant Mme de Sablé, qui, de sa cellule, voulait tout savoir, en supposait toujours plus qu'il n'y en avait, et demandait à Mme de Longueville ce qu'elle avait dit au roi :

« Vraiment, cela est plaisant (lui répond celle-ci) qu'on parle de ce que j'ai dit au roi, comme si c'estoit quelque chose; ce n'est rien du tout de considérable. Ainsi il me seroit impossible de vous l'envoyer, car j'ai esté si éloignée de l'escrire, que je ne l'ai quasi pas mesme retenu. Je lui représentai bien simplement, et le plus succinctement que je pus, les griefs de M. de Longueville et les raisons qu'il avoit de prétendre qu'on ne lui mît pas ces gens-là devant lui. »

N'ayant pu se dispenser d'aller à Fontainebleau pour les couches de la nouvelle reine, Marie-Thérèse, elle raconte en ces termes à Mme de Sablé comment elle vit à la cour :

« De Fontainebleau, ce 30 octobre 1661.

« C'est plutost une consolation à la fatigue qu'on a à Fontainebleau de vous faire response que ce n'est une nouvelle fatigue, et rien n'est plus mal nommé que cela; mais vraiment il ne faut pas une chose moins agréable que le sont les marques de vostre souvenir pour adoucir un peu le chagrin que j'ai ici. Je n'ai pas l'incommodité que vous pensiez, car mon frère a pris la chambre où j'avois tant de bruit, et m'a donné la sienne, où il n'y en a point du tout. C'est la seule douceur de Fontainebleau pour moi, car la mesme extresme hauteur, qui la rend tout à fait exempte de bruit, la rend si inaccessible aux gens qui n'ont pas une furieuse envie de me voir, que comme il y en a fort peu dans cette disposition, j'y suis dans une assez grande solitude pour estre à la cour. J'y passe une partie de ma vie, par bien des raisons, et je ne vois guères la reine-mère que le matin, ou pour l'accompagner à des vespres devant le saint-sacrement qui est exposé, et qui le sera jusqu'aux couches de la reine. Il n'y a nul moyen à une personne qui seroit mesme plus aguerrie que moi à demander de prétendre des grâces en ce temps ici. Les justices se refusent quasi toutes, comment donc oseroit-on demander des faveurs? Quand je vous verrai, je vous dépeindrai la cour, et puis je m'assure que vous m'advouerez qu'elle n'excite point à se faire violence pour en exiger des bienfaits. »

Quand la comtesse de Maure mourut à Paris, au mois d'avril 1663, dans le temps même où M. de Longueville était à l'agonie, Mme de

Longueville eut la force de surmonter ses propres émotions pour partager celles de Mme de Sablé :

« De Rouen, ce 2 mai 1663.

« Je n'ai garde d'estre plus longtemps sans vous escrire pour vous dire combien je sens pour vous aussi bien que pour moi la mort de cette pauvre comtesse de Maure. Je comprends si bien ce que cet accident peut produire en vous par tant de raisons, que j'en suis toute transie (1) quand j'y pense. Si mes prières estoient bonnes, je vous assure que je les offrirois de bon cœur à Dieu pour vous soulager. En vérité, c'est une grande perte que celle de cette pauvre femme. Je demande partout où je puis des particularités de sa mort, je veux dire celles qui regardent ses dispositions vers Dieu. J'en ai demandé à M. le comte de Maure, quand il sera en estat de le pouvoir faire. Sa douleur m'est si présente et si sensible qu'il ne se peut davantage. Je ne sais s'il aura reçu ma lettre, car on me mande qu'on ne sait où il est : je prie Nostre-Seigneur qu'il l'assiste. Je ne sais quasi ce que je vous dis, estant dans un tel abattement de corps et d'esprit que je n'en puis plus, car je suis partie malade de Paris, et vous jugez bien que mes occupations présentes ne me guérissent pas. »

Après la mort de son mari, Mme de Longueville vint s'établir à Paris et se consacrer à l'éducation de ses enfans. Elle vendit au roi le vieil hôtel de la rue des Poulies, lorsqu'on voulut achever le Louvre et bâtir la fameuse colonnade, et elle acheta, rue Saint-Thomas-du-Louvre, l'hôtel que le duc d'Épernon avait récemment acquis de Mme de Chevreuse, et qui depuis a reçu et longtemps conservé le nom d'hôtel de Longueville. Elle avait aussi un logement dans la première cour du couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, et l'hiver, quand elle était à Paris, elle y allait faire de fréquentes retraites. Elle était donc à deux pas de Mme de Sablé, et leur commerce devint plus assidu et plus intime. Vivant si près l'une de l'autre, c'était dans leurs entretiens qu'elles répandaient ce qu'elles avaient dans l'âme, revenaient sur les événemens auxquels elles avaient pris part, sur leurs affections, sur leurs fautes, et qu'elles se disaient de ces choses que nous aimerions tant à recueillir, soit pour l'histoire du XVIIe siècle, soit pour celle du cœur humain, et surtout du cœur de la femme. Leurs lettres devaient être d'autant plus vides, que leurs conversations étaient plus fréquentes et plus remplies. Quelquefois ce ne sont que des billets assez courts où Mme de Longueville donne des nouvelles de sa santé, s'enquiert de celle de son amie, s'invite ou refuse à dîner et raconte les détails de son intérieur, souvent

(1) Mme de Longueville se sert souvent de cette forte expression, alors aussi usitée au figuré qu'au propre. Pascal a dit : « J'entre en une vénération *qui me transit de respect* envers ceux qu'il semble avoir choisis pour ses élus. » Voyez notre *Pascal*, p. 444.

elle exprime le besoin d'un entretien où elle puisse épancher son cœur; mais cet entretien, nous ne l'entendons pas, et les lettres qui sont sous nos yeux n'en retiennent qu'un reflet obscur, des allusions si voilées, que l'œil le plus curieux et le plus pénétrant y surprend à peine quelques traits incertains. Ce qu'on saisit parfaitement dans cette longue correspondance, c'est le caractère des deux amies, leurs occupations, leurs opinions, leurs petites querelles, leurs raccommodemens, leur vie intime: toutes deux spirituelles et aimables, celle-ci curieuse encore et affairée dans la solitude, et mettant la main dans tout du fond de sa retraite; celle-là ayant véritablement renoncé au monde, n'y tenant plus que par ses devoirs, mais laissant paraître encore ce naturel charmant que la dévotion et le chagrin n'ont pu détruire; aussi dévouée en amitié qu'elle l'avait été en amour, donnant toujours mille fois plus qu'elle ne reçoit; d'une générosité et d'une délicatesse dans les sentimens quelquefois poussée jusqu'à la subtilité, et opposant aux négligences ou aux ombrages de son amie une douceur d'ange, comme diraient encore ici Mme de Motteville et Mlle de Vandy (1).

Nous donnerons d'abord quelques billets assez insignifians, mais qui plaisent encore par la façon dont ils sont tournés : ils trahissent partout la grande dame et la femme d'esprit.

« Vous avez des bontés qui me sont si sensibles et qui font une si profonde impression sur mon cœur, que je ne puis m'empescher de vous escrire encore ce petit mot pour vous reconfirmer (2) ce que je vous ai mandé par ma dernière lettre, je veux dire que je suis sur le point de partir. Je crois que cette nouvelle vous donnera de la joie. On ne peut en vérité avoir une plus grande envie de vous voir que j'en ai. »

« ... Je vous assure qu'on s'ennuie furieusement de n'ouïr point parler de vous, surtout quand il n'y a pas longtemps qu'on vous a vue; car Dieu sait comme on se raccoutume à vous, et tout ce que cela fait souffrir à ceux qui ont regoûté (3) le plaisir de votre conversation... »

« Je suis enrhumée à mourir, et je vous assure que j'en suis quasi aussi faschée par ce que cela m'empesche de vous voir les jours que mes tracas me laissent libres, que par l'incommodité que j'en ai. J'espère que ces deux jours ci, où je ne sortirai point du coin du feu, me désenrhumeront et me mettront en estat de vous voir la semaine qui vient. J'en meurs d'envie, car on a mille choses à vous dire. Au reste, je suis bien faschée d'un mot que vous avez dit de moi, que vous ne viviez plus que d'aumosnes. Hélas! au lieu de

(1) Voyez notre série sur *Madame de Longueville*, livraison du 15 mai 1852.

(2) *Reconfirmer*. La langue était alors bien plus souple qu'aujourd'hui et se prêtait beaucoup plus à des compositions et combinaisons nouvelles, pourvu qu'elles fussent naturelles. Nous en verrons bientôt des exemples plus curieux.

(3) Se *raccoutumer*, *regoûter*, compositions de mots parfaitement naturelles, commodes et agréables. Dans une autre lettre : « M. de Montausier a sollicité, puis il a *désollicité*. »

me plaindre des embarras qui remplissent ma vie et qui m'empeschent de vous voir, vous en grondez : cela est bien vilain. »

« Vraiment non, je ne savois point du tout que vous eussiez esté malade, quand je vous escrivois des Carmélites. Vous le deviez bien juger, puisque je n'y ai pas envoyé et que je n'y suis pas courue moi-mesme dans les instans que j'ai eus libres, qui n'ont pas esté en grand nombre, car depuis Pasques il a fallu faire perpétuellement sa cour. Mlle d'Orléans s'estant mariée, il a fallu estre à tout cela, et voir toutes ces reines, ces madames, ces mademoiselles, dont la plupart s'en vont. J'en ai encore à voir tous ces jours ici, et monsieur mon frère qui s'en va aussi. J'envoie donc savoir comment vous vous portez, en attendant que je vous voie, dont j'ai une merveilleuse impatience. »

Toujours indulgente, Mme de Longueville évite soigneusement les sujets de querelle, et les détourne par quelques mots bien sentis d'amitié. Elle souffre sans impatience et tourne en plaisanterie les distractions, les refroidissemens momentanés, les petites humeurs de Mme de Sablé; mais quand cela va trop loin, la princesse se réveille : douter d'elle lui est une injure qu'elle ne supporte point; après cela, elle s'apaise et rentre dans sa douceur accoutumée.

« De Trie, ce 2e octobre (1669).

« Je vois bien que vous dormiriez toujours à mon égard, pour ne pas dire quelque chose de pis, si je ne vous réveillois en vous demandant de vos nouvelles et d'où vient ce profond silence. Il est difficile de le rompre quand on n'a nulle matière, et c'est à ceux qui sont à Paris d'en fournir à ceux qui ne savent rien du tout comme nous, si ce n'est qu'ils s'ennuient de ne recevoir aucune marque de vostre souvenir, et il paroit que vous ne vous souciez guère de leur en donner. Voilà une vraie argoterie (1), et quand ce seroit vous, vous ne feriez pas mieux. Cela vous plaira sans doute plus que des douceurs, ou pour mieux dire ce sont des douceurs pour vous... »

« De Tancarville, ce 9 octobre.

« Est-il possible que mes chagrins et mes embarras m'ayent de telle sorte changé l'humeur, que j'aye mis quelque chose dans mes lettres qui signifie que je suis fatiguée des vostres? Et si je ne l'ai pas fait, est-il possible que vous ayez pu appliquer ce que je vous dis des autres à vous? Je vous advoue que ces petites choses font voir qu'il n'y a personne au monde qui n'aye en elle quelque chose qu'on voudroit qu'elle n'eût point, car comment voulez-vous qu'on suppose sans gronder que vous ne croyez pas fermement, sur la foi d'une amitié de vingt-cinq ans, que dis-je d'une amitié? mais d'un agrément et d'une approbation perpétuelle, que vos lettres ne peuvent que me plaire, et faut-il que je vous en assure tous les jours pour vous le persuader? En vérité, cela n'est pas bien, et je vous en gronde de très bon cœur. Mais c'est trop grondé; je ne vous en ferai pourtant pas d'excuse, car vous voyez bien d'où cela sort en moi, qui n'ai pas ce style fort à commandement... »

(1) C'est le mot propre et bien formé dérivant d'*argot*, et se liant à *arguer, argutie, argument, argumenter*, etc.

« J'ai bien peur que si je vous laisse le soin de m'avertir quand je pourrai vous voir, je ne reçoive de longtemps cette joie, et que rien ne vous sollicite de me la procurer, y ayant toujours eu une certaine tiédeur dans vostre amitié depuis nos éclaircissemens, dont je ne vous ai jamais vu revenir bien nettement; et c'est pourquoi je crains les éclaircissemens, car quelque bons qu'ils soient en eux-mesmes, puisqu'ils raccommodent les gens, il faut toujours advouer à leur honte qu'ils sont au moins les effets d'une mauvaise cause, et que s'ils l'ostent pour quelque temps, quelquefois ils laissent une certaine capacité de se refascher (1) tout de nouveau, qui, sans diminuer l'amitié, en rend au moins le commerce moins agréable. Il me semble que j'éprouve tout cela dans vostre procédé; ainsi je n'ai pas tort d'envoyer savoir si vous me voulez aujourd'hui. »

Nous rencontrons dans les papiers de Mme de Sablé le brouillon d'un billet qui est bien vraisemblablement la réponse à une des lettres précédentes :

« Je ne fais point d'excuse à votre altesse sérénissime de ce que j'ai esté si longtemps sans lui escrire et sans me donner l'honneur de respondre à celui de son souvenir, car bien loin d'avoir esté en peine de la faute que j'ai faite, j'avoue que j'aurois bien voulu vous mettre un peu en colère contre moi: mais je n'ai pas eu ce bonheur, et j'ai été bien affligée de vous voir si bonne et si douce après que j'ai tant failli. Je me suis flattée pourtant que parmi toutes ces épreuves vous ne sauriez douter que mon cœur vous puisse jamais manquer, et que je ne sois toujours en volonté de faire pour vostre service tout ce que je puis faire de dessus mon lit et dedans ma chaise... »

Mais ces nuages passent vite, et la correspondance est toujours sur le ton de l'affection et de la confiance. Les deux amies se convenaient et se plaisaient par le contraste même de leur caractère. La princesse était passionnée, facile à émouvoir et à entraîner, cherchant surtout les satisfactions de son cœur, et, comme il appartenait à une femme du sang de Bourbon, comptant pour assez peu de chose la commodité et les aises dans la vie. La marquise était par-dessus tout raisonnable et prudente, fort occupée de ses amis, mais ne se négligeant point elle-même. L'instinct de Mme de Longueville la portait du côté du danger; celui de Mme de Sablé l'inclinait au repos. Dès que l'une eut fait le sacrifice de ses affections, tout le reste, pouvoir, fortune, succès de société, agrémens de la vie, lui devint indifférent, et Dieu seul, avec la grande attente de la vie future, put remplir le vide de son âme. L'autre, en s'éloignant du monde, avait gardé dans sa retraite tous ses goûts, toutes ses faiblesses, et même, ainsi que nous l'avons dit, elle avait trouvé le moyen d'allier la dé-

(1) Encore un mot dans le genre de ceux que nous avons signalés, comme se raccoutumer, regoûter, désolliciter, etc.

votion et la friandise. Mme de Longueville n'était pas si habile. Comme on le pense bien, la bonne chère ne lui avait jamais été de rien, mais depuis sa conversion elle suivait avec une rigueur inflexible les règles les plus étroites de l'austérité chrétienne, et souvent il fallait lui rappeler ce qu'elle devait aux convenances de son rang et de sa maison. Elle aime donc les dîners de Mme de Sablé, mais pour causer plus librement avec elle, et elle fuit tous les raffinemens où se complaisait le génie de la marquise. Si elle fait grâce aux confitures, elle interdit les ragoûts, elle réclame les mets les plus simples : elle veut qu'on la traite à Port-Royal comme une religieuse de Port-Royal.

Quand Mademoiselle, dans *la Princesse de Paphlagonie*, se moque agréablement des frayeurs excessives de Mme de Sablé à l'idée seule de quelque maladie, de ses précautions infinies contre le mauvais air, et des remèdes qu'elle inventait sans cesse à faire envie aux facultés de Paris et de Montpellier, il semble en vérité qu'elle ait tenu entre ses mains les portefeuilles de Valant, si riches en recettes de tout genre, et qu'elle ait connu le manuscrit de la Bibliothèque nationale intitulé *Lettres de madame de Sablé à divers* (1). Nous y voyons en effet la peureuse marquise se consumant jusque dans sa retraite en soins extraordinaires pour éloigner les causes et les apparences même de la maladie, et invoquant toutes les ressources et jusqu'aux illusions de la science humaine. Disons vite à l'honneur de Port-Royal qu'il ne s'accommodait point de pareilles dispositions dans une personne qui se disait dévouée à la bonne cause. Aussi, quand Mme de Sablé écrit qu'elle voudrait bien aller à Port-Royal-des-Champs, à la condition qu'il n'y eût en ce moment ni malades ni mauvais air, Arnauld lui répond avec sincérité : « Ne songeons point tant à fuir ce qui tôt ou tard est inévitable. Nous voulons nous bien porter, et le désir que nous en avons n'empesche point que nous ne soyons malades; nous voulons estre sans incommodités, et nous en ressentons de continuelles. » Sévigny, qui transporta dans la dévotion l'humeur un peu rude de l'homme de guerre, va plus loin et lui déclare que ce qu'il faut venir chercher à Port-Royal, c'est la crainte de Dieu et non pas celle de la souffrance. Malgré tous ses soins, la pauvre femme n'avait pu échapper aux effets de la vieillesse, et à l'âge de soixante-dix ans elle perdit ou crut perdre l'odorat. Elle s'en affligea fort, et sachant que la mère Agnès avait éprouvé le même accident, elle s'empressa de lui écrire dans l'espoir d'en obtenir quelque adoucissement à ses peines. Elle en reçut un sermon qui l'édifia sans la consoler. « Hélas! lui répond-elle, ma très chère

(1) *Supplément français*, 3029,8.

mère, je suis trop éloignée de vostre vertu pour qu'elle me puisse être un exemple. Vous dites parfaitement bien que la privation de ce sens peut me servir de pénitence, sur le plaisir que j'ai pris aux bonnes odeurs. J'en suis tout à fait persuadée, ma raison et ma volonté s'y soumettent; mais je vous avoue que mon imagination souffre de me voir toute vivante porter une espèce de mort dans une partie de moi-même. Je voudrois bien savoir si ces peines, qui viennent de mon amour-propre, peuvent entrer dans ma pénitence. » Les lettres de Mme de Longueville nous montrent Mme de Sablé sous ce même aspect, adouci et voilé par la plus indulgente amitié. Connaissant ses faiblesses, elle y entre complaisamment; elle lui demande la recette de ses eaux merveilleuses qui guérissaient tant de maux; elle la consulte, comme elle ferait un médecin, et elle fait consulter à son intention les médecins les plus célèbres des pays où elle se trouve. Elle a scrupule de lui faire des visites ou d'en recevoir d'elle, lorsqu'elle est malade ou qu'elle a quelqu'un de malade dans sa maison, ou dans son quartier, ou dans ses domaines. Elle va bien plus loin : a-t-elle la moindre incommodité, elle interrompt sa correspondance et ne la reprend que lorsqu'elle est mieux et que ses lettres ne peuvent plus être suspectes de communiquer aucun mal. Et elle ne se moque point d'une si étrange pusillanimité; elle glisse dessus, et enveloppe le mot discret, qui nous révèle à demi les faiblesses de son amie, des expressions les plus affectueuses; elle lui témoigne une tendre compassion de ses peines, et jusque dans ses moindres billets on sent ce cœur si bon et si doux qui la faisait adorer de tout le monde.

« Si vous me parliez tout de bon en me disant que je puis me moquer de ce que vous m'avez mandé de vos maux et des consultations que vous m'avez priée de faire, je serois dans un vrai chagrin contre vous; car se pourroit-il qu'il vous tombât dans la pensée que je fusse capable d'un si vilain sentiment et d'un tel manque d'amitié? Ne pouvant pas estre assez heureuse pour soulager vos maux, j'aime à les savoir, afin de les sentir, et d'y participer au moins par là en la manière que l'on peut. S'il y avoit eu en ce pays des médecins à vostre mode, je les aurois bien consultés et vous en aurois rendu un compte fort exact; mais je n'en connois qu'un seul, qui est très bon assurément, mais c'est de cette bonté des médecins de Paris qui ne vous convient point. Néanmoins, si vous voulez, je le consulterai, et je vous manderai son sentiment; mais encore une fois, c'est un homme tout tourné à la méthode de Paris... »

Et remarquez que celle qui a tous ces ménagemens pour la santé de son amie les ignore pour elle-même. Aux Carmélites, elle couchait

à terre sur un plancher sans parquet (1); elle s'enfermait des semaines entières dans le désert humide de Port-Royal-des-Champs; elle portait presque toujours une ceinture de fer (2). Ce sont ces austérités multipliées et toujours croissantes qui accablèrent ce corps délicat et abrégèrent sa vie, sans toucher presque aux grâces immortelles de sa personne, car un contemporain (3) assure que « les progrès de l'âge ne paroissoient presque pas en elle, que sa beauté n'estoit point effacée, que sa piété lui seyoit bien, et que sa candeur, sa modestie, sa douceur, ennoblies par son air de dignité, la rendoient dans les derniers temps aussi propre à plaire que jamais. »

Il est temps d'arriver aux parties de cette correspondance qui se rapportent à de plus importans sujets.

Ce qui, à dire vrai, lui donnerait le plus de prix à nos yeux, ce serait d'en pouvoir tirer quelques lumières nouvelles sur La Rochefoucauld et Mme de Longueville, d'y apprendre quels sentimens ils avaient pu conserver l'un pour l'autre après la grande rupture, si jamais ils s'étaient rencontrés chez l'amie où ils allaient tous deux si fréquemment, si Mme de Longueville prit part aux occupations ingénieuses qui charmèrent les loisirs de Mme de Sablé de 1660 à 1665, et où La Rochefoucauld joua le principal rôle, si enfin elle n'aurait point aussi donné son opinion sur le livre des *Maximes*, ainsi que la comtesse de Maure, Mme de Guymenée, Mme de Liancourt, Mme de Schomberg, Mlle de Montbazon et Mme de La Fayette. Elle qui avait été nourrie dans le culte des choses galantes et délicates, l'élève et l'idole de l'hôtel de Rambouillet, le modèle de la vraie précieuse, la Mandane du *Grand Cyrus*, la Ligdamire de Somaize et du *Cercle des Femmes Savantes* (4), qui, au milieu des agitations de la fronde, s'était fait une affaire du triomphe du sonnet de Voiture sur celui de Benserade, qui pesa leurs mérites et leurs défauts avec tant de goût et de finesse (5), on voudrait bien avoir son avis sur tous ces mystères du cœur qu'elle était si bien faite pour démêler et pour mettre en lumière. On se demande si Mme de Sablé ne l'avait pas consultée, comme elle fit toutes les femmes d'esprit de sa connaissance, si Mme de

(1) Villefore, 2e partie, p. 172.

(2) L'usage des instrumens de pénitence lui était devenu si familier qu'un jour, tenant son conseil dans sa chambre, en tirant son mouchoir, il tomba de sa poche une ceinture de fer que M. Lenain, assis près d'elle, s'empressa de ramasser. Villefore, *ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 170.

(4) C'est le nom de précieuse de Mme de Longueville dans le *Grand Dictionnaire historique des Précieuses*, t. Ier, p. 290, et dans *le Cercle des Femmes Savantes* au mot *Ligdamire;* mais dans ces deux ouvrages de 1661 et de 1663 il n'est question que du passé, et on déclare que Mme de Longueville n'est plus occupée que de son salut.

(5) Voyez la série sur *Madame de Longueville*, livraison du 15 juin 1852.

Longueville n'a pas répondu comme elles, et on espère quelque jolie lettre, un peu subtile, mais d'un agrément suprême, à mettre à côté de la charmante lettre de la duchesse de Schomberg. Vaine espérance! Toutes nos recherches n'ont abouti qu'à la découverte de quelques billets dont le plus grand intérêt est de faire voir à quel point Mme de Longueville était changée.

Convertie en 1654, à trente-cinq ans, à la suite des plus violens chagrins de tout genre, Mme de Longueville s'était comme précipitée dans la dévotion : elle avait rompu avec tout ce qui lui pouvait rappeler le passé et la rengager dans le monde. En se rapprochant en 1660 de Mme de Sablé, elle n'avait pas voulu revoir La Rochefoucauld. Elle n'en parle jamais, et ce nom ne se rencontre pas une seule fois dans cette correspondance de quinze années. En était-il toujours ainsi dans les entretiens intimes? Tout à l'heure on verra que non. Peut-être, à l'insu même de Mme de Longueville, le charme qui l'attachait à Mme de Sablé tenait-il encore à La Rochefoucauld, et trouvait-elle un plaisir secret à écouter ce que lui en pouvait dire, même à demi-mot, une personne qui était entrée autrefois dans leurs tendresses et qui leur était un dernier lien. Que peuvent signifier en effet, surtout dans les commencemens de leur nouveau commerce, ces désirs si vifs qu'exprime à tous momens Mme de Longueville d'être auprès de son amie pour lui ouvrir son cœur, et le lui laisser voir tout entier, comme dans l'ancien temps? Cela ne se peut guère rapporter qu'à La Rochefoucauld. En dire du mal, c'était en parler, c'était y penser encore. On ne devait pas, on ne voulait pas le revoir, mais on n'était pas fâchée de savoir de ses nouvelles, d'être au courant de ses affaires, peut-être même de ses nouveaux sentimens.

Mais combien ce cœur si délicat et si fier ne dut-il pas être blessé lorsqu'en 1662 parurent les *Mémoires* où La Rochefoucauld livrait à la malignité publique les faiblesses les plus cachées de celle qui s'était donnée à lui? Jamais outrage ne fut plus inattendu et plus révoltant. Encore s'il était parti d'une âme récemment offensée, et qui, dans le premier emportement, se soulage par la vengeance! mais non : La Rochefoucauld écrivait ses *Mémoires* au sein de la vie la plus heureuse, ayant parfaitement oublié ses anciennes amours et en méditant de nouvelles. Il ne fait paraître aucun reste de passions d'aucune sorte; il n'est ni frondeur ni royaliste; il juge et il peint tous les partis avec la facile impartialité et le sang-froid impitoyable de l'indifférence; il n'est occupé que de lui-même et du soin de se composer un personnage intéressant. Hors de là, il est très véridique, et c'est un des meilleurs guides à suivre dans l'histoire de la fronde, avec Mme de Motteville et surtout M. de Montglat. C'était la

première fois qu'on osait ainsi prévenir la postérité, et mettre à nu ses contemporains à leurs propres yeux. Il est même à croire que La Rochefoucauld ne forma pas véritablement ce dessein, et qu'on imprima ses *Mémoires* malgré lui ou à son insu; mais il les avait beaucoup laissés courir, et il ne se lavera jamais de la honte d'avoir si mal gardé les secrets d'autrui. Le succès et aussi le scandale furent immenses. Le duc de Saint-Simon, le père du grand écrivain qui nous a conservé cette anecdote (1), irrité qu'on lui imputât d'avoir jamais songé à trahir le parti du roi, courut chez le libraire, et écrivit de sa main sur tous les exemplaires à l'endroit qui le regardait: *l'auteur en a menti.* La Rochefoucauld dut dévorer cet affront. Le prince de Condé, dont le portrait n'était pas flatté, se plaignit et menaça. Il n'y eut qu'un cri contre ce qui concernait Mme de Longueville. Une femme livrée ainsi à tous les regards dans sa vie la plus intime et dans toutes ses fautes, de son vivant, du vivant de son mari, en face de ses frères, et par celui qui avait le plus profité de ses faiblesses, et encore une telle femme, si douce dans la prospérité et alors si humble et si pénitente! La conscience publique se souleva, et La Rochefoucauld ne se put dispenser de désavouer formellement ses *Mémoires.* Une copie de ce désaveu se trouve dans les portefeuilles de Valant (2). En voici les passages les plus importans: « Les deux tiers de l'escrit qu'on m'a monstré, et que l'on dit qui court sous mon nom, ne sont point de moi, et je n'y ai nulle part. L'autre tiers, qui est vers la fin, est tellement changé et falsifié dans toutes ses parties et dans le sens, l'ordre et les termes, qu'il n'y a rien qui soit conforme à ce que j'ai escrit sur ce sujet là; c'est pourquoi je le désavoue comme une chose qui a été supposée par mes ennemis ou par la friponnerie de ceux qui vendent toute sorte de manuscrits sous quelque nom que ce puisse estre. Mme la marquise de Sablé, M. de Liancourt et M. Esprit ont vu ce que j'ai escrit pour moi seul; ils savent qu'il est entièrement différent de celui qui a couru, et qu'il n'y a rien dedans qui ne soit comme il doit estre dans ce qui regarde M. le Prince. M. de Liancourt le lui a témoigné, et il en a paru persuadé... Il faut aussi dire la même chose pour ce qui regarde Mme de Longueville... » Ce désaveu si net était un mensonge nécessaire, et il ne peut tromper que ceux qui voudraient absolument être trompés (3).

(1) Tome Ier, p. 91.

(2) Tome II, p. 168. Voyez M. Petitot, dans sa notice sur La Rochefoucauld, en tête des *Mémoires*, t. LI de la 2e série de la collection.

(3) M. Petitot n'est pas de ce nombre : « Il est permis de douter de la sincérité de ce désaveu... Il paraît que le véritable motif de la démarche de La Rochefoucauld fut la

Sans doute il y a dans le petit volume, si souvent réimprimé (1), des pages qui ne sont pas de La Rochefoucauld; mais celles qui dans le temps révoltèrent le plus tous les honnêtes gens lui appartiennent incontestablement. On n'a point, il est vrai, le manuscrit autographe des *Mémoires*, mais la Bibliothèque nationale possède de nombreuses copies anciennes, une entre autres, qui est bien du XVIIe siècle, et qui a ce titre : *Mémoires de M. de La Rochefoucauld tels qu'il les avoue* (2); or on y trouve sur Mme de Longueville ce qu'il y a de pis dans les éditions de Hollande. Il y a plus : M. Renouard et M. Petitot ont eu à leur disposition d'autres manuscrits des *Mémoires*, anciens aussi et meilleurs encore ou du moins plus étendus. Nous avons étudié nous-même celui qui a servi de texte à l'édition de M. Petitot, et qui (3) vient de la bibliothèque de Louis Le Bouthillier de Chavigny, marquis de Pons, autrement dit de Pont-Chavigny, l'un des fils d'Armand-Léon Le Bouthillier de Chavigny, fils aîné de Léon de Chavigny, ministre secrétaire d'état sous Louis XIII et sous la régence, mort en 1652, un des amis particuliers de Condé et aussi de La Rochefoucauld, qui en parle souvent dans ses *Mémoires*. Ce manuscrit porte en tête l'avis suivant, d'une main aussi ancienne que tout le reste : « Ces Mémoires sont les véritables de M. D. L. R. F., et différens de ceux qui ont été imprimés en Hollande, soit pour la beauté du stile, soit pour l'ordre des choses et la vérité de l'histoire. Les imprimés ont été compilés par Cérizay pendant qu'il était son domestique, et partie de ces pièces, qui sont assez mal cousues ensemble, sont de M. de Vineuil, partie de M. de Saint-Évremond; le reste a été pris dans les manuscrits de M. D. L. R. F.; mais ceux-ci sont entièrement de lui. » Nous admettons cette opinion; mais si ce manuscrit contient véritablement l'ouvrage de La Rochefoucauld, il s'ensuit que l'édition désavouée n'est pas si infidèle, car elle s'y retrouve presque tout entière, corrigée il est vrai, et surtout augmentée. Un des passages fâcheux sur Mme de Longueville a été adouci; le plus triste, où La Rochefoucauld décrit l'intrigue, et, comme il dit, la machine qu'il inventa et qu'il conduisit pour brouiller le frère et la sœur, et donner Condé à l'en-

crainte de déplaire au prince de Condé et à la duchesse de Longueville, sa sœur, sur lesquels il s'était exprimé fort librement. » Tome LI, p. 326.

(1) La première édition parut à La Haye en 1662, format elzevirien, à la sphère; il y en a eu une seconde en 1663, deux autres au moins en 1664, et je ne sais combien dans les années suivantes.

(2) Fonds de Harlay, n° 352. Voyez Petitot, *ibid.*

(3) Il appartient aujourd'hui à un bibliophile américain très instruit, M. Coppinger, qui a bien voulu nous le communiquer.

nemie de Mme de Longueville, Mme de Châtillon, servant les intérêts sordides de celle-ci (1), parce qu'elle servait ceux de son dépit, ce déplorable passage a été scrupuleusement conservé. Le portrait de Mme de Longueville se transformant dans les sentimens de ceux qui avaient pour elle une adoration particulière et recevant la loi, au lieu de la donner, a disparu, et nous le regrettons vraiment, car il était d'une touche trop fine pour n'être pas de La Rochefoucauld, et, sans le vouloir, très flatteur pour Mme de Longueville, qu'il montrait au moins désintéressée et dévouée. A la place de ce portrait, il y a deux ou trois pages nouvelles, aussi fort bien tournées, où les origines et, du côté de La Rochefoucauld, les raisons fort peu chevaleresques de la liaison si mal terminée sont racontées dans le plus grand détail, et, il faut bien le dire, avec une rare effronterie. Enfin partout dans ce manuscrit, et particulièrement aux endroits les plus coupables, l'excellence du style trahit la main de La Rochefoucauld. Non, certes, ce n'est pas l'académicien Jacques Cérizai ou Serizay, intendant de la maison de La Rochefoucauld, disciple assez fade de Balzac et mort d'ailleurs en 1654; ce n'est pas Vineuil, l'auteur maniéré et médiocre des portraits de Mme Cornuel et de Mme d'Olonne dans les *Portraits* de Mademoiselle; ce n'est pas Saint-Évremond, étranger à cette société; c'est La Rochefoucauld lui-même qui seul a pu écrire tout ce qui se rapporte à Mme de Longueville, à ses qualités, à ses défauts, à son histoire secrète, parce que seul il en avait une aussi exacte connaissance.

Mme de Longueville ne s'y trompa point : elle reconnut parfaitement La Rochefoucauld, et pour lui faire un très mauvais parti, elle n'avait qu'à dire un mot à son frère Condé, déjà fort irrité pour son propre compte; mais ce mot, elle se garda bien de le dire. Triomphe admirable de l'esprit chrétien sur tous les sentimens de la nature! Cette fière créature qui avait lutté contre la royauté, bravé l'exil, la mer et la guerre civile, qui, enfermée dans Stenay et enveloppée par une armée victorieuse, ne s'était pas rendue, et à force de courage avait un moment triomphé de la fortune et de Mazarin, courbait alors la tête sous le joug de la croix. Elle venait de se remettre entre les mains de l'austère Singlin, et sous ce maître consommé elle avançait à grands pas dans les voies de la perfection chrétienne. Elle s'appliquait à combattre celui de ses défauts qui l'avait tant égarée, cet amour-propre habile à prendre toutes les formes, tantôt celle de la

(1) C'est La Rochefoucauld qui l'encouragea à se partager à peu près entre Nemours et Condé, à garder Nemours pour son cœur et Condé pour sa fortune, et qui porta ce dernier à donner en toute propriété la terre de Merlon à sa belle cousine.

coquetterie, tantôt celle de l'ambition, ce besoin de briller et de paraître, ce désir immodéré de la louange qu'on appelle flatteusement la passion de la gloire, ce goût de l'élévation et de la grandeur dont elle s'accuse elle-même dans la première lettre qu'elle écrit en 1660 à Mme de Sablé. Contre cet instinct superbe qu'elle tenait de sa mère et qu'elle partageait avec son frère, elle invoquait toutes les mortifications, et s'exerçait à les supporter avec la même magnanimité qu'elle avait montrée autrefois au milieu des plus grands périls.

Au risque d'être un peu long, donnons quelques exemples de l'incroyable humilité que le christianisme enseigna à Mme de Longueville, et qui a été sa gloire suprême.

Un jour qu'elle avait en vain demandé au roi quelque grâce pour une personne qui l'intéressait, car elle ne demanda jamais rien pour elle-même, elle fut si vivement émue du refus du roi, qu'oubliant toutes ses résolutions, et emportée par sa nature, il lui échappa, dit un auteur contemporain (1), « des paroles fort indiscrètes et fort peu respectueuses, pour ne rien dire de plus. » Un seul homme les avait entendues, et ne lui fut pas fidèle. Le roi le sut et en parla au prince de Condé, qui l'assura qu'on l'avait trompé. « Je l'en croirai elle-même, » répondit Louis XIV. Le prince va voir sa sœur, qui ne lui cache rien. Il s'efforce de lui persuader qu'en cette occasion la sincérité serait une sottise, et qu'elle fera même plus de plaisir au roi de nier que d'avouer sa faute. « Voulez-vous, lui dit-elle, que je la répare par une plus grande, non-seulement envers Dieu, mais envers le roi? Je ne saurois gagner sur moi de lui mentir, quand il a assez de générosité pour m'en croire et s'en rapporter à moi. Ce gentilhomme a eu grand tort, mais après tout il ne m'est pas permis de le faire passer pour un imposteur et un calomniateur, puisqu'en effet il ne l'est pas. » Le lendemain, elle alla trouver le roi, et, tombant à ses pieds, elle lui confessa la vérité.

Lorsque ce malheureux Bussy, qui, avec plus de conduite et en cultivant mieux ses belles facultés naturelles, eût pu devenir à volonté un grand homme de guerre ou un grand écrivain, après s'être perdu auprès de Turenne pour des chansons, mit le comble à toutes ses imprudences en laissant circuler le manuscrit de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, comme La Rochefoucauld avait fait celui des *Mémoires*, Condé, poussé, dit-on, par Mme de Châtillon, fort maltraitée dans cet ouvrage, témoigna publiquement sa colère de l'insolence de l'auteur. Il n'en fallait pas davantage. Un des gentilshommes de Condé, pensant plaire à son maître, fit armer tous les domes-

(1) Pélisson, dans Villefore, dont nous empruntons le récit.

tiques de l'hôtel dans le dessein d'aller à leur tête assommer Bussy. Heureusement Mme de Longueville n'avait pas été épargnée dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Ayant appris ce qui se passait à l'hôtel de Condé, elle y courut, et conjura son frère les larmes aux yeux de pardonner pour elle au coupable (1).

Un peu plus tard, allant un jour des Carmélites à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sa paroisse, un officier s'approcha de sa chaise pour lui demander quelque service. Mme de Longueville lui ayant répondu poliment qu'elle ne pouvait faire ce qu'il souhaitait, cet homme irrité hausse la voix, et bien instruit du passé de sa vie, grâce sans doute à Bussy (2) et à La Rochefoucauld, il se met à le lui rappeler dans les termes les plus outrageans. Les valets de pied qui entouraient la princesse allaient se jeter sur lui : « Arrêtez, leur dit-elle; qu'on ne lui fasse rien; laissez-lui dire tout ce qu'il voudra : j'en mérite bien d'autres (3). »

Mais en 1662, quand Mme de Longueville apprit ce qu'avait écrit sur elle La Rochefoucauld, l'épreuve fut bien autrement dure. Elle aussi, malgré toute son humilité, elle dut s'écrier dans l'amertume de son cœur, comme Mme de Sévigné après le pamphlet de son cousin : « Être dans les mains de tout le monde, être le livre de divertissement de toutes les provinces, se rencontrer dans toutes les bibliothèques, et recevoir cette douleur, par qui (4) ! » Nous avons relu bien des fois avec l'attention la plus scrupuleuse toutes les lettres de Mme de Longueville à Mme de Sablé qui se peuvent rapporter aux années 1662 et 1663, pour y surprendre une phrase, un mot qui trahît l'émotion douloureuse qu'elle dut ressentir. La plume n'a rien dit; mais dans les entretiens particuliers le cœur ne s'est pu contenir, et c'est La Rochefoucauld lui-même qui nous l'apprend dans une lettre dont nous pouvons fixer à la fois le sens et la date.

Pour toute vengeance, Mme de Longueville avait laissé éclater une colère généreuse dans le sein de Mme de Sablé. Averti par celle-ci, que fait La Rochefoucauld? Il renouvelle avec le plus grand air de bonne foi un désaveu dont nous connaissons la valeur, et après s'être ainsi mis à couvert, il continue ses études sur les femmes; il demande à Mme de Sablé de bien sonder le fond de l'âme de Mme de Longueville, de rechercher et de lui dire si le calme qui avait bientôt succédé aux premiers mouvemens de l'indignation est un fruit de la piété ou

(1) Villefore, 2e partie, p. 169.

(2) Le livre de Bussy fut imprimé en 1665, et il y en eut bien vite un grand nombre d'éditions avec la clef.

(3) Villefore, 2e partie, p. 171.

(4) Édition de Monmerqué, tome Ier, p. 130.

tout simplement un effet de la lassitude, selon son principe favori. Odieuse anatomie d'un cœur qu'on a déchiré, et dont on étudie avec une froide curiosité les derniers battemens et les apaisemens magnanimes! Le détracteur de tout noble sentiment examine en badinant d'où vient qu'on ne le hait plus; il ne peut admettre qu'une âme naturellement grande, et encore agrandie par le christianisme, soit capable de finir par accepter volontairement le déshonneur comme une sévère mais juste punition, et de pardonner pour être pardonnée à son tour; il ne croit pas plus au pouvoir de la religion qu'à celui de la vertu; il calomnie Mme de Longueville jusque dans ses derniers sacrifices; il y cherche le sujet d'une maxime nouvelle, à l'honneur de la lassitude, de la paresse, dont la prétendue puissance étonnait si fort Mme de Schomberg (1). La maxime paraît déjà dans la lettre, il n'y manque plus que le trait et la pointe.

« A La Tesne, le 21 juin (1662) (2).

« J'étois assez persuadé que vous trouveriez des raisons pour justifier votre silence; mais je ne croyois pas que vous voulussiez en mesme temps me reprocher de manquer de soin pour vous et de curiosité pour savoir l'état où vous avez trouvé la personne que vous avez vue depuis peu. On m'en a dit des choses si différentes sur les sentimens qu'elle a pour moi, que j'avoue que vous m'obligerez sensiblement de me dire sans façon ce que vous en avez remarqué; car, à vous parler franchement, je ne puis comprendre qu'une personne qui donne tous les jours des marques d'une piété si extraordinaire ait mieux aimé prendre le parti de se plaindre de moi avec aigreur et de m'accuser d'avoir fait un ouvrage qu'elle cognoist bien que je n'ai pas fait, que d'adjouster foi au tesmoignage que vous lui en avez rendu. Ce que je vous en dis ne changera jamais rien à la conduite respectueuse que je me suis imposée sur son subject; mais je voudrois bien sçavoir par une personne qui voit comme vous les replis du cœur quels sont ses véritables sentimens pour moi, je veux dire si elle a cessé de me haïr par dévotion ou par lassitude, ou pour avoir cognu que je n'ai pas eu tout le tort qu'elle avoit cru. Enfin je vous demande de m'apprendre ce qui vous a paru là-dessus (3). »

Au reste, il ne faut pas s'étonner que La Rochefoucauld aille chercher jusque dans le fond du cœur de Mme de Longueville la matière d'une maxime sur la vraie cause de la fin de la haine, car nous trouvons dans les portefeuilles de Valant un papier de la main de La Rochefoucauld où Mme de La Fayette pourrait bien être intéressée et

(1) Voyez la deuxième partie de cette étude, livraison du 1er février, p. 461.

(2) Portefeuilles de Valant, t. II, p. 265; *Œuvres de La Rochefoucauld*, p. 446.

(3) Et ailleurs : « Tout ce que j'apprends de cette morte dont vous me parlez me donne une curiosité extrême de vous en entretenir. Vous savez que je ne crois que vous sur de certains chapitres, et surtout sur les replis du cœur. » *Ibid.*

prise elle-même comme le sujet d'une expérience. C'est en tout cas un morceau fort curieux. Au dos est écrit : « M. de La Rochefoucauld donne ceci à juger. »

« J'ai cessé d'aimer toutes celles qui m'ont aimé, et j'adore Zayde qui me mesprise. Est-ce sa beauté qui produit un effect si extraordinaire, ou si ses rigueurs causent mon attachement? Seroit-il possible que j'eusse un si bizarre sentiment dans le cœur, et que le seul moyen de m'attacher fust de ne m'aimer pas? Ah! Zayde, ne serai-je jamais assez heureux pour estre en estat de cognoistre si ce sont vos charmes ou vos rigueurs qui m'attachent à vous? »

Un autre petit papier, joint au précédent, donne cette variante sur la dernière phrase :

« Ah! Zayde, ne me mettrez-vous jamais en estat de cognoistre que ce sont vos charmes et non pas vos rigueurs qui m'ont attaché à vous? »

Nul passage analogue à celui-là ne se trouvant dans *Zayde*, il faut bien en conclure que ce n'est pas ici une addition ou une correction proposée, mais une question de morale amoureuse et peut-être une déclaration subtilisée, adressée sur un air de badinage à la Zayde qui était alors l'objet des soins et des désirs de La Rochefoucauld. Mais revenons à Mme de Longueville.

Après le court moment de bien juste indignation qu'elle éprouva en 1662, à l'apparition des *Mémoires*, la paix rentra dans son âme, et depuis la surface au moins paraît tranquille. Elle connaît les occupations littéraires de Mme de Sablé, elle témoigne s'y intéresser par égard pour son amie, mais elle n'y prend aucune part. Mme de Sablé lui parle des sentences et des maximes auxquelles tout le monde travaillait autour d'elle, des divisions qu'elles causaient dans sa société, et elle lui adresse des questions qu'elle retire bien vite, les trouvant un peu trop délicates. Mme de Longueville accueille affectueusement ces communications; elle se défend d'entrer dans ces querelles qu'elle n'a pas l'air de bien comprendre, mais elle tient son cœur ouvert devant Mme de Sablé, et elle l'enhardit à y pénétrer :

« M. Esprit (alors précepteur des enfans de son frère, le prince de Conti), qui est ici, m'a parlé de ces sentences, mais il ne me les a pas assez expliquées pour comprendre vostre dissentiment sur leur subject, je veux dire pourquoi cette mesme chose que vous trouvez qui fait honneur à leur esprit fait honte à leur âme (1). Je suis toute honteuse de ce que vous me dites que je vous ai fait ravaler par mon silence les questions que vous aviez envie de me faire. Ce n'a pas été mon dessein, car, bon Dieu! que ne me pouvez-vous pas

(1) Nouvelle preuve de l'opinion de Mme de Sablé sur les *Maximes*.

demander, et à quoi ne vous respondrois-je pas avec la dernière ouverture? Vous le cognoistrez bien quand vous me tiendrez dans cet hermitage, qui est un des lieux où je me souhaite... Questionnez-moi toutes les fois que vous en aurez envie, au nom de Dieu, et sans réserve. »

Mme de Sablé n'hésite plus : au risque de toucher à d'anciennes blessures, elle envoie à Mme de Longueville la lettre de Mme de Schomberg sur les *Maximes*, dont elle répandait, comme nous l'avons dit, des copies arrangées. Dans la réponse de Mme de Longueville, pas un seul mot des *Maximes*, elle garde un absolu silence et sur l'ouvrage et sur son auteur; mais elle admire aussi l'aimable lettre, et s'étonne qu'elle vienne de Mme de Schomberg, ce qui nous apprend que la grande réputation de piété de cette dame avait fait un peu tort à celle de son esprit, ou que Mme de Longueville la connaissait mal, étant entrée dans le monde quand Marie de Hautefort en sortait presque, et l'ayant déjà quitté elle-même lorsque l'autre y reparut un moment.

« 5 avril 1664.

« Quand on a commencé à lire la lettre que vous m'avez envoyée, on n'a pas de peine à vous obéir en la lisant tout du long, car elle est la plus spirituelle du monde, et d'une sorte d'esprit que je n'avois pas soupçonné en Mme de Schomberg. Je vous la renvoye, et je la trouve tout comme vous. Il y a bien de la délicatesse et de la lumière. »

Pour elle, la réputation de bel-esprit ne la tente guère, et ayant appris qu'on songeait à imprimer une lettre qu'elle avait écrite sur un point de religion qui lui tenait fort à cœur, elle prend l'épouvante, et supplie Mme de Sablé de lui épargner un honneur dont elle serait inconsolable.

« Vraiment je me remets si peu de la frayeur d'être imprimée, que je voudrois de tout mon cœur tenir une lettre que j'écrivois il y a quelque temps à M. de Saint-Roch (le curé de Saint-Roch), en lui envoyant quelque chose de la part de M. Ciron (le célèbre janséniste). Comme c'était un certain ouvrage touchant la cause de la morale, je pensai qu'il falloit lui dire quelque mot de louange des soins qu'il prend pour la condamnation de la morale corrompue, et je laissai voir mon sentiment sur ces matières. J'ai peur qu'ils ne s'advisent de m'imprimer en quelque occasion. Il n'y a qu'une chose qui me rassure, c'est que ces testes-là ont bien la mine de mespriser les femmes et de compter leurs sentimens pour rien. Je prie Dieu qu'ils me traitent ainsi, car vraiment je serois inconsolable qu'ils me fissent l'honneur de m'imprimer. S'il y a quelque moyen de l'empescher, vous me sauverez d'une grande crainte. »

Qu'est-ce à dire, et est-ce bien là celle dont nous avons raconté

la brillante jeunesse, la reine du bel-esprit, l'arbitre des élégances? Non, c'est une autre Mme de Longueville, c'est la pénitente de M. Singlin, ne combattant pas seulement ses instincts héréditaires de gloire et de grandeur, mais instituant avec elle-même une lutte bien autrement difficile. Comme les sens ne l'avaient jamais entraînée, c'était à son esprit et à son goût pour l'esprit qu'elle s'en prenait par-dessus tout de ses fautes. Elle-même nous le dit dans ses réflexions sur sa retraite, monument singulier de ce qui se passait alors de plus intime dans son cœur : « L'amour du plaisir a partagé mon âme avec l'orgueil durant les jours de ma vie criminelle. Quand je dis le plaisir, j'entends celui qui touchoit mon esprit, les autres naturellement ne m'attirant pas (1). » Elle faisait donc la guerre à son esprit, elle s'en défiait comme de ce qu'il y avait de plus dangereux en elle, et elle se faisait scrupule de le cultiver. Elle s'était interdit ce qui naguère lui plaisait tant, les romans et la comédie; elle se refusait aux lectures, aux conversations, aux correspondances agréables; elle fuyait jusqu'à l'ombre de la plus simple galanterie. Quelqu'un lui ayant adressé une lettre un peu aimable, vraisemblablement sur l'ancien ton, elle écrit à Mme de Sablé : « Ce billet est un vrai poulet. J'ai bien peur que le mien n'y réponde pas dignement. Mon esprit ne me fournit plus rien du tout pour le commerce. » Mais Mme de Longueville avait beau faire. Elle pouvait mettre une ceinture de fer à son esprit comme à son corps : elle le comprimait, elle ne le détruisait pas, et en dépit d'elle il gardait ses agrémens naturels dans les moindres choses et reprenait toute sa force dans les grandes circonstances. Qu'il ne s'agisse plus d'elle-même, de ses goûts et de ses plaisirs d'autrefois, d'occupations élégantes et frivoles, mais d'affaires sérieuses, importantes, où elle croira sa conscience engagée, par exemple, la défense de Port-Royal persécuté, ou le soin de l'éducation et de la destinée de ses enfans, l'héroïne reparaîtra, et nous allons la voir déployer un rare esprit avec une intrépidité digne de la sœur de Condé, et quelquefois même, dans les lettres intimes écrites à Mme de Sablé ou à son frère, trouver des accens énergiques et une vigueur de langage qui rappelleront la contemporaine de Corneille.

VICTOR COUSIN.

(1) Voyez ce curieux écrit dans le supplément au *Nécrologe de Port-Royal*, p. 137-150, et l'édition bien plus fidèle que nous en avons donnée d'après les manuscrits de plusieurs bibliothèques, IVe série de nos ouvrages, t. III, p. 201.

LE CONSULAT, L'EMPIRE

ET LEURS HISTORIENS.

DEUXIÈME PARTIE.

LE SYSTÈME IMPÉRIAL.

I. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers. — II. *Histoire des Cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, par M. Armand Lefebvre. — III. *Histoire de France depuis le 18 brumaire*, par M. Bignon. — IV. *Mémoires et Correspondance du roi Joseph.*

I.

L'empire, né dans la guerre, était appelé à vivre par elle. Le réveil de toutes les passions hostiles en Angleterre, les terribles mesures par lesquelles il avait été répondu en France à ce déchaînement de colères, avaient imprimé dès l'origine au nouvel établissement impérial un caractère indélébile. Comme Hercule, la monarchie napoléonienne eut à lutter contre des serpens dans son berceau, et elle entra dans le monde la vengeance au cœur et la menace sur les lèvres. Sortie deux années plus tôt du sein de la paix générale due au génie de son fondateur, proclamée avant l'attentat du 3 nivôse, le drame de Vincennes et la rupture de la paix d'Amiens, il est à croire que ses destinées auraient été fort différentes. Si, au lieu de s'inspirer d'une pensée nouvelle, l'empereur s'était borné à continuer, en la consolidant, la politique dont le premier consul avait pris l'initiative de 1799 à 1802, le monde n'aurait point vu se développer cet antagonisme de la France et de l'Europe, qui donna bientôt pour terme à l'avenir l'anéantissement de l'une et l'oppression de l'autre.

Ce qu'on avait attendu du consulat, ce qu'il avait réalisé au-delà de toutes les espérances, c'était un gouvernement fort et modéré, avec une situation prépondérante, mais régulière et pacifique au dehors. On avait cru fermement que la constitution de l'an VIII était en mesure d'assurer au pays le premier de ces bienfaits, et les traités de Lunéville et d'Amiens avaient été conclus dans la pensée de lui garantir l'autre. Nous avons dit comment des difficultés inextricables sortirent sitôt après la conclusion de ces actes diplomatiques, non de leurs stipulations à peu près irréprochables, mais du silence gardé sur certains faits en complet désaccord avec l'esprit de ces stipulations elles-mêmes. Donner pour frontières à la France les Alpes, le Rhin et l'Escaut, c'était réaliser la plus magnifique de ses ambitions, sans porter cependant aucune atteinte à l'indépendance et à la dignité des autres peuples. Aller plus loin, prétendre conserver sous son patronage direct et dans une sorte de vasselage politique et militaire tous les états de l'Italie, mander à Paris les députés de la Suisse et dicter à ce pays des lois fort sages d'ailleurs, mais qui impliquaient une manifeste dépendance et l'abjuration de son antique neutralité; donner une constitution à la Hollande, et tenir sous sa main ses arsenaux et ses chantiers; prendre l'engagement moral de soutenir non-seulement contre les agressions de l'étranger, mais contre celles des partis, les divers gouvernemens érigés par la France à Berne, à Amsterdam, à Florence et à Milan, c'était rendre inévitable son intervention quotidienne dans les affaires de la moitié du continent, en armant nécessairement l'autre moitié contre soi.

La facilité que laissait à Napoléon le silence des traités sur des questions capitales fut la première tentation offerte à un homme de guerre, qui, une fois engagé dans la voie des interprétations léonines, marcha sur les argumens diplomatiques aussi résolument que sur les escadrons ennemis. On sait par quel enchaînement d'entreprises consommées en Piémont, en Ligurie, dans la république cisalpine, en Suisse et dans l'empire germanique, de 1801 à 1804, l'Europe se trouva conduite à reprendre contre le vainqueur de Marengo le cours d'hostilités dont la cessation avait été partout accueillie avec ivresse, et l'on a vu l'Angleterre, humiliée du résultat d'une paix durant laquelle la France s'étendait plus que pendant la guerre, recommencer, en violant un traité solennel, une lutte dans laquelle elle eut dès le premier jour la sympathie de tous les cabinets en attendant leur actif concours.

Lorsqu'on observe l'attitude du gouvernement français à la reprise des hostilités avec l'Angleterre, à l'heure suprême où se prépare l'érection du trône impérial, on ne saurait se tromper en effet sur l'opposition invincible, quoique secrète encore, qui séparera le nouvel em-

pire des royautés parmi lesquelles il va prendre place. L'effet moral de la catastrophe de Vincennes a décidé la Prusse à rompre une négociation qui tendait à lier à l'accomplissement des projets de la France les intérêts de son ambition peu scrupuleuse. La cour de Pétersbourg, si dévouée au premier consul aux derniers temps de Paul Ier, a passé, depuis l'avénement d'Alexandre, à un état de réserve qui laisse deviner de prochaines hostilités. Nulle part l'attentat d'Ettenheim n'a produit une plus vive émotion; celle-ci s'y est traduite sous des formes dramatiquement insultantes, et, dans leurs récriminations réciproques, les deux gouvernemens en sont venus à opposer au souvenir de la funèbre nuit du 21 mars celui de l'assassinat d'un père qui n'a pas encore été vengé. Si l'Autriche, que ses revers ont rendue prudente, n'étale pas ses sentimens secrets, si elle semble mettre de l'empressement à reconnaître le titre impérial que va prendre le fier soldat destiné à faire bientôt tomber de son front le diadème du saint empire, c'est qu'elle entend différer sa vengeance, afin de la rendre plus sûre. Se faire payer son silence sur l'acte d'Ettenheim, commis dans la circonscription de l'empire, au prix d'une large tolérance pour toutes les innovations qu'elle entreprend en Allemagne, et pour les violences qu'elle y consomme à l'occasion des sécularisations germaniques; réorganiser son armée tout en renouant secrètement ses liens avec l'Angleterre et avec la Russie; être enfin l'âme d'une troisième coalition avant d'en devenir le bras : telle est la politique, d'ailleurs fort naturelle, de la puissance qui, à la douleur d'avoir perdu les provinces belgiques, voit ajouter l'affront du sacre d'un empereur français en pleine cathédrale de Milan. Toutes les grandes cours avaient donc au fond du cœur, dès l'avénement de la monarchie napoléonienne, le sentiment d'inquiétude qu'elles ont entretenu jusqu'au jour de sa chute.

Mais qu'on me permette de le dire : la plupart des historiens et l'auguste causeur de Sainte-Hélène lui-même semblent s'être trompés, les uns dans leurs appréciations, l'autre dans ses épanchemens calculés, sur le véritable caractère de cette antipathie originelle. Le repoussement européen contre l'empire provenait bien moins du fait de cet établissement lui-même que de la manière dont la monarchie nouvelle comprenait déjà sa situation au dehors. Il tenait non point à la révolution opérée dans la forme du gouvernement français, mais aux prétentions que le chef de ce gouvernement avait révélées avant de monter au trône, et qui se manifestèrent bien plus hautement encore au lendemain de cette transformation. Pas plus au commencement de ce siècle que de nos jours, les préventions aristocratiques ne dominaient les intérêts, et l'Europe l'avait prouvé en accueillant avec un chaleureux assentiment les miracles de ce gouvernement

consulaire, qui, en raffermissant l'ordre social par la main d'un homme nouveau, avait enlevé aux adversaires de la révolution française les seules espérances qui leur restassent alors. Si l'empire n'avait été que le consulat continué, avec un gage de sécurité de plus; si, prenant dès l'abord au sérieux ces limites du Rhin aux Alpes où l'univers vaincu consentait, en 1802, à encadrer l'incomparable grandeur de la France, il n'avait pas manifesté l'intention de dépasser ce cercle tracé par une héroïque épée, la nouvelle monarchie n'aurait pas été moins sincèrement acceptée par les cabinets qu'elle ne l'avait été par la France. Les gouvernemens étrangers avaient compris, et tous les documens le constatent, qu'en ce temps-là Napoléon était seul en mesure d'achever la restauration de la société en France, et de garantir ainsi la stabilité de l'ordre européen. Dans l'évidente impossibilité d'obtenir ce résultat par une autre dynastie, l'adoption de la monarchie impériale aurait donc été universellement envisagée comme une dernière victoire remportée sur la révolution, si toutes les cours n'avaient pressenti dès lors ce qu'on prenait d'ailleurs fort peu de précaution pour cacher.

En dehors d'un patriotisme qui cesserait d'être légitime, s'il conduisait à abjurer la justice, jugeons donc la situation d'autrui comme nous voudrions qu'on jugeât la nôtre. Pouvait-on considérer à Vienne comme une conséquence du traité de Lunéville que le prince couronné à Notre-Dame partît trois mois après pour aller se faire sacrer roi d'Italie à Milan? Était-il possible de croire au droit des gens, lorsque Gênes était réuni à l'empire comme l'avait été le Piémont, et que l'empereur commençait à dépecer l'Italie, afin d'y trouver des dotations pour tous ses proches? La Prusse avant Iéna, la Russie avant Friedland, pouvaient-elles sans résistance, ou du moins sans une émotion profonde, entendre annoncer solennellement que la maison de Naples avait cessé de régner, ou que la Dalmatie était réunie à l'empire? N'était-il pas naturel que l'Angleterre versât jusqu'à la dernière goutte de son sang pour résister à une puissance qui prétendait dominer l'Europe du golfe de Tarente au golfe de Lyon, et qui s'emparait de toutes les ressources de la Hollande pour soutenir une guerre dont le résultat certain pour ce malheureux pays était l'anéantissement de ses richesses et de sa puissance maritime? La réunion de la Hollande à la France, prononcée en 1810, n'ajouta rien en effet à la dépendance dans laquelle l'empire tenait, dès son avénement, toutes les forces de cette contrée. Or la paix maritime était-elle vraiment possible à de telles conditions? Lorsque la France exerçait une action quelquefois détestée, quoique toujours obéie, à Madrid comme à Naples, à Berne comme à Amsterdam; qu'au midi elle contraignait le roi d'Espagne de faire la guerre à ses enfans en

Portugal, sous peine de la lui faire à lui-même, et qu'elle achevait au nord, par le règlement des indemnités germaniques, la ruine morale de l'Autriche, l'Europe avait-elle en face d'elle une monarchie régulière, exerçant son influence dans la sphère légitime de son action, et ne se trouvait-elle pas déjà placée vis-à-vis d'un pouvoir sans limites dans ses désirs comme dans ses frontières? A partir de la proclamation de Napoléon comme roi d'Italie, ne voyait-on pas se dessiner au-delà de la vaste zone qui s'étend des Pyrénées et des Alpes jusqu'au Rhin une autre zone dans laquelle un système de dépendance à peine déguisée ne pouvait manquer d'aboutir tôt ou tard à des réunions territoriales pures et simples?

Si dès ses débuts le nouvel empire prenait une aussi alarmante situation, que ne devait-il pas arriver l'année suivante après les prodiges d'Ulm et d'Austerlitz, quand, avec l'habileté d'Annibal et l'impétuosité d'Alexandre, l'empereur eut en quelques semaines arraché ses armes à une armée autrichienne et contraint la Russie de repasser ses frontières, après avoir couvert de morts le sol d'un empire allié qu'elle n'avait pas su défendre! Quelle défaite n'aurait été moins redoutable pour la faiblesse humaine que ces enivrantes fascinations de la fortune et de la gloire? Lorsqu'à son bivouac d'Urschitz le soldat-roi voyait s'incliner devant lui le successeur des Frédéric et des Othon, ne comprend-on pas que le souvenir de Charlemagne ait traversé comme une éblouissante vision cet esprit accessible à toutes les grandes choses? Y a-t-il lieu de s'étonner qu'en dormant dans les palais de Marie-Thérèse comme le fils de Philippe dans ceux de Darius, l'homme qui, pour son début dans la royauté, venait de dépasser les plus audacieuses conceptions de l'histoire et de l'épopée, se soit cru appelé à rendre l'Europe tributaire de son génie et vassale de sa destinée?

C'est en effet à la victoire d'Austerlitz et aux jours qui précédèrent la signature du traité de Presbourg (1) qu'il faut rapporter comme à leur véritable origine les plus hardies conceptions de Napoléon. Il n'est point vrai, comme on l'a écrit souvent sans que je sois parvenu à en démêler le motif, que son œuvre se soit formée successivement et presque pièce à pièce dans sa pensée, et que l'empereur ait été conduit à lui donner des proportions colossales bien plus par le cours des circonstances que par l'effet de sa propre volonté. Il se peut que les Anglais aient été amenés à conquérir les Indes sans le savoir et sans le vouloir; mais telle n'a pas été la destinée de Napoléon, ainsi ne s'est point formée son œuvre : c'est très sciemment, et s'il est permis de le dire *à priori*, qu'il a entrepris de s'assujétir l'Europe occi-

(1) 26 décembre 1805.

dentale, et les affirmations contraires diminuent le héros sans excuser sa tentative. Si Napoléon a élevé un édifice renversé par les tressaillemens de l'humanité vainement comprimée par le génie, si cet édifice est tombé sous la réaction, non des gouvernemens que l'empereur avait vaincus, mais des nationalités qui sont invincibles, il faut reconnaître que c'est de sang-froid et dans sa plus parfaite liberté qu'il a engagé un duel gigantesque contre la nature des choses. Il est assez grand pour supporter devant l'histoire toute la responsabilité d'une tentative devenue depuis sa chute l'enseignement des rois, et en particulier celui des princes de sa race.

Sitôt qu'il fut sorti des voies de la politique consulaire et revêtu du pouvoir souverain, Napoléon se considéra comme exerçant au dehors, au profit de l'idée dont il était le représentant, une mission qui, en échange de certaines réformes sociales, attribuait à la France une sorte de suzeraineté sur tous les peuples avec lesquels elle était en contact direct. En conquérant le monde au christianisme, Charlemagne avait restauré l'empire d'Occident. Napoléon estima possible de le relever pour la deuxième fois par la puissance des armes, combinée avec celle de l'égalité civile, dont il était l'éclatant symbole. Recommencer Charlemagne est devenu, dès que l'huile sainte a touché son front, la pierre d'achoppement de son génie et la perpétuelle tentation de sa pensée. Empereur des Français et roi d'Italie, médiateur de la confédération suisse, il va organiser une confédération rhénane, dont le but hautement avoué est de soumettre à la prépondérance française toute l'Allemagne, en annulant pour jamais l'Autriche écrasée à Austerlitz, et la Prusse, qui va l'être à Iéna. L'empereur n'ignore pas que l'Angleterre, inaccessible à ses coups, ne subira jamais cette organisation de l'Europe au profit d'une seule puissance, et que dès lors il se prépare une guerre éternelle; il sait fort bien que si, à force de victoires, il amène l'Autriche et la Prusse à subir une aussi profonde déchéance, les traités passés sur de telles bases ne seront que des haltes d'un jour, et que la paix signée avec elles ne sera jamais qu'une trêve. Il connaît l'irritation des peuples alliés ou tributaires, condamnés, comme l'Espagne et la Hollande, à subir le contre-coup de tous nos échecs maritimes sans profiter d'aucune de nos victoires. Napoléon sait tout cela; mais il tient que dans le monde la stratégie peut détrôner l'opinion, il a d'ailleurs une foi profonde dans son étoile et dans la puissance des idées auxquelles son épée fraie le chemin. Il croit qu'il lui suffira d'apporter à l'étranger quelques résultats partiels de la révolution française, l'égalité devant la loi, la centralisation du pouvoir, l'ordre, l'intelligence et la probité dans l'administration financière, pour amener les peuples à sacrifier sans regrets leur indépendance politique,

leur personnalité morale, et jusqu'à ces dynasties où viennent se confondre dans de vivans symboles toutes les gloires et tous les souvenirs des générations écoulées. Napoléon croit en un mot qu'en servant les peuples, on peut les humilier sans péril, et que les nations immolent volontiers leur orgueil à leurs intérêts.

Améliorer la condition sociale des peuples en anéantissant leur personnalité historique, refouler tout intérêt commercial ou politique qui ne se subordonnerait pas à l'intérêt français, le seul auquel il reconnaisse dans le monde le droit et la force, telle est la double pensée qui n'a pas fléchi un seul jour, de l'aurore de ce règne à son déclin. Ce n'est donc pas à la critique partielle des actes accomplis durant l'époque impériale que le publiciste doit s'arrêter. On pourrait en effet montrer que ces actes, dans tout ce qu'ils ont eu de plus inattendu et de plus accidentel en apparence, sont presque toujours sortis de la doctrine même du règne. C'est en elle-même et dans son principe qu'il faut juger celle-ci. Les historiens ont tous blâmé Napoléon d'avoir, en 1807, par ses procédés violens, poussé la Prusse à sa ruine, au risque de perdre en Europe la seule alliance qui ne fût pas pour lui strictement impossible. Les uns ont déploré pour sa gloire le guet-apens de Bayonne, les autres l'enlèvement du Vatican; presque tous ont montré dans la guerre d'Espagne la cause de la ruine militaire de l'empire, dans la captivité du pape l'origine de son discrédit moral; ceux-ci ont signalé l'affaire d'Oldenbourg et les démêlés avec la Russie comme l'origine de ses désastres; ceux-là ont déploré l'aveuglement qui, après ses premiers revers, empêchait l'empereur d'accepter en 1813 la paix à des conditions qui auraient maintenu à lui-même et à la France la situation la plus forte de l'Europe. Tous ces reproches peuvent être fondés; mais lorsqu'on envisage les faits qui les provoquent sous le reflet de la pensée fondamentale de laquelle sortirent ces faits eux-mêmes, ils apparaissent comme des conséquences presque logiques de cette pensée, et l'on est invinciblement conduit à dénier au hasard la large part que certains apologistes voudraient lui attribuer dans les déterminations impériales.

Écraser la Prusse, ajouter sa mortelle inimitié à celle de l'Autriche, chasser le pape de ses états et réunir à la France l'antique capitale du monde, enfermer les princes d'Espagne à Valençay et préparer une prison au vieux monarque qui se jetait avec confiance dans les bras d'un allié; blesser gratuitement la Russie au cœur pour aller l'attaquer dans ses déserts, se refuser enfin à Prague à des ouvertures qui assuraient encore à la France des conditions fort supérieures à celles de Lunéville, cela serait inexplicable sans doute, si l'empereur Napoléon avait jamais entendu constituer une monarchie

régulière dans les conditions normales de l'équilibre européen. Mais lorsqu'on se tenait pour appelé à ressusciter l'empire d'Occident, en transportant le sceptre impérial de la Germanie à la France, ces actes ne sont que les incidens fatals d'une situation poursuivie à tout risque. Ne fallait-il pas que la monarchie de Frédéric II descendît aussi bas dans l'opinion de l'Allemagne que celle de Marie-Thérèse, pour faire place à ces nouvelles souverainetés vassales de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg, qui, pour prix d'un titre royal, consentirent un moment à abdiquer la patrie? Y avait-il à s'étonner que le vieux sang des rois fût renouvelé comme l'était la face du monde, et lorsqu'on eut pris la résolution de faire du Capitole le berceau de l'héritier du grand empire, ne fallait-il pas de gré ou de force écarter de l'Italie la seule puissance qui trouvât dans sa conscience le devoir de protester au sein de l'universel silence? S'il existait enfin, adossé au pôle, un vaste état dont la force comme le prestige fussent encore intacts; si cette puissance, se refusant à seconder plus longtemps les mesures de répression commerciales décrétées contre l'Angleterre, pouvait devenir un jour l'espérance des gouvernemens aux abois et des nationalités frémissantes, n'était-il pas politique de la placer entre une soumission absolue ou une guerre à mort, et de se confier une fois de plus à la fortune, afin d'attester au monde que l'arrêt du destin était désormais sans appel?

Les fautes de Napoléon sont donc bien moins des accidens de sa vie que les résultats mêmes de l'idée éclose au soleil d'Austerlitz et poursuivie de victoire en victoire, de capitale en capitale. Ce n'est pas aux fautes de l'empire qu'il faut demander le secret de sa chute : c'est jusqu'aux bases de l'édifice qu'il convient de pénétrer pour l'apprécier dans sa grandeur comme dans sa fragilité. Voyons d'abord ce vaste plan se dérouler avec un ensemble irrésistible de 1805 à 1810; voyons-le commencer dans le palais des césars de l'Allemagne pour finir dans ceux des tsars de Russie, et aux innombrables intérêts qu'il refoule, aux indomptables sentimens qu'il violente, on devinera la portée de la réaction dont l'incendie du Kremlin devait donner aux peuples le terrible signal.

II.

La paix de Presbourg dépouilla l'Autriche de tout ce qu'elle possédait encore en Italie en vertu du traité de Campo-Formio. Elle perdit l'état de Venise avec toutes ses provinces de terre ferme. La France devenait ainsi limitrophe de la Turquie, et la distinction entre l'empire français et le royaume d'Italie n'était plus énoncée qu'avec un vague d'expression qui la rendait manifestement illusoire.

L'Autriche n'était pas moins cruellement atteinte dans les autres parties de sa domination. Pour lui ôter toute influence sur la Suisse comme sur l'Italie, on lui arrachait le Tyrol, que l'on réunissait à la Bavière. La cour impériale était contrainte de reconnaître le titre royal, avec une entière parité de droits, à cette maison électorale de Bavière, dont l'empereur Napoléon s'était servi dans la précédente campagne comme d'un coin pour entamer l'Allemagne et pour pénétrer au cœur des domaines héréditaires. Une couronne royale était aussi posée par la main de la France sur le front des princes de Wurtemberg et de Saxe, qui n'avaient vu dans nos victoires qu'un moyen de profiter de l'abaissement de la maison d'Autriche et de recueillir ses dépouilles. Ainsi l'empire germanique se trouvait déjà virtuellement dissous de fait, et le protectorat de l'Allemagne transporté de Vienne à Paris. Pendant que la maison d'Hapsbourg-Lorraine voyait crouler sa puissance dans les champs de la Moravie et perdait son vieux patronage sur l'Allemagne méridionale et catholique, l'un des actes diplomatiques les plus tristement célèbres de ce temps livrait à la France l'honneur de la maison de Hohenzollern, et arrachait à la Prusse un prestige ménagé depuis douze ans avec une impassible habileté. Le roi qui, à la veille de la campagne d'Austerlitz, avait, sur le tombeau de Frédéric II, pressé dans sa main celle d'Alexandre et juré de confondre sa cause avec celle de la Russie et de l'Allemagne, recevait des mains du dominateur du continent l'électorat de Hanovre en échange de quelques possessions territoriales destinées à commencer l'érection de ce vaste édifice de fiefs militaires qui devenait pour le chef de la grande armée une conséquence et une obligation de sa victoire (1) : acte sans excuse où la faiblesse le dispute à l'ambition, et qui, au grand détriment des intérêts de la France comme de l'Europe, allait obliger un peuple généreux à porter sa honte et son désespoir dans les champs d'Iéna.

La déchéance morale de la Prusse était donc dès les premiers jours de 1806 aussi irrémédiablement consommée que la destruction de la puissance militaire de l'Autriche, et l'Allemagne, bien moins atteinte encore par le sort des armes que par la défection richement payée de ses principales maisons princières, ne pouvait se refuser à reconnaître pour suzerain le prince qui, sacré à Paris par Pie VII, était allé lui-même, sous le dôme de Milan, se poser la couronne de fer sur la tête.

Le traité de Presbourg avait virtuellement dissous l'empire germanique par ce seul fait, qu'il y fondait trois nouvelles royautés indépendantes du chef de l'empire, et qu'il soumettait aux diverses

(1) Traité de Schœnbrunn du 15 décembre 1805.

souverainetés territoriales toute la noblesse immédiate, placée jusqu'alors, comme chacun sait, sous la dépendance directe de l'empereur. Aucun lien fédératif ne rassemblait plus ces nombreux et faibles gouvernemens, et l'anarchie était venue s'asseoir sur les débris de l'œuvre des siècles. La place était donc vide pour la nouvelle confédération du Rhin, titre modeste sous lequel Napoléon consentit à cacher une domination qui, durant les premiers temps, humilia plus les amours-propres qu'elle ne blessa les intérêts. Une diète siégeant à Francfort, composée de deux colléges seulement, et dont l'empereur des Français désignait l'archi-chancelier, remplaça l'antique mécanisme brisé par notre épée. Les princes confédérés, tous agrandis directement aux dépens de l'Autriche ou par l'adjonction des anciennes principautés ecclésiastiques qui avaient fait sa force dans l'empire, se déclaraient en état d'alliance offensive et défensive avec la France, et prenaient l'engagement de l'assister à toute réquisition d'un contingent de soixante-trois mille hommes. Dès le mois de juin 1806, plusieurs mois avant Iéna, trois ans avant Wagram, l'empire dépassait le Rhin, et soixante mille soldats allemands, mis par un traité solennel à sa disposition absolue, lui composaient déjà une avant-garde vers le Nord. Pendant ce temps, que se passait-il au Midi?

L'empereur avait appris, avec une joie dont l'ardente expression éclate dans toutes ses paroles, que la maison de Naples, excitée par l'Angleterre et par la Russie, avisée des secrètes dispositions de la Prusse et comptant sur une issue fort différente de la guerre de 1805, avait, sous le coup du désastre essuyé par notre flotte à Trafalgar, ouvert ses ports aux pavillons ennemis de la France. Annoncer au monde, par une proclamation officielle, que cette branche de la maison de Bourbon allait cesser de régner, rassembler une armée pour exécuter cette sentence, mettre à sa tête son frère Joseph et le désigner ainsi d'avance pour prendre possession d'un royaume que l'empereur se tenait pour assuré de conquérir dès qu'il l'attaquait, tout cela fut aussi rapide que l'étaient toujours les éclairs de sa pensée et les foudroyantes résolutions de sa volonté. Le fils adoptif de Napoléon occupait sa place à Milan; son frère aîné allait régner à Naples; il n'y avait donc plus qu'à procurer la Sicile à Joseph, pour donner dans la Méditerranée à la France, déjà maîtresse de toutes les côtes de l'Adriatique jusqu'aux bouches du Cattaro, une situation sans égale. Napoléon s'assimilait de plus en plus l'Italie. Le duché de Lucques avait été attribué à la princesse Élisa, sa sœur; ceux de Parme et de Guastalla étaient destinés à d'autres établissemens de famille. Il faisait prendre pied à sa maison dans toutes les parties de la péninsule, en même temps qu'il posait la couronne ducale de Berg

sur la tête de sa sœur Caroline, et qu'il introduisait le brillant époux de cette princesse au sein de la confédération rhénane.

Ainsi se dessinaient les premières lignes du vaste plan d'après lequel la famille Bonaparte était destinée à devenir l'instrument de la transformation politique de l'Europe en même temps que le gage de sa subordination aux intérêts du grand empire. Un pas plus décisif encore fut bientôt fait vers l'accomplissement du programme napoléonien par l'appel du prince Louis au trône de Hollande. Ce pays reçut la monarchie décrétée par le vainqueur d'Austerlitz sans plus de résistance et sans plus d'espoir que les diverses transformations imposées par la France aux peuples qui gravitaient dans son orbite. Chaque lien nouveau avec celle-ci l'enchaînait plus étroitement en effet à un système de guerre maritime aussi contraire à ses traditions qu'à ses intérêts. Dépouillée de ses vastes possessions coloniales, privée de la faculté de promener son pavillon sur toutes les mers, écrasée par une dette énorme, la Hollande ne fut plus qu'une province de l'empire, conservant sous les dehors d'une soumission forcée l'intégrité de ses regrets et de ses espérances. L'établissement d'une royauté purement française dans ce pays, ne modifiant pas notablement la situation antérieure, n'eut guère pour résultat que de finir enfin le long mensonge qui depuis la paix de Lunéville avait été, pour la Hollande aussi bien que pour la Suisse et pour l'Italie, la cause principale des difficultés survenues entre la France et les cabinets étrangers.

Mais les développemens de la pensée impériale allaient bientôt conduire, par une conséquence plus rigoureuse encore, à d'autres innovations dans les rangs secondaires de l'ordre social et surtout dans la condition des chefs de l'armée, instrumens principaux de cette pensée. On ne pouvait incessamment user de la guerre et de la conquête pour constituer des monarchies destinées à faire cortége au trône impérial, sans être bientôt amené à tenter la création d'une sorte d'aristocratie militaire : celle-ci n'était pas moins nécessaire pour maintenir le dévouement de l'armée que pour servir de support contre l'étranger à l'établissement gigantesque imposé à l'Europe vaincue, mais non résignée. C'est ainsi qu'on se trouva entraîné vers des institutions incompatibles avec l'idée d'égalité civile, et conduit à réagir pour consolider son œuvre contre le principe même qui l'avait fondée.

Lorsque l'héroïsme de ses soldats mettait à la disposition de leur glorieux empereur un trône par campagne, quand la pointe de leurs baïonnettes supportait seule en réalité le pavois du haut duquel il dominait le monde, il fallait bien que leurs chefs, défenseurs naturels d'un empire tout militaire, reçussent leur large part dans les dé-

pouilles de l'Europe, qu'ils allaient arpenter du Tage au Niémen, soit pour en achever la conquête, soit pour y comprimer les résistances naissantes. Il était impossible que ces généraux ne devinssent point partie intégrante du système pour lequel ils prodiguaient chaque jour leur sang, et qu'ils conquissent des couronnes sans que quelques fleurons en retombassent sur leur propre front. La prévoyance politique s'unissait donc au sentiment d'une juste reconnaissance pour déterminer l'empereur à associer à la fortune de l'établissement impérial les hommes qui, après en avoir été les instrumens, en demeuraient les supports nécessaires. Ceci suffit pour expliquer la création de ce réseau de principautés disséminées sur le territoire des royautés d'origine napoléonienne, et largement dotées par l'or de l'étranger. Ces riches principautés étaient pour le dedans un encouragement et une récompense, pour le dehors la constatation authentique de l'action toujours présente et toujours armée de la France. Napoléon créa des duchés dans les pays tributaires à peu près dans le même esprit que César avait créé des colonies dans les provinces soumises; il céda au double besoin d'entretenir le dévouement en en payant le prix, et d'affaiblir les aspirations nationales en mêlant partout les intérêts français aux intérêts indigènes.

L'ardente imagination de l'empereur ne tarda pas à revêtir d'un coloris éclatant un système qui n'était au fond que l'une des plus prosaïques nécessités de sa situation toujours tendue, et les commentateurs eurent bientôt érigé en profonde théorie sociale des actes originairement provoqués par les exigences allumées à la vue de tant de dépouilles opimes. M. de Talleyrand, conduit par sa modération naturelle à toujours désirer la paix, et par la trempe de son caractère à flatter les plus dangereux penchans de son maître, ne manquait jamais, lorsque son crédit avait besoin d'être raffermi, de faire miroiter devant les yeux du nouveau Charlemagne les prestigieux souvenirs du saint empire et de la bulle d'or. Ce ministre, qui étudiait l'histoire comme la politique, pour en tirer des profits plutôt que des leçons, entretenait incessamment cette disposition singulière à appliquer des formules toutes symboliques à la réorganisation d'une société qui n'avait pas plus de traditions que de croyances. Au milieu d'un monde renouvelé par la force des révolutions et par celle des armes, on vit tout à coup reparaître, aux froids applaudissemens de quelques rhéteurs, le fantôme de cette vaste hiérarchie féodale au sein de laquelle l'auguste successeur des Césars, chef temporel de la chrétienté, était servi par ses royaux électeurs dans tous les actes de sa souveraineté et jusque dans ceux de sa vie domestique.

On avait commencé par les idées de 1789, on en faisait encore chaque jour à l'Europe d'heureuses applications, et l'on essayait en

même temps l'évocation des institutions de 1356. Les égoïstes conseillers de ces restaurations impuissantes n'avaient ni le bon sens de penser, ni le courage de dire que dans l'ancien empire germanique c'étaient les princes qui choisissaient l'empereur, tandis que dans la monarchie napoléonienne c'était l'empereur seul qui faisait et défaisait les princes, de telle sorte que l'un représentait une société tout entière dans la plénitude de sa vie, dans l'infinie variété de ses intérêts et de ses croyances, pendant que l'autre, incertaine comme la victoire et passagère comme le succès, ne représentait malheureusement qu'un grand homme dans la mobilité de ses volontés et de ses passions. Ces insinuations, accueillies par un esprit qui avait plus l'instinct du grand que celui du vrai, conduisirent à cette combinaison de rois vassaux, dignitaires de l'empire français et tenus d'y accomplir certaines fonctions ou d'y remplir certaines charges, gages de leur dépendance et de leur indélébile nationalité. A ces souverains qui devaient supporter aux yeux de leurs peuples toute la responsabilité d'un pouvoir placé en dehors de leur initiative, on imposait des vassaux français qu'ils avaient charge de doter sur leurs domaines territoriaux, et ceux-ci recevaient à leur tour mission de les maintenir par la solidarité des mêmes intérêts dans les voies d'une inviolable fidélité à leur commune patrie et à l'auteur de leur commune fortune.

L'Autriche, par la Dalmatie et par le Frioul, l'Italie, par tous ses établissemens princiers, la Prusse, par ses territoires de Berg et de Clèves, la Suisse elle-même, par Neuchâtel, concoururent à former cet empire que nous verrons après Tilsitt s'étendre sur l'Espagne, après Wagram se dilater jusqu'à Hambourg. Les populations de toutes langues et de toutes races admises dans son sein souffraient bien moins d'ailleurs que celles dont les dépouilles l'avaient formé, et dont les contributions de guerre alimentaient incessamment ses finances. Aucune compensation n'était donnée à celles-ci pour leurs humiliations et leurs sacrifices, tandis que celles-là en trouvaient du moins de véritables dans les réformes administratives et les progrès matériels presque partout accomplis, et dans les inspirations fécondantes du génie qui rayonnait sur toutes les parties de ses domaines comme le soleil sur l'ensemble du système dont il est le centre et la vie.

Mais s'il est donné aux grands hommes de violenter la nature pour un jour, c'est sous la condition de lui payer bientôt des réparations éclatantes. Or les adjonctions territoriales opérées par la France au-delà de ses limites naturelles, qu'elles fussent directes ou déguisées sous l'apparence du vasselage, outrageaient l'essence même des choses, et le bien-être de quelques réformes disparaissait devant

la honte de les recevoir de l'étranger comme le prix de sa propre abdication. La violation des lois fondamentales de l'ordre européen n'était pas moins profonde, que les tentatives d'absorption eussent lieu vers le midi, ou qu'elles se portassent sur le nord du continent. L'indépendance de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal n'est pas un besoin moins impérieux pour l'Europe que ne peut l'être celle de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de la Russie. Ces peuples sont séparés de la France par leurs intérêts comme par leurs précédens historiques, et la nature des choses est aussi gravement insultée lorsque la race française attente à l'*autonomie* italienne ou espagnole que lorsqu'elle violente celle des peuples germaniques.

J'ai donc quelque peine à comprendre la distinction que l'illustre auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* prétend faire entre les entreprises de l'empereur Napoléon au-delà des Alpes et des Pyrénées et ses entreprises au-delà du Rhin. M. Thiers, qui dénie au génie le plus heureusement servi par la fortune la faculté d'associer au faisceau des populations méridionales des peuples de race germanique, considère cette association comme étant strictement possible pour la totalité des races latines, unies par l'identité des croyances et par des langues à racines communes. Il est porté à croire qu'avec un très long règne, et en transportant dans la politique la prudence que l'empereur apportait dans la guerre, il aurait été possible à Napoléon de perpétuer un empire qui aurait uni aux destinées de la France celles des deux péninsules méridionales. Telle avait été selon lui la pensée de Louis XIV, et l'Europe l'avait implicitement acceptée en permettant que des princes de la maison de Bourbon régnassent simultanément à Paris, à Madrid, à Naples et à Parme. Avec la puissance et le prestige dont l'empire avait doté la France, une telle extension, si elle pouvait être considérée comme imprudente, n'aurait pas du moins, au point de vue de l'éloquent historien, froissé l'essence des choses. Dans sa pensée, l'établissement d'un royaume de Westphalie fut un acte bien plus contraire à la prudence que n'avait pu l'être l'installation de lieutenans impériaux sur les trônes de l'Espagne et de l'Italie. M. Thiers n'a-t-il pas cédé, en portant un pareil jugement, à la fascination qu'un grand homme exerce toujours sur son historien? Dans cette appréciation, et malheureusement aussi dans plusieurs autres de son livre, ne suit-il pas sans le soupçonner les traces des historiens et des publicistes d'après lesquels l'Europe aurait *obligé* l'empereur à la conquérir, en opposant toujours des résistances à ses desseins? Les faits constatent que les tentatives de Napoléon en Espagne, en Portugal et en Italie ont suscité au dehors et ont rencontré sur les lieux mêmes des résistances tout autrement vives que celles auxquelles ont donné

lieu les plus audacieuses usurpations territoriales accomplies en Allemagne de 1807 à 1810. Ne serait-il pas d'ailleurs facile de montrer que les réunions prononcées au-delà du Rhin avant la guerre de Russie n'ont été, comme cette funeste guerre elle-même, que la conséquence du système continental dans lequel l'empire s'était engagé pour triompher des résistances qu'avait rencontrées sa politique, et n'est-il pas évident que si Napoléon a été amené à proclamer la réunion à l'empire des villes anséatiques et du duché d'Oldenbourg, c'est qu'il avait commencé par se déclarer roi d'Italie, et qu'il travaillait, depuis trois ans, à assimiler au grand empire l'Espagne et le Portugal? Les populations d'origine latine n'ont-elles pas opposé d'ailleurs à la conquête française des résistances plus vives et plus soutenues que les peuples d'origine germanique? Le Tyrol italien et les Calabres étaient soulevés pendant que des princes de la dynastie napoléonienne régnaient, sans rencontrer une résistance armée, sur la Hollande et sur la Westphalie; si un long cri de vengeance ne s'était élevé sur les sierras espagnoles, si l'Angleterre n'avait trouvé des auxiliaires enflammés d'une haine inextinguible aux bords du Tage comme aux bords de l'Èbre, il est à croire que les populations riveraines de l'Elbe et du Weser auraient dévoré longtemps encore les affronts que leur imposait la victoire.

Les antipathies populaires ont donc été mille fois plus énergiques dans ces portions de l'Europe latine, dont on voudrait faire considérer comme plus facile et plus légitime l'absorption au sein de l'empire français. En cela comme en beaucoup d'autres points, les tentatives de Napoléon diffèrent de celles de Louis XIV. Si ce monarque en effet a imposé son petit-fils à l'Europe, il l'a fait avec le plein assentiment des populations espagnoles et par le plus régulier de tous les titres, le testament même de Charles II. Le grand roi comprenait d'ailleurs la royauté du duc d'Anjou en Espagne autrement que le grand empereur n'entendait celle des princes qu'il élevait sur les trônes étrangers avec la mission exclusive et hautement avouée de n'y représenter que lui-même. Si la question de la succession espagnole touchait, au XVIIe siècle, au système général des alliances, elle laissait au moins celle des nationalités hors de toute atteinte, et si l'Europe avait à s'inquiéter pour sa sécurité, les peuples n'avaient pas à trembler pour leur existence même.

Que de victoires n'auraient pas été nécessaires, que d'années surtout n'aurait-il pas fallu pour que le monde, qui avait lutté quinze ans contre les tentatives de Louis XIV, subît sans espoir de revanche l'expulsion de la maison de Bourbon et de la maison de Bragance, celle du pape, l'érection de quatre nouveaux trônes et la déclaration officielle du protectorat français sur l'Allemagne comme sur la Suisse!

Qu'était-ce qu'un règne, si long qu'on le suppose, et qu'un homme, si grand qu'il fût, pour violenter à ce point toutes les traditions et tous les instincts de peuples, pour leur imposer, dans la pleine maturité de leur civilisation, la domination politique d'un seul pays et la suprématie morale d'une seule race? Dans cette entreprise sans précédent, la première condition, sinon d'un succès permanent, du moins d'un succès temporaire, aurait été de partager l'empire du monde avec une autre grande puissance disposée à associer ses destinées aux chances de ces terribles parties. L'on y songea à Tilsitt et à Erfurt; mais on sait quel fut le réveil de ce rêve d'un moment. Dans les instans même où Napoléon apercevait clairement la nécessité d'une alliance pour la perpétration de ses desseins, il y échappait toujours par une secrète loi qui semblait l'isoler dans l'univers comme dans l'histoire.

L'empereur était donc condamné à toujours avoir contre lui d'abord les peuples qui ne s'initiaient aux idées de la France qu'en s'humiliant sous ses armes, puis tous les grands états qui n'existaient plus qu'à titre de puissances du second ordre, enfin ces petits gouvernemens agrandis par nous pour prix de leur concours intéressé, et qui, pour se préparer une réhabilitation nationale, n'attendaient que le moment de mettre leur cupidité satisfaite à couvert sous leur défection. En combinant les moyens d'intimidation avec les mesures de réforme, le génie de Machiavel avec celui de Montesquieu, et en plaçant par la pensée l'empire français dans les conditions favorables que présuppose M. Thiers, il ne lui aurait peut-être pas été impossible de triompher de ce triple obstacle, si les repoussemens des cabinets et les répugnances plus redoutables des peuples n'avaient eu pour s'entretenir et pour se raviver un foyer d'une énergie incalculable. La donnée de l'empire avec son cortége de royautés dépendantes et de grands fiefs militaires demeurait une impossibilité manifeste tant qu'un cataclysme n'avait pas englouti la Grande-Bretagne, avec ses flottes et ses trésors, au fond des mers dont la nature lui avait fait un rempart infranchissable.

La nation qui avait lutté si longtemps contre Louis XIV, et qui avait été l'âme de toutes les coalitions contre la révolution française, moins par antipathie contre ses maximes que par opposition à ses conquêtes, ne pouvait manquer d'engager une lutte désespérée contre un système qui dépassait de si loin les plus ambitieuses espérances des époques antérieures. Livrer à la France le continent et ses rivages, depuis Anvers jusqu'à Lisbonne, depuis la rade de Cadix jusqu'au golfe de Naples, c'était là une extrémité que l'Angleterre ne pouvait subir que si deux cent mille hommes débarqués sur ses côtes l'avaient frappée pour jamais au cœur de sa puissance et de sa vie.

Il fallait faire précéder le rôle de Charlemagne de celui de Guillaume le Conquérant, car l'un était impossible sans l'autre. Napoléon avait compris cette nécessité-là : aussi, à la veille de commencer son œuvre impériale, l'histoire le suit-elle avec anxiété sur ces blanches falaises de Boulogne, dévorant l'espace de son ardente pensée, et s'inclinant avec désespoir sous l'arrêt de la Providence, qui déjoue par le hasard des vents et des flots ses plus fortes combinaisons, comme pour engager une première lutte personnelle contre lui. Du moment où l'empereur dut renoncer à frapper directement l'Angleterre, et où il fut contraint de diriger contre le continent les immenses ressources amassées contre elle, son idée fondamentale était devenue d'une réalisation impossible.

La résignation des peuples vaincus était en effet la condition du succès, et la lutte éternelle de l'Angleterre pour la liberté du monde ne laissait plus espérer pour l'avenir cette résignation-là. Ne pouvant engager un duel avec cette puissance, dont les forces navales grossissaient dans la même proportion que nos forces militaires, la voyant s'étendre et s'enrichir par la guerre plus qu'elle ne l'avait jamais fait par la paix, l'empereur fut logiquement conduit à la pensée d'atteindre la Grande-Bretagne, en la séparant en quelque sorte du reste du monde, suivant la trop célèbre formule de *vaincre la mer par la terre*, formule qui, si elle avait jamais reçu une application sérieuse générale, aurait été celle d'une servitude telle que l'univers ne l'avait connue en aucun siècle. Elle entraînait en effet la soumission du continent tout entier, des rives de la Méditerranée aux rochers de la Mer-Glaciale, non-seulement aux lois d'un seul peuple, mais à tout son système économique. Elle interdisait à toutes les nations la navigation comme la neutralité, et faisait de l'extension graduelle de la guerre une nécessité rigoureuse et absolue. Après avoir porté les frontières de France sur la Baltique, ce principe contraignait à combattre la Russie pour la soumettre au niveau commun. La Russie anéantie, on aurait été conduit à s'emparer de l'empire ottoman et à se frayer une voie vers les Indes, afin de frapper la Grande-Bretagne au centre de sa puissance asiatique; et si la réaction des peuples n'avait changé la face des choses en ramenant au combat les cabinets impuissans et découragés, cette terrible lutte n'aurait eu bientôt pour limites que les extrémités du monde, dernier mot d'un gigantesque système en face duquel la pensée demeure comme partagée entre l'admiration et l'épouvante.

Les temps où nous vivons ont eu leurs misères et ont vu se consommer de grands abaissemens. Que la génération actuelle sache toutefois s'estimer son juste prix en voyant quelles profondes racines ont jetées dans le monde, depuis quarante ans, les saintes notions du

droit, de la justice et de la paix. La France a su faire des gloires de l'empire son patrimoine sans que la poésie populaire ait faussé la conscience publique, jusqu'au point de ranimer parmi nous le culte sanglant de la force et du hasard; et si la nation se complaît toujours au souvenir de ces temps de prodiges, c'est en comprenant tout autrement et la mission du pouvoir et sa propre mission en Europe. Durant nos jours de longs débats et de tempéramens réciproques, où l'on répugne à la violence autant que l'on compâtit à la faiblesse, ces arrêts impitoyables, devant lesquels disparaissaient et les plus vieilles dynasties et les plus respectables nationalités, tiennent plus de la légende que de la politique. En resserrant notre horizon, nous avons appris à regarder de plus près aux droits d'autrui comme aux nôtres. Voici bientôt un demi-siècle que le monde assiste au spectacle du développement simultané des nations dans toutes les voies de l'activité humaine, sans que ces développemens, soit politiques, soit commerciaux, aient provoqué une collision entre les peuples, et sans qu'aucun gouvernement ait décliné ou le respect des traités, ou l'acceptation d'un équitable arbitrage. Les révolutions de 1830 et de 1848 ont passé sur le monde en emportant dans leur cours quelques pans de l'édifice européen, et le désir de la paix a toujours prévalu, même au cœur des peuples qui pouvaient avoir à profiter de la guerre. Enfin il a été donné à la France d'éprouver le monde et de s'éprouver elle-même par une expérience suprême; elle a rappelé au trône la famille de l'homme dont le peuple avait érigé la gloire en culte domestique, et le premier mot du nouvel empire a été une solennelle protestation de paix. En s'asseyant au trône élevé par le chef de sa race, son premier soin a été de proclamer le respect de tous les droits issus des traités, de décliner la solidarité des traditions impériales pour se rattacher à la tradition consulaire : acte sérieux, qui, s'il honore la sagesse personnelle du prince, constate surtout la puissance du vœu national et l'esprit même de notre siècle.

La chimère à laquelle l'empereur Napoléon sacrifia la gloire la plus solide qui ait jamais été offerte à un mortel le mit en contradiction flagrante avec la pensée même dont il était le plus illustre représentant. Fils de la révolution de 89, qui dans sa période constituante avait été essentiellement pacifique, il condamnait son pays à une guerre éternelle; défenseur d'un symbole qui proclamait les droits et l'indépendance des peuples, il était conduit à n'en tenir aucun compte; missionnaire armé d'une doctrine fondée sur l'accord de la liberté politique avec la plus complète égalité civile, les conséquences de son système le contraignaient, d'une part, à gouverner militairement et sans contrôle, de l'autre, à instituer pour rançonner

et contenir l'Europe une féodalité nouvelle, de telle sorte qu'il paraissait vouloir, par des combinaisons profondes, rattacher le présent au passé, lorsqu'en mettant à la loterie des batailles des duchés et des trônes, il n'était réellement préoccupé que du besoin d'entretenir l'esprit militaire dans la nation par l'espoir des récompenses magnifiques et des destinées éclatantes !

Ce fut après les grands triomphes d'Ulm et d'Austerlitz, dans le courant de 1806, que ces institutions nouvelles se produisirent dans toute leur hardiesse et dans tout leur éclat. Avant de les étudier en elles-mêmes, il faut achever le tableau des accroissemens extérieurs de l'empire, et nous allons les voir se succéder comme une série de théorèmes qui s'engendrent l'un par l'autre.

En 1805, Napoléon avait frappé l'Autriche dans sa puissance territoriale en la rejetant au-delà des Alpes Juliennes, dans ses ressources financières par d'énormes contributions, dans son influence par l'organisation nouvelle donnée à l'Allemagne sécularisée. Il l'avait assez sévèrement traitée pour la rendre à tout jamais irréconciliable, mais ne l'avait pas toutefois assez profondément atteinte pour lui ôter l'espérance et les moyens de se venger. Austerlitz portait Wagram dans ses flancs, et les humiliations de 1809 ne pouvaient manquer d'engendrer les défections de 1813.

La même politique appliquée à la Prusse allait amener des résultats plus graves encore. Incapable de supporter longtemps la situation que lui avait faite en Europe la frauduleuse acquisition du Hanovre, et croyant savoir que le triste prix de son honneur était secrètement promis par la France à l'Angleterre dans les négociations préliminaires ouvertes entre les deux états à l'avénement de M. Fox au ministère, le cabinet de Berlin avait pris les armes quelques mois après que l'Autriche les avait déposées. Par un bonheur constant de sa destinée, qui ne lui a manqué qu'en 1813, lorsqu'à la guerre des cabinets avait succédé la guerre des peuples, Napoléon eut à combattre la Prusse en 1806 durant la lassitude momentanée de la cour de Vienne, comme en 1809 il eut à livrer à l'Autriche un dernier assaut pendant que la Prusse se remettait de ses terribles coups.

La chute de la monarchie de Frédéric II fut plus rapide encore que ne l'avait été celle de l'empire de Marie-Thérèse, et le désastre subi par la première puissance militaire de l'Allemagne mit pour un temps ce pays à la discrétion de nos baïonnettes. Après Iéna, Eylau et Friedland, lorsque la maison de Brandebourg ne possédait plus ni une province ni une armée, on pouvait sans doute se montrer exigeant avec elle. Quand la Prusse ne prolongeait que par le concours des Russes un semblant de résistance, ce n'était peut-être pas abu-

ser de la victoire que de stipuler l'abandon de toutes les provinces à la gauche de l'Elbe, et des duchés de Posen et de Varsovie, ces conquêtes de la perfidie légitimement reprises par la force. Laisser à Frédéric-Guillaume III la moitié de son royaume lorsqu'on eût pu prendre le tout, c'était une sorte de modération relative; mais on avait grand soin d'éclairer le monde sur la véritable nature de celle-ci en déclarant formellement au préambule du traité de Tilsitt que, si l'on consentait à rendre un trône au signataire du traité de Schœnbrunn et au vaincu d'Iéna, c'était par pure condescendance pour l'empereur de Russie et pour cette nouvelle alliance, la plus précieuse dépouille ramassée par la France sur le champ de bataille de Friedland. Rien ne sera plus funeste à Napoléon que cette commisération dédaigneuse. Après la faute d'attaquer la Prusse et de se priver du seul contrepoids qu'on pût opposer en Allemagne à la haine éternelle de l'Autriche, il n'y en avait pas de plus grande à commettre que de la laisser vivre. Mieux valait détruire cet état que de lui imposer des conditions qui allaient préparer au peuple le plus fier de son passé d'indescriptibles souffrances. Écraser de contributions de guerre des populations pauvres, interdire à la plus militaire des puissances allemandes de porter son armée au-delà du chiffre fixé par le vainqueur, se saisir de ses meilleures places pour en faire les points d'appui de la domination française en Europe, c'était rendre la nation aussi irréconciliable que l'était déjà son gouvernement, c'était charger de sa propre main les canons que, par une irrésistible impulsion populaire, le général Yorck pointerait un jour contre nos soldats décimés.

Détruire la monarchie prussienne n'aurait peut-être pas été impossible à cette époque, car cette création récente avait encore quelque chose d'artificiel, comme toutes les œuvres de la force et du génie. Relever la Pologne, restituer la Silésie à l'Autriche, agrandir la Saxe, constituer entre l'Elbe et le Rhin une puissance nouvelle, fût-ce même sous un prince français, rejeter enfin la maison de Hohenzollern dans les sables du Brandebourg, dont deux grands règnes l'avaient fait sortir, tout cela n'aurait guère plus profondément blessé le patriotisme germanique que ne l'avait fait l'année précédente la formation de la nouvelle confédération du Rhin sous le protectorat de la France. Un pareil remaniement aurait plus violenté la politique que la nature. En le tentant, on aurait du moins désarmé la puissance destinée, aux jours du malheur, à nous porter les plus rudes coups, et l'empire aurait élevé les obstacles à la hauteur des haines. Mais Napoléon agissait de manière à faire monter de plus en plus chaque jour l'océan des vengeances sans prendre souci de lui opposer des digues. Prodigieux de prévoyance dans la guerre, sa-

chant calculer avec une prudence minutieuse les ressources et les chances de l'ennemi, il ne tenait dans la politique aucun compte des résistances morales : un bataillon en armes le préoccupait plus qu'une nationalité humiliée, et si dans ses combinaisons stratégiques il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter, dans ses spéculations diplomatiques il n'ôtait rien à son étoile de ce qu'il pouvait lui laisser.

III.

Tilsitt marque pour l'ère impériale le point culminant que Lunéville avait marqué pour l'ère consulaire. Maître de toute l'Italie, législateur de la Suisse, protecteur de la confédération allemande, au sein de laquelle il couronnait ses vassaux, Napoléon venait d'écraser la Prusse après l'Autriche, et d'obtenir de la Russie, relevée tout à coup de ses défaites par des perspectives enivrantes, carte blanche pour achever son œuvre dans le midi de l'Europe. Le détrônement de la maison de Bourbon en Espagne, de la maison de Bragance en Portugal, la réunion de Rome à l'empire français, la fondation du royaume de Westphalie et la solennelle reconnaissance de toutes les royautés napoléoniennes, enfin et avant tout le blocus continental dans ses plus difficiles applications, tout cela fut concédé sans difficulté par le jeune empereur, subjugué par les prestiges de son vainqueur plus encore que par ses armes. Un frère de Napoléon régnait en Hollande, un autre allait reporter les frontières de l'empire aux bornes où les avait placées Charlemagne; l'aîné de sa race régnait à Naples, en attendant qu'on lui ouvrît la succession de Philippe V. Une seule puissance indépendante du maître du monde se maintenait encore dans un coin de la péninsule, pressée entre le royaume d'Italie et le grand fief napolitain : le pape n'existait plus que par une tolérance dont chaque exigence nouvelle abrégeait le terme fatal. La pensée fondamentale de Napoléon triomphait donc partout, les résistances ne se montraient encore nulle part; il était même parvenu à se donner pour complice son plus puissant adversaire de la veille.

Mais si le congrès de Tilsitt fut en 1807 l'apogée de la gloire de Napoléon, il fut aussi l'écueil de sa politique et l'origine de tous ses mécomptes. Dans l'ivresse d'un avenir que le concours de la Russie semblait laisser désormais sans limites, le merveilleux esprit qui, huit années auparavant, avait présidé à la plus difficile réorganisation sociale dont l'histoire garde le souvenir, l'administrateur incomparable, l'auteur du code civil et du concordat, de la paix de Lunéville et de la paix d'Amiens, perdait le sens des réalités et jusqu'à cette prévoyance vulgaire à peine classée parmi les dons d'en haut, tant elle est usuelle.

L'empereur Napoléon avait remporté de grandes victoires, bouleversé les frontières des états, élevé et brisé des dynasties. Cela s'était déjà vu dans le monde, et, grâce à son épée, cela aurait pu se voir longtemps encore; mais ce qui n'avait jamais été tenté, ce qui dépassait la mesure de la puissance humaine, c'était de contrarier deux cents millions d'hommes dans leurs habitudes journalières, et de contraindre tous les consommateurs du globe à devenir, au préjudice de leurs intérêts et de leurs usages invétérés, les auxiliaires de la lutte engagée contre l'Angleterre. Ce qui suscitera l'étonnement de tous les siècles, c'est qu'au risque de bouleversemens sans nombre suivis d'une guerre gigantesque, on ait enlacé par des liens indissolubles tout le système politique de l'empire à une théorie économique dont le succès ne devenait possible qu'autant que de Naples à Archangel on parviendrait à imposer à tous les peuples la transformation de leur vie matérielle : tentative incroyable, qui subordonnait l'existence même du grand empire à la substitution de la betterave à la canne et du pastel à l'indigo, — qui plaçait les Russes, les Danois, les Suédois et tous les peuples tributaires, soit en état de guerre, soit en état de quasi-insurrection contre lui, chaque fois qu'ils sucraient une tasse de thé ou qu'ils prenaient une prise de tabac !

Les violences de l'Angleterre et son systématique mépris du droit des neutres pouvaient justifier sans doute plusieurs dispositions des décrets de Milan et de Berlin; mais la question n'est pas de savoir si les violences exercées contre le commerce anglais étaient légitimes à titre de représailles, et s'il était licite de répondre par la menace du *blocus continental* à la théorie du *blocus sur le papier;* ce qu'il s'agit d'apprécier pour juger la portée politique du système, c'est la possibilité de l'appliquer à des populations innombrables, parfaitement indifférentes à nos débats, et pour lesquelles ce système ne pouvait être qu'une occasion de souffrances et d'énormes sacrifices sans nulle compensation.

Fermer la mer aux Hollandais, aux Danois, aux Suédois, aux Anséates, qui ne vivent que par les transactions maritimes, c'était les condamner à la ruine. Obliger la Russie à suspendre, même sous pavillon neutre, toute relation commerciale avec l'Angleterre et avec l'Amérique, dont l'Angleterre gardait tous les chemins, c'était préparer au sein de cette grande nation aristocratique et agricole un mouvement d'opinion destiné à triompher promptement des ambitieuses velléités du jeune tsar; c'était, en un mot, rendre inévitables d'une part les réunions territoriales prononcées en Allemagne en 1810, et de l'autre, la guerre de 1812, qui en fut la conséquence. Qu'on opposât des mesures rigoureuses au gouvernement qui avait scanda-

lisé le monde par le bombardement de Copenhague, on usait à coup sûr d'un droit manifeste; mais que, pour lutter contre la Grande-Bretagne, on organisât une immense machine dont chaque mouvement allait froisser sur tous les points de l'Europe tous les intérêts domestiques, n'était-ce pas se préparer une déception au lieu d'une vengeance, et donner pour alliés à l'Angleterre les peuples mêmes sur lesquels nous pouvions le plus compter?

Si Naples en 1808 et la Hollande en 1809, encore que gouvernées par des princes de la famille Bonaparte, ont résisté aux prescriptions de Napoléon au point de provoquer chaque jour sa colère et ses menaces, c'est que ces prescriptions étaient désastreuses pour leurs peuples, et que le titre de rois donné à ces princes par le chef de l'empire rendait pour eux le rôle de proconsul difficile autant qu'odieux. Si, au moment où le roi Louis était amené par les plus honorables susceptibilités à abdiquer une royauté transformée en préfecture, l'empereur se trouvait conduit lui-même à bouleverser de nouveau et en pleine paix continentale toute l'assiette de l'Europe en prononçant par un simple décret l'adjonction à l'empire des bouches de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, c'est que son système économique soulevait des résistances plus vives encore que ne l'avait fait la conquête, et qu'une occupation permanente pouvait seule en imposer l'application aux populations désespérées. Si Bernadotte rencontra de si grandes facilités pour préparer en 1812 la défection de la Suède, c'est que l'assujettissement de la péninsule scandinave au blocus continental aurait amené la ruine complète de ce pays; enfin si l'empire s'engagea dans le conflit fatal qui termina sa destinée, c'est que la Russie, détournée par la réunion de l'Oldenbourg et par les plus menaçantes injonctions des perspectives incertaines ouvertes devant elle en Orient, refusait de se soumettre à des prescriptions fort dures sans doute, quoique parfaitement logiques dans l'ordre d'idées qui avait prévalu à Tilsitt.

La conquête et la domination directe de l'Europe, la substitution de l'administration française au régime de monarchies impuissantes et humiliées, telles auraient été les conséquences infaillibles et prochaines du blocus continental, proclamé comme principe du système impérial. Ajoutons que cette domination n'aurait pu suffire à en rendre l'application sérieuse et efficace. Il répugnait tellement à la nature des choses, que la France elle-même y échappait indirectement au moyen du régime des licences. Tous les peuples tributaires sans exception s'y soustrayaient également par celui de la contrebande, contre laquelle leurs gouvernemens ne sévissaient que dans la mesure strictement nécessaire pour ne pas tomber sous le coup de menaces analogues à celles qui avaient fait crouler le trône de

Hollande. Ajoutons que ce système, s'il lésait des intérêts nombreux en Angleterre, n'était pas, en fin de compte, de nature à porter à la puissance britannique ce coup mortel qui seul aurait pu le couvrir par la souveraine consécration du succès. Sans parler des efforts heureux de la contrebande et des complaisances des gouvernemens, ne suffit-il pas de rappeler que la Grande-Bretagne avait vu, par l'effet même de la guerre, la puissance de ses armes et les transactions de son commerce s'étendre jusqu'aux extrémités du monde, et que les banqueroutes partielles de la Cité n'affectaient aucunement les sources de la fortune publique? Les affaires s'y étaient déplacées sans que l'essor en fût ralenti. La guerre avait donné à l'Angleterre l'empire entier des Indes; elle était en pleine possession de toutes nos colonies comme de celles de la Hollande; jusqu'en 1808, les colonies espagnoles lui avaient seules résisté, mais l'invasion de l'Espagne et du Portugal par nos armes lui ouvrit enfin et pour la première fois ces vastes contrées américaines, objet de longues et impuissantes convoitises. En même temps que l'empire préparait aux armes britanniques un si funeste champ de bataille en Europe, il faisait de sa propre main tomber en un seul jour des barrières séculaires, de telle sorte que la suprématie maritime de l'Angleterre se trouva consacrée par le coup terrible qu'on prétendait n'avoir frappé que pour l'anéantir. Ainsi nos malheurs allaient sortir de nos fautes. Le système politique qui conduisait, au midi de l'Europe, à l'attentat de Bayonne et à l'enlèvement de Pie VII, au nord à la réunion sans guerre ni traité de huit nouveaux départemens, portait en germe dans son sein le chancre destiné à ronger l'empire, et lui préparait en Russie une catastrophe dont la grandeur s'est élevée au niveau de toutes ses gloires.

Sur quels points d'appui entendait-on asseoir d'ailleurs cette double pensée de Tilsitt, qui se résumait dans la domination territoriale de l'Occident par la France et la ruine de l'Angleterre par un blocus européen? Pour une telle conception, il aurait fallu des moyens d'exécution gigantesques comme elle. La première condition pour maintenir l'Occident aurait été d'obtenir du gouvernement russe, non pas une simple tolérance pour agir sans contrôle en Espagne et en Italie, mais un concours effectif qui l'engageât à jamais dans notre fortune et dans tous les hasards de notre destinée. Il fallait oser livrer l'Orient aux ardentes convoitises de la Russie, et ne pas reculer devant la possession de Constantinople par les Russes, lorsqu'on se préparait soi-même à déclarer Rome la seconde ville de l'empire français. Peut-être deux millions de soldats mis au service de ce hardi dessein auraient-ils pu triompher, pour un temps du moins, de toutes les résistances, et le monde sans espoir se serait-il reposé dans la servitude. Mais que se proposait au fond l'empereur Napo-

léon vis-à-vis de l'empereur Alexandre? D'en faire sa dupe bien plus que son rival. Quels profits entendait-il concéder à son jeune allié pour prix de ses condescendances? La conquête de la Finlande et de vagues espérances du côté de la Turquie. Si un an plus tard, sur les instances de la Russie, déjà profondément émue d'avoir livré l'Espagne et de s'être engagée avec l'Angleterre dans une guerre ruineuse pour quelques déserts héroïquement disputés par le patriotisme suédois, certaines stipulations furent concertées à Erfurt relativement à la Moldavie et à la Valachie, ces stipulations furent entourées de tant de réserves et de tant de mystères, que le cabinet de Pétersbourg ne put jamais en profiter.

La déception fut d'autant plus amère, que les illusions avaient été plus vives. L'alliance russe, déjà chancelante en 1809 lors de la guerre contre l'Autriche, rompue avec éclat en 1810 par la réunion du duché d'Oldenbourg à l'empire, fut donc un leurre et point du tout un système; elle trompa à peine l'Europe durant quelques mois, et circonscrite dans le cercle si restreint où Napoléon prétendait la maintenir, elle ne pouvait manquer de devenir pour lui une difficulté plutôt qu'une force. Pour retenir la Russie avec tous ses intérêts et toutes ses passions dans l'orbite de la France, il eût fallu que ce peuple y vît la réalisation certaine des espérances suscitées par Pierre le Grand et par Catherine II, et qu'un nouvel empire d'Orient s'établît sur le Bosphore pendant que l'empire d'Occident se donnerait pour frontières l'Elbe et le Tage. Une telle combinaison pouvait créer sans doute pour l'avenir du monde d'incalculables périls, et Napoléon les a signalés à la postérité par des paroles immortelles; mais ou il fallait renoncer à ses propres desseins, ou il aurait fallu les poursuivre au prix de ces éventualités redoutables. En n'élevant aucune fortune à côté de la sienne, Napoléon s'isolait de plus en plus dans le monde, et sa ruine était la suite nécessaire de son isolement.

IV.

A défaut d'une grande alliance qu'il désira toujours sans se prêter jamais aux conditions qui pouvaient la rendre possible, Napoléon aurait pu demander aux populations ce qu'il ne devait pas attendre des gouvernemens. Puisqu'il avait amené l'Autriche et la Prusse à ne pouvoir résister à aucune de ses exigences, et qu'il se refusait à servir les ambitieux desseins de la Russie, lui était-il interdit de profiter de son irrésistible puissance pour redresser la plus funeste des iniquités du siècle précédent? S'il avait voulu que la grande victime de Frédéric, de Catherine et de Kaunitz sortît de son sépulcre, elle se serait levée radieuse à la face de ses oppresseurs, et il aurait

trouvé pour sa politique dans le nord de l'Europe ce point d'appui qui lui manqua toujours, et dont l'absence détermina sa chute. La restauration de la Pologne, possible dès 1807 après Iéna et Friedland, facile en 1809 après Wagram, devenait en 1812 la première nécessité de sa situation, sa plus redoutable machine de guerre contre la Russie, sa seule chance de salut en cas de revers. Cette éclatante satisfaction donnée à la conscience publique aurait eu une tout autre portée que le chimérique traité de Tilsitt et les brillantes conférences d'Erfurt, qui servirent moins la politique que la vanité impériale, et qui ne rapprochèrent un moment la France de la Russie que pour creuser entre elles un abîme plus profond par l'effet de ce rapprochement même. Dès que Napoléon se refusait à livrer à l'ambition moscovite l'empire ottoman, il fallait jeter à tous les échos de l'Europe ce glorieux nom de Pologne, qui ne sortit jamais de sa bouche, lors même qu'en 1812 un peuple tout entier l'entourait comme son libérateur. De toutes les œuvres accomplies par l'empereur, la restauration de la Pologne n'aurait été certainement ni la plus difficile ni la plus téméraire. L'on demeure confondu en entendant l'inflexible organisateur du blocus continental, entre son expédition en Espagne et son agression en Russie, opposer de froids refus au peuple généreux dont il réclamait le sang; on éprouve je ne sais quelle indicible souffrance en voyant cet esprit indomptable arguer, cette fois seulement, de ménagemens nécessaires, et, en présence de tant de faits consommés, s'envelopper d'une réserve diplomatique qui devait sembler la plus amère des ironies.

S'il avait été donné à l'empereur Napoléon de pressentir le rôle redoutable que les nationalités comprimées étaient appelées à jouer prochainement sur la scène du monde, il aurait pu, en s'emparant de ce levier, exercer une action décisive sur les événemens de ce siècle. Une telle force, maniée par un tel homme, aurait épargné aux générations à venir les crises qu'elles sont manifestement appelées à traverser, et dont l'attente trouble déjà le monde. La résurrection de la Pologne n'aurait pas été le dernier mot d'une telle politique. C'était surtout après la campagne de 1809, lorsqu'il eut pour la dernière fois la monarchie autrichienne à sa merci, qu'il aurait été possible à Napoléon d'en faire de larges et décisives applications. Un victorieux appel aux diverses nationalités qui avaient concouru, durant les derniers siècles, à former les grands états modernes, aurait été certainement l'arme la plus terrible à employer contre l'Autriche, et un pareil appel pouvait avoir des conséquences non moins alarmantes pour la Prusse, pour la Russie et pour l'Angleterre elle-même. Séparer, comme Napoléon en eut un instant la pensée, les trois couronnes d'Autriche, de Hongrie et de Bohême; mettre les

populations slaves en possession de leurs destinées en rompant le lien qui les unissait aux races germaniques; accomplir enfin, du droit de la victoire et du génie, ce que l'esprit révolutionnaire s'efforce aujourd'hui de préparer, une telle œuvre valait une bataille de plus, et celle-ci du moins n'aurait pas été stérile. Or la stérilité politique la plus complète est le caractère propre de la campagne de 1809, dont Ratisbonne, Essling et Wagram marquent les étapes glorieuses, mais sanglantes. Sacrifier cent mille hommes pour joindre la Carniole au royaume d'Italie et pour agrandir la Bavière et la Saxe, destinées à nous porter les derniers coups, c'était là un résultat qui ne constatait que trop le vide de la pensée à laquelle il se faisait chaque jour de si douloureuses immolations.

N'était-ce pas d'ailleurs recommencer la faute commise pour la Prusse, et donner à l'Autriche des griefs nouveaux sans lui ôter aucune force au jour marqué pour la vengeance? En rompant violemment le faisceau des races qui constituaient l'empire autrichien, Napoléon n'aurait pas rendu les gouvernemens étrangers plus irréconciliables qu'ils ne l'étaient déjà, et il se serait préparé du moins quelques sympathies au sein des peuples. Lors de la campagne de 1809, la Russie, désabusée des illusions de Tilsitt, en était déjà à l'état d'observation armée, et mieux aurait valu la rencontrer encore une fois sur les bords du Niémen que d'aller soi-même la chercher bientôt sur ceux de la Moskowa; mais de telles pensées n'auraient été comprises ni par les négociateurs d'Altenbourg, ni par le fier vainqueur dont ils appliquaient sans contrôle les souveraines inspirations. Pour Napoléon, un peuple n'avait pas de droits dès qu'il n'avait pas d'armée, et lorsqu'il couchait sur un champ de bataille, il estimait tenir sous ses pieds le cadavre d'une nation. Croyant supprimer les siècles par des victoires et les dynasties par des décrets, il élevait un édifice dont la grandeur le disputait à la fragilité. L'empire, placé en dehors de toutes les réalités, devenait un roman superposé à l'histoire, et comme un perpétuel défi adressé par un homme à la nature.

L'accord des moyens avec le but imposa aux institutions de l'empire le caractère artificiel et tendu que prenait chaque jour davantage sa politique. Tant qu'il ne s'était agi que d'asseoir la France dans les plus larges conditions de sa grandeur, Napoléon s'était attaché à donner au génie national tous ses développemens naturels, à le déployer dans l'infinie variété de ses aspirations et de ses formes. La légion-d'honneur avait été l'intelligente expression de cette idée, qui, confondant tous les mérites et tous les services dans une rémunération commune, plaçait le magistrat blanchi sur son siége au niveau du général tué au champ d'honneur; mais sitôt que l'em-

pire n'eut plus pour principe que la conquête et pour instrument que l'armée, la force des choses conduisit à ne plus développer dans la nation que l'instinct militaire : on fut amené à considérer d'abord comme inutiles, et bientôt après comme dangereuses, les dispositions de nature à contrarier cette discipline des esprits, condition fondamentale d'un régime qui faisait du peuple français le bras glorieux, mais passif, de son chef.

La restauration consulaire s'était proposé, nous l'avons vu, de réhabiliter toutes les forces morales proscrites ou comprimées par le sanglant despotisme de la révolution. La pensée avait été rétablie dans sa dignité par des institutions constitutionnelles que l'on croyait alors de très bonne foi les plus parfaites possible. Si la religion avait été relevée par la main d'un grand homme, c'était sans rien perdre dans ses nouveaux rapports avec l'état de cette sainte indépendance à laquelle on ne saurait attenter sans outrager la grandeur de Dieu et la sainteté de la conscience humaine. Napoléon aurait aimé à conserver à l'empire le concours de toutes les forces qui avaient formé la radieuse auréole du consulat, et durant tout le cours de son règne, il y aurait à signaler un contraste constant entre les efforts personnels du prince pour féconder la pensée et l'effet des institutions qui la flétrissaient à ses sources. Lorsque l'assistance des grands corps de l'état n'était plus réclamée que pour légaliser les conscriptions annuelles qui, avec les *Te Deum* commandés aux évêques, étaient les résultats de nos victoires, une grande déconsidération ne pouvait manquer d'atteindre ces corps eux-mêmes, et la conséquence la plus certaine, quoique la moins soupçonnée, de cet abaissement, fut de leur inspirer la tentation d'y échapper aux dépens du gouvernement qui le leur avait préparé. Les trahisons de 1814 sont sorties des complaisances et des flatteries de 1812. L'on a recueilli l'ingratitude pour avoir semé la servilité, et en donnant à certains hommes du bien-être sans dignité, on leur a suggéré la pensée de renier le bienfaiteur pour mieux conserver ses bienfaits.

Ce n'étaient pas seulement les corps constitués et l'administration publique tout entière qui se trouvaient sacrifiés au développement anormal de l'élément militaire : toutes les jeunes générations étaient jetées en masse dans un moule où l'on entrait citoyen pour en sortir soldat. L'abdication de toute inspiration personnelle était la première condition de succès pour l'œuvre immense qui embrassait le monde, mais à laquelle la France participait alors par ses sacrifices plus que par sa volonté. L'université impériale reçut mission de faire passer toutes les classes de la société, si diverses que fussent leurs habitudes et leurs croyances, sous le niveau d'une discipline commune, et de même que l'empereur imposait à la nation sa pensée

politique, le pouvoir dut imposer aux esprits leurs tendances, aux consciences leur foi, aux mœurs leurs allures à la fois héroïques et soumises. Ce n'est pas une des preuves les moins éclatantes de la force des situations que le développement graduel de cette grande institution à partir de la loi du 10 mai 1806, qui proclame l'établissement de l'université, jusqu'aux décrets organiques de 1811, qui, en la réglementant dans ses détails, achevèrent la transformation d'un vaste enseignement public en une sorte de pédagogie militaire. Si le système impérial conduisait là en matière d'enseignement, quelle ne devait pas être sa portée en matière de religion ! La suzeraineté de la France sur l'Europe, formule dans laquelle Napoléon avait encadré sa pensée, n'était pas moins incompatible avec l'indépendance spirituelle du pape qu'avec sa souveraineté temporelle. Si l'état romain était le complément nécessaire du territoire de l'empire, l'étroite dépendance de la papauté dans l'exercice de son pouvoir religieux était aussi la conséquence de la manière dont on comprenait à Paris la subordination des forces morales aux forces matérielles. Lorsqu'à la première hésitation d'un grand cabinet on lançait sur lui l'armée d'Iéna, l'armée de Wagram, ou l'armée de Borodino, était-il possible de reculer devant les résistances calmes, mais obstinées d'un vieillard ? Il fallait que la papauté, dans son action sur les consciences, concourût résolument au même but que le grand empire dans son action sur les peuples, ou bien qu'elle disparût devant lui. Il n'y avait de place dans l'Europe napoléonienne que pour un pape prisonnier à Savone ou pour un pape splendidement établi à Paris sur le pied d'un grand vassal de l'empire. On osa caresser un tel rêve, et ce dernier outrage ne fut pas épargné à l'adorable simplicité du captif.

Deux historiens graves, également sympathiques au héros dont ils ont raconté la vie, ont envisagé les démêlés de l'empereur Napoléon avec Pie VII sous un jour tout différent. M. Bignon semble n'y attacher aucune importance politique; il n'hésite pas à attribuer tous les torts au pontife, dont le mauvais vouloir contrariait dans la basse Italie les projets de l'empereur, et qui résistait avec une invincible obstination à ses sommations réitérées. M. Thiers établit au contraire que le décret par lequel fut abolie la puissance temporelle du pape (1), et qui ne précéda que de peu de semaines la scène nocturne du Vatican, fut l'origine d'un immense discrédit moral; il montre l'autorité d'un grand homme venant se briser contre un acte qui rappela en l'aggravant le souvenir de toutes ses fautes, et c'est au double attentat de Rome et de Bayonne qu'il fait remonter l'univer-

(1) Décret du 17 mai 1809.

selle réaction « par suite de laquelle la haine commença dans tout l'empire à remplacer l'amour. »

D'où vient que le même événement, exposé dans les mêmes termes par deux hommes appartenant à la même école politique, les ait conduits à des appréciations aussi contraires? Il faut sans doute en faire honneur à l'éminente sagacité du dernier historien de l'empereur Napoléon. Qu'on me permette de penser toutefois que ce profond désaccord s'explique surtout par l'influence des temps et par l'expérience acquise. M. Bignon a publié son travail dans les années qui suivirent 1830, alors qu'un voile épais dérobait à trop de regards le plus grand côté des choses humaines; M. Thiers achève le sien sous le coup des enseignemens de 1848, et cette soudaine lumière a dissipé toutes les ombres et fait évanouir tous les fantômes. On discerne mieux aujourd'hui la valeur de certains dédains comme la portée de certaines apothéoses.

En comparant les efforts faits par l'empire avec les résultats obtenus, que trouvons-nous en définitive? Pendant que le blocus continental ferme à grand'peine quelques ports à l'étranger, il y ouvre tous les cœurs à la haine, et il provoque une lutte à mort avec la Russie, au lieu de cette alliance intime qui formait la base nécessaire du système. Les royautés de famille, plus récalcitrantes que les vieilles dynasties, deviennent, pour les projets comme pour les affections de l'empereur, l'occasion des plus douloureuses épreuves, et leur courte histoire commence à l'abdication de Louis Bonaparte pour finir par la défection de Murat. La restauration du grand empire chrétien de Charlemagne aboutit aux violences matérielles de Rome et aux violences morales de Fontainebleau; la dotation de Pépin se transforme en département du Tibre, et au lieu de la canonisation qui plaça l'image du chef des Francs sur nos autels, nous trouvons une bulle d'excommunication nuitamment affichée aux portes de Saint-Pierre! A l'intérieur de cette France, où le consulat avait sanctionné en les régularisant les principaux résultats de la révolution, surgit tout à coup une aristocratie que la victoire fait glorieuse et riche, mais que l'esprit du gouvernement, plus encore que celui du pays, déshérite de toute influence et de toute autorité politique. Après avoir inspiré le code civil, Napoléon fonde les majorats; il épouse une archiduchesse dans le temps même où il adresse de sévères admonitions aux princes qu'il a couronnés, parce qu'à Naples, en Hollande et en Westphalie, ils travaillent à rapprocher d'eux les illustrations historiques, au mépris du principe qu'ils représentent. Un *trésor de l'armée,* incessamment alimenté par les contributions de guerre, et des dotations territoriales prises sur les provinces conquises deviennent les ressorts principaux d'un système où les vues politiques de l'empereur se su-

bordonnent plus visiblement chaque jour aux impérieuses nécessités de sa position, toujours militante. Dans cette immense machine, rien ne vit plus que par sa pensée; aucune force étrangère à lui n'existe même en germe; quand il n'est point là pour leur dicter un rôle, ces personnages de théâtre deviennent les plus faibles et les plus égoïstes des hommes. Aussi, lorsque Malet, en annonçant la mort de l'empereur, vient leur demander les clés de l'empire, ils les livrent sans résistance, parce que l'empire n'était plus en effet que l'empereur.

Sur quels élémens pouvait s'appuyer Napoléon, à l'apogée de sa grandeur, pour résister à l'ouragan populaire qui commençait à soulever l'Europe de la baie de Cadix au golfe de Finlande? Sur quel concours avait-il à compter, au jour prochain de l'épreuve, pour soutenir les héroïques efforts d'une armée décimée par ses victoires? Son mariage avec une princesse autrichienne, la naissance d'un fils qui reçut pour hochet le premier sceptre du monde, ces deux grands événemens domestiques avaient complété l'éblouissante épopée de sa vie, mais ils n'avaient donné aucune racine à sa puissance, aucun point d'appui nouveau à sa politique.

Lorsque, par la conséquence logique de la position qu'il s'était choisie, Napoléon fut conduit à consommer sa destinée en attaquant derrière le rempart de ses glaces la seule grande puissance continentale qu'il n'eût pas encore entamée, l'Autriche entra sans doute avec la France dans une alliance nominale (1). La Prusse agit de même, et avec plus d'empressement encore (2). Une telle conduite était obligée, car si les deux puissances allemandes, à la veille d'un choc entre la France et la Russie, n'avaient trouvé une garantie pour leur propre existence dans un traité passé avec l'empereur Napoléon, elles seraient tombées sous les premiers coups de ses innombrables armées; mais l'étrange rédaction de ces actes diplomatiques suffit pour révéler les suspicions de l'empereur contre les alliés que lui donnait la force, et qu'un premier revers ne pouvait manquer de lui ôter. Leurs contingens ne devaient agir que dans des conditions strictement déterminées, et un article secret du traité signé avec la Prusse allait jusqu'à interdire formellement à cette puissance le droit d'élever le chiffre du corps auxiliaire qu'elle aurait à fournir pour la prochaine expédition (3)! « Alliance bizarre, où l'allié puissant, mesurant au faible la portion de forces dont il l'autorise à faire usage, ne lui permet de le servir que d'une main et tient l'autre enchaînée, dans la

(1) Traité du 14 mars 1812.

(2) Traité d'alliance offensive et défensive du 24 février 1812.

(3) « La Prusse ne fera aucune levée, aucun rassemblement de troupes, aucun mouvement militaire pendant que l'armée française occupera son territoire, si ce n'est de concert avec les deux puissances. » Art. 4 du traité du 24 février 1812.

crainte que, libres toutes deux, elles ne se tournent contre lui (1). »

On sait que, durant tout le cours de la campagne de Russie, l'attitude du corps auxiliaire autrichien, commandé par le prince Schwarzenberg, préoccupa aussi vivement Napoléon que le mouvement des forces russes, et personne n'ignore que le seul résultat des relations de famille établies avec la cour de Vienne fut de déguiser à Prague sous la forme d'une médiation armée une défection que d'invincibles antipathies nationales rendaient inévitable. Le mariage autrichien ne servit donc qu'à maintenir l'empereur Napoléon dans une dangereuse sécurité sur l'avenir de sa dynastie. Il conservait cette confiance à Châtillon et l'entretenait encore à Fontainebleau, au moment même où les cours coalisées prononçaient d'une commune voix une déchéance que tous ses maréchaux venaient le supplier de ratifier.

Comment n'eut-il pas le pressentiment de sa destinée en se voyant engagé dans des solitudes sans bornes à la tête d'une armée où marchaient côte à côte avec ses soldats les vaincus d'Iéna et de Wagram, et ces Saxons, ces Wurtembergeois, ces Bavarois, que l'agrandissement personnel de leurs princes ne consolait pas de l'abaissement de la commune patrie? Parvenu aux bords de l'Hypasis, Alexandre, pour ranimer l'ardeur de ses Macédoniens, leur montrait à côté d'eux des Perses et des Scythes, des Bactriens et des Sogdiens, engagés dans l'entreprise dont les obstacles les effrayaient pour la première fois; mais au fond ces dangereux auxiliaires lui inspiraient une méfiance qu'il ne cachait point, et il n'était pas moins alarmé en contemplant sur les fiers visages de ses soldats, blanchis sous tant de climats divers, des traces non équivoques de mécontentement et de lassitude. Puissans comme des rois et comblés de richesses, ils n'aspiraient plus qu'à mettre tant de biens à l'abri des chances de la guerre et de la fortune (2).

Napoléon avait lu Quinte-Curce, et de tels souvenirs étaient perdus pour lui! De plus en plus fasciné par cette idée de suzeraineté continentale qui le touchait seul dans la France entière, mais dont il venait de savourer à Dresde les voluptés enivrantes, il ne comprenait pas en 1812 les froideurs de l'opinion, et s'indignait de l'attitude de ses plus fidèles compagnons d'armes. Il n'entendait pas les bruits sourds qui s'élevaient de l'Allemagne, déjà remuée dans ses

(1) M. Bignon, *Histoire de France sous Napoléon*, t. X.

(2) « Nunc nos Scythæ sequuntur; Bactriana auxilia præsto sunt, Dahæ, Sogdianique inter nos militant; nec tamen illi turbæ confido... Interdùm dubitabat an Macedones, tot emensi spatia terrarum, in acie et in castris senes facti, per objecta flumina, per tot naturæ obstantes difficultates secuturi essent; abundantes onustosque prædâ, magis partâ frui velle quam acquirendâ fatigari : non idem sibi et militibus animi esse : se totius orbis imperium mente complexum, militem, labore defatigatum, proximum quemque fructum finito tandem periculo expetere. » (*De Vitâ Alexand.*, lib. IX.)

dernières profondeurs; il n'observait pas les sympathiques tressaillemens que provoquaient aux extrémités de son empire les ardentes résistances de l'Espagne, et lorsque les Anglais, débarqués aux bouches de l'Escaut, rencontraient au sein des populations une indifférence trop significative, il ne voyait dans l'affaire de Walcheren qu'un moyen spécieux de se procurer une levée de plus!

C'est qu'il n'avait rencontré devant lui jusqu'alors que deux forces, des armées et des gouvernemens, et qu'il avait toujours triomphé de l'une et de l'autre. Les armées s'étaient dissipées depuis quinze ans aux éclairs de son épée, et son bras avait été l'instrument providentiel des trop justes châtimens infligés aux pouvoirs de son temps. Ces cours, pour lesquelles les trois partages de la Pologne étaient demeurés l'idéal de l'habileté politique, avaient en effet, depuis un siècle, étalé un égoïsme qui n'était dépassé que par leur imprévoyance. On avait vu les grands gouvernemens allemands, à l'époque des sécularisations, se ruer sur les domaines d'autrui comme sur une proie, et la Russie n'avait pas déployé un cynisme moins révoltant en prenant à Tilsitt le contrepied de l'œuvre de réparation et d'équilibre que son jeune souverain donnait quelques jours auparavant pour programme à son règne. L'Angleterre ne savait répondre à notre dictature territoriale qu'en confisquant avec insolence l'empire des mers, et les petits états profitaient largement des exemples qui leur arrivaient d'aussi haut. L'on peut dire qu'à cette époque l'idée du droit avait disparu de la terre. Aucun intérêt commun ne ralliait les gouvernemens ni dans leurs désastres ni dans leurs succès, et cette solidarité européenne qui fait l'honneur de notre temps n'était pas même pressentie. Jusqu'en 1813, Napoléon ne rencontra devant lui que des gouvernemens isolés dans leurs vues comme dans leurs efforts. Ce fut alors que les peuples se levèrent pour la première fois au lieu et place de ces tristes pouvoirs qui avaient si bien mérité leur sort. Les résistances de l'Espagne inspirèrent celles de la Russie, et l'incendie de Moscou s'alluma aux flammes de Saragosse. Lorsque l'empereur eut acculé la fortune au rempart de neige et de feu derrière lequel combattait non plus une armée, mais une rude nation, il y attendit vainement, dans une dramatique anxiété, ces supplications pour la paix par lesquelles les chancelleries s'étaient toujours empressées de répondre à ses victoires. Devant ces refus opiniâtres et cette redoutable manifestation de l'esprit nouveau qui se levait sur le monde, Napoléon dut se retirer, comme Alexandre après avoir salué de loin les plaines arrosées par le Gange.

Mais qu'avait-il fait de l'Europe et qu'allait-il trouver derrière lui? — Venait d'abord la Pologne, qui, n'attendant plus rien après avoir

tout espéré, pouvait encore prodiguer son sang, mais ne pouvait plus donner sa confiance. Plus loin, c'était l'Allemagne, d'où, avant le jour des désastres irréparables, une voix fraternelle avait adressé à l'empereur de prophétiques avertissemens (1); c'était l'Allemagne, dont la grandeur intellectuelle rendait alors les humiliations plus poignantes, qui venait de perdre Klopstock, Schiller, Kant, Lessing, Wieland, et entendait encore Goethe et Kœrner chanter les vieilles gloires de la patrie en présence des baïonnettes françaises : terre fatale où, masquant la défection sous le patriotisme, les alliés de la veille, Prussiens, Autrichiens, Bavarois ou Saxons, venaient frapper le lion blessé, chacun à son tour, dans l'ordre et selon l'empressement de ses haines. Aux extrémités de l'empire, on voyait, d'un côté, la Hollande, où les exigences françaises avaient rendu la royauté insupportable, même à un prince de la maison impériale, et de l'autre, l'Italie, qui contemplait avec tristesse le Vatican désert et qui, toujours jalouse de l'étranger, allait inspirer la trahison au premier soldat de l'armée; c'était enfin la France elle-même, où la voix tonnante de l'empereur poussait seule un cri de guerre expirant sans écho au sein de l'atonie universelle; c'était la France, où un conspirateur obscur venait de donner la mesure des dévouemens, et où se préparait au sein du premier corps de l'état cette conjuration contre l'empire qui eut pour complices « ceux-là mêmes qui avaient été le plus comblés de bienfaits par César, mais dont il avait rendu la fortune trop brillante pour qu'ils ne s'occupassent pas d'échapper au malheur commun (2). »

L. DE CARNÉ.

(1) « J'ignore, sire, sous quels traits vos généraux et vos agens vous peignent la situation des esprits en Allemagne. S'ils parlent à votre majesté de soumission, de tranquillité et de faiblesse, ils l'abusent et la trompent. La fermentation est au plus haut degré; es plus folles espérances sont entretenues et caressées avec enthousiasme; on se propose l'exemple de l'Espagne, et si la guerre vient à éclater, toutes les contrées situées entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active insurrection. La cause puissante de ces mouvemens n'est pas seulement la haine contre les Français et l'impatience du joug étranger; elle existe dans la ruine de toutes les classes, dans la surcharge des impositions, contributions de guerre, entretien de troupes, passage de soldats et vexations de tous les genres continuellement répétées. Le désespoir des peuples qui n'ont rien à perdre, parce qu'on leur a tout enlevé, est à redouter.

« Ce n'est pas seulement en Westphalie et dans les pays soumis à la France qu'éclatera cet incendie, mais aussi chez tous les souverains de la confédération du Rhin. Ils seront eux-mêmes les premières victimes de leurs sujets, s'ils ne partagent pas leur violence. Je le répète à votre majesté, je souhaite avec ardeur qu'elle ouvre les yeux sur cet état de choses, et qu'elle le juge avec toute la supériorité de son esprit pour prendre les mesures et les précautions qu'elle croira convenables. » (Lettre du roi Jérôme de Westphalie à l'empereur Napoléon, décembre 1812, citée par M. Bignon.)

(2) Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. XI.

LE

DERNIER DUEL JUDICIAIRE

EN FRANCE

SOUVENIRS DU CHATEAU DE SAINT-GERMAIN.

Je revenais d'Algérie l'année dernière, le cœur tout plein de rancune contre les intolérables chaleurs que j'y avais éprouvées, quand l'heureuse idée me prit d'aller finir l'été à Saint-Germain, chez des amis qui m'y appelaient. Lorsqu'on n'a pas été brûlé ou étouffé pendant plusieurs mois par le soleil d'Afrique, on ne sait pas quel plaisir on goûte à se reposer à l'ombre. Les grands arbres de la forêt me procurèrent cette volupté, l'une des plus innocentes, à coup sûr, dont il soit donné à un honnête homme de jouir. Or, je l'ai dit, j'avais ce qu'il faut pour l'apprécier. N'a-t-on pas d'ailleurs sous les yeux le plus charmant paysage du haut de cette terrasse, bâtie par le grand roi, où l'air est si pur, où il fait si bon aller s'asseoir? L'aspect de la vallée de la Seine, en cet endroit, me rappelle deux autres sites bien remarquables aussi, qui ont avec la vue de la terrasse de Saint-Germain beaucoup de ressemblance : je veux parler de la vallée de l'Adour, au pied de l'esplanade de Pau, et de la vallée de la Tamise, vue du sommet de Richmond-Hill, près de Londres. Seulement, à Pau, l'œil est distrait par l'effet fantastique des pics neigeux de la chaîne pyrénéenne; on regarde trop. A Richmond, on est attristé par l'aspect mélancolique du pays; on rêve toujours. A

Saint-Germain, les impressions qu'on éprouve ne vous empêchent pas de songer à vos affaires. Cette vue de Marly, de Bougival, de Chatou, avec la Seine qui serpente au milieu des prés, cette perspective si variée, à laquelle j'aime d'ailleurs à rendre justice, n'est pas assez romantique, ne vous donne pas assez de distractions pour vous faire oublier le cours de la Bourse et la question d'Orient. On se promène tout doucement sur la terrasse, avec le sentiment d'une très belle vue et la sensation d'un air très salubre; on y est égayé en outre par les cavalcades de Ravelay (1). Ces avantages réunis me décident à donner la supériorité à la terrasse de Saint-Germain sur toutes les autres. Le bourgeois de Paris a, d'un autre côté, la satisfaction de se dire qu'il foule ici un sol historique. — Voici, s'écrie-t-il en descendant la terrasse, le pavillon Henri IV, plus célèbre encore par les souvenirs qu'il réveille que par les bons dîners qu'on y mange. — Ce pavillon Henri IV est une maison qu'on appelle ainsi, — chose singulière, — parce que Louis XIV y est né!

En tournant le dos à la cathédrale de Saint-Denis, sépulture royale dont le profil funèbre, aperçu de si loin pourtant, fut cause de la création de Versailles, on quitte la terrasse, et l'on a devant soi l'ancienne seigneurie de Charlevanne, entourée de la vieille forêt d'Yveline : c'étaient les noms qu'il y a bien des siècles, — à l'époque un peu éloignée où régnait Childebert, — portaient la ville et la forêt de Saint-Germain. Son boulingrin, son château, son parterre et ses grands bois, — tout cela depuis s'est bien souvent transformé, tout cela a traversé bien des vicissitudes. Ce grand château, qui vous regarde d'un air si sérieux, avec ses pierres grises et ses entablemens de briques, a plus d'histoires à vous raconter à lui seul peut-être que tous les manoirs de France réunis.

Parmi ces histoires, une entre autres m'a toujours semblé particulièrement digne d'intérêt; aussi ai-je mis à profit mon récent séjour à Saint-Germain pour en recueillir tous les détails. Le récit qu'on va lire est le résultat de ces recherches, singulièrement facilitées dans une ville qui présente toutes les conditions nécessaires pour qu'on y puisse étudier comfortablement les faits saillans qu'elle rappelle. Saint-Germain-en-Laye possède une intéressante collection de livres, et un bibliothécaire fort obligeant pour vous en faire les honneurs; le pays est très sain, et l'on y jouit du calme complet, si nécessaire à la méditation. Comme ces beaux lieux et ces vieux murs parlent à l'imagination! La main hésite ici entre le pinceau et la plume, on y trouve tant à peindre et tant à écrire! Les archives de cette antique demeure de nos rois, déshonorée aujourd'hui par les

(1) Célèbre loueur de chevaux et d'ânes.

ateliers de correction qui l'occupent, contiennent des trésors où l'historien et le romancier peuvent puiser à l'envi. Les annales du château de Saint-Germain, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à celui du siècle dernier, sont, on peut le dire, l'histoire de notre pays.

La plupart des rois de France ont vécu au château de Saint-Germain. — Sans nous occuper du roi Robert, qui élevait ici une église en 996, et dont l'ombre doit aimer à se promener sous ces beaux arbres, rappelons-nous la forteresse que Louis le Gros bâtit en ce lieu durant l'année 1122; n'oublions pas que Philippe-Auguste, Louis VII, enfin Louis IX, qui était né dans le voisinage, à Poissy, y habitèrent tour à tour. Quand le saint roi mourut à Tunis, son fils Philippe le Hardi vint aussitôt demeurer à Saint-Germain; c'est là qu'il discuta et rédigea, avec le sire de Beaumanoir, son fameux édit sur les duels. C'est du château de Saint-Germain qu'est datée la fameuse ordonnance de Philippe le Long, πατριὸς νόμος (1), qui, confirmant les principes de la loi salique, exclut définitivement les filles de la couronne de France.

Charles le Bel en 1324, Philippe de Valois en 1328, résidèrent à Saint-Germain. Faut-il, hélas! ajouter que le Prince Noir, après avoir ravagé tout le pays, brûlait le château en 1347? Il est vrai que Jean II, quatre ans après, l'avait déjà fait réparer, et que Charles V « moult fit réédifier notablement li chastel de Saint-Germain, » à ce que nous rapporte Christine de Pisan. Ce roi, que la postérité décora du nom de sage, quoiqu'il ne l'ait pas toujours été, témoin son mariage avec une princesse de Bourbon qu'il épousa *parce qu'elle était très belle,* dédaignant l'héritière de Savoie qui l'était moins,—Charles le Sage, puisqu'il faut l'appeler par son nom, demeura longtemps à Saint-Germain. Charles VI et Isabelle de Bavière, que les Français, toujours portés à jouer sur les mots, avaient bien raison de nommer *Jézabel,* y étaient en 1386 et en 1390. Le connétable de Clisson fut au moment d'y périr, en 1391, sous les coups d'assassins dirigés par Pierre de Craon. Henri V, roi d'Angleterre, le vainqueur d'Azincourt, aidé dans ses conquêtes par l'infâme trahison d'Isabeau et du duc de Bourgogne, s'emparait en 1419 du fort de Meulan et du château de Saint-Germain; mais bientôt les Anglais étaient chassés de Saint-Germain et de toute la France sous le règne de Charles VII. Chose bizarre, comme par manière de compensation, si le défunt roi de France était fou, le roi d'Angleterre d'alors était imbécile.

En 1514, François d'Orléans, comte d'Angoulême et depuis François Ier, épousait à Saint-Germain Claude de France, fille de Louis XII

(1) C'est le nom que lui donnait déjà l'historien grec Agathias dans le VIe siècle.

et d'Anne de Bretagne, « madame Claude, laquelle fut très bonne et charitable, et douce à tout le monde, et ne fit jamais déplaisir à aucun de sa cour ni de son royaume. » Cette princesse, que son époux rendit si malheureuse, avait apporté une bien belle dot à la France : « les deux plus belles duchés de la chrestienté, dit Brantôme, qui estoient Milan et Bretaigne, l'une venant du père, l'autre de la mère! Quel héritage, s'il vous plaît! » C'est encore au château de Saint-Germain que Henri II venait au monde le 31 mars 1518. En 1530, François Ier en sortait pour aller au-devant de ses deux fils, Henri et Charles, qu'il avait donnés en otages à Charles-Quint et rachetés avec l'aide de son allié Henri VIII, roi d'Angleterre. Henri II passa presque toute sa vie au château de Saint-Germain.

Depuis Henri II, Saint-Germain vit naître deux rois de France, Charles IX et Louis XIV; de remarquables événemens s'y accomplirent et s'y préparèrent encore, mais je m'arrête : c'est le règne de Henri II qui a vu se produire le fait mémorable dont nous avons cherché à réunir ici les particularités éparses dans un grand nombre de mémoires et de chroniques, je veux parler du duel entre les sires de Jarnac et de La Chasteigneraye. Cet événement m'avait toujours paru l'un des épisodes les plus dramatiques du XVIe siècle; c'est aussi, comme j'aurai à le montrer, un des plus curieux exemples de l'influence exercée sur nos mœurs par ces coutumes chevaleresques dont notre législation a si longtemps gardé les traces. Je vais donc essayer de retracer ce qui se passa à Saint-Germain alors qu'un roi de France permit pour la dernière fois (1) qu'un *plaid* (2) *vint à chéer devant lui, en gage de bataille.*

I.

Ce fut une bien grande affaire à la cour de Henri II que ce duel à outrance entre deux gentilshommes pleins de valeur, entre deux courtisans accomplis, liés depuis leur enfance par une étroite amitié (3) : c'était une circonstance sans exemple que cette rencontre en

(1) Je ne veux pas que des gens érudits et scrupuleux m'objectent ici que le duel à outrance entre les sires d'Hoguerre et de Feudilles eut lieu deux ans après, sous le règne de Henri, car je répondrais que ce prince avait refusé le camp aux deux adversaires. C'est à Sedan, en dehors de la juridiction royale, que ce combat, fort peu chevaleresque d'ailleurs, se terminait, sans mort d'homme, le 29 août 1549. — Sedan était alors une souveraineté indépendante de la couronne. Depuis le commencement du siècle, la famille de Bouillon en avait fait l'acquisition; Robert de la Marck, duc de Bouillon, maréchal de France, en était souverain en 1549. Richelieu la réunit à la France.

(2) Anciennement on appelait en France les gages de combat le plaid de l'espée, *placitum ensis.*

(3) La Chasteigneraye et Jarnac étaient même un peu parens; une demoiselle de Jarnac, grand'tante de celui-ci, s'était mariée avec l'aïeul de La Chasteigneraye.

camp mortel amenée par la haine de deux favorites de rois, accomplie avec toute la procédure et le cérémonial de l'ancienne chevalerie. Aussi l'effet que ce duel produisit fut-il considérable non-seulement à la cour, mais dans le public.

François Ier régnait; il aimait la duchesse d'Étampes (1). Diane de Poitiers (2), depuis connue sous le nom de duchesse de Valentinois, avait captivé le cœur du dauphin. Rivales en beauté, en influence, ces deux femmes ambitieuses et jalouses se détestaient cordialement : Diane était toujours prête à protéger les adversaires de Mme d'Étampes; celle-ci était non moins empressée à accueillir les ennemis de Diane. Il suffisait que la maîtresse du roi passât pour voir d'un bon œil l'amiral de Chastillon, depuis le célèbre Coligny, et les seigneurs appartenant au culte réformé, pour que la maîtresse du dauphin fût liée avec le comte d'Aumale (3), le connétable de Montmorency et le maréchal de Brissac, connus pour leur haine contre ceux de la religion.

La cour était partagée en deux camps par l'antagonisme de ces deux puissances; il y avait assez d'attrait, il y avait assez d'intérêt à mériter les bonnes grâces de l'une ou de l'autre pour comprendre comment la jeune noblesse devait épouser chaudement leurs opinions et leurs querelles. Néanmoins les charmes et la séduction de Diane, qui régnaient sans partage sur le cœur de Henri malgré la beauté et l'esprit de la dauphine Catherine de Médicis, et qui gardèrent leur empire jusqu'à la mort de ce prince, devaient souvent l'emporter sur la femme qu'aimait François Ier, fort inconstant de sa nature et peu fidèle à sa maîtresse.

Parmi les favoris du roi et les familiers du dauphin, on remarquait à la cour deux jeunes seigneurs connus l'un et l'autre par leur bonne mine, leur bravoure à la guerre et leur amitié : c'étaient les sires de La Chasteigneraye et de Jarnac. Le premier, quoique fort aimé de François Ier, était particulièrement attaché au dauphin Henri et à la duchesse de Valentinois; le second figurait surtout à la cour de la duchesse d'Étampes. Ce sont les héros de cette histoire; il est nécessaire avant tout de les faire connaître.

(1) Mlle d'Heilly, Anne de Pisseleu. Malgré les maux infinis qu'elle causa à la France par sa haine pour le dauphin Henri, qu'elle chercha à contrecarrer dans toutes ses opérations militaires, la duchesse d'Étampes eut le mérite de beaucoup encourager le roi dans son goût pour les lettres. Elle était fort instruite; on l'appelait « la plus belle des savantes et la plus savante des belles. »

(2) Veuve de Louis de Brézé, comte de Maulévrier, grand-sénéchal de Normandie. On appela, pour ce motif, Diane la *grande sénéchale*, jusqu'au moment où Henri II lui donna le duché de Valentinois, ce qui n'eut lieu qu'en 1548.

(3) Claude de Lorraine, tige de l'illustre maison de Guise, père de François de Guise et grand-père du *Balafré*.

François de Vivonne, puîné de la maison d'Amville (1), fils d'André de Vivonne, grand-sénéchal de Poitou, avait beaucoup de crédit auprès du roi François Ier, au point de disposer des offices royaux; sa famille était issue de la grande et illustre maison de Bretagne. Les Vivonne portaient l'hermine dans leurs armes. Quoique le fils aîné d'André de Vivonne, Charles, eût reçu en héritage D'Amville, La Chasteigneraye et d'autres belles terres, et que François eût eu Ardellay et autres lieux, toutefois on appelait ce dernier à la cour le « seigneur de La Chasteigneraye. »

A l'âge de dix ans, son père le donna au roi, suivant l'expression de l'époque, et le roi le prit pour un de ses *enfans d'honneur*. C'était alors une position des plus recherchées; un enfant d'honneur était plus que page de la chambre. Vivonne excellait dans les exercices du corps, que François Ier aimait beaucoup aussi. Il était des plus adroits à la course et à la lutte. — Le roi, qui était né à Cognac, disait souvent : « Nous sommes quatre gentilshommes de la Guienne : La Chasteigneraye, Sausac, d'Esse et moi, qui courons à tous venans. » Après la paix de Crespy, signée en 1544, toute cette jeunesse guerrière, fatiguée de son repos, employait ses loisirs à faire des armes, à se battre en duel ou à monter à cheval. L'escrime surtout était son occupation favorite. A cette époque, on considérait les maîtres italiens (2) comme les plus habiles; Hiéronime, Francisque, Le Flamand et le sire d'Aymar de Bordeaux étaient aussi très en renom. La réputation de La Chasteigneraye comme tireur d'armes était universelle; il avait travaillé à Rome avec le célèbre Patenostrier, et à Milan avec Tappe. Dans les assauts, dans les fréquens duels qu'il avait eus, il recherchait toujours les *corps à corps*, où sa taille et sa vigueur lui donnaient beaucoup d'avantage. Les combats à outrance à pied admettaient en effet cette sorte de luttes où les armes devenaient à peu près inutiles. Dans ces combats, avec le haubert qui couvrait la poitrine, rien n'était plus facile que de marcher sur un adversaire qu'on savait devoir terrasser à la lutte. On le serrait de près : s'il rompait et qu'on parvînt à le pousser jusqu'à la barrière (3), à le jeter hors de la lice, il était vaincu; s'il ne reculait pas, on cherchait à le saisir à bras-le-corps, afin de lui rendre inutile l'usage de son épée; puis, après l'avoir fait tomber en l'entraînant à terre, on le perçait de coups de dague aux défauts de l'armure (4). Souvent, dans la chute,

(1) Son frère aîné s'appelait Charles; il laissa une postérité masculine.

(2) Les Italiens ont été non-seulement les plus habiles maîtres en fait d'armes, mais longtemps aussi les plus expérimentés casuistes en matière de duels.

(3) Si, en rompant, en voltant ou en sautant, on venait à toucher l'estacade ou la barrière, on était vaincu.

(4) Ainsi fit Bayard dans son duel contre Alonzo de Soto-Mayor.

les combattans perdaient leurs dagues ou couteaux d'Écosse, qu'on plaçait dans la bottine ou *gamache*, le long de la jambe droite, sans les y fixer. Cette lutte de gladiateurs prenait alors quelquefois un caractère repoussant, témoin ce qui se passa à Sedan, quand le baron d'Hoguerre tenait le sire de Feudilles sous lui : il était parvenu à lui enlever son morion, dont il lui donnait de grands coups dans la figure, et l'avait blessé en plusieurs endroits; il chercha ensuite à lui crever les yeux et à l'étouffer en lui emplissant la bouche de sable, ce qui força enfin Feudilles à crier merci (1)!

Vivonne avait usé du *corps à corps* dans son duel avec M. de Saint-Gouard, auquel il donna généreusement la vie. Quand deux chevaliers combattaient, le *bacinet* en tête, avec la visière que seuls ils avaient droit de porter (2) et devaient avoir baissée, la poitrine armée d'un épais *jac* (3) par-dessus le haubert, avec une rondache sur le bras gauche, il ne pouvait pas y avoir de feintes de l'épée, comme dans les rencontres ordinaires; la parade proprement dite ne se pratiquait pas, et l'on comprend que la force du corps devait naturellement triompher, sauf le recours aux bottes secrètes que les maîtres enseignaient. Je ne parle ici que des combats à pied, car les rencontres à cheval, avec la lance, se bornaient à un choc brutal entre les deux cavaliers, qui ne devaient pas s'éviter, « ains chercher à se toucher en pleine poitrine, » soit pour se désarçonner, soit, quand le fer et le bois de lance de l'un étaient plus durs que la cuirasse de l'autre, pour se traverser de part en part, ainsi que cela était arrivé plusieurs fois (4). Les duels à cheval, comme on voit, étaient donc moins savans encore que les duels à pied.

Le roi François Ier appelait Vivonne son *filleul* ou son *nourrisson*, et l'aimait beaucoup, non-seulement pour son caractère aimable et ses qualités personnelles, mais aussi pour sa brillante valeur. Vivonne était compagnon des sires de Vieilleville et de Bourdillon, braves

(1) Suivant une autre chronique, le duc de Bouillon sépara finalement les combattans, par le motif que personne n'avait bien distinctement entendu que Feudilles eût demandé merci. Celui-ci, quoique vaincu, n'en continua pas moins à servir, et (soit dit en passant pour l'honneur de sa mémoire), lors du siége de Coni, commandé par le maréchal de Brissac, étant monté des premiers sur la brèche, il fut tué bravement « au plus haut. »

(2) Les écuyers n'avaient pas le droit « de porter chapel de fer avec visière. »

(3) Le *jac* était une espèce de casaque militaire qu'on mettait par-dessus le haubert; il était fait d'un grand nombre de peaux de cerf appliquées les unes sur les autres, et garni intérieurement de bourre et de linge, ce qui en faisait un vêtement fort incommode, mais que l'épée ne pouvait percer.

(4) Du Villars nous apprend que le sieur de Montchal, joûtant en Piémont avec le chevalier Carafa, neveu du pape Paul IV, perça d'un coup de lance la selle de guerre armée, le brassard et la cuirasse de son adversaire d'outre en outre. « Horrible coup et plus grand que celuy qu'on raconte de Pyrrhus! »

soldats s'il en fut, et qui devinrent maréchaux de France. On disait dans la prose rimée du temps :

La Casteneraye, Vieilleville et Bourdillon
Sont les trois hardis compaignons.

Cependant il était plus avancé qu'eux, et déjà *chamberlan* et gentilhomme de la chambre, qu'ils portaient encore le titre d'écuyers. Vivonne s'était fort distingué au camp d'Avignon, et dans la campagne de Piémont il avait été grièvement blessé au bras droit à l'assaut de Coni (1). Le dauphin, depuis Henri II, qui l'appréciait et l'aimait plus encore peut-être que le roi (car Vivonne était l'un des seigneurs les plus assidus à la cour de Diane), l'avait emmené au ravitaillement de Landrecies et lui avait donné son guidon à porter. La Chasteigneraye le détacha de sa hampe, se le mit bravement en écharpe autour du corps, pour ne point en être embarrassé, « pouvoir mener les mains » et combattre : il fut blessé dans cette affaire, et l'on parla beaucoup de sa vaillance. Il reçut aussi une blessure au ravitaillement de Thérouanne. Suivant les contemporains, La Chasteigneraye passait pour un homme charmant, généreux, serviable, qui se faisait aimer, mais aussi peut-être un peu trop craindre de tout le monde. On lui reprochait en effet d'être *trop haut à la main, scallabreux et querelleux.* Enfin, pour terminer le portrait, laissons parler son neveu (2), le sire de Brantôme : « Mon oncle, dit-il, estoit fort craint, car il avoit une très bonne et très friande espée. Il estoit extrêmement fort, n'estoit ni trop haut ni trop petit; il estoit d'une très belle taille, nerveux et peu charnu. Bien estoit-il un peu brunet, mais le teint fort beau, délicat et fort agréable, et pour ce en son temps fust-il bien voulu et aymé de deux très grandes dames de par le monde, que je ne dis. » Pour qu'il *pût bien faire fortune,* son père, qui l'aimait tendrement, avait l'habitude, dans son enfance, de lui faire prendre avec tout ce qu'il mangeait de la poudre d'or, d'acier et de fer. Ce régime avait été indiqué au sénéchal « par un grand médecin de Naples, quand il y fut avec le roi Charles VIII. »

Tel était l'homme qui figurait en première ligne parmi les compagnons du dauphin Henri. En regard de Vivonne, ce qu'on pouvait appeler, — qu'on nous passe l'expression, — le parti de la duchesse d'Étampes trouvait un zélé défenseur dans Guy Chabot, fils de Charles, seigneur de Jarnac, de Monlieu et de Sainte-Aulaye. Sa

(1) D'un coup d'arquebusade, lorsque l'amiral d'Annebaut l'assiégea,

(2) Une sœur de La Chasteigneraye, Anne de Vivonne, avait épousé François, vicomte de Bourdeille, et en avait eu Pierre de Bourdeille, plus connu sous le nom de Brantôme, né en 1540.

maison pouvait être considérée comme l'une des plus grandes et illustres de France, d'Italie, de Flandre et d'Allemagne. Il faisait, en qualité d'enfant d'honneur, partie de la cour ainsi que Vivonne, avec qui il était fort lié et s'était, disons-le en passant, souvent mesuré à la lutte, ou en faisant assaut dans les salles d'armes. Son père l'avait mis auprès du roi dès sa plus tendre enfance. François Ier l'appelait familièrement *Guichot*. Il ne le cédait pas en courage à Vivonne, mais n'était renommé, comme son ami, ni par sa grande adresse aux exercices du corps, ni par son amour pour les duels. Plus âgé de dix ans que Vivonne, il avait bien servi dans les guerres d'Italie, et s'était particulièrement distingué à Crémone avec Bonnivet. Jarnac était beau-frère de la duchesse d'Étampes (1) et l'un de ses familiers; il inclinait, comme Anne, pour les idées religieuses nouvelles (2); aussi comprend-on qu'il dut s'aliéner la sympathie de Diane, qui était très passionnément catholique. *Monlieu*, c'était le nom qu'on lui donnait souvent à la cour, avait une jolie figure, se faisait remarquer par son élégance et la recherche de sa toilette. Les intrigues d'amour, où il était fort heureux, mais où il ne brillait point par sa discrétion, formaient son occupation presque exclusive.

Un jour, causant familièrement à Compiègne avec Vivonne, celui-ci lui dit devant le dauphin : « Je ne m'explique pas, Guichot, comment tu peux être aussi *gorgias* (3) et glorieux avec les revenus que je te connais, car ils ne sont pas lourds. » Monlieu répondit que Mme de Jarnac, sa belle-mère (4), avait beaucoup de bontés pour lui, et que, son père ne pouvant rien refuser à sa femme, il avait soin de bien faire sa cour à cette dernière, obtenant par ce moyen tout l'argent qu'il lui fallait. Il n'y avait rien que de fort innocent dans cette réponse; mais le dauphin en glosa avec Diane, qui, y trouvant un moyen de médire du beau-frère de Mme d'Étampes, en parla en termes très outrageans pour Mme de Jarnac, femme fort respectable et respectée. Quelques méchans répétèrent perfidement la chose, qui ne tarda pas à se propager, et Jarnac apprit qu'on l'accusait de s'être vanté d'avoir les bonnes grâces de sa belle-mère. Il est plus facile d'imaginer que de décrire son désespoir. Furieux d'une aussi atroce accusation et ne sachant à qui s'en prendre, puisque le dauphin seul pouvait en être coupable, il déclara que quiconque avait tenu ce propos ou voudrait le soutenir « estoit meschant et en avoit

(1) Il avait épousé en 1540 Louise de Pisseleu, sœur d'Anne.

(2) Après la mort de François Ier, la duchesse se fit, dit-on, secrètement calviniste, entraînant par son exemple beaucoup de seigneurs de la cour. Jarnac fit comme elle.

(3) *Gorgias*, c'est-à-dire vêtu richement.

(4) Cette belle-mère était Madeleine de Pontguyon, femme jeune encore et séduisante, qui avait épousé le vieux sire de Jarnac, père de Monlieu, en secondes noces.

vilainement menti; » puis il se rendit précipitamment au château de son père, où, se jetant à ses pieds, il protesta de toutes les forces de son âme indignée contre la criminelle interprétation donnée à ses paroles. A la longue, à force de supplier, de protester, le pauvre Jarnac parvint à le persuader de son innocence, et il retourna à Paris, où se trouvait la cour alors, pour y chercher vengeance en poursuivant la réparation de l'injure qui lui avait été faite.

Le dauphin Henri était le premier auteur ou instigateur de la calomnie; c'était en plein sur lui que le démenti tombait. Il vit bien vite, aux regards des courtisans, qu'il était blâmé et jouait un rôle humiliant. Que se passa-t-il alors? L'histoire ne nous le dit pas, mais il est probable que les propos avaient été tenus par la grande-sénéchale, et que le dauphin ne voulut pas la désavouer. Quoi qu'il en soit, je ne doute pas que La Chasteigneraye, honteux pour Henri de la cruelle situation qu'il s'était faite, bien aise sans doute de plaire à la favorite, pensant peut-être, il faut le croire, que Jarnac n'oserait pas s'exposer à une mort certaine en le provoquant, oublia son ancienne amitié et commit une très mauvaise action en disant tout haut partout qu'il était prêt à répondre à Monlieu, « attendu que c'était en parlant à lui-même que Guichot s'était cyniquement vanté d'une conduite coupable qu'il avait trouvé bon de nier plus tard. »

Vivonne et Jarnac firent toutes les diligences nécessaires, en se conformant aux prescriptions du code sur les duels alors en vigueur, pour obtenir que le roi leur accordât le camp. François Ier, qui les aimait tous deux, reçut leur demande et la soumit à son conseil privé; l'affaire y fut débattue. En définitive, le roi leur refusa le combat, disant « qu'un prince ne devait jamais permettre chose de laquelle on ne pouvait espérer bien, comme d'un tel combat (1). »

François était sans doute guidé par de très bons sentimens; cependant c'était le cas ou jamais d'appliquer l'édit de Philippe le Bel, qui régissait encore les duels à cette époque. On lit en effet dans le *Formulaire des combats à outrance à la mode de France, suivant l'ordonnance du roi Philippe,* etc. : « Pour qu'il chée *gaige de bataille*, il faut que l'assaillant ou demandant dise qu'il ne peut prouver par tesmoins ne autrement que par son corps, en champ clos, comme gentilhomme et preudhomme doit faire, en présence de moy son juge et prince souverain, et alors doit gecter son *gaige de bataille.* » Philippe, en terminant cette ordonnance, qui indiquait les cas dans lesquels le combat judiciaire était permis, s'exprimait ainsi : « ... Or

(1) « Et la chose mise en délibération au privé conseil, bien que plusieurs apportassent diverses opinions, celle du roi fut de leur dénier le combat, pour plusieurs belles et grandes raisons, disant qu'un prince, » etc. (Voyez La Colombière.) Brantôme ajoute : « Il le refusa bien aussi *pour une autre raison que je ne dis pas.* »

faisons à Dieu prière qu'il garde le droict à qui l'ha... Qui se plainct et justice ne trouve la doit de Dieu réquérir : que si, pour son interest, sans orgueil et maltalent, ains seulement pour son bon droict, il réquiert bataille, ja ne doit redouter engin ne force, car Dieu nostre seigneur Jésus-Christ, le vrai juge, sera pour lui. »

N'était-ce pas bien le cas d'appliquer cette ordonnance dans l'espèce? En effet, entre l'imputation de Vivonne et le démenti de Jarnac, quel tribunal pouvait prononcer? Il n'y avait pas eu de témoins de leur colloque, car Vivonne, en bon courtisan, pour mettre le dauphin hors du débat, affirmait que c'était en parlant à lui, et seul à seul, que Jarnac avait tenu le propos qu'il niait aujourd'hui. Cependant, malgré les efforts des deux adversaires, le roi était demeuré inflexible. Un bien long espace de temps se passa durant lequel La Chasteigneraye dut beaucoup souffrir du reproche d'avoir aussi indignement compromis l'honneur de Mme de Jarnac, et Monlieu, plus encore peut-être de ne pouvoir tirer vengeance de l'accusation calomnieuse dont il était l'objet.

Les écrits contemporains ne m'ont fourni aucun détail sur la conduite de Jarnac et de sa famille, ni sur ce que fit La Chasteigneraye depuis la décision du conseil privé jusqu'à la mort de François Ier, qui eut lieu en 1547. On raconte seulement que Pierre Strozzi ne se fit pas scrupule de conseiller à La Chasteigneraye de se débarrasser de Jarnac *in ogni modo* (de toute manière), c'est-à-dire en l'assassinant. Il alla jusqu'à lui offrir 100,000 écus qu'il avait à la banque de Venise, où il proposait à La Chasteigneraye de se retirer, afin de laisser le temps de se passer à la colère du roi, qui serait très grande, non-seulement en raison de la « défense rompue, » mais aussi parce que Jarnac était parent et protégé de la duchesse d'Étampes. Il paraît que les sentimens religieux de Strozzi n'étaient pas plus édifians que ses principes de loyauté. Quand il fut blessé à mort devant Thionville, M. de Guise, qui se trouvait auprès de lui en ce moment, le voulait admonester pour son salut : « Quel Jésus, s'écria Strozzi, mort-dieu! venez-vous me ramentevoir ici? Je regnie Dieu! ma feste est finie! »

II.

Quand Henri II fut monté sur le trône, Vivonne reproduisit incontinent la demande que le défunt roi avait opiniâtrément rejetée en menaçant les deux adversaires des peines les plus sévères, s'ils se recherchaient. Henri II, jaloux de condescendre aux désirs de Vivonne et voulant en finir aussi avec cette affaire désagréable pour lui-même, permit que le combat eût lieu.

La position de Jarnac à la cour était fort triste; il avait presque tout le monde contre lui. Depuis la mort de François Ier, sa protectrice était exilée : cet arrêt d'exil avait été un des premiers actes du règne de Henri, ou pour mieux dire de Diane, qui au reste, — c'est une justice à lui rendre, — se borna à envoyer dans ses terres la duchesse d'Étampes et à remplacer dans les fonctions qu'elles occupaient toutes les créatures de l'ancienne favorite.

Il est curieux d'étudier la minutieuse procédure, aux formes tout à fait judiciaires, que les deux champions durent suivre pour pouvoir arriver enfin aux mains; je n'en donne ici, pour abréger, que les pièces principales. Quelque longs, au surplus, qu'en furent les préparatifs, ce duel peut être considéré comme l'un des combats à outrance les plus promptement expédiés dont l'histoire ait conservé le souvenir. Les formes employées dans cette circonstance étaient celles que la jurisprudence ordonnait dans les rencontres *en camp mortel*. On se rappelle que François Ier et Charles-Quint se défièrent pendant plus d'un an, et qu'ils échangèrent de nombreux cartels (1) sans jamais pouvoir s'entendre ni sur le *champ*, ni sur les armes, ni sur les autres formalités. — L'affaire entre les sires de Mérode et de Bénavidès, à Mantoue, donna lieu à d'interminables discussions, aux dissertations et mémoires les plus savans sur la question de décider si les champions adapteraient à leurs cuirasses une certaine pièce de fer que le sire de Bénavidès, défendeur, exigeait; le combat, en définitive, n'eut pas lieu. Je citerai encore pour leurs procédures les duels des sires de La Perrine et de Tinteville, et de Veniers contre Sanzay, tous les deux avec la permission et sous les yeux de François Ier, en 1537. Dans le premier cas, le sire de La Perrine entra seul en lice, son adversaire fit défaut; Sanzay et Veniers au contraire se battirent très bien, et le roi finalement les sépara en jetant son bâton doré dans la lice. Même issue d'un combat qui eut lieu en 1522 à Valladolid, devant Charles-Quint, entre deux gentilshommes aragonais, Pedro Torilla et Jieronimo Anca. Il n'est pas sans intérêt non plus de lire le défi ou *défiance* qu'adressa Louis, duc d'Orléans, à Henri IV, roi d'Angleterre, en 1402, et toutes les écritures qui en résultèrent.

Ces affaires donnaient presque toujours lieu à d'interminables contestations. Telles étaient les chicanes mises en usage quelquefois et les difficultés auxquelles les droits respectifs des parties pouvaient servir de prétexte, que Brantôme cite un gentilhomme qui se vantait

(1) C'est à Burgos que l'empereur reçut les premiers cartels de François Ier et de Henri VIII. Le héraut porteur de celui du roi de France se nommait Guienne; le héraut d'armes anglais s'appelait Clarence.

d'avoir fait attendre son adversaire, pendant deux années, par des subtilités sans cesse renouvelées sur les diverses conditions du combat. Le droit absolu (1) qu'avait le défendeur d'imposer au demandeur toutes les armes qu'il voulait, et cela en nombre illimité, avait aussi pour effet d'occasionner d'incalculables dépenses à ce dernier, qui était obligé de se munir de tous les chevaux, harnais de guerre, armes à pied ou à cheval, qu'il plaisait à l'imagination de son adversaire d'inventer. En outre, les frais, les vacations, citations, les indemnités dues aux hérauts d'armes, aux notaires, etc., étaient très considérables; aussi le pauvre gentilhomme dont parle Brantôme avait en deux ans dépensé cent mille écus et s'était ruiné; il reçut en outre un bon coup d'estoc en manière de consolation. Ce droit de choisir les armes allait jusqu'à l'absurde; non-seulement les inventions les plus bizarres étaient admises, mais à la dernière heure le soutenant pouvait encore imposer des armes nouvelles (2) dont il n'avait pas été question dans la liste, et cela avait toujours lieu, afin de dérouter et gêner un adversaire qui, ignorant les armes dont on ferait usage en champ clos, n'aurait pas eu le temps d'étudier la manière de s'en servir. Brantôme rapporte que, dans une de ces affaires, le demandeur était borgne de l'œil gauche; or, dans la liste des armes laissée par le défendeur, celui-ci avait stipulé très exactement que les deux combattans porteraient un morion couvrant hermétiquement la partie droite du visage, et conséquemment l'œil droit, de sorte qu'ainsi armé l'assaillant aurait été obligé d'entrer en lice absolument sans y voir. On a peine à concevoir comment dans cette affaire les parrains et confidens (c'était le nom qu'on donnait alors aux témoins ou seconds des duels) passèrent plusieurs jours à délibérer gravement une telle condition, qui ne fut définitivement rejetée qu'après les débats les plus vifs.

La lettre que Vivonne adressa à Henri II dès son avénement au trône était ainsi conçue :

AU ROY MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

« Sire,

« Ayant entendu que Guichot Chabot, estant à Compiegne sous le regne du feu roy, a dit que quiconque l'accusoit de s'estre vanté d'avoir eu les bonnes graces de sa belle mère estoit meschant et malheureux; sur cela, sire, avec vostre bon vouloir et plaisir, je réponds qu'il a meschamment menty, car il s'en est vanté à moi plusieurs fois.

« FRANÇOIS DE VIVONNE. »

Quelques jours après, Vivonne écrivit au roi une seconde lettre :

(1) L'édit de 1307 l'établit formellement

(2) Il les apportait en double sur le terrain.

« ... Sire, je vous supplie très humblement me donner champ à toute outrance, dedans lequel j'entends prouver par armes, audit Guichot Chabot, ce que j'ai dit et que je maintiens..., afin que par mes mains soit vérifiée toute l'offense qu'il a faite à Dieu, à son père et à justice.

« FRANÇOIS DE VIVONNE. »

Jarnac avait donné le premier démenti, en raison de quoi Vivonne le poursuivait comme demandeur et assaillant, et Jarnac demeura défendeur et soutenant, ce qui lui donnait le choix des armes. Celui-ci adressa alors au roi le cartel (1) suivant :

AU ROY MONSEIGNEUR.

« Sire,

« Avec vostre bon plaisir et congé, je dy que François de Vivonne a menty de l'imputation qu'il m'a donnée, de laquelle je vous parlay à Compiègne, et pour ce, sire, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise ly octroyer le combat à toute outrance.

« GUY CHABOT. »

Outre ce cartel, Jarnac écrivait à l'évêque de Béziers, qui était des favoris du roi et près de sa personne, pour le prier d'appuyer sa demande :

« Monsieur,

« La signature de cette lettre vous fera croire et dire en assuerance, partout où vous vous trouverez, que, touchant le différend d'entre La Chasteigneraye et moy, s'il plaist au roy nous donner lieu en ung coing de son royaume pour vuyder nostre différend par armes, je les porterai si braves, et moy encore plus, que je monstreray, dedans le lendemain au combat, la bonne nourriture que j'aye eue du feu roy François, et que je tiens du roy mon seigneur que La Chasteigneraye n'a la bouche si forte que je ne l'arreste d'une livre de fer. Votre serviteur très humble,

« GUY CHABOT. »

Le cartel de Jarnac avec cette lettre ayant été montré à La Chasteigneraye, celui-ci envoya au roi cet autre cartel :

« Sire,

« Il vous a plu, par cy-devant, entendre le différend d'entre Guichot Chabot et moy, sur lequel j'ay lu une lettre signée de son nom, par laquelle il offre d'entrer dès demain dedans le champ, et porter armes si braves, et lui encore plus, qu'on cognoistra la nourriture qu'il a reçue du feu roy et de vous, se vantant de m'arrester d'une livre de fer. Et pour ce, sire, qu'il monstre venir au point que tousiours j'ay pourchassé, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise me donner champ en vostre royaume, à toute outrance, pour combattre sur notre différend.

« FRANÇOIS DE VIVONNE. »

(1) *Cartel*, du mot latin *chartula*.

Ce placet lu au conseil du roi, on y arrêta enfin une résolution ainsi formulée :

« Il a été ordonné que cette présente lettre sera montrée et signifiée audit Chabot par un héraut d'armes du roy, pour à icelle respondre et dire ce que bon lui semblera.

« Fait au conseil du roy, tenu à l'Isle-Adam, le 23 d'avril 1547.

« DE L'AUBESPINE (1). »

Guienne, héraut d'armes du roi, à la diligence de La Chasteigneraye, ainsi qu'il résulte de son procès-verbal, se rendit le 25 du même mois à Limours chez la duchesse d'Étampes, où il croyait trouver Jarnac; mais il n'y rencontra que sa femme et plusieurs gentilshommes à la duchesse, entre autres son écuyer, le sire du Pin, MM. de Grelure et de Ville, auxquels il communiqua les pièces dont il était porteur; puis, rebroussant chemin, il vint à l'Isle-Adam rendre compte de sa mission. Le lendemain 26 avril, il trouvait Jarnac à Saint-Cloud, et lui signifiait le cartel de La Chasteigneraye. Jarnac lui répondit qu'il était le très bienvenu, que lui, Jarnac, se trouvait fort heureux du consentement que le roi voulait bien lui accorder de se mesurer enfin avec son ennemi, qu'avant tout il voulait surtout accomplir la volonté de sa majesté, pour laquelle son affection et son dévouement étaient sans bornes. C'est en présence des sieurs de La Hargerie, de La Rochepozay, de Fontenilles et de plusieurs autres gentilhommes, que Guienne déclare « avoir baillé la présente signification audit Chabot. » Son procès-verbal fut porté au conseil privé du roi, à Saint-Germain-en-Laye. Plusieurs princes, les sieurs connétable et maréchaux de France, et autres seigneurs et capitaines, y avaient été appelés. Les termes respectueux de la réponse de Jarnac y furent unanimement approuvés. La majorité des arbitres présens insistaient pour que le combat n'eût pas lieu; Henri, qui toujours avait favorisé La Chasteigneraye, en décida autrement. En conséquence, les lettres en forme de patente de camp (2) furent expédiées. Bretagne, héraut d'armes de France, se transporta, le 13 juin, rue Saint-Honoré, au domicile de Jarnac, qu'il trouva en compagnie du capi-

(1) L'ordonnance était écrite au bas du cartel de Vivonne.

(2) Un extrait de ces lettres suffira pour en indiquer la forme. — « Henry, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Comme cy devant François de Vivonne, seigneur de La Chasteigneraye, et Guy Chabot, seigneur de Monlieu, sont entrés en différend sur certaines paroles importantes et touchant grandement l'honneur de l'un et de l'autre..., savoir faisons que nous sommes protecteur des gentilshommes de nostre royaume, et que, pour ce..., avons permis et octroyé... que, dans trente jours..., lesdits Chabot et de La Chasteigneraye se trouvent en personne là par où nous serons, pour là, en nostre présence, ou de ceux lesquels à ce

taine Casi, de George de Beauregard, de Lion d'Asnières et de Laurent de Cossard, et lui signifia ces patentes, ainsi qu'un nouveau cartel où La Chasteigneraye, après avoir répété dans les termes les plus grossiers ses allégations injurieuses contre Jarnac et sa belle-mère, ajoutait :

« Guichot Chabot, je vous envoye la patente de camp qu'il a plu au roy m'octroyer, dedans lequel je vous prouveray avec armes effectives que vous me baillerez (mais quelles soient en gentilhomme d'honneur) que vous m'avez dit que vous aviez, etc. ; j'entends que vous me faciez entendre, dans quatre jours, à Paris, aux Tournelles, où je seray, ou procureur pour moy, de quoy je me dois pourvoir.

« En tesmoin de quoy j'ay signé la présente en présence de monseigneur soussigné, le 12e jour de juin mil cinq cens quarante-sept.

« FRANÇOIS DE VIVONNE.

« Nous, FRANÇOIS DE LORRAINE, comte d'Aumale, avons été présent à ce que dessus. »

Jarnac, qui n'attendait que le moment de signifier à son adversaire sa liste de chevaux et d'armes, envoya incontinent à Vivonne le commandement qui suit par Angoulême, héraut d'armes du roi :

« François de Vivonne, pourvoyez-vous des armes que vous devez porter au jour qui sera député.

« Premièrement, vous vous pourvoirez d'un courcier, d'un cheval turc, d'un genest et d'un courtaut.

« Item, vous vous pourvoirez, pour armer vostre courcier, d'une selle de guerre, d'une selle de jouste et d'une selle qui soit à deux doigts de haut, et l'arçon bas devant, mais qu'elles ayent deux bourlets derrière, et d'une selle qui n'ait point d'arçon derrière.

« Item, que lesdits chevaux soient fournis desdites selles, spécifiant que ledit genest ait davantage une selle à la genette et une à la caramane, et le turc, une selle à la turquesque et une selle à la française, avec deux doigts d'arçon derrière et l'arçon bas devant.

« Item, que le courtaut ait davantage une selle à la française et une autre selle sans arçon derrière et sans bourlet derrière, mais l'arçon devant avec sa rencontre à demy-cuisse.

« Item, que lesdits chevaux se puissent armer avec des bardes d'acier et de

faire nous commettrons, se combattre l'un l'autre à toute outrance en champ clos, et de faire preuve de leurs personnes, l'une à l'encontre de l'autre, pour la justification de l'honneur de celuy auquel la victoire en demeurera, et sur peine, pour le vaincu, d'estre réputé non noble, luy et sa postérité à jamais, et d'estre privé des droits, prééminences, priviléges et prérogatives dont jouissent et ont accoutumé jouir les nobles de nostre royaume, et autres peines en tels cas accoutumées. Et leur sera nostre présente permission vouloir et intention signifiée par l'un de nos hérauts et rois d'armes... Si donnons en mandement à tous nos justiciers et officiers, etc., car tel est nostre bon plaisir. Donné à Saint-Germain-en-Laye le 11 juin 1547, et de nostre règne le premier. HENRY. »

toutes pièces, comme chanfrain de fer, flancars et crouppière de fer, et un chanfram attourné de fer.

« Item, que pour lesdits quatre chevaux, vous soyez pourveu de les pouvoir armer de toutes pièces d'acier, et de bardes de cuir, et de caparaçon de mailles, et les resnes couvertes de lames, et de les mettre en point comme si vouliez entrer en cour d'une bataille, et vous en pouvoir aider avec telles armes que vous pourriez combattre en jouste.

« Item, vous pourvoirez, pour vous armer, de toutes les pièces qu'il faut pour armer un homme d'armes, avec pièces doubles et simples de jouste et sans jouste.

« Item, vous pourvoirez d'un harnais à la légère de toutes pièces.

« Item, vous pourvoirez de toutes sortes d'armes de mailles qui se peuvent porter.

« Item, vous pourvoirez d'un escu et d'une salade à la génetaire.

« Item, vous pourvoirez d'une *targue* à l'albanaise, et de boucliers et targues de toutes sortes que l'on se puisse aider à pied ou à cheval.

« Item, vous pourvoirez de toutes sortes de gants de fer, de maille, de lames d'acier, tant des doigts comme du demeurant de la main, de prise et sans prise.

« Item, vous pourvoirez de vos armes, vous et vos chevaux, de toutes sortes et façons qu'il est possible s'armer et user, et accoustumées en guerre, en jouste, en débat et en champ clos.

« Plus des armes qui ne sont accoustumées en guerre, en jouste, en combat et en camp clos, je les porteray pour vous et pour moy, *me réservant tousjours d'accroistre ou diminuer, de cloüer ou descloüer, oster ou mestre dedans le camp, a mon plaisir, ou de me mettre en chemise, ou plus ou moins, selon qu'il me semblera.*

« Fait à Paris le seiziesme jour de juin mil cinq cens quarante-sept.

« GUY CHABOT. »

Angoulême (1) se transporta au domicile de Vivonne, où il rédigea ce procès-verbal :

« Aujourd'huy seiziesme de juin mil cinq cens quarante-sept, estant en la ville de Paris, à la requeste de Guy Chabot, sieur de Monlieu, je Engoulesme, héraut d'armes du roy, me suis transporté pardevers et à la personne de François de Vivonne, sieur de La Chasteneraye, lequel j'ay trouvé en la rue Saint-Antoine, logé en la maison de Simonne des Rües, veufve de Jean des Prez, valet de chambre en son vivant du deffunt roy, environ l'heure de sept heures du soir avant le soleil couché. Auquel j'ay baillé les articles signez dudit Chabot, dont copie est cy-dessus contenue et collationnée par moy à

(1) Les rois et hérauts d'armes portaient des noms de provinces ou de villes, tels que Guienne, Bretagne, Angoulême, etc. Les poursuivans d'armes, qui leur servaient d'aides de camp, portaient des noms « de gaillardise, de bonne rencontre ou de mots joyeux, comme Pleinchemin, Joli-Cœur, La Verdure, Claire-Voye, Ver-Luisant, Sans-Mentir, etc. » Le roi d'armes avait deux hérauts sous son commandement; chacun de ceux-ci, deux poursuivans d'armes.

son propre original sain et entier, où est déclaré ce dont ledit de Vivonne se doit pourvoir au jour député pour combattre sur le différent d'entr'eux, ainsi qu'il a esté ordonné par le roy. Lequel de Vivonne m'a fait response que sans préjudice de ses droits il accepte le contenu desdits articles cy-dessus transcrits, desquels je luy ay fait lecture de mot à mot, en présence de monsieur le baron de Curton et plusieurs autres gentilshommes, et spécialement de Guillaume Payen et Jean Trouvé, notaires royaux de Paris.

« Fait les jours et an que dessus par moy héraut susdit; — signé Engoulesme. Et lecture faite de la lettre, ledit Vivonne m'a dit seulement ces mots: « Jarnac veut combattre mon esprit et ma bourse! »

Vivonne faisait allusion à l'énormité des dépenses où allait l'entraîner l'obligation de se pourvoir des chevaux, harnais et armes diverses que le commandement de Monlieu lui enjoignait de se procurer. Jamais ses ressources n'y auraient pu suffire, si le roi, dont il s'était, au vu de tous, constitué le champion, n'était venu à son secours.

Déjà, un mois ou cinq semaines avant le duel, La Chasteigneraye ne sortait jamais sans être accompagné de cent ou cent vingt gentilshommes portant ses couleurs. « Il faisoit, dit Vieilleville, *une piaffe à tous odieuse et intolérable,* et une dépense si excessive, qu'il n'y avoit prince à la cour qui le pût égaler; elle montoit à plus de 1,200 écus par jour. Heureusement pour lui que le roi, qui l'aimoit, lui en avoit donné les moyens. » Quant à Jarnac, au lieu de parader, il écoutait les conseils du capitaine Casi, fort expérimenté en fait de duels, et comme l'événement l'a prouvé, il s'en trouva bien. C'est sur l'avis du capitaine et de son maître d'armes qu'il obligea au dernier moment Vivonne à mettre au bras gauche (celui du bouclier) un brassard qui empêchait absolument ce bras de plier, « ains le faisoit tenir roide comme un *pau* (1). » Vivonne, ayant été blessé au bras droit, dont il souffrait encore, perdait ainsi tout moyen de lutter avec Jarnac et de le terrasser. Le comte Martinengo, en se battant sur le pont du Pô contre un autre officier italien, avait introduit la même clause dans le combat.

Le jour de la rencontre fut fixé au 10 juillet. Les deux adversaires durent d'abord choisir leurs parrains. Chose à noter, Vieilleville nous apprend que le roi ne voulut pas permettre à M. de Vendôme d'être celui de Jarnac. M. de Boisy, grand écuyer, le remplaça. Le comte d'Aumale secondait La Chasteigneraye. Les confidens de celui-ci furent MM. de Montluc, d'Aurielle, de Fregozzi et le comte Berlinghieri; ceux de Jarnac, MM. de Clervaut, de Castelnau, de Carrouge et d'Ambleville.

(1) *Pau,* pal, signifie pieu, colonne; c'est un terme de blason.

La confiance de Vivonne passait toute mesure. « La Chasteigneraye ne craignoit son ennemi non plus que ung lion le chien (1); » mais il fut trompé dans son attente. « Il se montra grandement coupable, dit Montluc, d'outrecuidance et de vanterie; il passa fort légèrement par l'église et la messe avant le combat. Il eut peu de souci d'implorer son Dieu et de l'appeler à son ayde. Quant à Jarnac, il ne faisoit autre chose que hanter les églises, les monastères, les couvens, faire prier pour luy et se recommander à Dieu, faire ses pasques ordinairement, et surtout le jour du combat, après avoir ouy la messe très dévotement. Du despuis, il s'en désista bien pour accomplir le proverbe : *Passato il pericolo, gabbato il santo* (2); car il se fit huguenot très ferme. »

Quelques jours avant le combat, le roi et toute sa cour s'étaient rendus à Saint-Germain-en-Laye. Henri II voulut que le champ clos eût lieu dans cette ville, et décréta qu'il y assisterait. Le connétable, sire de Montmorency, ordonna toutes les mesures nécessaires, et choisit pour le champ un préau situé vers la partie orientale du château, dans l'endroit où se trouve aujourd'hui le boulingrin. Le sire de Montmorency était encore connétable en 1559, et présidait conséquemment au tournoi où Henri II fut blessé à mort par M. de Lorges, sire de Montgommery. On donna aux estacades les dimensions indiquées par les règlemens (3); des tribunes furent élevées parallèlement à la grande face des barrières; les deux tentes ou *trefes* (4) des combattans furent placées à la droite et à la gauche du roi aux deux extrémités de la lice; les tourelles des poursuivans d'armes, aux quatre angles de l'enceinte; celle du roi d'armes avait été pourvue de son échelle. Il avait été nécessaire aussi de prendre des mesures extraordinaires de police pour empêcher la foule d'envahir l'enceinte réservée, car une multitude immense était arrivée, dès le matin, de Paris à Saint-Germain, attirée par la curiosité et par un temps magnifique. Cette multitude fut cause d'un grand scandale au moment où les deux champions entrèrent en lice (5). Une troupe d'hommes sans aveu et de mauvais sujets, arrivés sur les lieux dans l'espoir d'y exercer leur industrie, se rua sur les tentes où La Chasteigneraye avait fait préparer un souper magnifique pour y fêter ses amis après le combat, tant il se croyait sûr du succès. En un in-

(1) Carloix, secrétaire du maréchal de Vieilleville.

(2) « Le péril passé, on se moque du saint. »

(3) « Item, voulons et ordonnons que toutes lices de gaige de bataille ayent à sçavoir : quarante pas de large et quatre-vingt pas de long. » (Formulaire déjà cité, art. XVIII.)

(4) *Trefe*, vieux mot français pour désigner le pavillon du chevalier qui doit combattre en champ clos.

(5) Il était déjà fort tard, et le soleil près de se coucher.

stant, tout y était mis au pillage : « les potaiges et entrées de tables respandus, mangés et dévorés par une infinité de harpaille; la vaisselle d'argent de cuysine et riches buffets, empruntés de sept ou huit maisons de la cour, dissipés, ravis et volés avec le plus grand désordre et confusion du monde; et pour le dessert de tout cela, cent mille coups de hallebarde et de baston départis sur tous ces gens, Suisses et valets de cour, par les capitaines et archers des gardes et prévost de l'hostel qui y survindrent (1). » C'était la petite pièce avant la tragédie; mais revenons aux affaires sérieuses.

Excepté M. de la Roche-sur-Yon (2), aucun prince du sang ne demeura près du roi en cette circonstance; tous suivirent M. de Vendôme (3), qui s'était retiré, blessé que Henri lui eût interdit de servir de parrain à Monlieu. L'histoire ne dit pas si Catherine de Médicis était présente au combat; mais la belle Diane, la sœur du roi, sa tante Marguerite de Valois, les princesses et la plupart des dames de la cour n'avaient eu garde de manquer l'occasion d'assister au sanglant spectacle qui se préparait.

Comme on le verra, Jarnac au dernier moment avait décidé que le duel aurait lieu à pied; c'était au surplus depuis longtemps la coutume que l'on suivait pour les rencontres. A en juger par la longue liste des dames et des filles d'honneur de la reine et des princesses, telle que nous l'ont laissée les contemporains, on doit supposer que les tribunes étaient brillamment garnies. Une foule de seigneurs et de braves gentilshommes, qui tous s'étaient distingués dans les armées et firent parler d'eux plus tard dans les guerres de religion, que les loisirs de la paix avaient ramenés à la cour, étaient présens au combat. Le comte d'Aumale, le prince de La Roche-sur-Yon, les maréchaux de Saint-André et de Sedan, MM. de Brissac, de Biron, de Tavanne et de Montluc, les cinq fils du connétable (4) et le marquis de Villars, son frère, l'amiral de Châtillon, MM. d'Esse de Charny, de Brion, de Vieilleville, de Bourdillon, et tant d'autres guerriers illustres par leur naissance, leur valeur, attendaient avec émotion l'issue de cette rencontre, depuis si longtemps prévue.

Parmi cette foule de courtisans, où Jarnac comptait fort peu d'a-

(1) Voyez les *Mémoires* de Vieilleville.

(2) Charles de Bourbon.

(3) François de Vendôme, vidame de Chartres, premier prince du sang.

(4) Malgré les prières et les exhortations de François Ier mourant, Henri, aussitôt monté sur le trône, avait rappelé le connétable de Chantilly, où il était, et lui avait donné la position qu'occupait l'amiral d'Annebaut, lequel fut à son tour remercié et éloigné des affaires; M. d'Aumale avait remplacé au conseil le cardinal de Tournon; enfin M. de Saint-André était arrivé à la plus grande faveur. Vivonne avait reçu aussi une marque non équivoque de l'amitié de son maître : le roi l'avait nommé colonel-général de l'infanterie française.

mis, personne ne doutait que Vivonne ne remportât facilement la victoire (1). Le spectacle empruntait à la présence du roi et de la famille royale une solennité inusitée; aussi le connétable ne négligea-t-il rien pour suivre avec toute la pompe possible le cérémonial prescrit pour la circonstance par l'ancienne législation.

III.

Au lever du soleil, le 10 juillet 1547, le héraut d'armes Guienne cria aux deux extrémités de la lice :

« Aujourd'huy, dixiesme de ce présent mois de juillet, le roy, nostre souverain seigneur, a permis et octroyé le camp libre et seur, à outrance, à François de Vivonne et au sieur de Monlieu, deffendant et assailly, pour mettre fin par armes au différent d'honneur dont entr'eux est question.

« Parquoy je fais à sçavoir à tous, de par le roy, que nul n'ait à empescher l'effet du présent combat, n'y aider ou nuire à l'un ou à l'autre des combattans, sur peine de la vie. »

La lice était double, l'espace vide entre la première et la seconde barrière était occupé par les gens du connétable et les archers de la garde du roi. Il y avait à chaque extrémité du camp une porte pour laisser passage aux combattans. Il y avait une porte aussi au-dessous de la tribune du connétable. A la droite de cette tribune, quatre sergens de la prévoté et l'exécuteur des hautes œuvres, avec force cordes, faisaient prévoir les outrages sinistres que la loi réservait au cadavre du vaincu. Sous la tribune du juge du camp, une table couverte d'un drap d'or supportait un missel, un crucifix et un *te igitur;* un prêtre se tenait silencieux à côté.

Aussitôt après le ban ou publication du héraut, Vivonne sortit de son hôtel, accompagné de son parrain et de ses amis, au nombre de plus de cinq cents, vêtus de ses couleurs, blanc et incarnat. Devant lui, on portait son écu et son épée, et, plus en avant, l'image de saint François sur une bannière; le cortége était précédé de tambourins et de trompettes sonnant des aubades. La colonne fit le tour de la lice, ce qui s'appelait honorer le dehors du camp; puis l'écu de Vivonne, peint de ses armes, fut attaché à un pilier planté à la

(1) Telle était la réputation de La Chasteigneraye comme tireur d'armes, que Brantôme raconte qu'un officier piémontais ayant porté la nouvelle de sa mort dans sa compagnie, un de ses camarades lui donna un démenti, s'écriant « qu'il estoit impossible qu'un si vaillant homme et qui avoit les armes si bien en main eust été tué ainsy d'un sien non pareil! » Ils se battirent, et le porteur de la nouvelle fut *occis*. « Quelle bizarrerie de ce capitaine! ajoute Brantôme, et quelle obligation mon oncle lui en debvoit dans l'autre monde! »

droite de la tribune royale. François de Vivonne, seigneur de La Chasteigneraye, portait *d'hermine au chef de gueule*. Reçu à la barrière de droite par le connétable, avec les formalités accoutumées, après qu'il eut fait ses déclarations, il fut introduit dans le *trèfe* de droite, pour y rester jusqu'à son entrée au camp.

On amena ensuite Jarnac avec le même cérémonial. Il était accompagné de son parrain et de cent vingt gentilshommes revêtus de sa livrée, blanc et noir. Une bannière avec l'image de la sainte Vierge marchait en avant. Jarnac était, comme Vivonne, armé de toutes pièces, excepté le dessus, que ses écuyers portaient devant lui, ainsi que son épée et sa rondelle. Après que le cortége eut honoré le dehors du camp, toujours musique en tête, on suspendit l'écu de Jarnac au pilier de gauche, près de la tribune du roi. Guy Chabot, seigneur de Jarnac, portait *d'or, à trois chabots de gueule posés en paux* : 2, 1. La barrière de gauche ouverte à sa requête, il entra dans son pavillon, pour y demeurer jusqu'à l'appel du combat (1). « Et ce fait, fut procédé par leurs parrains et leurs confidens à l'accord du camp et des armes défensives. »

Il n'y eut point de difficultés pour l'accord du camp; les procurations furent échangées et mises au greffe par-devant les hérauts. On convint que si les épées se rompaient, il en serait procuré d'autres. M. d'Aumale fut requis de procéder à la *concordance des armes*. Les confidens entrèrent alors dans les tentes de chacun des combattans, et restèrent avec eux pour leur tenir compagnie. A sept heures et demie commença la concordance des armes. MM. de Villemareuil, d'Urfé, le baron de La Garde et de Saint-Julien s'avancèrent en bon ordre, trompettes sonnant, tambourins battant. Ils portaient un *gousset* (2) de mailles, et s'arrêtèrent devant la tribune du roi, le connétable et maréchaux présens; là, le comte d'Aumale examina et accepta le *gousset* comme armes visitées, après l'avoir fait mesurer à un autre, pour servir à La Chasteigneraye.

MM. de La Vauguyon, d'Urfé, le baron de La Garde et de Saint-Julien apportèrent de même un gantelet de fer pour la main droite, lequel fut visité par les parrains de Vivonne et accepté comme ci-dessus. Dans cette occasion, M. d'Aumale dit qu'il allait protester contre les armes défensives non usitées que Jarnac se proposait d'exiger, et dont il était avisé, ajoutant que « la perte du tems qui pour-

(1) Le formulaire de Philippe le Bel avait tout prévu. On lit en effet, art. XXIII : « Quand tout sera en point...., les conseillers, sans plus attendre, s'en partent, et laissen à chacun combattant *sa bouteillette pleine de vin et un pain lié en une touaillette.* » Il faut croire qu'on n'oublia point ces précautions, car, je l'ai dit, les préparatifs du combat durèrent toute la journée, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

(2) Petite braie ou culotte de mailles en fer.

roit estre faite sur le discord fust au préjudice dudit de Monlieu. » A quoi M. d'Urfé répondit assez fièrement « qu'il resteroit encore six heures du jour au sieur de Jarnac après qu'il auroit eu la victoire sur son ennemi! » Il était alors dix heures.

Bientôt après fut apporté au même lieu, avec le même cérémonial et présens les mêmes juges, par les sieurs de Brion, de Lévis, d'Urfé, de La Garde et de Saint-Julien, deux brassards pour le bras gauche; on pria M. d'Aumale d'en choisir un pour La Chasteigneraye. Le prince protesta avec beaucoup de force, disant que ce n'étaient point armes usitées, et déclara ne pouvoir les accepter; mais, le cas référé devant le connétable et les maréchaux, il en fut décidé autrement, *en raison du dernier paragraphe de la liste d'armes signifiée par Jarnac*. La Chasteigneraye prit donc l'un des brassards et rendit l'autre.

Le fils du sieur d'Urfé, avec les autres amis de Monlieu déjà nommés, apportèrent alors deux épaulettes pour le bras gauche; l'une des deux fut également choisie par l'assaillant, et l'autre rendue à l'assailli. Puis M. de Saint-Vanray et les amis du défendeur présentèrent un grand bouclier d'acier avec une pointe d'un quart de longueur et bien acérée, à quoi M. d'Aumale répondit que La Chasteigneraye ne s'était pas pourvu d'un bouclier de cette forme. Les juges du camp décidèrent que l'assaillant se procurerait une rondache pareille, ou se servirait de celle qu'il avait. Alors, pour trancher la difficulté, Monlieu proposa à son adversaire de choisir entre deux autres boucliers qu'il lui offrit : La Chasteigneraye prit l'un des deux.

Le fils de M. de Lorges et les précédens apportèrent un gantelet de fer pour la main gauche, qui fut accepté. Enfin MM. de Courtinier et de Beaumont, avec le même cortége et cérémonial, présentèrent successivement, — le premier, un jac de mailles, le deuxième, deux morions qui furent reçus par M. d'Aumale sans difficultés.

Toutes les armes défensives étant accordées, un héraut cria le ban suivant :

« Or oyez, or oyez, or oyez, seigneurs, chevaliers et escuyers, et toute manière de gens! — De par le roy, je fais exprés commandement à tous que si tost que les combattans seront au combat, chacun des assistans ait à faire silence et ne parler, tousser, ny cracher, ny faire aucun signe du pied, de main ou d'œuil, qui puisse aider, nuire ny préjudicier à l'un ny à l'autre desdits combattans. Et davantage je fais exprés commandement de par le roy à tous, de quelque qualité et grandeur qu'ils soient, que pendant et durant le combat ils n'ayent à entrer dans le camp, ny à subvenir ny à l'un ny à l'autre desdits combattans, pour quelque occasion et necessité que ce soit, sans permission de messieurs les connestables et mareschaux de France, à peine de la vie. »

La Chasteigneraye, *assaillant*, armé de ses armes, fut aussitôt conduit par M. d'Aumale, pour honorer l'intérieur du camp, suivi de ses confidens et de sa compagnie, musique en tête, avec hérauts et poursuivans d'armes, lesquels tenaient en main leur bâton bleu surmonté d'une croix d'or ou d'argent. Après lui, Jarnac, *assailli*, fut mené par M. le grand écuyer, en compagnie de ses témoins et amis, trompettes sonnant, tambourins battant, pour rendre les honneurs à l'intérieur de la lice, précédé également par les hérauts et poursuivans d'armes. Devant lui, on portait les armes offensives du combat: quatre épées que tenaient MM. d'Urfé, de La Garde, de Saint-Julien et de Cezay, — quatre daguettes à savoir : deux grandes et deux petites, — dont étaient chargés MM. de Saint-Vanray et de Beaumont.

Les deux cortéges ayant défilé successivement au pied de la tribune royale, chacun des combattans s'agenouilla sur un carreau de velours et d'or; là, après avoir entendu les représentations du prêtre commis à cet effet, ils prêtèrent, entre les mains du connétable, sur les saints Évangiles, le serment qu'on va lire :

SERMENT DE L'ASSAILLANT.

« Moy, François de Vivonne, jure sur les saincts Évangiles de Dieu, sur la vraye croix de Nostre-Seigneur, et sur la foy de baptesme que je tiens de luy, qu'à bonne et juste cause je suis venu en ce camp pour combattre Guy Chabot, lequel a mauvaise et injuste cause de se défendre contre moi. Et outre que je n'ay sur moy ny en mes armes paroles, charmes ny incantations desquels j'aye espérance de grever mon ennemy et desquels je me veuille aider contre luy, mais seulement en Dieu, en mon bon droit, en la force de mon corps et de mes armes. »

SERMENT DE L'ASSAILLI.

« Moy, Guy Chabot, jure sur les saincts Évangiles de Dieu, sur la vraye croix de Nostre-Seigneur et sur la foy du baptesme que je tiens de luy, que j'ay bonne et juste cause de me défendre contre François de Vivonne, et outre que je n'ay sur moy ny en mes armes paroles, charmes ny incantations desquels j'aye espérance de grever mon ennemy, et desquels je me veuille aider contre luy, mais seulement en Dieu, en mon bon droit et en la force de mon corps et de mes armes. »

Les combattans ayant été ramenés ensuite chacun à son siége, vis-à-vis l'un de l'autre, on procéda à l'accord des armes offensives en présence du roi, du connétable et des maréchaux de France. Ces armes consistaient en deux épées ordinaires et portatives. La garde de ces épées était faite à une croisée et à *pas-d'âne*, puis venaient quatre daguettes bien épointées, deux pour chaque combattant; en outre, deux épées de rechange étaient confiées au connétable pour remplacer celles qui se rompraient. Les épées furent mises aux

mains des deux adversaires, et les daguettes mises en leur lieu. Leurs confidens se retirèrent alors ainsi que leurs parrains, en prenant congé d'eux et les exhortant à bien faire. Presque aussitôt le héraut d'armes de Normandie, qui était au centre de la lice, cria trois fois à haute voix : « Laissez aller les bons combattans! » puis s'éloigna. Un silence de mort se fit à l'instant au sein de l'assemblée.

Les deux champions marchent résolument l'un vers l'autre, La Chasteigneraye l'épée haute et à pas précipités, Jarnac avec plus de calme, le bouclier contre la poitrine et l'épée prête à parer le coup de tête. Ce fut le premier que lui porta Vivonne; mais Jarnac change la parade, le reçoit sur sa rondache, et, en voltant, riposte par un coup qui atteint son adversaire entre le gousset de mailles et le haut de sa bottine. L'assistance entière pousse un cri aussitôt étouffé, l'attention redouble; La Chasteigneraye domine sa douleur et gagne sur Jarnac, dans l'intention évidente de le saisir, « entrant sur lui de pied et de main. » Il reçoit à la jambe gauche déjà entamée un terrible coup de revers qui lui fait au jarret une profonde blessure (1). On voit Vivonne chanceler, son épée lui échappe, il tombe, inondant la terre de son sang. Une émotion inexprimable se manifeste dans les tribunes, au sein de la foule rassemblée autour des lices. Les amis de Vivonne poussent des imprécations, ceux de Jarnac triomphent; les gardes ont peine à réprimer le mouvement général; enfin le silence se rétablit.

Jarnac immobile contemplait son ennemi en silence. Vivonne était là à sa discrétion. « Rends-moi mon honneur, lui dit Monlieu, et crie à Dieu mercy et au roy de l'offense que tu as faite! » Vivonne cherchait à se relever, mais en vain; il lui était désormais impossible de quitter la place. Jarnac, le laissant étendu sur la terre, s'avance vers la tribune royale, lève sa visière, et, mettant un genou en terre : « Sire, dit-il, je vous supplie que je sois si heureux que vous m'estimiez homme de bien; je vous donne La Chasteigneraye : prenez-le, sire, et que mon honneur me soit rendu! Ce ne sont que nos jeunesses qui sont cause de tout cecy; qu'il n'en soit rien imputé à luy ni aux siens aussi pour sa faute, sire, car je vous le donne. » Le roi garde le silence. Jarnac alors se frappe la poitrine avec son gantelet, et levant les yeux au ciel, dit : « *Domine, non sum dignus*; ce n'est

(1) Ce n'était pas un coup de traître que cette botte, comme on l'a cru à tort et tant répété depuis : en plusieurs rencontres, elle avait été employée et ne pouvait donc pas même être considérée comme une botte bien secrète. Dans le duel entre MM. de Genlis et Des Bordes, qui avait eu lieu aussi à Saint-Germain, M. Des Bordes eut un jarret coupé, dont il demeura estropié et boiteux. Dans une autre rencontre près de Rome, au Monte-Rotondo, un capitaine italien assénait à M. de Bouillon, gentilhomme gascon, un grand coup d'estramaçon sur le jarret, qui le fit tomber sans qu'il pût se relever.

pas à moi, c'est à vous, mon Dieu, que je dois la victoire! » Puis il s'approche de Vivonne et le conjure de se rendre. Celui-ci, dans un effort suprême, parvient à se dresser sur un genou et fait mine de vouloir frapper Jarnac de sa dague : « Ne te bouge, s'écrie Jarnac, ou je te tuerai! — Tue-moi donc! » réplique noblement La Chasteigneraye, et il retombe épuisé, rendant des flots de sang de sa blessure. Jarnac, sans se décourager, conjure de nouveau le roi, les mains jointes, de faire grâce à Vivonne; mais Henri, impassible encore cette fois, ne veut rien répondre. Alors, s'approchant de son adversaire, qui était gisant tout de son long (après avoir eu toutefois la précaution d'éloigner avec la pointe de son épée celle de Vivonne, qui était à terre, et l'une de ses daguettes sortie du fourreau), Jarnac lui dit : « Chasteigneraye, mon ancien compagnon, reconnais ton Créateur, et soyons amis. — Sire! s'écrie-t-il ensuite d'une voix émue et suppliante, sire! voyez! il se meurt! Pour l'amour de Dieu, prenez-le! » Cette scène avait produit dans l'auditoire la plus pénible sensation : on était touché de la généreuse conduite de Jarnac, de l'affreuse situation de son adversaire. Le connétable et les maréchaux intercédèrent à leur tour auprès du roi en faveur de Vivonne : « Si le roi n'intervient pas, disaient-ils, Jarnac est obligé d'achever le blessé, puis de traîner son cadavre hors de la lice, afin de le livrer au bourreau... Quel spectacle douloureux pour les princesses, pour les dames de la cour, pour les amis de Vivonne! Il étoit temps que sa majesté prît un parti, car il perdoit tout son sang; si on ne lui portoit secours, il ne tarderoit pas à rendre le dernier soupir. » Cependant Jarnac s'était tourné vers la duchesse de Berri (1), sœur du roi, qu'il voyait attendrie; il prie en grâce cette princesse, que ses qualités rendaient populaire, de fléchir Henri. A l'appel de cette voix chérie, le roi paraît se réveiller de la stupeur où le résultat du combat l'a plongé; il prête l'oreille à la douce prière de Marguerite; enfin il se laisse toucher. « Jarnac, me le donnez-vous? dit-il. — Oh! oui, sire, répond Monlieu; je vous le donne pour l'amour de Dieu et pour l'amour de vous; suis-je pas homme de bien? — Vous avez fait votre devoir, Jarnac, et vous est votre honneur rendu. Qu'on enlève le seigneur de La Chasteigneraye. »

Vivonne fut emporté hors de la lice sans connaissance et dans un état pitoyable; mais le lendemain, revenu à lui, il arrachait les appareils que les médecins avaient posés sur ses blessures, et peu de temps après il expirait en proie à une excitation nerveuse que rien ne put calmer.

(1) Mme Marguerite de France, depuis duchesse de Savoie. « Cette princesse fut si parfaite en sçavoir et sapience, qu'on lui donna le nom de *Minerve de la France.* » (Brantôme.)

La question de savoir si Jarnac triompherait et ferait parade de sa victoire, comme l'usage en était établi, fut discutée séance tenante devant le roi. Henri, je regrette d'avoir à le dire, opinait pour qu'il en fût ainsi; mais le parrain de Monlieu, d'accord avec lui d'ailleurs, supplia le roi de dispenser le vainqueur, en raison de son ancienne amitié pour Vivonne, d'une aussi cruelle obligation. Si l'on doit en croire Brantôme, Jarnac agit prudemment en résistant à la volonté du roi et aux instances du connétable, qui, obligé par position de sauvegarder les usages de la chevalerie, insistait pour que le vainqueur triomphât suivant la forme indiquée (1) par les règleglemens. Les partisans de La Chasteigneraye étaient en effet dans la plus grande exaltation; il ne fallait qu'un prétexte pour amener un esclandre. « Les amis de mon oncle, dit le sire de Bourdeille, estoient en mesure, non-seulement de desfaire la troupe du seigneur de Jarnac, et lui avec elle, mais de fausser les gardes du camp, les juges, voire tout le reste de la cour ensemble. » Le séditieux va même assez loin pour ajouter : « Ah! que si de ce temps-là la noblesse françoise fust esté aussy bien apprise et experte aux esmeutes et séditions, comme elle l'a esté depuis les premières guerres, il ne faut doubter que ces braves gentilshommes, sans aucun respect ny signal de M. d'Aumale, n'eussent joué la partie toute entière (2)! »

On a peine à comprendre comment Henri II a pu oublier sitôt son favori, qui avait de nombreux amis ailleurs qu'à la cour et parmi les mécontens, comment il a incliné pour faire triompher Jarnac, alors que le vaincu qui mourait pour sa cause était agonisant. Henri, sans se faire le moins du monde prier, traita Monlieu en vainqueur, et ne montra aucun scrupule à l'accabler de prévenances et d'éloges : « Vous avez combattu comme César, lui dit-il, et parlé comme Aristote. » On reproche aussi à Henri d'avoir trop tardé à séparer les combattans. La première blessure reçue par Vivonne suffisait pour que l'honneur fût satisfait. Personne ne se méprenait sur le motif du duel; on savait Jarnac tout à fait innocent du propos criminel que son ancien ami lui avait imputé (3); on ne doutait pas que le

(1) « Qu'il se pourmenât par le camp, à mode de triomphe, en trompettes sonnantes, et *tabourins* battans.

« Item voulons que le vainqueur triomphe, s'il n'a *essoine* (blessure, empêchement) de son corps. » (*Formulaire*, etc., art. XXIII.)

(2) Brantôme s'avance beaucoup en parlant ainsi. L'opposition, que la disgrâce d'un grand nombre de seigneurs et les destitutions opérées sous l'influence de Diane avaient exaltée, s'était prononcée pour Jarnac. La victoire, dans l'hypothèse qu'aborde Brantôme, eût été pour le moins contestée.

(3) Il existe une requête adressée au roi par Madeleine de Pontguyon, dame de Jarnac, où elle demande justice contre La Chasteigneraye, et supplie sa majesté qu'avant

roi ne fût le seul coupable, et que le dévouement de La Chasteigneraye pour Henri ne fût la raison qui lui avait mis les armes à la main. Il ne fallait donc pas laisser continuer l'affaire, de crainte qu'elle ne devînt irréparable. On est forcé de reconnaître, — et tous les témoignages historiques que j'ai consultés s'accordent pour le faire entendre, — que Henri joua un triste rôle dans cette histoire; plusieurs écrivains de l'époque ont même été jusqu'à prétendre que la main de Dieu s'était montrée dans le genre de mort du roi, qui périt dans un combat singulier (1).

Après le duel, Monlieu alla faire ses prières à Notre-Dame de Paris; il remercia la sainte Vierge, sa bonne patronne, de la protection qu'elle lui avait accordée; il suspendit ses armes dans l'église, où elles demeurèrent longtemps. On ne doit pas oublier de dire, à sa louange, qu'avant de consentir à monter à la tribune du roi, où Henri l'attendait pour lui adresser ses félicitations, le brave Jarnac s'assura que La Chasteigneraye était sorti de la lice. Ronsard a célébré la conduite de Monlieu dans une de ses odes. Le comte d'Aumale fit élever un tombeau magnifique à La Chasteigneraye, qui mourait à vingt-huit ans, laissant une fille unique âgée de trois ans, et qui se maria depuis avec M. de L'Archaut (2). Quant à Mme de La Chasteigneraye, elle épousa en secondes noces M. de La Force. Henri, désespéré de la mort de son favori, jura qu'il n'autoriserait plus jamais d'épreuves en camp mortel. Aussitôt après le combat, il quitta Saint-Germain et vint demeurer à Paris, chez Baptiste Gondy.

IV.

Telle fut en France la dernière application des lois lombardes. Aux combats judiciaires succéda bientôt la licence des duels particuliers, qui, pendant deux siècles, a plus fait verser de sang en Europe, et surtout en France, qu'il n'en avait été répandu dans les duels en champ clos depuis leur origine. Quoi qu'on pense de cette législation singulière, qui pendant plusieurs siècles a régi le duel en France, le

de permettre le duel, elle autorise une poursuite en calomnie. On ne fit pas droit à cette demande, que l'événement d'ailleurs rendit inutile.

(1) C'est-à-dire dans un tournoi. On fit ce pentamètre, à l'occasion de l'événement, sur Henri, qui était brave comme son père et avait échappé à la mort dans bien des combats :

Quem Mars non rapuit, Martis imago rapit.

(2) On trouve, dans le récit des fêtes qui eurent lieu à la cour en 1581, lors du mariage du duc de Joyeuse avec Mlle de Vaudemont, que Mme de L'Archaut dansa avec M. de Joyeuse.

récit qu'on vient de lire a pu montrer qu'à côté d'inconvéniens sérieux, elle avait quelques avantages. La solennité dont elle entourait le combat, les formalités qui le précédaient, les difficultés qui souvent le rendaient impossible, étaient autant de garanties contre les abus qu'eût pu faire redouter l'espèce de sanction légale accordée au duel. Aussi que l'on compare un instant l'époque des combats en champ clos à l'époque de désordre qui la suivit, que l'on étudie dans ses diverses applications cette jurisprudence chevaleresque, et l'on reconnaîtra que son influence a souvent été salutaire.

On sait que les combats en champ mortel avaient toujours marché, dans notre pays et longtemps avant Pépin le Bref, de front avec les *jugemens de Dieu* proprement dits, c'est-à-dire avec les jugemens par la *froide* (1), l'eau bouillante et les fers rouges. La première de ces épreuves était permise à la noblesse, qui seule avait le port et l'usage des armes; la seconde était réservée aux vilains. Des dérogations à ces principes exclusifs s'y introduisirent cependant avec le temps; ainsi l'on vit de très grands personnages rechercher spontanément le jugement de Dieu pour prouver leur innocence. Quant au duel entre gens de main morte et de condition servile, il fut aussi toléré quelquefois, mais sous la réserve que les combattans n'emploieraient pas des armes de gentilshommes (2).

Sous les rois des premières races, une bonne partie des duels judiciaires avaient l'honneur des dames pour motif, témoin le combat de Lancelot en faveur de Gondeberge, reine de Lombardie, que raconte Grégoire de Tours; celui entre Gontran et le jeune Ingelger, comte d'Anjou, qui défendit la belle comtesse de Gastinois, sa marraine; l'affaire du comte de Barcelone Bernard, accusé d'avoir recherché d'amour l'impératrice Judith, épouse de Louis le Débonnaire; enfin, mais dans des temps plus modernes, le célèbre duel du sire de Carouge contre Jacques Le Gris, accusateur de la dame de Carouge, et tant d'autres encore.

Malgré les lois de Charlemagne, les duels continuèrent avec fureur et impunité sous le règne de ses successeurs. Cependant, vers l'an 1032 et grâce aux efforts de l'église, cette sanglante passion semble

(1) L'eau *froide* d'un étang ou d'une rivière. On y jetait le patient pieds et poings liés; s'il disparaissait, on le déclarait coupable; s'il surnageait, son innocence était reconnue.

(2) « Les roturiers, dit Favyn, ne pouvoient combattre qu'avec l'escu et le baston simple sans estre ferré ni garny d'aucune aiumelle. » Voyez aussi dans Alciat les curieux détails d'un duel judiciaire entre Jacotin Plouvier et Mahuot, deux bourgeois de Valenciennes. Voyez aussi l'ordonnance de l'ancien échiquier de Normandie, et beaucoup d'autres preuves.

s'affaiblir, les combats des seigneurs entre eux cessèrent presque entièrement : ce fut l'époque dite de la *trève de Dieu*, et elle était bien nommée, car ce n'était pas la paix, mais une simple suspension d'armes. Les combats singuliers recommencèrent en effet de plus belle sous les règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de Louis IX. Chose à remarquer, les évêques permettaient les duels alors (1); bien plus, *les prêtres eux-mêmes étaient autorisés à combattre*. On lit dans les registres d'un concile de la province de Normandie, tenu à L'Isle-Bonne sous le règne de Philippe-Auguste, que « ... les prestres ne se doivent combattre en duel sans la permission de leur évesque, » preuve que cette autorisation pouvait leur être accordée. Le sage Louis IX lui-même, dans la première année de son règne, voulut qu'on assignât devant lui plusieurs causes de gages de bataille; on peut citer entre autres, à ce propos, l'affaire d'un chevalier français, dont l'histoire n'a pas gardé le nom, contre le comte de La Mark, Hugues de Lusignan, dit le Brun, « accusé, suivant la chronique, de foy mentie, de trahison et de plusieurs autres crimes énormes. » Cela se passait en 1243. Cependant, par une ordonnance de 1260, le saint roi se décida à abolir les duels. « Nous défendons, dit cette ordonnance, par tout notre roiaume les batailles en toutes querelles, et au lieu de batailles nous mettons preuves par chartes et tesmoins. » Cette loi, reproduction presque textuelle de celle qu'avait rendue Charlemagne quatre cents ans auparavant, ne fut pas mieux respectée; Louis IX mort, on n'en tint plus compte.

« Sous le règne de Philippe le Hardy, fils de sainct Louis, dit un ancien auteur, cette infernale coustume des duels reprit nouvelle force, de manière que la France étoit de tous costez pleine de sang et de carnage de la noblesse qui se massacroit et s'entr'égorgeoit ainsi que bestes fauves, et la moindre parole de travers se vuidoit les armes à la main. » Ne pouvant empêcher les duels, Philippe voulut pourtant essayer de les restreindre, et fit dans cette pensée, avec le sire de Beaumanoir, le traité des cas où le duel est permis, en les limitant à quatre, et le défendant sous tout autre prétexte et dans toute autre circonstance. En 1303, nouvelle interdiction des combats singuliers d'une manière absolue et sous peine de mort par Philippe

(1) « L'an 1100, un duel fut ordonné, par Geoffroy du Magne, évêque d'Angers, entre les moines de l'abbaye de Saint-Serge d'une part et un nommé Engelard avec ses consorts de l'autre. » L'an 1301, par arrêt du parlement de Paris, il est jugé que l'évêque de Saint-Brieux ayant adjugé gage de combat contre l'ordonnance du roi dans l'affaire entre Guillaume de Bois Rousseau et Jéhan de Pleuveudrin, qui s'étaient injuriés, ses procédures seraient cassées et annulées, « attendu qu'en matière d'injures il n'écheoit gage de bataille. » (*Chron. de Belleforêt* et *Arrêts des parlemens.*)

le Bel; mais ces belles résolutions ne durèrent pas cette fois encore, et comme toujours la volonté du souverain fut obligée de céder devant la pression de l'opinion et les exigences du point d'honneur.

Trois ans plus tard, Philippe le Bel se vit forcé d'adopter la politique de son père et de régler les rencontres en proscrivant tout autre duel que le combat en camp clos, qu'il ne permettait d'ailleurs, conformément aux principes de l'ordonnance de 1283, que dans un certain nombre de cas. C'est de là que provient le célèbre formulaire de 1306, qui fut suivi fidèlement dans toutes ses dispositions jusqu'au règne de Henri II, et que la cour des pairs du royaume prit pour base de tous ses arrêts (1).

En parcourant l'innombrable série des demandes de combats à outrance soumises au parlement de Paris pendant ces deux cent quarante et une années et sous les règnes consécutifs de douze rois, on en trouve presque autant de rejetées que d'admises. Indépendamment de ce motif très réel de diminution pour les combats singuliers, les difficultés de tous genres, le sort affreux réservé au vaincu, les dépenses considérables que le demandeur ne pouvait éviter, les entraves de toute nature que le *Formulaire* de Philippe le Bel avait inventées pour décourager et fatiguer les parties, enfin la faculté souveraine du juge du camp d'arrêter le combat au dernier moment, durent éviter ou atténuer les résultats de bien des duels, qui sans tout cela se fussent terminés par la mort de l'un des champions ou même de tous les deux. On comprend donc que, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, on ait eu sérieusement la pensée de revenir aux duels judiciaires.

« Depuis la célèbre affaire de Jarnac et de La Chasteigneraye, dit un écrivain du XVIIe siècle (2), comme si l'interdiction des combats en camp clos eust

(1) La cour ne permettait les combats, ainsi que nous l'avons dit, que dans quatre circonstances seulement : (*Formulaire des combats à outrance*, etc.)

« Premièrement, nous voulons et ordonnons qu'il soit chose notoire, certaine et évidente, que le maléfice soit advenu, et ce signifie l'acte où il apperra évidemment homicide, trahison ou autre vray semblable maléfice par évidente suspicion.

« Secondement, que le cas soit tel que mort naturele en deust ensuivir, excepté cas de larrecin, auquel gaige de bataille ne chiet point, et ce signifie la clause par quoi peine de mort s'en deust ensuivir.

« Tiercement, qu'ils ne puissent estre punis autrement que par voye de gaige, et ce signifie la cause en trahison reposte, si que celuy qui l'auroit fait ne se pourroit défendre que par son corps.

« Quartement, que celuy que on peut appeller soit diffamé du fait par indices ou présomptions semblables à vérité, et ce signifie la cause des indices. »

(2) Le sieur de Treslan, dans son *Avis au roy concernant les duels*, 1604. — Il est un autre *Avis* du même auteur sur la présentation de l'édit de sa majesté sur la damnable coutume des duels prononcé au parlement de Toulouse. Les avis et remontrances au roi

includ une permission de se battre en champ libre et ouvert, les duels ont commencé de s'authoriser par l'usage et impunité jusques au temps du roy deffunct, auquel se trouvèrent des cóurtisans faisant gloire de se rendre redoutables aux autres, comme les géans des premiers siècles, et lors, comme l'on veit les duels honorez de loüanges exquises et consacrez à l'éternité par l'érection de magnifiques statües, glorieuses inscriptions et superbes épitaphes, il y eut presse à mourir si précieusement. Toutesfois cette ambition ne saisissoit encore que les âmes plus altières; le commun de la noblesse mesme, celle qui ne hantoit point la cour, usoit de quelque retenue... Mais les esprits ayans esté effarouchez par ces dernières guerres civiles, la noblesse, retirée en sa maison depuis la paix, s'est portée à tout ce qu'elle a pensé la pouvoir rendre redoutable, et à ceste fin, chaque gentilhomme a fait de sa salle de festins une salle d'escrime, et de ses enfans une compagnie de gladiateurs (dès lors aucuns jugèrent ce qui en adviendroit). Cette jeunesse, au bout de cinq ou six ans, a voulu tenter si elle manieroit aussi heureusement son espée que ses florets; seulement, par un vain désir de se faire cognoistre, les jeunes y ont embarqué les vieux, qui ont creu estre obligez de vérifier le proverbe que jamais bon cheval ne devient rosse; puis nostre nature se porte facilement au mal, et plus facilement encore à l'excès du mal jà receu et pratiqué. De là sont sortis les grands et funestes accidens que nous avons veus. Pour empescher que ce mal ne passast plus avant, le roy heureusement régnant y a faict, n'a pas longtemps, apporter par sa cour le parlement un remède véritablement grand et puissant. »

L'événement a prouvé que le remède ne pouvait pas guérir le mal. La civilisation seule était appelée à le faire disparaître.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter ici, même brièvement, les principaux combats à outrance qui se sont succédé depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'au règne de Henri II. C'est sur les combats sans règles qui suivirent ce dernier règne que notre attention doit encore un moment se porter. Le contraste entre ces sanglantes rencontres et le mémorable duel de Saint-Germain nous servira de conclusion.

Après le combat de Jarnac et La Chasteigneraye survinrent, sous Henri III, ces tristes rencontres où l'on ne se faisait pas toujours scrupule de brûler la cervelle à son adversaire au moment où il mettait l'épée à la main, ou de le faire attendre, sur la route qu'il devait suivre pour arriver sur le terrain, par des valets chargés de l'assassiner. C'est dans l'histoire des duels, à coup sûr, la période la plus regrettable et la plus sanglante.

sur la question des duels furent très fréquens à cette époque. On peut citer sur la matière l'ouvrage de M. de Balagny, 1612, et le discours de messire Pierre de Fenolliet, évêque de Montpellier, prédicateur ordinaire de sa majesté durant la tenue des états, le 26 janvier 1615.

Le premier combat où les témoins, s'ennuyant d'être paisibles spectateurs d'un duel, voulurent y prendre part — fut celui des seigneurs de Caylus, de Maugiron et de Livarot, contre d'Entraguet, de Ribérac et de Schomberg. Caylus et Entraguet devaient se battre par jalousie, pour une dame de la cour. Ils avaient chacun amené pour témoins, — le premier, Maugiron et Livarot, — le second, Ribérac et Schomberg. Arrivés sur le terrain, Ribérac provoque Maugiron et le force à mettre l'épée à la main; alors Schomberg et Livarot, trouvant ridicule de rester là sans rien faire, se mirent aussitôt en garde et commencèrent à se combattre. L'issue du combat fut terrible : Maugiron et Schomberg restèrent morts sur la place; Ribérac, grièvement blessé, mourut le lendemain à l'hôtel de Guise, où on le transporta après l'affaire; Livarot et Caylus, très gravement atteints, furent déposés à l'hôtel de Boissy, voisin de l'endroit où l'on s'était battu (le duel avait eu lieu dans la rue des Tournelles, au faubourg Saint-Antoine). Quant à Entraguet, qui seul n'avait rien, il se sauva et se cacha, craignant avec raison la colère de Henri III, qui certes ne pouvait lui pardonner la mort très probable de Caylus. Ce jeune favori du roi traîna pendant dix-huit jours encore, et, comme Livarot, mourut de ses blessures. La Taille, qui a décrit ce duel, nous donne de curieux détails. « Henri, dit-il, aimoit tant Caylus, que durant sa maladie il lui portoit les bouillons lui-même, ayant promis cent mille francs aux chirurgiens s'ils le luy pouvoient guérir, et à ce beau mignon cent mille escus pour luy faire avoir courage, nonobstant lesquelles promesses il mourut, ayant toujours à la bouche ces mots : « Ah! mon roy! ah! mon roy! » sans parler autrement de Dieu et de sa mère. A la vérité, le roy portoit à luy et à Maugiron une merveilleuse amitié, car il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs testes, emporter et serrer leurs blons cheveux, osta à Caylus les pendans de ses oreilles que luy mesme auparavant lui avoit donnez et attachez de sa propre main. » L'auteur, en terminant le récit de ce duel, dit que « si on le compare avec tous les autres connus alors, on devoit le trouver pire que le plus mauvais, de quelque façon qu'on pût le prendre : sur six combattans, cinq moururent. »

Le second combat où les témoins mirent aussi l'épée à la main ne se termina pas plus heureusement : ce fut celui du baron, depuis maréchal de Biron, contre le seigneur de Carancy, fils de M. de La Vauguyon. Dans cette rencontre, MM. de Loignac et de Janissac étaient témoins de Biron; M. de Carancy avait avec lui MM. d'Estissac et de La Bastide. Ce duel eut lieu par jalousie pour l'héritière de Caumont, qu'ils n'épousèrent au surplus ni l'un ni l'autre. MM. de Carancy, d'Estissac et La Bastide furent tués tous les trois. On a re-

marqué que M. de Loignac, qui resta longtemps, et après tous les autres, sur le terrain, pour attendre le dernier soupir de son adversaire, vit son fils et son petit-fils successivement tués en duel.

Je ne parlerai que pour mémoire de la rencontre entre Saint-Just et Fossé, qui se battirent à cheval et à l'épée : — Fossé, blessé, désarmé, fut très déloyalement tué par son adversaire; — du duel de M. de Bréauté contre un Hollandais qu'il vainquit. Le combat fut de vingt contre vingt, et eut lieu auprès de Hertogen-Bosch; les Français furent vainqueurs. Ce fut le premier exemple d'un duel au pistolet; on se battit à cheval. Bréauté, après l'affaire, fut pris et tué par des soldats ennemis. Nous ne ferons aussi que rappeler, en passant, les duels de Villemur et de Fontaine en 1602, de Varaigne et de L'Artigue, même année, qui se tuèrent tous les quatre, ceux du comte de Saut avec Nantouillet, des barons de Bressieux et de Balagny, où les sieurs de Nantouillet et de Bressieux restèrent morts sur le terrain. Comme on le sait, sous Richelieu, les peines de plus en plus sévères de la loi contre les duels, souvent appliquées sans pitié, ne changèrent rien à l'état des choses, et l'on continua en France, malgré la loi, malgré le cardinal, malgré le bourreau, à se battre pendant toute la durée du XVIIe siècle.

Je n'ai voulu qu'indiquer quelques traits de l'histoire des combats singuliers dans notre pays, depuis la période carlovingienne jusqu'à la mort de Henri IV. De cette dernière époque à nos jours, il y aurait une très intéressante monographie à écrire; mais les exemples que je viens de citer prouvent suffisamment que la suppression des combats judiciaires, déterminée sous Henri II par le duel de Jarnac et de Vivonne, eut de funestes conséquences. Cette décision, que le regret de la mort de son favori avait inspirée au roi, coûta bien cher à la France et fit couler à flots dans notre pays le sang le plus noble et le plus précieux. Pour en revenir à notre principale histoire, j'ajouterai que le chagrin de Henri II ne l'empêcha point de se faire sacrer quinze jours après le duel de Saint-Germain. Ayant eu l'idée tant soit peu originale d'inviter à son sacre Charles-Quint comme vassal de la couronne de France en sa qualité de comte de Flandre, l'empereur Charles, avec qui il ne fallait pas plaisanter, répondit *qu'il y viendrait avec cinquante mille hommes*. Peu s'en fallut qu'il ne tînt parole.

Le Prince DE LA MOSKOWA.

LA QUESTION D'ORIENT

LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE

ET LES CAUSES DE LA GUERRE.

I. — *Documens français relatifs aux affaires d'Orient*, Paris 1854.
II. — *Correspondence respecting the rights and privileges of the Latin and Greek Churches in Turkey presented to both Houses of Parliament by command of Her Majesty*, London 1854.

Nous sommes à la veille d'une guerre qui va engager l'action de la France, et peut altérer profondément la situation de l'Europe. Comment la France et l'Europe en sont-elles venues là? C'est, pour tout homme qui s'associe par la pensée aussi bien que par le cœur au sort de son pays, un impérieux besoin d'esprit et de conscience que de se mettre en état de répondre à une si émouvante et si vitale question. Depuis un an, toute l'Europe est agitée et troublée dans ses intérêts par les incidens de la question d'Orient; mais l'opinion publique n'en avait connu, jusqu'à ce mois-ci, que les péripéties extérieures. Aujourd'hui, au moment où ont échoué tous les efforts et toutes les combinaisons pacifiques de la diplomatie, deux gouvernemens, ceux de France et d'Angleterre, exposent au grand jour les pièces intimes du procès, et viennent satisfaire la sérieuse et patriotique curiosité qu'éveille la gravité des circonstances. La lecture attentive et la comparaison des documens publiés par la France et surtout par l'Angleterre nous révèlent et nous font suivre jour par jour l'origine, les causes, les progrès de la crise qui éclate; elles

nous rendent compte de la position faite à la France et des devoirs que lui tracent ses intérêts et son honneur. On comprendra l'avide empressement avec lequel nous avons fouillé ces volumineux dossiers diplomatiques. Nous avons hâte de proclamer l'impression que cette étude nous a laissée : elle a confirmé tous nos pressentimens; elle nous a démontré que les intérêts permanens et la dignité de la France sont directement en jeu dans la lutte qui commence; elle nous a prouvé que dans cette guerre la France a le droit pour elle, et que pendant les négociations sa politique a été conduite avec intelligence, modération et fermeté. Une telle conviction, qu'on nous permette de le dire, est une satisfaction bien douce pour ceux que les révolutions ont éloignés de la politique active, mais dont elles n'ont pu détacher les ardentes sollicitudes de la fortune de leur pays; nous serions heureux de la faire passer, telle que nous l'avons éprouvée, dans l'esprit de nos lecteurs.

Nous allons du moins l'essayer, en résumant aussi fidèlement que possible les correspondances officielles qui sont pour ainsi dire l'histoire en action de la crise actuelle. Cette histoire peut se partager en quatre périodes : la première est remplie par les négociations de la France au sujet des lieux-saints; l'ambassade du prince Menchikof forme la seconde; la troisième est marquée par l'intervention diplomatique des quatre puissances dans le différend turco-russe; la quatrième, déterminée par le désastre de Sinope, conduit la France et l'Angleterre à la guerre avec la Russie. Dans chacune de ces phases, la situation et l'attitude des puissances se dessinent et se précisent d'une façon particulière. Il faut en quelque sorte noter pas à pas, dans les documens diplomatiques, cette marche progressive des choses et les évolutions des cabinets, pour bien voir de quel côté a été le droit, de quel côté l'injustice, pour apprécier la situation respective des divers gouvernemens vis-à-vis les uns des autres, et pour saisir l'enchaînement des obligations morales et des nécessités qui ont fini par contraindre la France et l'Angleterre à rompre avec l'empereur de Russie.

I.

Il serait oiseux aujourd'hui d'entrer dans une exposition détaillée de ce litige épineux et confus que l'on appelle la question des lieux-saints; on peut d'ailleurs la résumer en quelques mots. Les catholiques romains et les Grecs se disputent depuis des siècles la possession des sanctuaires de la Palestine et des lieux consacrés par les souvenirs de la vie et de la mort du Christ. Si les deux cultes n'avaient d'autres titres aux propriétés qu'ils revendiquent que les fir-

mans des sultans, la question serait insoluble, car les sultans ont tour à tour et contradictoirement concédé les mêmes droits aux deux communions; mais les Latins possèdent un titre plus sérieux, consigné dans un traité conclu entre la Porte et la France, dans les capitulations de 1740. L'art. 33 de ces capitulations dit que « les religieux latins, qui résident présentement, comme de tout temps, en dehors et en dedans de Jérusalem et dans l'église du Saint-Sépulcre, dite Camamé, resteront en possession des lieux de pèlerinage qu'ils ont de la même manière qu'ils les ont possédés par le passé. » Des dix-neuf sanctuaires qu'ils possédaient exclusivement en 1740, les Latins en avaient perdu, en 1850, neuf, d'où les Grecs les avaient à leur tour totalement exclus. Parmi ces sanctuaires, où les Latins ne pouvaient plus accomplir leurs dévotions et célébrer leurs cérémonies, il y en avait d'aussi considérables au point de vue religieux que la grande église de Bethléem et l'église du tombeau de la Vierge. Les Grecs, aussi peu respectueux des souvenirs de l'histoire que des droits d'une communion rivale, avaient, dans leurs usurpations au Calvaire, détruit les tombes de Godefroy de Bouillon, de Baudouin et des autres rois des croisades.

A qui, dans cette situation, devaient s'adresser les réclamations des pères de la Terre-Sainte et des catholiques pieux, sinon à la France, dont la garantie, consacrée par les capitulations, couvrait les droits de l'église latine? Les empiétemens des Grecs ne s'arrêtaient pas: récemment encore, ils avaient fait disparaître de l'église de la Nativité l'étoile d'argent, symbole de l'ancienne possession des Latins. Fallait-il laisser se continuer un état de choses qui tendait à évincer complétement les catholiques romains des lieux qui furent le berceau du christianisme? Fallait-il laisser prescrire les capitulations? La France devait-elle renier ses obligations en abdiquant ses droits? N'était-il pas possible au contraire de régler cette question des lieux-saints de manière à concilier sinon toutes les prétentions, au moins tous les intérêts légitimes, de rouvrir les sanctuaires fermés aux Latins sans en expulser les Grecs, de faire respecter les titres anciens en ménageant les possessions récentes; en un mot, d'obtenir l'égalité et de faire prévaloir la tolérance, lorsqu'on pouvait, en vertu d'un traité en vigueur, revendiquer des droits exclusifs?

Le gouvernement français le crut et aborda cette tâche dès 1850. Il importe de rappeler la date de ses premiers efforts, car l'on croit généralement à tort que la question des lieux-saints a été soulevée plus tard et dans d'autres vues. Ce fut M. le général Aupick qui, le 28 mai 1850, au nom du gouvernement de la république, adressa à la Porte les premières réclamations. La pièce qui ouvre la publication des documens anglais que nous avons sous les yeux annonce et de-

vance de huit jours la démarche du général Aupick; c'est une lettre de lord Stratford de Redcliffe (alors sir Stratford Canning) à lord Palmerston. Nous croyons devoir la citer, car il est curieux de voir l'origine d'une affaire à laquelle la politique russe a donné de si vastes proportions (1).

« Milord,

« Une question qui excitera vraisemblablement beaucoup de discussions et d'irritation est sur le point de s'élever entre les intérêts rivaux des églises latine et grecque dans ce pays. Le point en litige est le droit de possession à certaines parties de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. On accuse les Grecs d'avoir usurpé des propriétés qui appartiennent de droit aux catholiques romains et d'avoir à dessein laissé tomber en ruines les chapelles et particulièrement les tombeaux de Godefroy de Bouillon et de Guy de Lusignan. La légation française croit être autorisée par traité, — le traité, je crois, de 1740, — à entreprendre la revendication des droits allégués de l'église latine; le consul français à Jérusalem, M. Botta, a été récemment ici, et repart pour seconder cette cause; le général Aupick, qui a reçu des instructions de Paris et à qui je suis redevable d'une ouverture verbale à ce sujet, a réclamé une conférence, dans l'intention probablement de mettre cette affaire sous les yeux du gouvernement turc. Il paraît que l'on a porté le pape à employer son influence en faveur des vues adoptées par la France, et que toutes les puissances catholiques seront exhortées par sa sainteté à agir dans le même sens.

« Le général Aupick m'a assuré qu'il s'agit simplement d'une question de propriété et d'une stipulation expresse de traité; mais il est difficile de séparer une pareille question des considérations politiques, et une lutte d'influence générale, surtout si la Russie, comme on peut s'y attendre, intervient en faveur de l'église grecque, sortira probablement de la discussion imminente.

« La Porte, à mon avis, fera bien d'éviter de se commettre dans un sens ou dans l'autre sans la plus mûre délibération. »

Avant d'indiquer et d'apprécier l'attitude prise par les diverses puissances durant les phases de la question des lieux-saints, nous allons résumer succinctement les faits qui suivirent la présentation de la note du général Aupick. Cette note énonçait simplement le droit strict des Latins à la restitution des sanctuaires d'où ils avaient été exclus. Le ministre des affaires étrangères turc, Aali-Pacha, qui cherchait à gagner du temps, ne répondit que le 30 décembre 1850. Il annonçait la nomination d'une commission mixte chargée d'examiner les réclamations de la France; mais un passage de son mémorandum, où il faisait entrer en balance avec les droits des Latins,

(1) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston, may 20, 1850. — *Correspondence respecting the rights and privileges of the Latin and Greek Churches in Turkey*, part 1, nº 1.

puisés dans les capitulations de 1740, « les firmans et autres pièces authentiques et valables qui auraient été donnés soit avant, soit après le traité, » provoqua une protestation formelle du général Aupick, protestation qui fut sanctionnée par le gouvernement français. « Pour la France, il s'agit purement et simplement de savoir, écrivait notre ministre le 23 février 1851, si la Porte se considère comme liée encore à son égard par les capitulations de 1740, alors qu'il est parfaitement établi qu'aucun acte auquel la France ait pris part n'en a infirmé la valeur. » Le successeur du général Aupick, M. de Lavalette, reçut de Aali-Pacha une réponse satisfaisante à cette question en juin 1851. La commission mixte fut nommée. Elle était composée de Français et de Grecs sous la présidence d'Emin-Effendi. Elle avait tenu plusieurs séances et s'était montrée favorable aux réclamations des Latins, lorsque l'empereur de Russie adressa au sultan une lettre autographe, où il blâmait la conduite des ministres de la Porte et demandait impérieusement le *statu quo* dans la possession des lieux-saints. La lettre de l'empereur de Russie amena la dissolution de la commission mixte, que la Porte remplaça par une commission d'enquête exclusivement composée de musulmans. La Porte basa sur le travail de cette commission une décision ambiguë. Par une note du 9 février 1852, elle annonça à M. de Lavalette que l'entrée par la grande porte de Bethléem et le droit d'officier dans la chapelle du tombeau de la Vierge seraient accordés aux Latins; par compensation, la Porte donnait aux Grecs le droit d'officier dans la mosquée appelée coupole de l'Ascension, privilége qui jusque-là avait appartenu exclusivement aux Latins. Tel était pour le fond des choses l'arrangement adopté par la Porte. C'était un léger changement au *statu quo* réclamé personnellement par l'empereur de Russie et une mince satisfaction accordée aux Latins; mais la faiblesse de la Porte se trahit d'une façon singulière dans la forme sous laquelle cet arrangement fut présenté aux parties intéressées. M. de Lavalette, se contentant de la substance des concessions qui lui étaient faites, avait accepté avant son départ pour la France, où il venait en congé, la note du 9 février; tout en faisant des réserves au nom des capitulations de 1740, il promettait que la France laisserait dormir ce traité pendant plusieurs années et peut-être indéfiniment. Mais à peine le ministre de France était-il parti, que la Porte donnait aux Grecs, ou plutôt cédait à la pression de la légation russe, un firman qui, en laissant subsister en fait les concessions octroyées aux Latins, niait implicitement les titres que les catholiques tiraient des capitulations, et par conséquent invalidait un traité français en pleine vigueur. Aussi, au retour de M. de Lavalette à Constantinople, le conflit des influences politiques et des rivalités religieuses recommença-t-il avec

une nouvelle énergie. La Porte avait promis à notre ministre que le firman, contraire dans sa forme aux capitulations, serait simplement enregistré, ce qui suffisait pour lui donner force de loi, mais ne serait point lu aux communautés rassemblées à Jérusalem. Au contraire, le chargé d'affaires russe, M. d'Ozeroff, exigeait la lecture publique du firman, qui proclamait le *statu quo* en faveur des Grecs dans la possession des lieux-saints, et annulait virtuellement les capitulations. La question demeura longtemps ainsi suspendue. Enfin le nouveau ministre turc des affaires étrangères, Fuad-Effendi, prit le parti de tenir les engagemens contractés par la Porte vis-à-vis de la France; c'est à la suite de cette solution que l'empereur de Russie commença ses préparatifs militaires et envoya le prince Menchikof à Constantinople.

Voilà le précis fidèle des incidens importans de la négociation relative aux lieux-saints depuis 1850 jusqu'à la fin de l'année 1852. C'est de cet ensemble de circonstances que la Russie a fait sortir toutes ses récriminations contre la France et contre la Porte, et toutes les prétentions qui sont sur le point de mettre l'Europe en feu. Rappelons quelle fut pendant ce long débat l'attitude des puissances intéressées, de la France, de la Russie, de la Porte, de l'Angleterre. Les documens anglais sont sur ce point des élémens de jugement irrécusables, car, ainsi qu'on va s'en assurer, l'Angleterre, qui voyait avec peine cette querelle, garda une complète neutralité, et y assista pendant tout le temps en témoin alarmé, mais désintéressé et impartial.

Sur le fond de la question, il est impossible de contester le droit, l'intérêt, je dirai même le devoir de la France. Le droit était absolu; il résultait d'un traité formel et de stipulations spéciales et précises dont la Porte avait reconnu elle-même les obligations. L'intérêt était palpable : il s'agissait de mettre un terme à des empiétemens qui n'allaient à rien moins qu'à évincer peu à peu les catholiques romains des lieux les plus sacrés et les plus chers aux âmes chrétiennes. Le devoir était clairement tracé, puisque c'était sous la garantie de la France qu'étaient placées les immunités ravies aux Latins et réclamées par eux. Dans les affaires humaines, il est quelquefois imprudent et dangereux d'aller jusqu'à la limite extrême de son droit : *summum jus, summa injuria.* La France se garda d'une pareille exagération. Les capitulations à la main, elle aurait pu exiger non-seulement l'admission des Latins dans les neuf sanctuaires d'où ils avaient été exclus, mais l'expulsion totale des Grecs de ces sanctuaires qu'ils voulaient occuper seuls; au lieu de cela, elle se déclara sur le fond des choses satisfaite de l'arrangement arrêté par la Porte, lequel, en rouvrant aux Latins deux sanctuaires seulement dont

ils pouvaient réclamer la possession exclusive, ouvrait en même temps aux Grecs un autre sanctuaire qui jusque-là leur avait été fermé. Ainsi dans la politique de la France il n'y avait aucune atteinte aux droits acquis, aucune exclusion portée contre les Grecs, il n'y avait que la revendication modérée d'un principe de justice et d'égalité entre les cultes. Ce modeste succès était-il agrandi par le nombre et l'importance dans l'empire ottoman des membres du culte en faveur lequel il était obtenu? devenait-il pour la France le gage et l'instrument d'une influence politique sur une portion considérable des populations chrétiennes de la Turquie, et pouvait-il inspirer de légitimes inquiétudes à des influences rivales? Nullement. Ce n'était qu'une satisfaction donnée à la piété de quelques religieux et de quelques pèlerins, ou, comme disait dédaigneusement M. de Nesselrode à sir Hamilton Seymour, « de quelques touristes catholiques (1). » Sur le fond des choses, la modération de la France était donc manifeste. Le résultat qu'elle avait obtenu en février 1852 ne blessait aucun intérêt sérieux, et n'était de nature à inspirer aucun ombrage politique fondé à la Russie.

Mais ce résultat, si mince qu'il fût, la légation russe à Constantinople voulut l'anéantir au moment même où la France y était si laborieusement et si patiemment parvenue. Abusant de la faiblesse du divan, M. de Titof lui arracha le firman dont nous avons déjà parlé. Ce firman était postérieur de quelques jours seulement à la note remise à notre ambassadeur; il fut rendu le lendemain du départ de M. de Lavalette pour la France. Les réclamations des Latins y étaient qualifiées d'injustes; le *statu quo* des lieux-saints y était prononcé, et par conséquent les capitulations de 1740 frappées de déchéance. Ce n'était pas assez pour le ministre russe; il obtint confidentiellement de la Porte une lettre *visirielle* qui lui promettait que la clef de la grande porte de l'église de Bethléem ne serait point remise aux Latins (2), c'est-à-dire un engagement qui annulait en fait la concession gagnée par la France, comme le firman invalidait en droit l'autorité des capitulations. Certes, après un revirement si étrange, opéré sous une telle pression et après une violation si prompte et si choquante des engagemens contractés par la Porte, la France avait le droit de se plaindre hautement et d'agir avec vigueur. Elle était pleinement autorisée à réclamer l'abrogation du firman qui violait ses capitulations. Pourtant, ici encore, elle se montra plus soucieuse d'arriver à un arrangement pratique utile aux intérêts respectables dont la défense lui était confiée que de faire ostentation de son droit; elle chercha à

(1) Sir H. Seymour to lord Malmesbury, 31 déc. 1852. *Correspond.*, part I, nº 62.
(2) Colonel Rose to the earl of Malmesbury. *Correspond.*, nº 51.

concilier sa dignité avec la fausse et embarrassante situation où la Porte s'était laissé entraîner par la légation russe. M. de Lavalette demanda seulement que le firman ne fût point lu publiquement à Jérusalem devant les églises rassemblées; c'était assurément pousser la modération jusqu'à ses dernières limites, et nous sommes heureux de le déclarer ici à l'honneur de M. de Lavalette, qui a été si injustement attaqué par la Russie et par une portion de la presse anglaise, et à qui il nous semble que l'on n'a pas assez tenu compte des difficultés de son ingrate mission. Le texte du firman portait qu'il serait enregistré; cette formalité suffisait pour lui donner force de loi. La Russie, au lieu d'imiter notre modération et de se contenter de l'avantage réel que cet acte donnait au principe défendu par elle du *statu quo* des lieux saints, exigea péremptoirement qu'il fût lu. Notre ambassadeur dut pousser plus loin encore l'esprit de conciliation. Lorsqu'au mois de décembre 1852 Fuad-Effendi, le ministre des affaires étrangères, voulut finir la question dans le sens de l'arrangement du mois de février, il fut décidé que le firman, avant d'être enregistré, serait lu en présence du pacha, du mufti, du cadi et du patriarche grec de Jérusalem. « En agissant ainsi, écrivait le chargé d'affaires anglais à Constantinople, M. le colonel Rose, la Porte a fait une grande concession à la Russie et offensé l'ambassadeur français, qui avait nsisté pour que le firman ne fût point lu tout haut, mais simplement enregistré. Cependant Fuad-Effendi m'assure que M. de Lavalette, par esprit de conciliation, fermera les yeux sur cette lecture et n'en fera pas un sujet de querelle avec la Porte (1). »

Mettons en regard de la conduite de la France l'attitude et les procédés de la Russie.

Nous ne contesterons point l'intérêt légitime que l'empereur de Russie avait dans le règlement de la question des lieux-saints. Puisque entre la communauté latine et la communauté grecque de Jérusalem il y avait conflit de prétentions, et puisque la Porte Ottomane était mise en demeure par la France de prononcer un jugement, il était naturel que l'empereur de Russie veillât à ce que l'intérêt du culte qu'il professe lui-même ne fût point lésé par les décisions de la Porte. Supposez que la diplomatie russe eût apporté dans ce débat un véritable esprit de conciliation et de justice, rien n'eût été plus légitime et plus facile que son rôle; rien n'eût été plus aisé que la solution du litige. La Russie défendait le principe du *statu quo* des lieux-saints; sans attaquer la validité de nos capitulations avec la Porte, puisqu'elles n'ont point encore été abrogées, elle aurait pu, par des représentations amicales auprès de la Porte et de la France,

(1) Colonel Rose to the earl of Malmesbury. *Correspond.*, part I, nº 60.

obtenir que ces capitulations ne fussent point appliquées dans leur teneur absolue; elle aurait pu invoquer en faveur des Grecs, que les capitulations appliquées à la lettre eussent exclus d'un grand nombre de sanctuaires, la possession ancienne et continuée pendant de longues années; elle aurait pu faire valoir non-seulement les considérations d'équité et de tolérance, mais les raisons politiques qui conseillaient de ne point froisser les intérêts du culte professé par la presque totalité des sujets chrétiens du sultan. Quand on songe aux concessions que la France et la Porte ont faites plus tard à l'intérêt de la paix, sous le coup des provocations les plus blessantes, il n'est pas permis de douter du favorable accueil que des représentations, appuyées sur des motifs si graves et présentées avec une modération persuasive au nom d'un grand souverain, auraient rencontré auprès de la France dont les droits n'eussent point été méconnus, auprès de la Porte dont l'indépendance eût été respectée. Il ne fallait donc qu'un peu de bonne volonté pour arriver à un arrangement équitable. En se contentant de faire disparaître les priviléges exclusifs contraires, pour nous servir d'un mot de M. de Nesselrode, à la *parité* des cultes, et en établissant par un loyal système de compensation la participation des divers rites aux sanctuaires contestés, on aurait heureusement consolidé le *statu quo* des lieux-saints et ramené la paix sur le tombeau du Christ.

La Russie n'adopta point ce système. Au lieu d'entrer dans l'affaire avec des dispositions conciliantes, elle débuta par une injonction aussi exclusive et absolue quant au fond des choses qu'insolite et offensante dans la forme. On était, comme nous l'avons dit, à la fin d'octobre 1851. Les conférences de la commission mixte instituée par Aali-Pacha avaient commencé. « Elles avaient établi, écrivait l'ambassadeur anglais, sir Stratford Canning, le droit des Latins à l'occupation exclusive de sanctuaires au nombre de dix, dont la plupart sont maintenant possédés conjointement par les deux communions, et d'autres exclusivement par les Grecs. M. de Lavalette, au lieu de pousser son droit à l'extrême, avait pris sur lui la responsabilité de déclarer qu'il était prêt à étendre le principe de la possession en commun à tous ces sanctuaires. En agissant ainsi, il devançait les instructions de son gouvernement, et s'exposait au blâme de Rome et de certains partis en France (1). » Un arrangement était officieusement arrêté sur cette base entre M. de Lavalette et Aali-Pacha, lorsqu'arriva à Constantinople la lettre autographe de l'empereur Nicolas au sultan. Cette lettre demandait impérieusement le

(1) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston, 4 novembre 1851. *Corresp.*, part I, nº 20.

maintien du *statu quo* des lieux-saints en faveur des Grecs; elle blâmait et accusait amèrement les ministres du sultan d'avoir compromis ce *statu quo* en reconnaissant la validité des capitulations. Ainsi, et c'est une remarque très importante à faire si l'on veut apprécier de bonne foi la moralité de la position prise par la Russie, l'empereur Nicolas, qui devait finir la question des lieux-saints en exigeant de la Turquie, sous la menace d'une attaque les armes à la main, un engagement qui la liât vis-à-vis de lui pour l'avenir, commençait par faire un crime à la Turquie, non pas d'exécuter à la lettre, mais seulement de reconnaître en principe les engagemens contractés par elle dans le passé vis-à-vis d'une autre puissance! Il faut observer encore que le premier effet de cette intervention hautaine du tsar fut de contraindre la Porte à manquer à la parole qu'elle avait donnée à la France, et à entrer dans cette voie de contradictions et d'ambiguités que le tsar devait dénoncer plus tard comme un système de mauvaise foi et de perfidie contre lequel il lui fallait pour garantie un traité ou un engagement formel!

Le caractère impérieux de cette immixtion de la Russie dans l'affaire des lieux-saints eût été justifiable en droit strict, si les prévisions de traités antérieurs eussent donné à cette puissance des droits analogues et équivalens à ceux de la France. Sept articles des capitulations définissent longuement et avec précision nos droits spéciaux sur les lieux-saints; mais la Russie ne possède rien de semblable dans ses anciens traités. Pour couvrir son intervention d'un prétexte légal, elle fut obligée d'alléguer deux articles du traité de Koutchouk-Kainardji, où, comme on va le voir, il n'est nullement question des lieux-saints. Le premier de ces articles, le septième, est ainsi conçu : « La Porte promet de protéger la religion chrétienne et ses églises, et il sera libre aux ministres de Russie de faire des représentations en faveur de la nouvelle église dont il est parlé dans l'art. 14. » Or voici comment cet art. 14 précise le droit de représentation donné aux ministres russes par l'art. 7 : « Il est permis à la cour de Russie, outre la chapelle bâtie dans la maison du ministre, de construire dans un quartier de Galata, dans la rue nommée Bey-Oglou, une église publique du rit grec, qui sera toujours sous la protection du ministre russe et à l'abri de toute gêne et avanie. » Il est évident que le droit de représentation accordé pour une seule église désignée ne pouvait s'appliquer aux lieux-saints. Donc, pour s'arroger un pouvoir d'ingérence dans l'affaire des sanctuaires, il fallait que la Russie torturât et généralisât le sens de la première phrase de l'art. 7 : « La Porte promet de protéger la religion chrétienne et ses églises; » et afin d'arriver de la religion chrétienne au rit grec et des églises en général aux sanctuaires de Jérusalem, il fallait que

la Russie s'attribuât à elle-même la protection promise par la Porte à la religion chrétienne. On saisit ici la filiation d'idées par laquelle la Russie a été amenée à dénaturer l'affaire des lieux-saints et à en faire sortir à son profit les conséquences contre lesquelles l'Europe a protesté; elle a, dès l'origine, déplacé, élevé, agrandi outre mesure le débat. Il s'agissait d'une simple question de propriété à régler amicalement et équitablement; au lieu de l'aborder dans des dispositions conciliantes, elle a voulu dicter ses volontés. Mais on n'a strictement le droit de tenir un langage impérieux à une puissance indépendante que lorsque cette puissance, liée avec vous par un engagement, en a enfreint les stipulations. La Russie n'avait aucun engagement semblable de la Turquie au sujet des lieux-saints; elle n'aurait eu qualité pour imposer ses exigences que si elle eût été investie du protectorat religieux des Grecs de l'empire ottoman. Elle n'a pas reculé devant cette nécessité exorbitante de la position qu'elle voulait prendre. Elle a revendiqué le protectorat des Grecs.

Telle a été, bien avant la mission du prince Menchikof, la préoccupation de la légation russe à Constantinople. La question du protectorat des Grecs a toujours dominé pour elle la question pratique des lieux-saints. On voit percer d'une façon significative ces prétentions naissantes dans les correspondances de sir Stratford Canning et du colonel Rose. Les idées de protectorat offusquaient à tel point l'esprit des diplomates russes, qu'elles leur faisaient commettre une confusion étrange sur la position prise par la France. Sir Stratford Canning en cite un curieux exemple. Au mois de novembre 1851, M. de Titof termina une longue et orageuse conférence avec Aali-Pacha en lui disant : — « Je vois clairement que l'intention de la Porte est d'accepter le protectorat de la France dans cette affaire. — Vous vous trompez, lui fit observer avec finesse le ministre turc. Les moines de Jérusalem qui sont en question ne sont point des rayas de la Sublime-Porte; ce sont des étrangers. Le protectorat que la France leur donne pèse tout au plus sur des puissances étrangères et non sur la Porte. » M. de Titof sembla, mais trop tard, s'apercevoir de sa méprise (1). Un an plus tard, le colonel Rose rapporte à lord Malmesbury une assertion, plus avancée dans le même sens, du chargé d'affaires qui avait succédé à M. de Titof. « M. d'Ozerof a beaucoup compromis sa position, dans ce moment critique, en déclarant formellement à l'ambassadeur français que la Russie, en vertu du traité de Koutchouk-Kainardji, protége la religion orthodoxe grecque en Turquie. M. de Lavalette prend la chose d'autant plus à cœur qu'il

(1) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston, 5 novembre 1851. *Corresp.*, part I, n° 24.

a récemment déclaré formellement lui-même que la France n'élève pas de prétention à la protection des catholiques romains sujets de la Turquie. Il a fait connaître la déclaration de M. d'Ozerof à ses collègues et à la Porte. La Porte a appris avec un mécontentement non dissimulé cette prétention avouée des Russes à protéger les intérêts religieux de dix ou douze millions de ses sujets (1). » Le colonel Rose dénonçait lui-même à son gouvernement comme insoutenable cette interprétation du traité de Kainardji. Nous croyons que l'on peut bien apprécier maintenant la position prise dès l'origine par la Russie. Au lieu d'agir par la voie des représentations officieuses et amicales qui lui était seule permise, elle a pris le ton hautain du commandement; pour justifier ses injonctions, elle a élevé une prétention nouvelle et inadmissible au protectorat religieux de dix ou douze millions de sujets grecs du sultan; au lieu de coopérer à l'arrangement de la question des lieux-saints, en ne remuant dans cette question locale et religieuse que ce qu'elle contenait, elle l'a fait dévier et bientôt elle l'a fait disparaître sous une question générale bien plus grave, sous la question politique et européenne de l'indépendance de la Porte. On voit qu'il y a eu de sa part dans cette politique un dessein profond et ancien qui s'était laissé pénétrer même avant la mission du prince Menchikof.

Les embarras de la Porte dans cette négociation se conçoivent aisément. L'équité commande de reconnaître avant tout à son avantage que non-seulement ce n'est pas elle qui a soulevé la question des lieux-saints, mais qu'en elle-même cette question purement chrétienne était tout à fait indifférente à un gouvernement musulman. Qu'importait en effet au sultan, à ses ministres, à des mahométans, que la possession de tels ou tels lieux consacrés par les origines du christianisme appartînt à telle ou telle secte chrétienne? N'est-ce pas le comble de l'injustice de la part de la Russie d'avoir voulu pousser la responsabilité de la Porte, dans une pareille affaire où elle était si désintéressée, jusqu'à ébranler la souveraineté du sultan et attaquer par l'invasion et par la guerre l'existence de la Turquie? L'impartialité naturelle de la Porte dans un débat entre Latins et Grecs garantissait d'avance la justice de sa décision, si la Russie eût laissé au sultan l'indépendance et la liberté du juge. Malheureusement pour la Russie, le droit des Latins, défendu par la France, était si évident, que les ministres de la Porte dans leur conscience et leurs communications intimes étaient obligés de le reconnaître. L'arrangement formulé dans la note du 9 février 1852 était le résultat d'une enquête dirigée par une commission exclusivement composée de

(1) Colonel Rose to the earl of Malmesbury, 5 déc. 1852. *Correspond.*, part I, nº 54.

hauts fonctionnaires turcs et d'oulémas. Le colonel Rose écrivait le 5 décembre 1852 à lord Malmesbury : « Fuad-Effendi m'a dit spontanément dans trois entrevues qu'ayant encore examiné avec quelques-uns de ses collègues les documens et les traités relatifs aux lieux-saints, il était arrivé à la conviction que la réclamation faite par la France de la clé de la grande porte de l'église de Bethléem est juste, et que si son traité de 1740 était examiné *d'une manière juridique*, la France pourrait réclamer bien plus de sanctuaires que les deux qui lui ont été donnés par la note du 9 février. Le grand-visir, que j'ai vu aujourd'hui, m'a fait aussi et spontanément une déclaration semblable (1). » Mais la Porte fut placée sous une contrainte morale par la lettre de l'empereur Nicolas au sultan et par les menaces de M. de Titof, qui déclarait que tout changement apporté au *statu quo* serait regardé comme une offense personnelle par son maître, et forcerait la légation russe à quitter Constantinople dans les vingt-quatre heures. Contrairement à son opinion intime et pour conjurer le mécontentement du tsar, elle rendit donc le firman favorable au principe du *statu quo*. Après une contradiction aussi flagrante, qui avait à se plaindre de la mauvaise foi de la Porte? C'était assurément le gouvernement français. Qui s'en plaignit et qui tira des tergiversations de la Porte un prétexte pour l'accuser de perfidie et lui imposer des conditions incompatibles avec ses droits de souveraineté? Ce fut la Russie. Ainsi, étranger, indifférent au fond même de la question, favorable dans sa conscience aux réclamations françaises, entraîné par la pression de la Russie à des contradictions et à des inconséquences, puis accusé de duplicité, et enfin attaqué dans son existence par la puissance même qui l'avait contraint à manquer à ses engagemens positifs, telle fut la position du gouvernement turc dans l'affaire des lieux-saints.

Parmi les puissances catholiques, les unes, comme l'Espagne, le Piémont et Naples, avaient appuyé auprès de la Porte, dès 1850, les réclamations de la France (2). Les autres avaient adressé au divan des représentations particulières, comme la Belgique, qui demandait la réparation du tombeau de Godefroy de Bouillon, et l'Autriche, qui invoquait en faveur des Latins ses propres traités avec la Turquie (3). Quant à l'Angleterre, nous l'avons déjà dit, elle vit avec peine naître le débat et resta neutre. Les premières instructions du gouvernement anglais à ses agens à Constantinople sont du 7 juin 1850. A cette date, lord Palmerston écrivait à sir Stratford Canning : « J'ai

(1) *Correspond.*, part I, n° 55.
(2) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston. *Correspond.*, part I, n° 3.
(3) M. de Klezl à Aali-Pacha. *Correspond.*, part. I Inclosure in the n° 13.

à dire à votre excellence, par rapport à votre dépêche du 20 mai, que vous devez observer et rapporter au gouvernement de sa majesté les développemens de la contestation qui, suivant votre opinion, doit probablement s'élever entre les églises latine et grecque en Turquie; mais votre excellence s'abstiendra, quant à présent, de prendre aucune part à cette contestation (1). » Ces instructions furent confirmées et renouvelées pendant deux ans par les quatre ministres qui passèrent au *Foreign-Office*, lord Palmerston, lord Granville, lord Malmesbury, lord John Russell. Sir Stratford Canning et le colonel Rose s'y conformèrent scrupuleusement à Constantinople. Ils se renfermèrent dans le rôle d'observateurs attentifs et de rapporteurs fidèles, recevant tour à tour les confidences des ministres russes, de l'ambassadeur de France et des ministres de la Porte, et essayant, sans engager leur responsabilité officielle, de rapprocher les représentans de la France et de la Russie, et d'assoupir la querelle. Sur le fond de la question, leur opinion personnelle fut que l'arrangement de février 1852 était équitable (2). A la Porte ils tinrent continuellement ce langage : « Nos instructions ne nous permettent pas d'intervenir dans la question, elles nous prescrivent la neutralité entre la France et la Russie; mais c'est notre devoir de soutenir le sultan lorsqu'il réclamera le droit de donner, dans son indépendance et sa liberté d'action, son opinion consciencieuse sur une affaire qu'il est appelé à décider (3). »

Cependant vers la fin de 1852, au moment où Fuad-Effendi allait s'efforcer de mettre en pratique l'arrangement du mois de février, et où les choses paraissaient s'échauffer le plus à Constantinople, le gouvernement anglais essaya par ses conseils d'amener les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg à traiter directement entre eux la question et à la terminer par un accord amiable. Le gouvernement anglais trouva sur ce point dans la France les dispositions les plus modérées et les plus conciliantes. Au commencement du mois de septembre, M. Drouyn de Lhuys témoignait à lord Cowley le désir d'en finir avec l'affaire des lieux-saints; ce qu'il désirait, c'était que la question pût être résolue sans embarras pour la Porte et honorablement pour la France, et comme lord Cowley lui demandait si la France se contenterait d'une déclaration du gouvernement ottoman, qui porterait qu'en donnant le firman aux Grecs, la Porte n'avait pas l'intention de se départir des promesses faites à la France, M. Drouyn de Lhuys lui répondait qu'une déclaration semblable lui paraissait

(1) *Corresp.*, part 1, nº 2.

(2) Sir Stratford Canning to the earl Granville, 18 feb. 1852. *Corresp.*, part 1, nº 37. — Colonel Rose to the earl of Malmesbury, 16 déc. 1852. *Corresp.*, nº 60.

(3) Colonel Rose to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, nº 55.

suffisante (1). Un mois après, M. Drouyn de Lhuys, ayant reçu de la Turquie des assurances de cette nature, exprimait à lord Cowley l'espoir que la question était terminée (2). Les réclamations de la légation russe à Constantinople trompèrent cette espérance. A la fin de décembre, impatient d'arriver à une solution, M. Drouyn de Lhuys, accueillant une suggestion de lord Cowley, lui annonçait qu'il avait écrit à M. de Lavalette de se mettre en communication directe avec le chargé d'affaires russe, et qu'il se proposait de donner à M. de Castelbajac des instructions pour qu'il fît à Saint-Pétersbourg des ouvertures dans ce sens, et que la question fût traitée et résolue à l'amiable entre les deux gouvernemens (3). Il n'y avait pas, en effet, de voie plus naturelle et plus convenable pour arriver à une entente et à un accord satisfaisant. Au lieu de recourir à l'arbitrage d'un gouvernement musulman, étranger à la querelle, et d'en faire peser sur lui la responsabilité et les embarras, n'était-il pas plus digne de deux gouvernemens chrétiens de s'expliquer loyalement entre eux? Le gouvernement français adopta franchement ce parti. Dès le 6 janvier 1853, lord Cowley écrivait à lord John Russell : « M. Drouyn de Lhuys a déjà exprimé à M. de Kisselef le désir de voir se terminer la question des lieux-saints d'une façon satisfaisante et honorable pour les deux gouvernemens. Le gouvernement français, a-t-il dit, ne veut pas pousser son droit à l'extrême, et si le gouvernement russe veut se réunir à lui dans le même esprit de conciliation, il ne voit pas de raison pour que l'affaire ne s'arrange pas amicalement entre eux (4). »

Comment la Russie répondit-elle à ces dispositions conciliantes? Au moment même où M. Drouyn de Lhuys en faisait part à lord Cowley, il est curieux de voir le langage que M. de Nesselrode tenait au ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, sir Hamilton Seymour (5). Il était menaçant et raide. Le ministre anglais témoignait l'anxiété que lui inspirait la question des lieux-saints : — Et vous avez bien raison d'en être inquiet, répondait M. de Nesselrode, car je ne vous cacherai pas que c'est une très mauvaise affaire. — Sir Hamilton disait qu'il était très désirable que la question fût abordée dans un esprit de conciliation, et que l'on ne cherchât point à aggraver la périlleuse situation de la Porte, par suite d'un différend soulevé entre la France et la Russie : — Je ne vois pas de terme moyen, — répli-

(1) Lord Cowley to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, part I, nº 43.
(2) Lord Cowley to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, part I, nº 47.
(3) Lord Cowley to lord John Russell. *Corresp.*, part I, nº 59.
(4) *Corresp.*, part I, nº 61.
(5) Sir G. H. Seymour to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, nº 62. — La dépêche de lord Cowley est du 30 décembre, et celle de sir Hamilton Seymour du 31.

quait le chancelier. En même temps la Russie commençait ses mouvemens de troupes vers la frontière turque. Sir Hamilton Seymour écrivait à lord John Russell, le 6 janvier 1853, que le cinquième corps d'armée, commandé par le général Lüders, avait reçu l'ordre de compléter ses réserves et de s'avancer vers les provinces danubiennes; le 7 janvier, que le quatrième corps, commandé par le général Dannenberg, avait reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher, ce qui annonçait une concentration de 144,000 hommes. L'ambassadeur anglais se hâta d'adresser à M. de Nesselrode des représentations écrites sur ces préparatifs militaires. — Le but proclamé par la Russie, l'arrangement pacifique de la question des lieux-saints et la conservation de la Turquie, pourrait-il être atteint par de pareilles démonstrations militaires? demandait sir Hamilton Seymour dans son mémorandum du 8 janvier. Pour une dispute dans laquelle la Porte n'a pas d'intérêt propre, et qui pourrait être arrangée sans difficulté, valait-il la peine d'exciter la jalousie du gouvernement français, de provoquer de sa part des contre-démonstrations, et de mettre en péril l'indépendance de la Turquie et l'autorité du sultan? Le voisinage de cette armée russe n'était-il pas de nature à exciter des insurrections parmi les sujets chrétiens de la Porte? Les ennemis de la France prétendaient qu'elle n'avait cherché dans la question des lieux-saints qu'un moyen de jeter la confusion en Europe et de brouiller les puissances. De deux choses l'une, ou cette supposition était vraie, ou elle ne l'était pas. Si elle était erronée, on basait sur un faux prétexte une politique qui devait entraîner les plus graves conséquences; si elle était vraie, on allait maladroitement favoriser les desseins prêtés à la France. Sans doute, les alliés de la Russie ne devaient lui demander l'abandon d'aucun de ses droits, mais ils devaient lui représenter qu'il ne fallait pas chercher son triomphe dans une démonstration militaire, lorsque toutes les probabilités autorisaient à penser qu'elle pouvait l'obtenir par la voie ordinaire des négociations. — Ces appréhensions, si sagement exprimées, furent taxées d'exagération par M. de Nesselrode. Le ministre russe répondit qu'il était fermement convaincu que cette alarmante question se terminerait d'une façon satisfaisante, si le gouvernement britannique appuyait de ses efforts à Paris et à Constantinople les réclamations légitimes de la Russie, et combattait les prétentions du cabinet français (1).

Ce fut en ce moment que les ouvertures de la France et ses propositions d'arrangement direct arrivèrent à Saint-Pétersbourg. Elles furent accueillies courtoisement dans la forme, mais elles ne changèrent rien aux desseins de la Russie. L'empereur Nicolas en entre-

(1) Sir G. H. Seymour to lord John Russell. *Corresp.*, part I, nos 64, 65, 66, 68.

tint M. de Castelbajac dans l'audience où notre ministre remit ses lettres de créance. L'empereur dit à M. de Castelbajac qu'il avait appris avec plaisir de M. de Nesselrode l'intention où était le gouvernement français d'entrer en communication directe avec le cabinet russe, pour faire cesser les mésintelligences qui s'étaient élevées à propos des lieux-saints. Le ministre français fit remarquer à l'empereur que l'on verrait par la comparaison des dates que cette démarche conciliante de la France était toute spontanée, et ne pouvait être attribuée à l'influence des armemens de la Russie. L'empereur répondit que « les bruits relatifs à ses préparatifs militaires étaient fort exagérés, que ces préparatifs n'étaient pas motivés par la question des lieux-saints, quoiqu'il dût avouer qu'il voulait produire une impression de crainte à Constantinople, à cause d'une insulte faite au pavillon russe. » Sans donner aucun détail sur l'insulte alléguée, l'empereur termina l'entretien par des protestations en faveur de la paix et du maintien de l'empire ottoman (1). Mais si l'on veut connaître le véritable esprit qui animait alors le gouvernement russe vis-à-vis de la France, et les vraies tendances de la politique qu'il avait résolu de suivre, il faut lire la dépêche adressée deux jours avant au baron Brunnow, pour être communiquée au gouvernement anglais. Ce document, où les récriminations amères contre la France sont si habilement relevées de flatteries pour le cabinet britannique, montre si bien le contraste qui existait alors entre les dispositions du gouvernement russe et celles du gouvernement français, et éclaire si fortement le point de départ de la Russie dans la violente politique où elle allait s'engager, que nous croyons devoir le mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs.

« Saint-Pétersbourg, le 14 janvier 1853.

« Je profite du courrier que j'expédie aujourd'hui à votre excellence pour lui accuser la réception de son expédition du 17-29 décembre, et l'assurer du vif intérêt avec lequel nous en avons pris lecture. L'empereur a été surtout très satisfait des premières explications que vous avez échangées avec le chef de la nouvelle administration britannique, et des soins que vous avez pris pour bien établir dans son esprit, comme dans celui de lord John Russell, avec lequel nous aurons désormais à traiter plus particulièrement, les points principaux sur lesquels vont s'engager nos relations avec le nouveau ministère. Parmi ceux que vous avez touchés, nous avons surtout remarqué ce qui concerne notre situation actuelle en Turquie, et le compte que vous avez rendu à lord Aberdeen et à lord John Russell du véritable caractère de la grave question des lieux-saints. Vous aviez déjà abordé ce sujet avec lord Malmesbury

(1) Lord Cowley to lord John Russell. Paris, january 26, 1853. *Corresp.*, part I, nº 75. — Lord Cowley analyse dans cette dépêche la dépêche écrite par M. de Castelbajac le 16 janvier après son audience.

au moment où il se retirait des affaires, et vos efforts pour le lui faire envisager sous son vrai jour n'avaient pu que rencontrer l'approbation de notre auguste maître. Malheureusement les démarches que votre excellence avait cherché à obtenir de lui, tant à Paris qu'à Constantinople, se rapportaient à une situation qui n'est plus la même aujourd'hui. A cette époque, les démarches de l'ambassadeur de France en Turquie, et ses menaces pour forcer les ministres ottomans à éluder l'exécution du firman, n'avaient pas encore définitivement réussi. On pouvait conserver l'espoir que les représentations de l'Angleterre au cabinet français auraient pour effet d'arrêter M. de Lavalette dans sa marche. Cet espoir a été frustré. Depuis lors, les efforts de l'ambassade française ont triomphé à Constantinople. Non-seulement le firman revêtu du hatti-chériff du sultan n'a pas été exécuté à Jérusalem, mais il a été traité avec dérision par les ministres de sa hautesse. A l'indignation de toute la population du rit grec, la clé du temple de Bethléem a été livrée aux Latins de façon à constater publiquement leur suprématie religieuse en Orient.

« Le mal est donc fait, monsieur le baron, et ce n'est plus de le prévenir qu'il s'agit; il faut maintenant y porter remède. Les immunités du rit orthodoxe lésées, la parole que le sultan avait donnée solennellement à l'empereur violée, exigent un acte de réparation quelconque : c'est à l'obtenir qu'il faut travailler. Voilà l'état actuel de la question.

« Si nous prenions pour exemple les procédés impérieux et violens qui ont conduit la France à ce résultat, — si nous étions, comme elle, indifférens à la dignité de la Porte, aux conséquences qu'un remède héroïque peut exercer sur une constitution déjà aussi fortement délabrée que celle de l'empire ottoman, — notre marche serait toute tracée, et nous n'aurions pas de longues réflexions à faire : la menace et l'emploi de la force seraient nos moyens immédiats. On a appelé le canon la dernière raison des rois : le gouvernement français en a fait sa raison première. C'est l'argument par lequel il a déclaré de prime abord vouloir débuter à Tripoli comme à Constantinople. Malgré nos griefs légitimes, et au risque d'en attendre quelque temps de plus le redressement, nous chercherons à adopter une méthode moins expéditive. Nous voulons encore, de même que nous l'avons toujours voulu, la conservation de l'empire ottoman, comme étant, à tout prendre, la combinaison la moins mauvaise à interposer entre tous les intérêts européens, qui ne manqueraient pas de se heurter violemment en Orient, si le vide venait à s'y faire. Nous nous efforcerons conséquemment d'éviter jusqu'au bout, autant qu'il peut dépendre de nous sans compromettre notre honneur, tout ce qui serait de nature à ébranler encore davantage ce corps si faible et si chancelant, au risque de le faire tomber en poudre. Quoique nous ayons vainement tâché jusqu'ici de rendre la Porte accessible aux conseils de la raison, nous allons faire encore dans ce but une dernière tentative conciliante. Nous sommes donc en ce moment à la recherche d'un arrangement qui puisse rendre au firman la validité qu'on lui a ôtée, rétablir à Jérusalem les deux rites sur un pied d'égalité, et concilier leurs prétentions sans léser les droits de l'un et de l'autre. Les conseils pacifiques, mais fermes, dont ces propositions seraient accompagnées, auront pour but d'éclairer la Porte sur la conséquence des torts qu'elle s'est donnés par faiblesse envers nous, et en même temps

de la rassurer contre les éventualités qui la préoccupent et l'effraient du côté de la France. Les bases principales de cet arrangement sont déjà arrêtées dans la pensée de l'empereur, et dès que sa majesté les aura fixées définitivement, je ne manquerai pas, monsieur le baron, de les faire connaître à votre excellence.

« Mais, tout en désirant et voulant fermement n'employer que des moyens pacifiques, il est toutefois une considération que nous n'avons pu entièrement perdre de vue : c'est que l'ascendant moral de la France a pris de telles proportions à Constantinople, qu'il devient fort à appréhender que toutes nos démarches ne finissent par échouer contre l'idée que les conseillers du sultan se sont faite de la force irrésistible du gouvernement français. Il peut arriver que la France, en voyant balancer la Porte, ait recours encore une fois à son système comminatoire, et pèse sur elle de manière à l'empêcher de prêter l'oreille à nos justes réclamations. La partie devient trop inégale entre nous et le gouvernement français, si, tandis que celui-ci fait mouvoir sans opposition son escadre sur tous les points de la Méditerranée et présente la moindre de ses demandes à la bouche du canon, nous laissons indéfiniment s'enraciner dans l'esprit des Turcs l'idée de notre impuissance à les défendre, comme à protéger nos propres intérêts. L'empereur a donc cru devoir aviser d'avance à quelques mesures de précaution pour appuyer nos négociations, neutraliser l'effet des menaces de M. de Lavalette, et se prémunir, en tout état de cause, contre les entreprises d'un gouvernement habitué à procéder par surprises. Nos mesures n'ont point le but de mettre en question d'aucune manière l'indépendance de la Porte Ottomane; elles ont au contraire celui de maintenir cette indépendance contre une dictature étrangère, en assurant le repos du sultan, en relevant son autorité compromise par l'ambassadeur de France aux yeux de ses sujets du rit grec, qui forment en Europe la majorité de la population de ses états. C'est vous dire, monsieur le baron, que, dans la pensée de l'empereur, la destination de nos préparatifs est d'avoir un effet plus moral que matériel.

« Comme les bruits exagérés qui se sont déjà répandus à ce sujet pourraient inspirer des alarmes, il nous importait d'établir le véritable esprit de nos intentions. Nous espérons que le gouvernement anglais ne se méprendra pas sur leur nature. Les preuves de modération qu'a données l'empereur dans sa conduite envers la Turquie, en tant d'occasions antérieures, sont un gage que, dans celle-ci, il ne se départira pas des mêmes principes. Un intérêt commun appelle l'Angleterre comme la Russie à veiller à la conservation de la paix en Orient. Cet intérêt, nous l'invoquons en nous adressant franchement aujourd'hui à l'impartialité du gouvernement britannique. Si, comme nous n'en doutons pas, il tient aussi fortement que nous au maintien du *statu quo* oriental, c'est à lui qu'il appartient d'élever à présent la voix. Nous aider à Constantinople à dissiper l'aveuglement ou la peur panique des Turcs, — ramener à Paris le cabinet français aux conseils de la prudence, — telle doit être, selon nous, la double tâche des ministres anglais, et, s'ils veulent bien la prendre sur eux, les négociations que nous allons ouvrir se résoudront, nous l'espérons, sans danger pour la paix orientale.

« C'est à agir auprès d'eux en ce sens que l'empereur vous charge, monsieur le baron, de consacrer tous vos efforts et votre zèle. Recevez, etc.

« NESSELRODE (1). »

Tandis que M. de Nesselrode faisait pressentir à l'Angleterre, dans un langage si passionné et si hostile à la France, les mesures extrêmes que l'empereur de Russie allait prendre, la question des sanctuaires venait de recevoir à Jérusalem la solution mixte arrêtée par Fuad-Effendi. Il faut voir dans les faits à quoi se réduisaient ces victoires de l'influence française, auxquelles la colère du gouvernement russe donnait ces énormes proportions. Il faut comparer le résultat obtenu par nous aux accusations de M. de Nesselrode. Un commissaire de la Porte, Afif-Bey, avait été envoyé sur les lieux pour mettre à exécution la décision du gouvernement turc. Bien loin que la suprématie de l'église latine en terre sainte eût été constatée par les actes de ce commissaire, le grand firman qui tenait tant à cœur à la Russie avait été lu à Jérusalem. Le patriarche latin et le consul français s'étaient abstenus d'assister à la lecture de ce firman; cet acte s'était même accompli avec plus de publicité que Fuad-Effendi ne l'avait promis à notre ambassadeur. « Mais, écrivait le colonel Rose à son gouvernement, M. de Lavalette s'était résigné à ce résultat avec beaucoup de modération, et l'acceptait comme un fait accompli (2). » Les deux avantages obtenus par les Latins étaient la clé de la grande porte de l'église de Bethléem et l'admission au tombeau de la Vierge. En quoi consistaient ces avantages? Le colonel Rose va encore nous l'apprendre : « En fait, la cession de la clé n'est rien; elle ne donne pas le droit aux Latins de célébrer le service divin dans l'église; elle ne leur accorde que le passage pour arriver à la grotte de la Nativité, voûte située sous l'église, où les Latins ont deux sanctuaires, la Crèche et la grotte des Mages (3). » Voilà pour la clé. Quant au tombeau de la Vierge, les Grecs ayant craint que les Latins ne voulussent l'avoir pour eux exclusivement, une journée tout entière dans l'année, M. de Lavalette déclara au colonel Rose qu'afin d'empêcher toute collision, il désirait que chaque culte eût le tombeau de la Vierge le temps nécessaire pour accomplir ses cérémonies, après quoi le sanctuaire resterait ouvert aux autres sectes. « M. de Lavalette, ajoutait le colonel Rose, m'a en outre assuré que, bien que, s'il eût pressé le sens de la note du 9 février, il eût pu demander pour les Latins la faculté d'avoir des lampes et des images dans le tombeau, il s'en était abstenu par es-

(1) *Corresp.*, nº 72.

(2) Colonel Rose te the earl of Malmesbury, Constantinople, january 4, 1853. *Corresp.*, part I, nº 80.

(3) Colonel Rose to lord John Russell. January 21, 1853. *Corresp.*, part I, nº 90.

prit de modération, et qu'ainsi il avait renoncé pour les Latins aux priviléges qu'avaient dans le tombeau toutes les autres sectes chrétiennes, y compris même les Coptes et les Abyssins (1). » Le colonel Rose avait rapporté ces explications au ministre russe, M. d'Ozerof, qui en avait paru satisfait. A la date du 28 janvier, il croyait donc pouvoir annoncer à son gouvernement, en louant la modération des représentans de la France et de la Russie, que cette périlleuse question des lieux-saints était enfin terminée.

Voilà donc où en étaient les choses en janvier 1853. La question étant terminée sur les lieux avec si peu d'avantages pour la France, la Russie pouvait se contenter de la laisser s'assoupir. Si cependant, dans l'opinion du cabinet russe, toutes les difficultés n'avaient point été résolues d'une façon satisfaisante, les dispositions spontanément manifestées par le gouvernement français lui ouvraient une autre voie. Il pouvait traiter directement et conclure à l'amiable avec la France, à Saint-Pétersbourg même, un arrangement définitif. Aucun de ces partis ne s'accommodait apparemment aux vues ultérieures de l'empereur Nicolas. M. de Nesselrode prit acte des ouvertures conciliantes de la France, mais il éluda la proposition d'une négociation directe. Sir Hamilton Seymour lui ayant demandé si la question se traiterait à Saint-Pétersbourg ou à Constantinople, le chancelier lui répondit qu'il valait mieux, pour plusieurs motifs qu'il n'exposa point, que les négociations fussent conduites auprès du gouvernement turc. Par une dépêche du 8 février, adressée à M. de Kisselef, il donnait en quelque sorte un rendez-vous diplomatique à la France à Constantinople. Dès le 4 février, il avait annoncé à sir Hamilton Seymour la mission extraordinaire du prince Menchikof.

II.

Avant d'exposer les circonstances dans lesquelles le prince Menchikof arriva à Constantinople et les divers incidens de son ambassade, il importe de bien fixer le caractère que le gouvernement russe avait cherché à donner à cette mission extraordinaire aux yeux de la France et surtout de l'Angleterre.

M. de Nesselrode avait répondu aux ouvertures du gouvernement français dont nous avons parlé par une dépêche du 8 février 1853 adressée à M. de Kisselef. Le chancelier résumait dans cette dépêche, au point de vue russe, toute la discussion de l'affaire des lieux-saints. Ce document, où les récriminations abondaient, se terminait cependant par les assurances suivantes :

« Le cabinet impérial ne négligera aucun moyen pour hâter une conclu-

(1) Colonel Rose to lord John Russell. *Corresp.*, part I, nº 91.

sion désirable sous tant de rapports, et à laquelle la Russie entière prend le plus sérieux et le plus légitime intérêt. Il se plaît à compter sur les dispositions et le concours de la France. Il ne doute pas de la coopération efficace que la cour impériale d'Autriche, appelée par ses traités avec la Turquie à intervenir dans la question, y apportera de son côté.

« C'est dans ce sens que nous allons faire à Constantinople de nouvelles et énergiques démarches, qui, tout en rappelant à la Porte ses engagemens vis-à-vis de nous, la convaincront, il faut l'espérer, qu'il n'y a en réalité ni conflit ni antagonisme entre nous et la France aujourd'hui, pas plus qu'à d'autres époques, pour ce qui concerne l'ordre de choses établi depuis des siècles dans les lieux vénérés de la Palestine; que toutes les grandes puissances de l'Europe désirent également la conservation de l'empire ottoman, sa tranquillité intérieure et l'indépendance de son gouvernement dans ses actes, lorsque la justice et ses propres intérêts les lui commandent.

« Nous sommes convaincus, d'après les termes de la dernière communication dont le général Castelbajac a été chargé, que les instructions dont l'ambassade de France à Constantinople est peut-être déjà munie à cette heure s'accordent avec les vues que nous venons de développer ici avec autant de franchise que de confiance. Dans ce cas, l'entente, qui n'a pu jusqu'ici s'établir entre nos représentans à Constantinople autant que nous l'avions désiré, pourra avoir incessamment les plus heureux résultats dans la question qui nous préoccupe (1). »

M. de Lavalette ayant été rappelé sur sa demande, tout prétexte personnel fut enlevé par la France aux ombrages de la Russie à Constantinople. Un ambassadeur nouveau, sans antécédens et sans parti pris dans la question, M. de Lacour, fut chargé de suivre les négociations avec le nouvel envoyé de l'empereur de Russie. M. Drouyn de Lhuys s'était plaint des récriminations par lesquelles M. de Nesselrode avait répondu à ses ouvertures; le chancelier témoigna le regret qu'une pareille impression eût pu être produite par ce qu'il regardait comme un simple exposé des faits. Il assura M. de Castelbajac que le tsar avait reçu avec une vive satisfaction les déclarations conciliantes de la France, qu'il y répondrait dans le même esprit, que le rappel de M. de Lavalette et les nominations de MM. de Lacour et de Bourqueney étaient regardées comme une preuve des bonnes intentions de l'empereur des Français; que le tsar serait heureux d'agir de concert avec la France pour prévenir la chute de l'empire turc; que ses mouvemens de troupes vers la frontière ottomane n'avaient pas pour but d'attaquer la Turquie, mais seulement d'agir moralement sur les ministres ottomans pour vaincre en eux une obstination qui amènerait la catastrophe que tout le monde voulait éviter (2). La France dut donc attendre l'effet des assurances de M. de Nesselrode.

(1) Le comte de Nesselrode à M. de Kisséléf. *Corresp.*, part I, nº 83.
(2) Lord Cowley to the earl of Clarendon. Paris, march 10, 1853. *Corr.*, part I, nº 96.

On a pu remarquer le prix que la Russie mettait à concilier l'Angleterre à ses vues, et avec quel art elle cherchait à lui inspirer des préventions défavorables à la France. Aussi la diplomatie russe employa-t-elle toute son habileté à cacher au gouvernement anglais le vrai but de la mission du prince Menchikof. Elle n'épargna aucune protestation pour rassurer l'Angleterre sur ses desseins. Dans la dépêche du 14 janvier que nous avons citée, M. de Nesselrode disait que le seul objet de la Russie était « un arrangement qui puisse rendre au firman la validité qu'on lui a ôtée, rétablir à Jérusalem les deux rits sur un pied d'égalité, et concilier leurs prétentions sans léser les droits de l'un et de l'autre. » Le 5 février, en annonçant à sir Hamilton Seymour l'ambassade du prince Menchikof, M. de Nesselrode lui assurait que les instructions données au nouvel ambassadeur étaient d'une nature conciliante, et que, quoique militaire, le prince lui-même était animé des intentions les plus pacifiques (1). Le 9 février, le comte de Nesselrode, parlant des instructions du prince Menchikof, les représentait de nouveau comme modérées : « Elles sont un peu vagues, ajoutait-il, car il est difficile de préciser jusqu'à quel point les droits assurés aux Grecs l'année dernière ont été violés. » Dans tous les cas, il n'était pas question de revenir sur les priviléges acquis aux Latins : tout ce que voulait la Russie, c'était d'obtenir pour les Grecs quelque équivalent des priviléges qu'ils avaient perdus (2). Enfin, le 24 mars, sir Hamilton Seymour écrivait à lord Clarendon : « J'ai dit au comte de Nesselrode que je désirais fort savoir si l'arrangement des difficultés relatives aux lieux-saints terminerait toutes les discussions entre la Russie et la Porte, ou bien si le prince Menchikof avait d'autres réclamations à présenter. Le chancelier n'en savait rien : — Il reste peut-être, a-t-il dit, quelques réclamations privées, mais je n'ai pas connaissance d'autres demandes. — En un mot, pas d'autres affaires, ai-je repris (avec insistance et afin de prévenir toute méprise), que celles qui peuvent exister entre deux gouvernemens amis? — Exactement, a répondu son excellence, les demandes qui forment les affaires courantes de toute chancellerie. — Cet aveu me paraît très satisfaisant (3). »

Ces assurances de la Russie à l'Angleterre étaient corroborées, comme lord Clarendon l'a dit à la chambre des lords, par des communications privées non moins explicites et d'une telle nature, que lord Clarendon a affirmé qu'il n'aurait pas plus songé à douter des déclarations de la Russie que de la parole d'honneur d'un de ses

(1) Sir G. H. Seymour to lord John Russell. *Corresp.*, part. I, n° 87.
(2) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part. I, n° 117.
(3) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, n° 124.

collègues. Le gouvernement anglais crut complétement aux promesses de la Russie; si nous constatons sa confiance dans les paroles que lui donnait le gouvernement russe, ce n'est point pour l'accuser d'imprévoyance : c'est pour établir sa bonne foi, la sincérité de ses intentions pacifiques et montrer à quel point cette bonne foi a été trompée. Le gouvernement anglais crut donc que la mission du prince Menchikof n'aurait d'autre objet que la solution de l'affaire des lieux-saints; il vit cette mission sans crainte, plutôt même avec une nuance de prévention favorable. Les instructions qu'il donna en ce moment à ses agens portent toutes ce caractère. Le 28 janvier 1853, lord John Russell écrivait à lord Cowley : « Pour un gouvernement qui envisage avec impartialité ces contestations (entre la France et la Russie), une attitude des deux côtés si menaçante paraît lamentable. Nous regretterions profondément une dispute qui pourrait aboutir à un conflit entre deux grandes puissances européennes; mais quand nous songeons que cette querelle a pour motif des priviléges exclusifs sur les lieux auprès desquels l'homme-Dieu est venu annoncer la paix aux hommes de bonne volonté, — lorsque nous voyons des églises rivales combattre pour la domination à l'endroit même où le Christ est mort pour l'humanité, — nous ne pouvons assister sans tristesse à un pareil spectacle. Votre excellence comprendra donc : 1° que le gouvernement de sa majesté n'a pas à entrer dans le fond de ce débat; 2° que le gouvernement de sa majesté désapprouve toute menace et encore plus l'emploi immédiat de la force; 3° qu'il faut dire aux deux parties que si elles sont sincères dans le désir qu'elles proclament de maintenir l'indépendance de la Porte, elles doivent s'abstenir d'employer des moyens propres à montrer la faiblesse de l'empire ottoman. Par-dessus tout, elles doivent s'abstenir de mettre en mouvement des armées et des flottes pour faire de la tombe du Christ un sujet de querelle entre chrétiens (1). » Le 19 février, lord John Russell, trop confiant évidemment dans les promesses de la Russie, écrivait au colonel Rose, en lui annonçant comme ayant un but de conciliation la mission du prince Menchikof : « Vous aurez à tenir au ministre du sultan, au prince Menchikof et au ministre français un langage propre à ramener la question au point où elle était au mois de février de l'année dernière; ce résultat doit être atteint de la manière la plus compatible avec la dignité du gouvernement français, qui avait été quelque peu compromise par le langage de M. de Lavalette. On dit que l'empereur de Russie exigera la destitution de Fuad-Effendi. Sur ce point, vous vous abstiendrez de prendre parti dans un sens ou dans l'au-

(1) *Corresp.*, part. I, n° 77.

tre (1). » Enfin lord Stratford de Redcliffe, en retournant à son poste, emporta les instructions de lord Clarendon, qui venait de remplacer lord John Russell au *Foreign-Office*. Ces instructions recommandaient à l'ambassadeur, qui devait passer par Paris et par Vienne avant de se rendre à Constantinople, d'entretenir M. Drouyn de Lhuys et M. de Buol. Il devait promettre au ministre français la coopération cordiale de l'Angleterre pour le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de la Turquie, en lui recommandant la modération dans l'affaire des lieux-saints. Il devait donner les mêmes conseils de modération vis-à-vis de la Turquie à M. de Buol et prendre acte des assurances de l'Autriche en faveur d'une politique conservatrice en Orient. Il devait exprimer au sultan, avec les ménagemens dus à sa dignité, l'opinion du gouvernement anglais sur la gravité de la crise où l'empire ottoman était engagé. Il ne devait pas lui dissimuler que si la Porte laissait subsister les griefs des populations chrétiennes, que si elle autorisait par la faiblesse et les désordres de son administration le ton dictatorial que plusieurs gouvernemens avaient pris récemment à son égard, elle marchait à une catastrophe. Il devait lui donner tous les conseils propres à détourner un danger suprême, il avait le pouvoir, si l'existence du gouvernement ottoman était mise en question, d'avertir la flotte de Malte qu'elle eût à se tenir prête; mais il ne devait pas appeler cette flotte aux Dardanelles avant d'avoir des instructions nouvelles et positives de son gouvernement (2).

Telles étaient les dispositions de l'Angleterre à l'époque où le prince Menchikof allait se rendre auprès du sultan. Le prince arriva le 28 février. On se rappelle les circonstances qui signalèrent son entrée à Constantinople. Le prince Menchikof, amiral et ministre de la marine, était accompagné du prince Galitzin, aide de camp de l'empereur, et du comte Dimitri de Nesselrode, fils du chancelier. Il fut rejoint deux jours après par le vice-amiral Kornilof, aide de camp et adjudant-général de l'empereur et commandant de l'escadre de la Mer-Noire, par le général Nikapotchinski, chef d'état-major de l'armée qui se rassemblait sur la frontière, et par d'autres officiers. On apprenait en même temps à Constantinople que le cinquième et le septième corps d'armée s'étaient concentrés en Bessarabie, que l'avant-garde du général Dannenberg n'était qu'à deux heures de marche de Iassy, et que la flotte de Sévastopol était prête au premier ordre à mettre à la voile. Les premiers actes du prince Menchikof confirmèrent les rumeurs d'intimidation qui avaient précédé et ac-

(1) *Corresp.*, part I, nº 89.

(2) The earl of Clarendon to the viscount Stratford de Redcliffe, 25 feb. 1853. *Corresp.*, part I, nº 94.

compagné son arrivée. Le jour où il débarqua, il avait envoyé ses lettres de créance au ministre des affaires étrangères, Fuad-Effendi. Le lendemain, il se rendit à la Porte : Fuad-Effendi l'y attendait dans les appartemens de son ministère, les portes toutes ouvertes. Il est de règle invariable qu'un ambassadeur nouveau auprès du sultan fasse sa première visite au grand-visir, et la seconde au ministre des affaires étrangères. En quittant le grand-visir, le prince, quoique invité par l'introducteur des ambassadeurs à se rendre auprès du ministre des affaires étrangères, passa, à travers la haie des soldats et des kavass, devant l'appartement de Fuad-Effendi, situé à côté de celui du grand-visir, et se retira sans y entrer. L'affront était d'autant plus blessant que de grands préparatifs avaient été faits pour la réception de l'ambassadeur russe, et que cette cérémonie avait attiré un immense concours de population, et surtout de Grecs. Le lendemain, le prince Menchikof envoya dire au grand-visir par son premier drogman qu'il n'avait pas entendu, par cette infraction aux usages, porter atteinte à l'autorité du sultan, mais que l'ambassade russe ne voulait pas traiter avec Fuad-Effendi les négociations dont elle était chargée. Fuad-Effendi donna sa démission et fut remplacé par Rifaat-Pacha.

Cet incident produisit à Constantinople une impression profonde; le grand-visir en fut irrité et consterné. Le sultan ressentit l'outrage et ne cacha point son indignation. Les chargés d'affaires de France et d'Angleterre, M. Benedetti et le colonel Rose, portèrent le même jugement sur la situation. Il était évident que le prince Menchikof, en montrant que la Russie savait atteindre et punir dans la cour du sultan un ministre qui lui déplaisait, voulait agir par l'intimidation sur l'esprit de la Porte. Le grand-visir dit au colonel Rose que l'indépendance de la Turquie était menacée, et le pria de faire venir l'escadre anglaise au mouillage de Smyrne, à Vourla. Le colonel Rose et M. Benedetti promirent au grand-visir de demander à leurs gouvernemens l'envoi des escadres. Ces assurances ne tranquillisèrent pas le ministre turc : « La Turquie sera perdue, dit-il, avant que les réponses de l'Angleterre et de la France aient pu arriver. » Le colonel Rose était convaincu, par ce qui venait de se passer, que la Russie manquait aux assurances qu'elle avait données à son gouvernement. « Au lieu de retirer ses troupes ou d'arrêter leur marche, la Russie, écrivait-il à son ministre, les fait avancer vers le territoire turc; elle fait préparer des approvisionnemens pour son armée dans les provinces turques (en Moldavie et en Valachie), sans avoir encore déclaré et exposé à la Porte les griefs qu'elle a contre elle : chose inouïe et contraire aux droits des nations civilisées. Elle prend d'autres grandes mesures militaires et maritimes dans la pensée ma-

nifeste de détruire l'indépendance de la Turquie ou de lui faire la guerre. » Croyant donc que si le sultan n'était pas appuyé dans cette crise, il livrerait son gouvernement à l'influence russe, il écrivit à l'amiral Dundas, en le priant d'amener l'escadre de Malte à Vourla, et fit part au grand-visir de cette démarche (1).

L'ensemble de ces circonstances ne fut point au premier moment apprécié de la même façon à Paris et à Londres.

Le gouvernement français comprit avec une sagacité remarquable la portée des premiers actes de l'ambassade du prince Menchikof. Directement engagée dans le débat qui était le prétexte de cette ambassade, la France devait veiller d'un œil plus attentif et plus intéressé qu'aucune autre puissance au caractère qu'elle allait prendre et aux complications qu'elle pouvait entraîner. Elle devait être sur ses gardes, car après les démarches qu'elle venait de faire à Saint-Pétersbourg, elle ne pouvait se dissimuler que l'envoi du prince Menchikof à Constantinople, coïncidant avec une démonstration militaire aux frontières de la Turquie, n'était point une réponse satisfaisante à ses ouvertures. Aussi, avant l'arrivée de l'ambassadeur russe à son poste, M. Drouyn de Lhuys appelait l'attention sérieuse de lord Clarendon « sur les complications qui pouvaient surgir en Orient par suite de la mission de M. le prince Menchikof (2). » Il résolut sur-le-champ d'envoyer l'escadre d'évolutions de Toulon dans les eaux de Salamine. Cette démonstration n'avait pour le moment que le caractère d'une mesure de surveillance et de précaution et d'autre effet que de placer notre escadre à peu près sur la même ligne d'observation que celle de l'Angleterre; mais les instructions adressées quelques jours plus tard à M. de Lacour montrent que le gouvernement français avait envisagé toutes les éventualités qui pouvaient sortir de l'état des choses à Constantinople avec une prévoyance, une prudence, une décision que le développement des faits ultérieurs a justifiées avec éclat (3).

L'équité commande de reconnaître que le gouvernement anglais était alors dans une situation différente. Premièrement, il était étranger à la querelle dans laquelle le prince Menchikof allait intervenir. Cette querelle ne le touchait que par l'influence qu'elle pouvait avoir sur l'existence de la Turquie. A ce point de vue, il en souhaitait la conclusion la plus prompte, et se réservait d'exercer au profit de la Porte et de la paix européenne un rôle de modérateur et d'arbitre conciliant. En second lieu, le cabinet anglais croyait aux assurances

(1) Colonel Rose to lord John Russell, march 7, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 105.

(2) Le ministre des affaires étrangères à M. le comte Walewski, 21 fév. 1853. *Documens français relatifs aux affaires d'Orient*, n° 2.

(3) *Documens français*, etc., n°s 3, 4, 5 et 6.

solennelles et chaque jour réitérées de la Russie. Il ne s'associa donc pas à l'initiative prise par son chargé d'affaires à Constantinople; il approuva au contraire l'amiral Dundas, qui ne s'était pas rendu à l'appel du colonel Rose, et regretta que la France se fût hâtée d'envoyer son escadre dans les eaux de Grèce. « Le gouvernement de sa majesté, disait lord Clarendon au comte Walewski, est disposé à se fier à l'empereur de Russie, de qui nous avons reçu les assurances les plus solennelles que c'est à la fois son intérêt et son intention de maintenir l'empire turc, et que s'il s'opérait un changement dans ses vues à cet égard, il nous en ferait part immédiatement sans hésitation et sans réserve. Aucune communication de ce genre ne nous ayant été faite, nous sommes tenus de croire jusqu'à preuve contraire que la mission du prince Menchikof n'a pas un caractère menaçant pour l'indépendance et l'intégrité de la Turquie (1). » En même temps le gouvernement anglais se servait du témoignage de sa confiance vis-à-vis de la Russie pour lier davantage l'empereur Nicolas aux promesses qu'il avait faites. Dans une dépêche du 23 mars, adressée à sir Hamilton Seymour pour être communiquée à M. de Nesselrode, lord Clarendon, après avoir dit l'émotion excitée en France et en Angleterre par les nouvelles de Constantinople et les bruits répandus sur les exigences du prince Menchikof, ajoutait : « Le gouvernement de sa majesté n'a point ressenti l'alarme ni partagé les appréhensions que les faits et les rumeurs auxquels je viens de faire allusion peuvent paraître justifier, car en plus d'une occasion il a reçu l'assurance personnelle de l'empereur de Russie qu'il était déterminé à maintenir l'indépendance de l'empire turc, et que si les vues de sa majesté impériale venaient à subir quelque changement à l'égard de cette importante question, il le ferait franchement savoir au gouvernement de sa majesté. Aucune communication semblable n'ayant été reçue, le gouvernement de sa majesté est sûr que, quels que soient les objets de la mission du prince Menchikof, ni l'autorité du sultan, ni l'intégrité de ses états, ne sont en danger. » Lord Clarendon cherchait ensuite à expliquer l'envoi de la flotte française et à en atténuer l'effet. « La France, disait-il, n'était pas dans la même position que l'Angleterre. Elle était engagée dans la question des lieux-saints; elle n'avait pas reçu du gouvernement russe les mêmes assurances sur les vues de l'empereur. Il n'était donc pas étonnant que, dans la crainte d'un démembrement prochain de la Turquie, elle eût pris une détermination hâtive; mais le gouvernement anglais espérait que, dans l'intérêt de la paix, l'empereur Nicolas recommanderait au prince Menchikof d'avoir soin, en assurant les droits de l'église

(1) The earl of Clarendon to lord Cowley, march 22, 1853. *Corresp.*, part I, nº 111.

grecque, qu'il ne fût imposé aux Latins aucune condition blessante pour l'honneur et les intérêts de la France (1). »

M. de Nesselrode se hâta de répondre à cette dépêche de lord Clarendon et n'épargna rien pour entretenir l'Angleterre dans sa fausse sécurité. Il écrivit le 7 avril au baron Brunnow :

« Il nous a été bien agréable, monsieur le baron, de voir par cette pièce (la réponse de lord Clarendon), comme par le résumé de vos entretiens avec les ministres britanniques, que tous les faux bruits répandus à Constantinople à l'égard de nos intentions n'avaient causé aucune alarme ou appréhension au cabinet de Londres, convaincu, par les assurances personnelles qu'il a reçues à ce sujet de l'empereur, que le désir et la résolution de sa majesté sont de respecter l'indépendance et l'intégrité de l'empire turc, et que si ses vues à cet égard venaient à subir un changement quelconque, notre auguste maître serait le premier à en avertir le gouvernement anglais.

« Veuillez assurer les ministres de la reine, dans les termes les plus positifs, que les intentions de l'empereur sont toujours les mêmes, et que toutes les vaines rumeurs auxquelles a donné lieu dans la capitale ottomane l'arrivée du prince Menchikof : — occupation des principautés, agrandissement de territoire du côté de nos frontières asiatiques, prétention de nous assurer la nomination du patriarche grec de Constantinople, langage hostile et comminatoire tenu à la Porte par notre ambassadeur, — sont non-seulement exagérées, mais dénuées même de toute espèce de fondement; qu'en un mot la mission du prince Menchikof n'a jamais eu et n'a encore d'autre but que celui dont votre excellence a été chargée de faire part au gouvernement britannique. »

En même temps que la Russie renouvelait ses promesses et redoublait ses protestations à l'Angleterre, elle employait toutes les flatteries, toutes les ruses pour la séparer de la France. Exciter contre nous les défiances de l'Angleterre, empêcher l'alliance des deux grandes nations libérales de l'Occident, tel était dès le principe le but du gouvernement russe. On va voir le langage que la Russie tenait sur notre compte, langage où l'acrimonie se cachait mal sous des grimaces de dédain, langage que par modération nous ne voulons point qualifier, mais qu'il nous suffit de reproduire pour faire comprendre à des lecteurs français la vraie situation d'intérêt et d'honneur où la France est placée dans cette question vis-à-vis de la Russie. M. de Nesselrode continuait en ces termes :

« Quant à la recommandation qui nous est faite de ménager autant que possible l'amour-propre de la France dans la question délicate des lieux-saints, et, tout en revendiquant les droits de l'église grecque, de chercher à ne rien imposer aux Latins qui pût blesser trop directement l'honneur et les intérêts de cette puissance, vous pouvez assurer également les ministres an-

(1) *Corresp.*, part I, nº 113.

glais que dans l'arrangement à négocier il n'est point question de faire révoquer ou ôter aux Latins les dernières concessions qu'ils ont obtenues par la note ottomane du 9 février de l'an passé, mais simplement de faire concorder ces concessions avec les dispositions du hatti-chérif, en les dépouillant de ce qu'elles peuvent avoir d'exclusif, d'obtenir aux Grecs quelques compensations pour le tort qui leur a été fait, et surtout de les mettre à l'abri contre le retour de nouveaux préjudices.

« En général nous ne demandons pas mieux que de nous entendre à l'amiable avec le gouvernement français, en ayant égard à la position où il s'est lui-même placé, quoique toutes les concessions qu'on peut faire à sa susceptibilité n'aient presque toujours pour effet que de le rendre plus exigeant, en ce qu'il en prend acte comme d'un succès qui l'autorise à en chercher d'autres; mais il faut qu'il se prête lui-même à nous en faciliter les moyens, au lieu d'agir en sens contraire, comme il vient de le faire si précipitamment par une démonstration dont les conséquences peuvent mettre en opposition nos désirs de conciliation et le soin de notre dignité. Le gouvernement anglais doit voir lui-même que la France n'est pas toujours accessible aux conseils de la modération, puisque les sages représentations qu'il lui a fait faire par lord Cowley n'ont pu empêcher le départ de l'escadre française.

« L'empereur vous charge, monsieur le baron, de remercier très particulièrement, en son nom, lord Aberdeen et lord Clarendon de la salutaire impulsion qu'ils viennent de donner aux résolutions du cabinet britannique. Le premier nous a offert, en cette occasion, un nouveau témoignage de confiance, auquel notre auguste maître est infiniment sensible. Le second, avec lequel nos relations viennent à peine de se nouer, les ouvre ainsi sous des auspices qui nous autorisent à espérer qu'elles seront des plus satisfaisantes. En se fiant à nos assurances, en refusant de suivre la France dans une mesure, sinon hostile, au moins empreinte de défiance envers nous, l'Angleterre, dans les circonstances actuelles, a fait œuvre de bonne politique. Rien n'eût été plus à regretter que de voir les deux puissances maritimes s'associer, ne fût-ce qu'un moment et d'apparence plutôt que de fait, sur la question d'Orient, telle qu'elle est posée à cette heure. Quoique leurs vues à cet égard diffèrent au fond *toto cœlo*, cependant, comme le public européen n'est guère en état d'en faire la distinction, leur identité ostensible n'aurait pu manquer de les présenter sous l'aspect d'une alliance intime. L'ardeur française se fût hâtée d'exagérer, en les exploitant dans son intérêt, ces nouveaux semblans d'entente cordiale, et toutes les situations en Europe en auraient été à l'instant faussées. L'apparition simultanée des deux flottes rendait la question insoluble à Constantinople. Elle nous plaçait dans une position que nous n'aurions pu accepter, et qui n'eût plus permis à l'empereur, se trouvant ainsi sous le coup d'une démonstration comminatoire, de suivre librement ses inspirations conservatrices et pacifiques.

« De la part de la France isolée, la mesure perd beaucoup de ses inconvéniens, quoiqu'elle soit encore loin d'en être exempte. Aussi l'empereur ne s'en préoccupe-t-il que peu, et sa majesté n'y voit point de raison pour rien changer pour le moment à ses dispositions et vues antérieures. L'attitude de l'Angleterre suffira pour neutraliser celles qui, de la part des Français ou des

Turcs, — si ceux-ci se sentaient encouragés par la présence de la flotte française, — pourraient entraver ou reculer trop longtemps la solution favorable du litige. Sous ce rapport, lord Aberdeen nous semble avoir parfaitement compris le beau rôle qu'avait à y jouer l'Angleterre, et nous aimons à l'en féliciter, persuadés d'avance de l'impartialité qu'il mettra à le remplir (1). »

Tandis que ces communications s'échangeaient entre les cabinets européens, le prince Menchikof dévoilait peu à peu à Constantinople les véritables objets de sa mission.

L'ambassadeur russe voulut d'abord amuser les chargés d'affaires de France et d'Angleterre. Il tâcha de les rassurer en leur déclarant qu'il « était un négociateur, et non, comme le comte de Leiningen (qui peu de temps auparavant avait été envoyé par l'Autriche pour arranger les affaires du Montenegro), porteur d'ordres péremptoires. » Il disait au colonel Rose qu'il avait ordre d'exiger de la Porte l'exécution du firman accordé aux Grecs et une réparation vis-à-vis de l'empereur de Russie; mais il ajoutait que cette demande en réparation était déjà satisfaite par la retraite de Fuad-Effendi. Il répondait légèrement à M. Benedetti, qui venait l'entretenir de l'affaire des lieux-saints, qu'il considérait cette question comme secondaire, et qu'il était en train de l'étudier. Quand les chargés d'affaires de France et d'Angleterre le pressaient à l'endroit des armemens de la Russie, il répondait que ces préparatifs militaires avaient été faits en vue de la guerre du Montenegro, et que si le comte de Leiningen n'avait pas obtenu satisfaction de la Porte sur ce point, la Russie serait intervenue de concert avec l'Autriche en faveur des Monténégrins. « Mais cette question est réglée, lui faisait-on observer; les troupes russes se retireront-elles? — Elles resteront où elles sont, répliquait le prince; elles occupent leurs cantonnemens ordinaires. » Poussé davantage, il s'échappait par une autre série d'argumens. Il prétendait que les mouvemens militaires d'Omer-Pacha avaient inspiré des soupçons au gouvernement russe, qu'on craignait qu'Omer-Pacha ne portât la guerre et les doctrines de Mazzini sur le territoire autrichien et dans les provinces danubiennes. « De toutes les excuses données par la Russie pour ses menaçantes démonstrations militaires, écrivait le colonel Rose, celle-là est assurément la moins bonne. Je dis au prince Menchikof que je pouvais lui donner l'assurance positive que la Porte n'avait jamais eu l'idée de mettre à exécution de si grands projets de conquête et de propagande révolutionnaire, si disproportionnés avec ses ressources et si ruineux pour ses intérêts, qu'Omer-Pacha avait l'ordre le plus sévère de s'éloigner de la frontière autrichienne, et je demandai à son excellence comment il était

(1) *Corresp.*, part I, n° 138.

possible que ce général, avec les troupes peu nombreuses et défectueuses dont il disposait, fît un mouvement au milieu de populations slaves hostiles, en ayant contre lui de front les armées russes, sur son flanc gauche celles de l'Autriche, et les belliqueux Monténégrins sur ses derrières. » Acculé, le prince Menchikof répondait : « Tout ce que je puis vous dire, c'est que j'ai les intentions les plus pacifiques (1). »

Cette attitude et ce langage évasif étaient bien faits pour inspirer des inquiétudes aux chargés d'affaires de France et d'Angleterre. Les premières communications du prince Menchikof avec la Porte ne tardèrent pas à confirmer leurs défiances. Le prince, accompagné de son ambassade, fit sa visite officielle à Rifaat-Pacha, le successeur de Fuad-Effendi, le 17 mars. Les ministres turcs se montrèrent fort boutonnés sur ce qui s'était passé dans cette entrevue, principalement à l'égard du chargé d'affaires français. Peu à peu cependant Rifaat-Pacha et surtout le grand-visir se laissèrent arracher par le colonel Rose d'importans demi-aveux. Il en résultait que le prince Menchikof imposait à la Porte le secret, sur les ouvertures qu'il lui faisait, vis-à-vis des représentans de la France et de l'Angleterre, qu'il voulait obtenir un traité secret entre la Turquie et la Russie d'une portée plus grave que celle du traité d'Unkiar-Skelessy, et qu'il engageait la Porte à se défier des avis de ce qu'il appelait les *puissances mal intentionnées*, parmi lesquelles il désignait spécialement la France (2). Nous croyons devoir citer une de ces curieuses confidences du grand-visir au colonel Rose telle que la résumait en français un drogman de l'ambassade anglaise :

« Le prince Menchikof ne nous a pas encore déclaré quelles sont les demandes de son gouvernement, ni les a-t-il spécifiées. Il parle toujours dans des termes généraux et vagues de la question des lieux-saints, de l'affaire des réfugiés, mais il n'a encore rien précisé. Nous savons cependant que sa mission est de faire avec nous un traité secret d'alliance. Il ne l'a pas demandé officiellement, mais il a dit à quelques personnes de sa confiance, et qu'il sait qui communiquent avec nous, que nous avons tort de nous fier aux gouvernemens anglais et français, car l'expérience devrait enfin nous prouver que nous avons beaucoup perdu et rien gagné en suivant leur politique et leurs conseils. C'est par ce langage qu'il cherche à gagner leur appui, et s'assurer de leur concours dans l'œuvre du traité secret qu'il cherche à faire. Sa politique est très confuse. Tantôt il veut nous faire aller vers la Russie par la douceur, en faisant répandre le bruit que les intentions de son gouvernement sont pacifiques. Tantôt il cherche à nous attirer en signalant les dés-

(1) Dépêches du colonel Rose des 10 et 15 mars et 3 avril 1853. *Corresp.*, part I, nos 119, 123 et 146.

(2) Colonel Rose to the earl of Clarendon, march 24, 25. *Corresp.*, part I, nos 133, 134.

avantages et l'inutilité de notre confiance en l'Angleterre et la France, et combien nous avons eu tort de suivre les conseils de ces deux puissances, auxquelles nous ne devrions pas être attachés, surtout si nous considérons que la nature de leur constitution diffère de la nature de la nôtre, qui est au contraire comme celle de la Russie et de l'Autriche.

« Le prince Menchikof a eu une conférence avec Rifaat-Pacha il y a deux jours. Dans cette conférence, il lui a dit qu'avant de faire connaître à la Sublime-Porte la nature de sa mission et les demandes de son gouvernement, et avant de s'expliquer, il demandait à Rifaat-Pacha la promesse formelle de la Porte qu'elle ne communiquera ni au représentant de l'Angleterre ni à celui de la France absolument rien de ce qu'il a à lui demander ou à lui proposer; qu'il voulait que cela eût à se passer sous le sceau du plus grand secret, sans quoi il ne voulait pas entrer en matière. Rifaat-Pacha lui a répondu qu'il lui est impossible de garder le secret, vis-à-vis des représentans de ces deux puissances les plus amies de la Porte, dans une question si importante; qu'au contraire il considère comme un devoir de la Porte de tenir ces deux puissances au courant de ce qui intéresse la Turquie, — cet empire auquel ces puissances se sont toujours intéressées et qu'elles ont toujours protégé. Cette réponse de Rifaat-Pacha a beaucoup fâché le prince Menchikof, qui le quitta sans lui rien dire; mais cet état de choses, cette mystification, cette politique confuse, ne peuvent pas continuer. Le prince Menchikof aura dans le courant de cette semaine une autre conférence avec Rifaat-Pacha, et je crois que les véritables prétentions de la Russie y seront déclarées et mises au jour.

« Dans une note verbale qu'il a donnée à Rifaat-Pacha, le prince Menchikof s'exprime dans des termes très-vagues et en faisant rouler toutes ses phrases sur la question des lieux-saints, et dans une partie de cette note il dit, en parlant de l'Angleterre et de la France, les puissances *bed hah*, c'est-à-dire mal disposées (1). »

Le prince Menchikof se déclara en effet dans la nouvelle conférence qu'il eut avec Rifaat-Pacha. Il discuta d'abord l'affaire des lieux-saints; puis, suivant le récit du grand-visir au colonel Rose, il exposa le désir de l'empereur de conclure un traité secret avec la Turquie. En vertu de cette convention, la Russie mettrait à la disposition de la Turquie une armée de quatre cent mille hommes et une flotte, si elle avait jamais besoin de secours contre les puissances occidentales. En retour, la Russie demandait une addition secrète au traité de Kainardji, par laquelle l'église grecque serait placée sous la protection russe. Le prince Menchikof exigeait que le plus grand secret fût gardé touchant cette proposition; si la Turquie la faisait connaître à l'Angleterre et à la France, il menaçait de quitter sur-le-champ Constantinople avec sa mission. Le grand-visir, en donnant ces détails au colonel Rose, l'assura que rien ne serait ajouté au traité de Kainardji, et que plutôt que d'accepter les propositions fatales à la Tur-

(1) Colonel Rose to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part I, nº 135, inclosure 2.

quie, que venait de lui faire le prince Menchikof, il quitterait le ministère (1).

Les choses en étaient là lorsque, le 5 avril, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stratford de Redcliffe, arriva à Constantinople. Il y précéda de quelques jours le nouvel ambassadeur français, M. de Lacour.

Je ne commets d'injustice envers personne, et je ne serai démenti par aucun de ceux qui ont lu toute la correspondance politique relative à la crise orientale, en disant que parmi les diplomates qui ont pris part à ces difficiles transactions, la première place appartient à lord Stratford de Redcliffe. La connaissance approfondie des hommes et des choses de la Turquie, l'intelligence des intérêts de son pays et le coup d'œil sûr du patriotisme, la prudence unie à l'énergie, la perception vive et claire des difficultés, l'esprit de ressources qui trouve les expédiens, la résolution prompte et l'exécution rapide qui les appliquent à temps, la hauteur et la vigueur du caractère, lord Stratford a déployé toutes ces qualités avec une rare distinction, et, il faut le reconnaître, c'est un honneur et un bonheur pour l'Angleterre, que sa politique, en un moment si critique, ait été représentée à Constantinople par un pareil homme d'état.

Lord Stratford ne fut ni surpris ni décontenancé par la situation qui l'attendait. Il vit le lendemain de son arrivée le grand-visir et le reis-effendi. A travers leurs aveux et leurs réticences, il démêla la situation vraie. Il y avait dans le langage tenu à la Porte par la Russie un mélange de plaintes amères et d'amicales assurances, des demandes formelles relatives aux lieux-saints, l'indication de vues ultérieures, et sur le tout un ton général d'insistance qui frisait l'intimidation. Le sultan n'avait pas répondu comme son père aux offres et aux démarches amicales du tsar; il se laissait trop influencer par des puissances mal intentionnées pour la Russie; il avait manqué récemment aux égards dus à l'empereur : voilà pour le chapitre des plaintes. — Les assurances amicales s'exprimaient par le désir de maintenir l'empire turc et de renouveler les relations cordiales qui, disait-on, avaient autrefois tant profité à la Porte. Les demandes relatives aux lieux-saints portaient sur la confirmation du *statu quo* au moyen d'une convention écrite, sans rien retirer cependant des priviléges récemment accordés aux Latins. Quant aux indications sur les vues ultérieures, elles étaient à la fois vagues et menaçantes. Le prince Menchikof avait commencé par sonder la Porte sur un traité d'alliance défensive avec la Russie; puis, ne recevant

(1) Colonel Rose to the earl of Clarendon, april 1, 1853. *Corresp.*, part I, nº 136, inclosure 1.

aucun encouragement sur ce point du côté des ministres turcs, il semblait avoir abandonné cette idée. Cependant il parlait d'assurer des garanties d'indépendance aux patriarches grecs et de les faire nommer à vie, de définir et de développer le traité de Kainardji par une convention formelle entre les deux gouvernemens, de façon à assurer le protectorat religieux de la Russie sur les sujets grecs et arméniens de la Porte. Enfin l'intimidation se trahissait par la demande péremptoire d'une réparation pour la prétendue offense que les dernières vacillations de la Porte avaient faite à la dignité de l'empereur, par l'insistance avec laquelle on exigeait de la Porte une décision immédiate, par la menace de rompre les relations diplomatiques, si le divan laissait transpirer quelque chose des négociations, et de se retirer à Odessa, si les ministres cherchaient à les faire traîner en longueur. Ce système d'intimidation prenait un caractère plus grave, rapproché des préparatifs militaires et maritimes de la Russie, et surtout de la position du prince Menchikof, sous l'autorité duquel étaient placés les troupes et les vaisseaux suspendus sur la Turquie.

Les ministres ottomans annoncèrent à lord Stratford qu'ils n'avaient rien décidé encore : ils attendaient l'arrivée de M. de Lacour pour finir l'affaire des lieux-saints, qui ne leur donnait pas d'inquiétude; mais les autres propositions du prince Menchikof excitaient leur anxiété. Leurs craintes se traduisaient, auprès de lord Stratford, en demandes d'avis, sans aller jusqu'à dire si leurs questions étaient motivées sur des communications positives de la Russie ou sur de simples hypothèses.

Lord Stratford donna à ses réponses le même tour hypothétique, et cependant traça sur-le-champ aux ministres turcs un plan de conduite habile et net. « Efforcez-vous, leur dit-il, de séparer l'affaire des lieux-saints des propositions ultérieures, quelles qu'elles soient, de la Russie. La marche que vous avez suivie pour cette affaire me paraît la meilleure, et je suis heureux de voir qu'il y a chance de la terminer à la satisfaction de la France et de la Russie. Ce point réglé, quand le prince Menchikof viendra vous présenter des propositions nouvelles, vous serez parfaitement libres de refuser d'entrer en négociation, si on ne vous explique complétement la nature, l'étendue et les motifs de ces propositions. Si l'on veut les appuyer sur un traité existant, il faudra que l'on vous fournisse des explications semblables. Dans le cas où, après examen, on jugerait que ces propositions seraient de nature à établir en faveur d'une puissance étrangère une influence sur les sujets chrétiens de la Porte qui pourrait être dangereuse ou embarrassante pour l'exercice de l'autorité légitime du sultan, on ne saurait contester aux ministres

de sa hautesse le droit de les repousser, ce qui d'ailleurs n'empêchera pas le sultan de réformer, de son autorité souveraine, les abus existans, ou la Porte d'exécuter ponctuellement ses traités avec la Russie. Il n'y a pas à craindre que l'empereur Nicolas tente de vous imposer ces propositions par la force. Son caractère personnel, ses obligations vis-à-vis des autres grandes puissances chrétiennes, ses fréquentes déclarations touchant l'indépendance de l'empire turc, repoussent un pareil soupçon. Il ne pourrait jeter le masque et contraindre la Porte à accepter des propositions qui affecteraient matériellement les relations du sultan avec une portion considérable de ses sujets, sans encourir un blâme sévère et sans compromettre de grands intérêts. Si pourtant les prévisions les plus raisonnables étaient déjouées, si son ambassadeur était autorisé à pousser les choses aux dernières extrémités, il resterait encore à la Porte la ressource de réserver son consentement jusqu'à ce qu'elle eût consulté ceux de ses alliés qui sont, conjointement avec la Russie, parties au traité de 1841 (1). »

Trois jours après, lord Stratford, écrivant à lord Clarendon, précisait l'objet véritable de la mission du prince Menchikof et la nature des difficultés qui allaient naître. « On peut présumer, disait-il, que l'objet immédiat de la cour de Saint-Pétersbourg est d'acquérir une influence plus large et plus efficace sur la population grecque de cet empire, et de faire peser le joug d'une plus lourde responsabilité sur le gouvernement du sultan, si celui-ci cherche à se soustraire aux conséquences d'un pareil protectorat. En envisageant la question d'un point de vue européen, j'ose penser que votre seigneurie ne sera point surprise de la répugnance de la Porte pour de pareilles propositions venant d'un pareil endroit. J'ai des raisons de croire que tout le monde les voit ici avec soupçon et alarme. Un ministre turc a dit que l'acceptation de ces propositions serait virtuellement le partage de l'empire. Cette opinion est peut-être exagérée; elle représente néanmoins l'impression dominante, et témoigne d'une prévoyance dont il serait dangereux de ne pas tenir compte. Dans mes communications avec les ministres turcs, sur un sujet si délicat, je ne perdrai pas de vue les intérêts importans qui pourraient en être affectés; et quoique vivement frappé des objections que soulève le principe des propositions russes, je me tiendrai prêt à y introduire au besoin les amendemens propres à en prévenir les mauvais effets dans l'application (2). »

Lord Stratford exécuta fidèlement son plan, qui fut adopté par les

(1) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon, april 6, 1853. *Corresp.*, part 1, nº 150.

(2) April 9, 1853. *Corresp.*, part 1, nº 152.

ministres de la Porte. On travailla activement à l'arrangement de la question des lieux-saints. Malgré le fracas que la Russie avait fait des prétendus triomphes de l'ambition et de l'influence française, quand on en vint à l'examen sérieux des choses, il fallut bien reconnaître que les plaintes de la Russie avaient été démesurément exagérées. Il s'agissait d'abord de concilier pratiquement la note française et le firman grec de février 1852. M. de Nesselrode fit à ce sujet à sir Hamilton Seymour un aveu qui mérite d'être relevé : « J'ai eu, disait-il (6 avril), l'occasion de comparer la note de la Porte à l'ambassade française, datée du 9 février de l'année dernière, avec le firman communiqué à la Russie le 10 du même mois; la différence est si insignifiante, que je ne comprends pas que le cabinet français ait élevé une question sur un point si peu digne de fixer l'attention (1). » Sur qui, nous le demandons, de la France ou de la Russie, tombait le poids d'un pareil aveu, de la France, qui avait tout fait pour assoupir l'affaire, et qui avait consenti à toutes les concessions, ou de la Russie, qui avait choisi ce prétexte pour dénoncer l'insatiable ambition de la France, préparer des armemens et menacer l'indépendance de la Porte? Si quelques mois plus tôt M. de Nesselrode eût étudié la note et le firman, et eût exprimé une pareille opinion, quel motif sérieux eût-il pu donner à la mission du prince Menchikof? Il y avait en outre à fixer deux autres points : la réparation de la coupole du saint-sépulcre et le règlement du service religieux des différentes communions dans l'église du tombeau de la Vierge. M. de Lacour à Constantinople, M. Drouyn de Lhuys à Paris, comprirent qu'il fallait se hâter, dans cette question, de ne plus laisser un prétexte aux plaintes et aux entreprises de la Russie. Lord Stratford mit en présence le prince Menchikof et M. de Lacour, et grâce à l'esprit conciliant de notre ambassadeur, il amena entre eux une entente définitive sur ces dernières contestations. La coupole serait réparée aux frais du sultan; le patriarche grec, qui prétendait d'abord diriger les réparations, ne serait admis qu'à donner des conseils; dans la distribution des heures de service, les Grecs auraient les premiers la jouissance du sanctuaire, puis viendraient les Arméniens et enfin les Latins. Les deux firmans rendus par la Porte pour légaliser cette solution la lieraient pour l'avenir. La question des lieux-saints fut ainsi arrangée à la satisfaction du prince Menchikof. La France, outre la confirmation des petits avantages qu'elle avait obtenus l'année précédente, n'avait pas trop à se plaindre au fond d'un acte qui établissait le *statu quo* sur de pareilles bases, car, comme M. Drouyn de Lhuys le faisait remarquer à lord Cowley, l'expérience

(1) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part I, nº 142.

des soixante dernières années prouve que les Latins ont plus à craindre les usurpations des Grecs que les Grecs n'ont à redouter, en Terre-Sainte, les usurpations des Latins (1).

Ce résultat obtenu, le seul motif apparent, donné par la Russie à l'Europe, de la mission du prince Menchikof avait disparu. La Russie était obligée de démasquer les desseins qu'elle avait jusque-là dissimulés. Une question bien plus grande allait s'élever. La situation était complétement changée.

Nous allons résumer rapidement les actes du prince Menchikof relatifs à ces nouvelles exigences de la Russie; nous nous dispenserons de citer tout au long ses diverses notes et les projets de traité, de *sened* ou de note qui les accompagnaient. Ces documens, livrés dans le temps à la publicité, sont dans toutes les mémoires.

Les prétentions de la Russie furent d'abord exprimées dans toute leur crudité dans le projet de traité secret que le prince Menchikof remit à la Porte quelques jours après son arrivée, en lui interdisant de le communiquer aux ministres d'Angleterre et de France. Le premier article de ce traité stipulait formellement le protectorat de la religion grecque; il était ainsi conçu : « Dans le but désiré de faire cesser à jamais toutes les causes de dissension, tous les doutes et tous les différends relativement aux immunités, aux droits et aux priviléges qui ont été accordés et assurés par les anciens empereurs ottomans aux habitans de la Moldavie, de la Valachie et de la Servie, qui, de même que différentes autres nations chrétiennes dans l'empire turc, professent la religion gréco-russe, on est convenu, par la présente convention, des conditions suivantes, savoir : la religion grecque sera toujours protégée dans toutes les églises; les représentans de la cour impériale auront le droit, comme par le passé, de donner des ordres aux églises, tant à Constantinople que dans d'autres endroits et villes, ainsi qu'aux ecclésiastiques, et comme ces conseils viennent de la part d'un gouvernement voisin et ami, ils seront bien accueillis (2). » Le 19 avril, après avoir reçu de son gouvernement de nouvelles instructions, le prince Menchikof envoya à la Porte une note verbale où, après avoir spécifié les demandes de la Russie au sujet des lieux-saints, il n'insistait plus sur le traité secret, et le remplaçait par un *sened* ou une convention. « La Russie, disait-il en allant au-devant de l'objection fondamentale que sa proposition soulevait, ne demande pas à la Porte de concessions politi-

(1) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon, april 20, april 22. *Corresp.*, part I, nos 166, 167. — Lord Cowley to the earl of Clarendon, may 19. *Corresp.*, part I, no 183.

(2) Projet de traité secret proposé à la Porte par le prince Mentchikof. *Corresp.*, part I, inclosure in no 153.

ques; son désir est de calmer les consciences religieuses par la certitude du maintien de ce qui a toujours été pratiqué jusqu'à notre temps. Elle requiert, dans l'intérêt des immunités religieuses du culte orthodoxe, un acte explicatif et positif de garanties, — acte qui n'affecterait en rien ni les autres cultes ni les relations de la Porte avec d'autres puissances. » Le 5 mai, le lendemain du jour où les firmans qui réglaient l'affaire des lieux-saints avaient été remis aux ambassadeurs, après l'arrivée d'instructions nouvelles et toujours plus pressantes de Saint-Pétersbourg, il adressa une note à la Porte. « N'ayant obtenu jusqu'ici, y disait-il, aucune réponse au plus important point, qui réclame des garanties pour l'avenir, et ayant tout récemment reçu l'ordre de redoubler d'insistance pour arriver à la solution immédiate de la question qui forme le *principal objet* de la sollicitude de sa majesté l'empereur, l'ambassadeur se voit dans l'obligation de s'adresser aujourd'hui à son excellence le ministre des affaires étrangères, en renfermant cette fois ses réclamations dans les dernières limites des directions supérieures. »

Le prince Menchikof poursuivait en disant que ses demandes étaient substantiellement les mêmes que celles qu'il avait faites dans le principe en faveur du culte orthodoxe; il présentait un nouveau projet de *sened* plus adouci dans la forme que le premier, et demandait une réponse pour le 10 mai, ajoutant qu'il considérerait tout délai plus long « comme un manque de procédés envers son gouvernement, ce qui lui imposerait les plus pénibles obligations. »

Le jour où expirait le terme fixé par le prince Menchikof, le ministre des affaires étrangères turc répondait par une note où la Porte protestait solennellement de son respect pour les immunités religieuses de ses sujets chrétiens, mais où elle refusait de prendre à cet égard aucun engagement avec la Russie. « Quels que soient les sentimens d'amitié qui existent entre la Sublime-Porte et la Russie, disait Rifaat-Pacha, il est constant pour tout le monde que si un gouvernement, pour une question aussi grave que celle-ci, — qui annulerait et détruirait les bases de son indépendance, — signait un engagement avec un autre gouvernement, il ferait un acte entièrement contraire au droit international, et il effacerait totalement le principe de son indépendance. » Le 13 mai, le prince Menchikof devait avoir une conférence avec le grand-visir, Méhémet-Ali-Pacha. Au lieu de s'y rendre, il alla au palais du sultan, et, sans égard pour la situation d'Abdul-Medjid, qui venait de perdre sa mère, il réclama une audience du souverain. Celui-ci le renvoya à ses ministres; mais Méhémet-Ali et Rifaat-Pacha, offensés de cette démarche, donnèrent leur démission. Une crise ministérielle s'ensuivit. Mustapha-Pacha fut nommé grand-visir, et Rechid-Pacha ministre des

affaires étrangères. L'ambassadeur russe parut croire un instant que le ministère remanié lui serait plus favorable. Il voulut avoir l'air de faire une concession en donnant à l'engagement qu'il exigeait de la Turquie la forme d'une note qui lui serait adressée par la Porte; mais le nouveau ministère refusa, comme l'ancien, d'aliéner l'indépendance de l'empire ottoman. Dans un conseil composé de ministres et de hauts fonctionnaires, les dernières propositions de la Russie furent rejetées à la majorité de 42 voix contre 3. Le prince Menchikof partit le 21 mai. Le comte de Nesselrode adressa le 31 mai l'ultimatum de la Russie à Rechid-Pacha. Le 3 juillet, les Russes passaient le Pruth et occupaient les principautés danubiennes.

Il est maintenant superflu de discuter l'atteinte portée par les prétentions de la Russie à l'indépendance et à la souveraineté du sultan. L'opinion de l'Europe est unanime sur ce point. Lorsque la Russie disait qu'elle ne recherchait aucun avantage politique en liant le sultan vis-à-vis d'elle par un engagement bilatéral qui lui aurait donné à chaque instant le droit de représentation et d'intervention dans toutes les affaires religieuses de 10 ou 12 millions de Grecs sujets turcs, elle avançait une de ces assertions contradictoires dont les termes mêmes réfutent brutalement le mensonge qu'elles expriment. Changer un droit inhérent à la souveraineté, le droit de dispenser librement des garanties à une communion religieuse en une obligation contractuelle vis-à-vis d'un état étranger, c'est évidemment arracher à cette souveraineté un de ses principaux pouvoirs politiques, c'est usurper sur elle l'attribution politique dont on la dépouille. Le principe est absolu, à quelque état qu'on en fasse l'application; mais en Turquie, et par rapport aux Grecs, le fait se joint au principe pour démentir l'assertion de la Russie. Les dignitaires de l'église grecque sont en même temps des magistrats civils. En s'arrogeant la protection du clergé grec, la Russie dépassait donc inévitablement les limites religieuses qu'elle traçait à ses prétentions. Cependant elle ne se bornait pas à demander le protectorat, elle exigeait la permanence du *statu quo* dans la constitution ecclésiastique des Grecs. Or il est notoire que cette constitution, en ce qui touche aux attributions civiles et temporelles qu'elle confère au clergé, est pleine d'abus dont la population laïque réclame la réforme. Si donc les prétentions de la Russie avaient acquis l'autorité d'une convention internationale, tout espoir de réforme dans l'autorité civile de l'église grecque eût été perdu. Une scandaleuse perpétuité eût été assurée à des priviléges abusifs, ou bien pour obtenir des redressemens indispensables, la population grecque de l'empire turc aurait porté ses réclamations et sa gratitude non au gouvernement du sultan, mais à l'ambassade russe. Il était donc impossible de donner

ou de prendre le change sur la portée des demandes du prince Menchikof. En Europe comme à Constantinople, devant les cabinets européens comme aux yeux du gouvernement turc, elles constituaient une prétention aussi injustifiable qu'imprévue, la prétention de soustraire moralement à l'autorité du gouvernement turc 10 ou 12 millions de ses sujets.

Telle fut dès le premier moment l'opinion de la Porte. Cette opinion fut partagée à Constantinople par les représentans des quatre grandes puissances. Lord Stratford de Redcliffe, M. de Lacour, les ministres d'Autriche et de Prusse, s'interposèrent officieusement jusqu'au départ du prince Menchikof pour le faire revenir sur une exigence aussi extrême. Lord Stratford raconte lui-même, dans une lettre adressée au ministre anglais à Saint-Pétersbourg, sir Hamilton Seymour, les efforts infructueux qu'il avait faits conjointement avec ses collègues. Nous pensons qu'on lira avec intérêt cette lettre remarquable, qui expose la conduite de l'ambassadeur anglais durant la mission du prince Menchikof, et qui fut écrite le lendemain du départ du prince.

« Constantinople, 23 mai 1853.

« Monsieur,

« Vous aurez sans doute appris, longtemps avant que cette lettre n'arrive à Saint-Pétersbourg, le départ de Constantinople du prince Menchikof et la suspension des relations diplomatiques entre la Russie et la Porte. Je m'estimerai heureux si ma lettre arrive assez à temps pour vous donner une juste idée des causes de son échec, avant qu'une résolution erronée ou hâtive ne soit prise par le cabinet russe par suite de ce désappointement. Je suis d'autant plus désireux de vous présenter la chose dans son vrai jour, qu'il me revient que je suis soupçonné d'avoir contribué fortement à la déconfiture de l'ambassadeur. Ce n'est pas pour des considérations personnelles que je prends la peine de dissiper cette erreur, c'est dans la crainte qu'elle ne répande de fausses impressions sur notre politique, et ne diminue un instant pour vous le moyen d'exercer une influence salutaire dans les affaires d'Orient.

« Lorsque j'ai quitté l'Angleterre et même lorsque je suis arrivé ici, après être passé par Paris et par Vienne, on supposait généralement que le seul objet important de la mission du prince Menchikof était le règlement de la question des lieux-saints. Personne, même à Vienne, ne songeait aux demandes bien autrement importantes que la Russie tenait en réserve, et qui, lorsqu'elles ont été révélées aux ministres turcs, ont été strictement renfermées entre eux, comme chose qu'ils ne pourraient divulguer avec impunité. Bien que je ne sois pas resté longtemps sans être initié au secret, je n'en ai pas moins travaillé avec zèle à amener un arrangement amiable en ce qui touchait aux lieux-saints, et j'ai eu la bonne fortune de recevoir du prince Menchikof lui-même le témoignage de sa reconnaissance pour mes bons offices. Les entrevues confidentielles que nous eûmes me fournirent l'occasion, et je la saisis, d'apprendre à son excellence les difficultés que je pré-

voyais qu'il devrait rencontrer, lorsqu'il entrerait sur le terrain de la protection russe et des priviléges grecs.

« Je dois lui rendre la justice de dire qu'il m'écouta avec courtoisie, et plus tard il me donna à entendre qu'il avait modifié en partie ses demandes par égard pour les considérations que je lui avais présentées. Malheureusement l'amendement n'était qu'à la surface. Lorsque les ministres turcs, immédiatement après la solution de la première question, furent contraints, par une réquisition péremptoire du prince, d'entrer sérieusement dans les questions qui restaient à résoudre, ils manifestèrent la détermination arrêtée de ne point accorder celles de ces demandes qui se rapportaient à une garantie sous forme d'engagement liant les deux parties et ayant force de traité.

« Je n'étais point disposé à combattre cette résolution des ministres turcs. J'en ai donné les raisons dans une lettre adressée postérieurement par moi à l'ambassadeur russe, moins dans l'espoir de changer ses vues que pour le détromper de l'opinion étrange où il persistait, à ce que j'appris, qu'il pouvait compter sur ma coopération. Je vous adresse une copie de cette lettre (1).

« Ce qui s'est passé depuis a noirci beaucoup de papier et rempli un grand

(1) Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs cette curieuse lettre, écrite par lord Stratford, dans un français un peu britannique, au prince Menchikof :

« (Confidentielle.)

« Péra, le 8 mai 1853.

« Monsieur l'ambassadeur,

« Votre départ pour la campagne m'oblige d'avoir recours à la plume pour vous entretenir des affaires qui dans ce moment occupent péniblement tous les esprits capables de réflexion. Si je devais me justifier d'une démarche qui a pour motif le désir de contribuer à la solution amicale d'un état de choses compliqué, pour ne pas dire menaçant, je me rapporterais aux grands principes déclarés par les cinq puissances en faveur de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman dans l'année 1841; mais il m'est plus agréable de citer les communications franches et confidentielles qui ont eu lieu à Saint-Pétersbourg et à Londres entre nos gouvernemens respectifs au sujet de votre ambassade, et de tirer quelque espoir rassurant de celles qui, marquées au même coin, se sont passées ici entre votre altesse et moi.

« Il résulte des premières que la cour de Russie, non moins que celle que j'ai l'honneur de représenter, continuerait à respecter l'indépendance de la Porte et désirerait la voir à l'abri de toute secousse qui pourrait ébranler les bases de sa tranquillité. Nous étions fondés à croire que les demandes de la Russie, adressées au gouvernement ottoman par votre intermédiaire, seraient bornées aux strictes exigences de l'affaire des saints lieux de la Palestine, et qu'il n'entrait pas dans les vues de sa majesté l'empereur de Russie de chercher aucune extension de droit ou de pouvoir dans ce pays-ci au-delà de ce que lui assurent les traités existans.

« Malgré que les propositions soumises par votre altesse aux ministres de la Porte avaient pris des proportions qui, à mon avis, n'étaient pas exactement conformes à ces impressions, les déclarations que vous avez bien voulu me faire de temps à autre dans nos entretiens me laissaient dans l'assurance que les mêmes sentimens de modération et de respect pour l'autorité souveraine de la Porte qui se manifestaient à Saint-Pétersbourg ne manqueraient pas en dernière analyse, de votre côté, aux négociations ici. Je me plaisais, dans cette conviction, à employer mes bons offices dans les limites d'une stricte discrétion diplomatique, pour écarter les incertitudes qui pesaient encore sur la question des lieux-saints, et je me flattais de l'espoir que la conclusion satisfaisante de cette affaire

nombre de journées, et peut se résumer en une série d'efforts d'un côté pour obtenir le consentement de la Porte aux mêmes propositions inacceptables, variées dans la forme, mais identiques en substance, et de l'autre en une ferme résistance à tout ce qui entraînerait l'abandon à la Russie d'un droit reconnu d'intervention et de protection dans les priviléges de l'église grecque et de son clergé en Turquie.

« Malgré la parfaite connaissance qu'il avait du danger auquel il s'exposait par ce refus prolongé, malgré un changement partiel que l'on avait cru favorable aux vues de la Russie, le cabinet ottoman a persisté dans sa première résolution, sans l'ombre d'un changement, et a fini par laisser partir le prince Menchikof, quoique les représentans de l'Autriche, de la France et

amènerait une heureuse entente par rapport à ce que les parties en litige pourraient avoir encore à régler entre elles.

« J'ai besoin de toute votre indulgence, monsieur l'ambassadeur, quand je vous avoue la difficulté que j'éprouve en cherchant à concilier le ton et la portée de vos dernières démarches avec les dispositions que je me croyais, pour ainsi dire, en droit de vous attribuer. Usant de la franchise qui convient, dans ce moment de crise, à ceux qui professent d'être guidés par les mêmes principes, je ne saurais vous cacher combien me semblent insurmontables les objections qui s'opposent à ce que la Porte accepte volontairement les premiers articles de votre projet de *sened*. Permettez que je sollicite en termes généraux votre attention sur le caractère et l'étendue des propositions qu'ils renferment.

« J'ai présentes à l'esprit les modifications que votre altesse y avait préalablement introduites par rapport aux patriarches et au protectorat; mais qu'il me soit permis de douter si, à côté de cette modération, la rédaction actuelle n'aurait pour effet de transférer virtuellement de l'une à l'autre des deux parties, — c'est-à-dire du plus faible au plus fort, — par le moyen d'un acte ayant force de traité, des pouvoirs réservés ailleurs à l'autorité suprême de l'état, et d'entraver ainsi au bénéfice d'une influence étrangère la haute surveillance du souverain par rapport à des objets qui, dans cet empire, malgré leurs dénominations spirituelles, touchent les ressorts intimes du gouvernement et affectent les intérêts et spécialement les sympathies d'une population de plus de dix millions de sujets dépendante en grande partie de son clergé. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur l'ambassadeur, qu'une telle extension des traités existans courrait risque d'être regardée ailleurs comme une innovation hors de toute proportion avec la question, cause principale de votre ambassade, et peu en harmonie avec l'esprit de légalité consacré de commun accord par le traité de 1841.

« J'aime à vous supposer de tout autres intentions, et, comptant sur la justesse de mon appréciation, je vous supplie, au nom de tous les grands intérêts qu'un mouvement précipité de votre part pourrait exposer aux plus sérieux hasards, de peser dans votre sagesse les moyens qui, sans le moindre doute, vous restent encore de mener vos négociations à une issue amicale, pour peu que la dignité et l'indépendance d'action inséparables de la souveraineté en temps de paix soient mutuellement ménagées, et que les heureux résultats déjà obtenus dans l'intérêt de la conciliation fassent foi des dispositions nécessaires pour les couronner d'un succès complet.

« Soyez persuadé, monsieur l'ambassadeur, que de mon personnel, ainsi que dans l'esprit de mes instructions, je m'estimerais heureux de pouvoir contribuer encore, dans cette circonstance décisive, à un dénouement ayant pour but d'asseoir les relations amicales de la Russie et de la Porte sur une base solide et permanente, sans déroger à des principes qui doivent être aussi chers à votre cour qu'à la mienne et à leurs hautes alliées de la chrétienté. Je vous prie, etc. STRATFORD DE REDCLIFFE (*). »

(*) *Corresp.*, part I, inclosure in nº 184.

de la Prusse se soient réunis à moi pour refuser de donner un avis sur le dernier ultimatum du prince Menchikof.

« Cette résolution n'a pas été adoptée légèrement; elle a été sanctionnée non-seulement par le sultan, mais par un conseil où elle a été votée par 42 voix contre 3.

« Permettez-moi d'ajouter que l'opinion de mes collègues, semblable à la mienne, donne raison à la décision de la Porte, et que cette opinion est partagée même par la portion du public dont le rejet des demandes du prince Menchikof excite les craintes et compromet les intérêts. Il y a même quelque raison de croire que le synode grec et la portion la plus éclairée des Grecs laïques ont moins de sympathie que d'habitude pour leurs protecteurs du Nord, dont les prétentions, si elles étaient acceptées, tendraient à perpétuer des abus ecclésiastiques, en même temps qu'elles empiéteraient sur les droits et l'indépendance de la Porte.

« Un gouvernement qui s'expose au péril avec ce courage, en ne s'appuyant que sur la force de ses convictions, et qui est soutenu par un pareil concours d'opinion, mérite, malgré ses préjugés et ses erreurs, d'être respecté et d'être traité avec ménagement.

« La Porte s'est déclarée prête à satisfaire, sur tous les autres points, aux désirs de la Russie, et à répondre avec reconnaissance aux assurances cordiales de cette cour. Une résistance morale est tout ce qu'elle oppose à une pression qui peut bien l'écraser, mais qui ne peut lui arracher un consentement.

« Il me semble, dans mon humble opinion, que la Russie suit une marche qui ne peut aboutir à aucun résultat avantageux. Elle ne peut espérer de réussir que par la force, et un triomphe acheté à ce prix entraînerait probablement de sérieux dangers pour elle sous beaucoup de rapports, lui aliénerait davantage ici les esprits, et courrait risque d'exciter une périlleuse perturbation d'un bout de l'Europe à l'autre.

« Je n'irai pas plus loin. Ce serait une grande consolation pour moi d'apprendre qu'en m'ouvrant ainsi à vous, j'ai pu détruire des impressions erronées et servir la cause de la paix sans préjudice pour la cause de l'indépendance de la Turquie (1). »

L'impression produite sur les cabinets européens par l'explosion du second et principal objet de la mission du prince Menchikof fut la même partout. D'abord on pensa que le prince Menchikof avait dépassé les instructions de son cabinet. Quand cette dernière illusion tomba, le blâme fut unanime.

Mais le gouvernement que ce coup de théâtre devait le plus froisser était naturellement le gouvernement anglais. Plus il avait témoigné de confiance aux assurances de la Russie, et nous avons vu que sa confiance avait été sans bornes, et plus la déception était blessante pour lui. Au premier moment, lord Clarendon ne voulut pas

(1) *Corresp.*, part 1, inclosure in nº 240.

croire que les propositions du prince Menchikof fussent sanctionnées par son gouvernement; il écrivait le 16 mai à sir Hamilton Seymour :

« Le baron Brunnow m'a lu une dépêche, à lui adressée par le prince Menchikof, où il est dit que dans le règlement de la question des lieux-saints il a reçu une assistance importante de l'ambassadeur de sa majesté à Constantinople, mais que, dans les autres demandes qu'il a eu à faire auprès de la Porte, il a rencontré l'opposition de lord Stratford.

« J'ai répondu qu'en ne conseillant point aux ministres turcs d'accéder à des demandes qui doivent être préjudiciables à l'indépendance de la Turquie, lord Statford avait agi non-seulement suivant ce qu'il savait être la politique du gouvernement de sa majesté, mais aussi conformément à ce qu'il avait tout lieu de regarder comme les intentions de l'empereur de Russie.

« J'ai dit aussi au baron Brunnow que, dans l'opinion du gouvernement de sa majesté, le prince Menchikof ne pouvait être autorisé par sa cour à chercher à étendre l'influence religieuse, et par ce moyen la puissance politique de la Russie en Turquie, attendu que le comte de Nesselrode vous avait informé qu'une fois la question des lieux-saints arrangée, le prince Menchikof n'aurait plus qu'à traiter d'affaires ordinaires, et de plus que nous possédions les vues de l'empereur sur la nécessité de maintenir l'indépendance du sultan.

« Le gouvernement de sa majesté se trouvait donc placé dans la nécessité ou de croire que le prince Menchikof avait dépassé ses instructions, ou de douter des assurances qu'il avait reçues; mais il ne s'était pas arrêté à cette dernière alternative. Le gouvernement de sa majesté avait reconnu au contraire l'avantage des explications franches et amicales qui lui avaient été offertes par l'empereur de Russie, lesquelles l'avaient autorisé à ne point partager et à dédaigner même les appréhensions excitées en Europe par les procédés du prince Menchikof, unis aux préparatifs militaires qui se faisaient dans le midi de la Russie (1).

Le moment ne tarda pas à venir cependant où le gouvernement anglais dut s'avouer qu'il avait été trompé. Ce fut lorsqu'il apprit le départ de Constantinople du prince Menchikof. Lord Clarendon écrivit sous cette impression à sir Hamilton Seymour une longue dépêche, destinée à être communiquée à M. de Nesselrode. C'était une récapitulation de toutes les assurances officielles données par le gouvernement russe sur l'objet de la mission du prince Menchikof : entre le 8 janvier et le 19 mai, le comte de Nesselrode avait affirmé à quinze reprises que le seul but de la mission du prince était le règlement de la question des lieux-saints, et voilà que cette parole, quinze fois donnée, se trouvait maintenant démentie (2). En réponse à cette dépêche, sir Hamilton Seymour envoyait à lord Clarendon ces excuses caractéristiques : « Ç'a été, je puis l'affirmer à votre

(1) *Corresp.*, part I, nº 176.
(2) *Corresp.*, part I, nº 195.

seigneurie, un grand soulagement pour moi d'apprendre que si mes rapports ont contribué à égarer le gouvernement de sa majesté touchant les intentions du cabinet impérial sur la Turquie, la faute ne peut en être attribuée à mon inexactitude. J'aurais pu me méprendre sur les explications et les assurances de M. de Nesselrode, si elles ne m'eussent été données qu'une fois; mais on imaginera difficilement que j'aie pu me méprendre sur le sens de ses protestations, répétées sans cesse, et l'hypothèse de ma méprise devient inadmissible, lorsqu'on voit que la série des déclarations faites à l'envoyé britannique par le cabinet russe est successivement répétée au secrétaire d'état des affaires étrangères de sa majesté par le ministre russe à Londres. Je veux bien avouer cependant à votre seigneurie que j'ai encouru tout le blâme qui peut s'attacher à la foi complète donnée à des assurances solennelles, et que ç'a été mon malheur, comme mon devoir, d'exprimer au gouvernement de sa majesté la confiance que m'inspiraient ces assurances (1). » Non-seulement lord Clarendon amnistiait sir Hamilton Seymour de la faute dont il s'accusait ironiquement, mais il portait sur la sincérité du ministre resté à Londres, M. de Brunnow, un témoignage qui allait durement retomber sur la tête du cabinet russe. « Notre conviction est que M. de Brunnow a agi pendant tout le temps avec franchise et droiture, et qu'il n'a rien caché au gouvernement de sa majesté de ce que lui laissaient savoir ses informations limitées; mais ce qui prouve que ses informations étaient limitées, c'est que c'est de moi qu'il a appris plusieurs des demandes du prince Menchikof, et qu'il ne voulait pas y croire (2). » On doit comprendre à présent ces qualifications sévères de mensongère et de frauduleuse que lord John Russell et lord Palmerston viennent d'appliquer en plein parlement à la conduite du gouvernement russe.

La déception de la France fut moins forte que celle des autres puissances, parce que c'était à propos d'elle et contre elle que la Russie avait soulevé ce grand débat. Plus défiante au début, elle fut moins surprise du dénoûment. Les cabinets allemands n'avaient pas reçu les mêmes protestations et les mêmes flatteries que l'Angleterre : ils furent moins piqués, mais non moins étonnés de l'issue de l'ambassade du prince Menchikof, et il faut leur rendre cette justice, que dès le premier moment ils n'hésitèrent point à désapprouver les extrémités où s'emportait la politique russe. L'ambassadeur anglais à Berlin, lord Bloomfield, transmettait en ces termes, à la date du 30 mai 1853, la première impression du cabinet prussien :

(1) *Corresp.*, part I, nº 268.

(2) The earl of Clarendon to sir G. H. Seymour, june 21, 1853. *Corresp.*, part I, nº 273.

« Je suis allé hier chez le baron Manteuffel, son excellence m'ayant fait prévenir qu'elle désirait me voir au sujet des dernières nouvelles d'Orient.

« Il a commencé par me dire que le roi avait désiré qu'il me fît savoir l'intérêt que prend sa majesté au départ du prince Menchikof de Constantinople, annoncé par le télégraphe, et à la suspension probable des relations diplomatiques entre la Russie et la Turquie. Il m'a demandé ensuite si je pouvais le renseigner sur la politique du gouvernement de sa majesté dans cette conjoncture. Je lui ai répondu que je n'avais pas d'instructions sur le tour que les affaires avaient pris, mais que je connaissais assez les opinions du gouvernement de sa majesté pour pouvoir l'assurer qu'il ne s'attendait point au *sened* présenté par le prince Menchikof, document dont l'objet nominal était la protection des sujets grecs de la Porte dans l'exercice de leur religion, mais qui donnerait en réalité à la Russie un droit d'intervention dans les affaires intérieures de la Turquie incompatible avec l'indépendance de ce pays. Je communiquai alors à son excellence, et j'espère que votre seigneurie m'approuvera, votre dépêche du 16 courant à sir Hamilton Seymour. Le baron Manteuffel me remercia, et me dit que les opinions qu'elle contenait coïncidaient entièrement avec celles du gouvernement prussien, et que la connaissance de ces opinions était pour lui d'un prix inestimable. Il ajouta que l'impression produite sur lui par les nouvelles reçues de Saint-Pétersbourg et d'autres endroits était la même que celle qu'annonce votre seigneurie, et qu'il paraissait que les cabinets de Londres, de Berlin et de Paris avaient tous lieu de penser qu'une fois la question des lieux-saints terminée, il ne resterait plus rien d'important à faire au prince Menchikof. Conséquemment, aucune déclaration contraire ne lui étant venue de Saint-Pétersbourg, il voulait croire que le prince Menchikof avait outrepassé ses instructions et serait désavoué.

« Je répondis que ce serait la façon la plus satisfaisante de sortir de la difficulté, mais que les désaveux étaient rares dans la diplomatie russe.

« L'impression produite par les dernières nouvelles de Turquie est très défavorable au gouvernement russe. Le baron Manteuffel pense que le prince Menchikof a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre, et que les grandes puissances doivent maintenant s'efforcer de découvrir quelque moyen de concilier le différend et de prévenir une rupture; je crois pouvoir assurer avec certitude à votre seigneurie que la conduite du gouvernement russe est généralement condamnée, et que l'opinion du corps diplomatique et du public est unanime ici pour désapprouver les procédés du prince Menchikof. Tout le monde est d'accord qu'il est impossible à la Porte de signer un pareil traité sans encourir la perte de son indépendance (1). »

L'Autriche éprouva la même surprise que la Prusse, et témoigna la même conformité de vues avec le gouvernement anglais. Lord Westmorland écrivait de Vienne à lord Clarendon, le 30 mai, que le comte de Buol envoyait des représentations au gouvernement russe sur le danger des procédés suivis par le prince Menchikof, et qu'il

(1) *Corresp.*, part I, n° 213.

attendait du cabinet de Saint-Pétersbourg des explications sur des actes auxquels on devait si peu s'attendre d'après ses assurances antérieures (1).

Quelle fut l'attitude de la Russie, prise ainsi par l'Europe en flagrant délit de dissimulation préméditée et de contradiction entre ses paroles et ses actes? Les circulaires par lesquelles M. de Nesselrode annonça aux cabinets les mesures de violence dont la Russie allait appuyer ses injustes prétentions en Turquie furent publiées au moment même, et sont connues depuis longtemps; mais ce qui est moins connu et plus curieux, c'est le ton que M. de Nesselrode prit vis-à-vis de l'Angleterre. On l'avait caressée lorsqu'on voulait l'abuser sur la mission du prince Menchikof, la prévenir contre la France et se servir d'elle en l'endormant, pour soustraire à l'autorité du sultan la population grecque de son empire. Dévoilée, la politique de la Russie paya d'audace : au lieu de s'excuser, elle accusa; elle passa sans transition de la flatterie à l'arrogance, de la ruse à la menace altière et obstinée. Tout le venin de la question, suivant elle, y avait été introduit par lord Stratford de Redcliffe. A chaque phase de cette affaire, il lui fallait apparemment pour victime un ambassadeur. C'était maintenant le tour de lord Stratford après M. de Lavalette. Voici les violentes récriminations contre l'ambassadeur anglais que M. de Nesselrode adressait à M. de Brunnow dans une dépêche du 1er juin :

« En agissant comme il l'a fait et comme il se propose de le faire si on l'y oblige, l'empereur croit être resté fidèle aux déclarations qu'il a faites au gouvernement anglais. Il avait promis de pousser la modération et la patience aussi loin qu'elles pourraient aller; mais en portant à la connaissance du cabinet de Londres les préparatifs militaires qui coïncidèrent avec l'ouverture des négociations, il ne lui avait pas dissimulé qu'il pourrait arriver un moment où il se verrait contraint d'y avoir recours. C'est pourquoi il priait l'Angleterre d'employer son influence à Constantinople pour y faire entendre les conseils de la prudence, et de s'efforcer de son côté d'y conjurer une crise imminente, en éclairant les Turcs sur les conséquences, au lieu de les encourager dans leur aveugle obstination par des espérances de secours. Le cabinet britannique, — c'est là une justice que nous nous plaisons à lui rendre, — a agi dans cet esprit. Il s'est montré persuadé de nos intentions conciliantes. Il nous a franchement aidés à Paris dans cette partie épineuse de la question des lieux-saints qu'il s'agissait d'arranger avec la France. Quand celle-ci, sur la foi des bruits mensongers répandus à Constantinople, a envoyé sa flotte dans les mers de Grèce, l'escadre anglaise de Malte n'a fait aucun mouvement. Malheureusement l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople était animé d'autres dispositions envers nous. Une incurable défiance, une activité passionnée, ont caractérisé toute sa conduite dans la dernière phase de la négociation. Même après la conversion du projet de convention en simple

(1) *Corresp.*, part I, nº 214.

sened, même après les modifications importantes apportées à ce dernier par la suppression de l'article des patriarches, il a continué à nous refuser pour l'avenir toute espèce de garantie quelconque. Nous connaissons les efforts qu'il a faits auprès du sultan, comme auprès des membres de son conseil, pour l'encourager à la résistance, en cherchant à lui persuader que nos menaces ne dépasseraient pas la portée d'une pression morale, en lui promettant l'appui et les sympathies de l'Europe, s'il accordait à ses sujets l'égalité devant la loi et des priviléges plus conformes aux mœurs libérales de l'Occident. Enfin au dernier moment, quand le prince Menchikof avait consenti à abandonner même le *sened* modifié pour se contenter d'une note, quand Rechid-Pacha lui-même, frappé des dangers que le départ de notre légation pouvait faire courir à la Porte, conjurait l'ambassadeur britannique avec instance de ne pas s'opposer à la remise de la note formulée par le prince Menchikof, lord Redcliffe l'en a empêché, en déclarant que la note avait la valeur d'un traité, et qu'elle était inacceptable. »

Il va sans dire que cette accusation de M. de Nesselrode contre lord Stratford était fausse. Rechid-Pacha la démentit formellement en se référant aux dates et en faisant appel aux témoins de ses relations avec lord Stratford (1). M. de Nesselrode, après avoir dénoncé l'ambassadeur, s'adressait à son gouvernement :

« Nous en appelons de ce jugement passionné à la raison et à l'impartialité du gouvernement britannique lui-même. Qu'il veuille bien examiner froidement le contenu et les termes de cette note, et après l'avoir méditée, qu'il nous dise ce qu'elle offre véritablement de compromettant pour la dignité de la Porte, de dangereux pour sa sécurité intérieure, quel accroissement si grand d'influence elle nous donne, et si le prétendu risque qu'elle fait courir aux intérêts ultérieurs de la Porte pouvait un instant seulement entrer en balance avec les risques bien autrement graves auxquels son rejet, — entraînant, comme il était devenu inévitable, le départ immédiat de la légation impériale, — pouvait et peut encore exposer la Porte Ottomane, l'Europe, et je dirai même, dans les circonstances actuelles, le monde social tout entier. »

Que pense-t-on de cette étrange façon de raisonner qui présentait comme un motif de céder aux exigences de la Russie les maux dont elle menaçait l'empire ottoman résistant à d'injustifiables prétentions? En finissant, du reste, M. de Nesselrode proclamait comme un fait cette influence de la Russie sur les Grecs de l'empire ottoman que l'on ne voulait point lui reconnaître et régulariser comme un droit. Pour dernier mot, il disait à l'Angleterre que l'empereur ne pouvait plus reculer, et que toute concession de sa part serait un échec moral qu'il n'accepterait jamais.

« Que le gouvernement anglais nous permette de le lui dire en toute franchise : en se préoccupant à tel point des inconvéniens d'une convention,

(1) Rechid-Pacha to lord Stratford de Redcliffe, 21 juin 1853. *Corr.*, inclosure 2, n° 322.

comme donnant à la Russie des droits d'ingérence qu'elle ne possédait pas, on se crée un monstre à plaisir, on se débat contre un fantôme. Pense-t-on sérieusement que nous ayons besoin d'un pareil acte pour intervenir en Turquie en faveur des grecs orthodoxes, si leurs droits, leurs intérêts, leurs propriétés ou leurs vies venaient à être menacés? Le possédions-nous quand nous avons, à l'époque de la révolution grecque, rompu nos rapports avec la Turquie à la suite des persécutions exercées sur le culte orthodoxe? L'absence d'une convention semblable a-t-elle empêché l'Angleterre et la France elle-même d'intervenir en Turquie chaque fois que les principes de la tolérance religieuse leur ont paru méconnus par le gouvernement ottoman? Il y a un fait que toutes les précautions et les méfiances diplomatiques ne seront pas en état de déplacer : c'est celui de la sympathie et de la communauté d'intérêts qui attachent notre population de 50 millions d'orthodoxes aux 12 millions et plus qui composent la majorité des sujets du sultan. Que cela puisse être fâcheux pour ceux qu'inquiète notre influence, le fait n'en existe pas moins. Apparemment on n'exigera pas de nous que nous renoncions à cette influence pour dissiper des alarmes exagérées. Nous le voudrions par impossible, que nous ne le pourrions pas. En s'armant contre ce fait-là, en cherchant avec une affectation si marquée à se prémunir contre lui, en forçant la Porte Ottomane à nous braver pour en conjurer les conséquences éventuelles sur de vaines suppositions, on ne fait que le mettre davantage encore en lumière aux yeux des sujets chrétiens de la Porte, qu'affaiblir d'autant dans leur esprit l'autorité morale de celle-ci, et au lieu de nous témoigner à cause de lui des défiances aussi peu méritées qu'injurieuses, il serait mieux de s'en fier à la modération de l'empereur du soin de ne point en abuser.

« Mais au reste ce n'est plus là qu'est la question. A l'heure qu'il est, il ne s'agit plus d'une convention bilatérale ni même d'un *sened*, mais d'une simple note. Le rejet de cette note, si nous le tolérions, constituerait pour nous un échec moral que nous ne pouvons accepter, et de concessions en concessions, étant arrivés aux dernières limites que l'esprit de conciliation puisse atteindre, nous sommes obligés d'honneur à nous en tenir à ce dernier mot. A son acceptation pure et simple sont encore subordonnées les mesures que nous allons prendre. »

On peut à présent mesurer le brusque et profond revirement produit par la mission du prince Menchikof. L'affaire des lieux-saints avait complétement disparu. Il n'était plus permis à la Russie d'en parler. Une autre question avait été suscitée par elle, et en présence de cette question toutes les positions étaient changées. La Porte n'était plus, comme au commencement, un arbitre tiraillé entre les prétentions de deux cultes et le juge inconséquent d'un différend qui au fond la touchait peu. C'était maintenant elle-même, elle seule qui était en jeu; on ne recourait plus à sa souveraineté pour le règlement d'un litige, on voulait lui ravir par la force un des premiers attributs de cette souveraineté. La Russie n'était plus l'avocat des

prétentions ou des griefs d'une communion chrétienne de l'empire ottoman; sa politique en Orient s'était tout à coup démasquée. Elle ne voulait peut-être pas tenter la conquête matérielle de la Turquie, bien sûre de rencontrer à Constantinople quelque chose de plus redoutable que la résistance des Turcs, la civilisation occidentale tout entière combattant pour la liberté du monde sur un champ de bataille suprême; mais elle voulait absorber moralement l'empire ottoman, et attirer à elle, par une surprise qui lui permettrait d'attendre son heure, tous les chrétiens, c'est-à-dire presque toute la population de la Turquie d'Europe. Pour atteindre ce but, la question des lieux-saints avait été l'occasion, le prétexte; la dissimulation avait été le moyen. Maintenant le dépit, l'orgueil, l'ambition, la poussaient aux entreprises de la force, auxquelles elle aurait sans doute préféré les succès de la ruse, et, au mépris de ses protestations les plus solennelles, elle allait attaquer l'intégrité de l'empire ottoman, dont elle n'avait pu réussir à entamer l'indépendance. — Contre ses prétentions et son agression, la Russie voyait se lever devant elle non plus seulement la France, mais les quatre puissances qui avaient garanti avec elle l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman. La question avait pris des proportions européennes, et entrait désormais dans une période nouvelle.

III.

Telle fut donc, après l'éclat et l'échec de la mission du prince Menchikof, la situation respective des puissances. D'un côté était la Russie maintenant sa prétention à obtenir un engagement qui liât la Porte vis-à-vis d'elle dans l'administration des intérêts religieux des Grecs, et en attendant que son exigence fût satisfaite, occupant et gardant comme un gage matériel deux provinces de l'empire turc; d'un autre côté, la Turquie refusant d'abdiquer une portion de sa souveraineté, mais matériellement atteinte par l'invasion des principautés dans son intégrité territoriale; en présence enfin de la Russie et de la Turquie, les quatre grandes puissances européennes, qui regrettaient toutes et blâmaient avec plus ou moins de vivacité les procédés de la Russie, et qui toutes approuvaient la résistance de la Porte. Nantie de son gage matériel, la Russie pouvait attendre; spoliée par une agression soudaine de deux de ses provinces, la Turquie ne le pouvait pas : elle n'avait que l'un de ces trois partis à prendre, céder une portion de sa souveraineté, se résigner à la perte de deux provinces dérobées sur elle en pleine paix, ou faire la guerre. Les puissances ne pouvaient tolérer le démembrement matériel ou moral de la Turquie, qui équivalait au renversement actuel ou pro-

chain de l'équilibre européen, et elles avaient en même temps le plus pressant intérêt à empêcher la guerre. Le ménagement de cette situation passait donc par la force des choses aux mains des puissances; c'était à elles de chercher le moyen d'empêcher la guerre, de trouver un biais qui pût à la fois satisfaire l'amour-propre de l'empereur de Russie et sauver l'indépendance et l'intégrité de la Porte. Elles firent sur-le-champ les plus sincères, les plus actifs et les plus consciencieux efforts pour atteindre ce résultat.

Elles avaient à pourvoir à trois choses : veiller immédiatement à la sûreté du sultan, menacée par l'agression armée de la Russie; obtenir de la Porte attaquée qu'elle ajournât les hostilités pour laisser à la diplomatie le temps de trouver une solution pacifique; préparer enfin cette solution par leurs efforts concertés. Ces trois devoirs furent remplis.

La France et l'Angleterre venaient d'être personnellement trompées par la Russie; elles avaient le droit de se défier du développement que pouvait prendre l'agression russe. Des quatre puissances, elles étaient, grâce à leurs escadres, celles qui pouvaient porter au sultan le secours le plus prompt et le plus efficace. Le 2 juin, lord Clarendon envoya à l'amirauté un ordre de la reine pour que l'escadre de l'amiral Dundas s'approchât des Dardanelles et se tînt à la disposition de lord Stratford (1). La France, qui s'était mise plus tôt sur ses gardes, et qui dès le 23 mars avait appelé l'attention de l'Angleterre sur la nécessité de combiner les précautions des deux gouvernemens (2), se joignit à la mesure de l'Angleterre, et envoya son escadre à la baie de Besika, en recommandant à son ambassadeur de se concerter, pour les décisions à prendre, avec lord Stratford.

Les efforts pour trouver une solution qui pût concilier la fierté du tsar et les droits du sultan devancèrent l'occupation des principautés par les Russes. Dans tout le cours des négociations antérieures, les cabinets européens et leurs représentans à Constantinople n'avaient cessé d'invoquer contre les prétentions de la Russie le traité de 1841, qui avait placé « les droits souverains du sultan » sous la garantie des cinq puissances. Le 12 avril, bien avant que les derniers actes de la mission du prince Menchikof eussent jeté la perturbation dans les affaires de l'Europe, M. Drouyn de Lhuys écrivait à M. de Bourqueney : « Il est évident que le cabinet de Saint-Pétersbourg, tout en protestant de son désir de prolonger le *statu quo* en Orient, ne paraît pas croire beaucoup à sa durée et se tient prêt à tout événement. Cette attitude mérite la plus sérieuse attention, et si elle se

(1) *Corresp.*, part I, nº 198.
(2) *Documens français*, nº 5.

dessinait davantage, il deviendrait peut-être nécessaire que les grandes puissances s'expliquassent avec la Russie dans le sens indiqué par M. le comte de Buol lui-même, c'est-à-dire qu'il fût bien entendu, pour me servir des expressions que vous m'avez rapportées, que tout devrait être traité à *cinq*, et qu'il n'appartiendrait ni à *un* ni à *deux* cabinets de régler isolément ou à part des intérêts susceptibles d'affecter l'Europe entière (1). » Cette disposition fut commune aux quatre puissances. Lord Clarendon s'en ouvrit avec l'ambassadeur d'Autriche à Londres, le comte de Colloredo. Il résumait ainsi cette conversation, qui prouve la promptitude et la sincérité des efforts pacifiques de l'Angleterre, dans une dépêche adressée à lord Westmorland :

« Je dis au comte Colloredo que nous désirions conférer franchement avec l'Autriche sur la situation alarmante des choses en Orient et l'imminent danger auquel la paix de l'Europe nous paraissait exposée.

« J'ajoutai que la politique de l'Angleterre était essentiellement pacifique, et que le gouvernement de sa majesté, loin d'entretenir aucun sentiment hostile envers la Russie, tenait compte de la difficulté où l'empereur se trouvait lui-même placé, l'attention de l'Europe ayant été appelée sur les vastes armemens militaires qu'il avait faits depuis quatre mois, sur les négociations prolongées du prince Menchikof, sur ses demandes et le rejet de ces demandes par la Porte.

« La position du tsar était donc singulièrement embarrassée. Il lui serait difficile de reculer avec honneur ou d'avancer sans mettre en danger la paix générale, que son devoir et son intérêt lui commandaient, ainsi qu'aux autres souverains de l'Europe, de maintenir; mais il convenait à présent aux alliés de sa majesté impériale, dans le même esprit et pour les mêmes motifs qui avaient conduit aux traités de 1840 et 1841, d'employer leurs efforts et toute l'influence dont ils pouvaient disposer pour conduire cette question à une solution satisfaisante.

« Pour cet important objet, j'assurai le comte de Colloredo que le gouvernement de sa majesté, ainsi que tous les autres, était disposé à se confier à l'assistance de l'Autriche. L'amitié personnelle qui unissait les deux empereurs, les relations politiques et géographiques qui lient les deux pays, le danger connu où les entraînerait la guerre, donnaient à l'Autriche une influence de médiation que n'avait aucun autre pays, — et aussi, ajoutai-je, un plus grand intérêt à faire réussir cette médiation, car si la Russie dépassait les principautés, si d'autres provinces de la Turquie étaient envahies, la conséquence probable serait un soulèvement général de la population chrétienne, non point en faveur de la Russie ni pour soutenir le sultan, mais pour conquérir sa propre indépendance. Il est superflu de dire qu'une telle révolte ne tarderait pas à s'étendre aux provinces danubiennes de l'Autriche. C'était au gouvernement autrichien de juger de l'effet que cette insurrection pourrait produire en Hongrie et en Italie, de l'encouragement qu'elle donnerait aux

(1) *Documens français*, nº 7.

promoteurs de désordre en Europe, que l'Autriche a des raisons de redouter, et qui même semblent se croire à la veille de la réalisation de leurs projets (1). »

Le cabinet autrichien répondit avec empressement à ces avances. On voit, par le compte rendu de plusieurs conversations de lord Westmorland avec le comte de Buol, que l'Autriche avait en ce moment trois préoccupations : obtenir que la Porte ne répondît pas par une déclaration de guerre à l'occupation des principautés, agir sur le gouvernement russe pour lui faire abandonner sa politique vis-à-vis de la Turquie, raviver l'esprit du traité de 1841 et rallier l'action commune des quatre puissances. Il donnait du reste sur la communauté d'opinion qui l'unissait avec la France et l'Angleterre, au sujet des questions de principe et d'intérêts engagés dans le conflit turco-russe, les assurances les plus satisfaisantes. Nous n'en citerons qu'un exemple : « J'ai lu au comte de Buol, écrivait le 17 juin lord Westmorland à lord Clarendon, votre dépêche du 7 courant. Il a été fort satisfait des expressions de votre seigneurie. Il désire que je vous rapporte qu'il se considère comme entièrement uni à votre politique touchant l'empire turc; il regarde le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie comme de l'importance la plus essentielle aux intérêts de l'Autriche, et il emploiera tous les moyens en son pouvoir pour assurer cet objet. Il m'a répété la déclaration qu'il m'a déjà faite, qu'il ne contracterait point avec la Russie l'engagement de ne pas s'opposer à elle par les armes. Il a même ajouté que, *s'il était appelé à faire une intervention armée aux frontières, ce serait pour soutenir l'autorité et l'indépendance du sultan* (2). »

On voit qu'il était impossible de porter plus de bon vouloir et de ménagemens pour la Russie dans l'œuvre de conciliation que les puissances entreprirent, et qui a occupé pendant six mois la conférence de Vienne. Nous n'essaierons pas de raconter cette laborieuse négociation. Les incidens les plus importans en sont connus; l'histoire quotidienne en serait trop confuse, et d'ailleurs la stérilité du résultat lui enlève tout intérêt. Deux fois les puissances crurent toucher au but, et deux fois l'obstination de la Russie trompa leurs efforts et mit leur œuvre à néant. La note de Vienne prit le sens des propositions du prince Menchikof en passant par le commentaire du comte de Nesselrode. La Russie aurait pu repousser les modifications turques, en se fondant uniquement sur la condition que l'empereur de Russie avait mise à son acceptation, que rien n'y serait changé; mais il ne lui suffit pas de détruire l'ouvrage

(1) *Corresp.*, part 1, nº 252.

(2) *Corresp.*, part 1, nº 277. La même assurance est répétée plusieurs fois dans les dépêches de lord Westmorland.

de la conférence : elle tint à montrer au monde, avec une audacieuse ironie, que les cabinets européens avaient, durant plusieurs semaines, accompli cette tâche étrange de travailler à lui assurer en fait les injustes priviléges qu'ils avaient tous l'intention de lui refuser (1). La Russie parut regretter un moment la téméraire satisfaction que s'était donnée dans son commentaire M. de Nesselrode. Elle inspira ce que l'on a appelé les propositions d'Olmütz; mais ce ne fut point une concession de sa part : les propositions d'Olmütz, c'était la note de Vienne, sans les amendemens de la Porte, mais qui aurait été expliquée par la conférence dans le sens le plus favorable à l'indépendance du sultan. Cet arrangement n'eût été acceptable que si préalablement M. de Nesselrode eût rétracté son commentaire. L'explication de M. de Nesselrode subsistant, l'acte de la conférence serait entré dans le droit public européen, escorté de deux gloses contradictoires. Un pareil expédient aurait eu quelque chose de frauduleux; ce n'était pas une paix solide qu'il eût portée dans son sein, il n'eût pu être qu'un instrument de chicane, et il n'était pas digne des grands gouvernemens de s'y associer (2). Il fallut donc

(1) Pour comprendre à quel point l'analyse des modifications de la Porte présentée par M. de Nesselrode dut embarrasser les gouvernemens français et anglais, il faut lire une dépêche du 10 septembre adressée par lord Clarendon à lord Stratfort (part II, n° 88). Le commentaire Nesselrode n'était point encore connu. Lord Clarendon voulait amener la Porte à accepter purement et simplement la note de Vienne. Il écrivit à lord Stratford, pour être communiquée à Rechid-Pacha, une très longue dépêche où le sens de la note était discuté et expliqué dans le sens des modifications turques. Or ce sont précisément ces explications et ces interprétations, destinées à obtenir pour la note de Vienne le consentement de la Porte, que le commentaire Nesselrode vint nier, contredire et détruire. Après l'explication russe, la France et l'Angleterre ne pouvaient plus, avec consistance et bonne foi, insister auprès de la Porte pour obtenir son acceptation.

(2) Le comte de Buol, à Olmütz, aurait voulu complétement abandonner la note de Vienne; mais il rencontra chez M. de Nesselrode une répugnance invincible à se départir de cette base. M. de Buol imagina donc de conserver la note de Vienne, de presser la Turquie de l'accepter, mais d'adresser en même temps à la Porte une note signée par les quatre puissances dont la substance eût été à peu près ceci : « Les représentans des quatre puissances, après avoir reçu la promesse de la Porte qu'elle signera dans sa forme originale la note de Vienne, sont prêts à fournir à la Turquie une déclaration basée sur les assurances de sa majesté l'empereur de Russie, portant que sa majesté ne demande qu'une garantie générale des immunités déjà accordées à l'église grecque, et ne veut rien qui pût porter préjudice à l'indépendance et aux droits du sultan, ou qui impliquât le désir de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Porte, etc. »

Les objections que soulevait l'expédient de M. de Buol sont très finement présentées dans une dépêche de lord Cowley qui mérite d'être citée (4 octobre, part II, n° 124). On verra aussi dans cette dépêche l'empressement avec lequel le gouvernement français accueillait tout ce qui avait l'apparence d'un moyen d'arrangement et d'une espérance de paix :

« Dimanche, M. de Hübner a fait à M. Drouyn de Lhuys la communication attendue. Il a laissé à son excellence des copies de la note que les représentans des quatre puissances à Constantinople seraient chargés d'adresser à la Porte, et de la dépêche où le

chercher une autre base de conciliation. La conférence y était arrivée le 5 décembre 1853, et ces préliminaires d'arrangement, acceptés par la Porte, sanctionnés par les puissances qui passaient pour les plus favorables à l'empereur Nicolas, ont été repoussés par la Russie. Pendant six mois, la France et l'Angleterre ont donc cherché la paix; mais toutes leurs tentatives sont venues se briser contre l'intraitable orgueil de la Russie.

Tandis qu'elles s'efforçaient d'amener par la diplomatie le gouvernement russe sur le terrain d'un arrangement, les deux puissances occidentales ne cessèrent d'user de leur influence sur la Porte pour la modérer, la retenir, et retarder la guerre le plus longtemps possible. Ainsi, quand les provinces danubiennes furent envahies, les conseils de l'Angleterre et de la France décidèrent la Porte à ne point faire un cas de guerre de cette agression en pleine paix. Celui qui prit l'initiative de ce conseil, avant d'avoir reçu les instructions de son gouvernement, fut l'homme même que la Russie accusait d'exciter la fièvre belliqueuse des Turcs, ce fut lord Stratford. « L'occupation militaire d'une portion du territoire de l'empire ottoman sans

comte de Buol presse le gouvernement français d'adopter cette marche... M. Drouyn de Lhuys a dit à M. de Hübner qu'il bornerait pour le moment sa réponse officielle à la promesse d'examiner attentivement la proposition, avec le sincère désir d'y trouver la solution des difficultés actuelles de la question d'Orient; qu'avant d'en dire plus, il devait prendre les ordres de l'empereur, et connaître l'impression que la communication d'Olmütz aurait faite sur le gouvernement britannique.

« M. Drouyn de Lhuys vit l'empereur le même jour. Le lendemain matin (hier), M. de Hübner se rendit encore chez son excellence; il lui fut dit qu'aucune décision ne serait prise par le gouvernement français jusqu'à ce que le gouvernement de sa majesté britannique ait été consulté.

« Je vis M. Drouyn de Lhuys plus tard dans la journée; il me lut les communications d'Olmütz, et me rapporta ce qui s'était passé entre lui et M. de Hübner. Il me dit alors que l'empereur inclinait à regarder favorablement la déclaration proposée; que sa majesté pensait qu'elle gardait les points sur lesquels les gouvernemens français et anglais avaient le plus insisté, savoir la non-ingérence de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, ou tout droit revendiqué par la Russie d'obtenir pour les Grecs d'autres priviléges que ceux dont jouissent ou pourraient être appelées à jouir les autres communautés chrétiennes sujettes de la Porte; que sa majesté avait voulu qu'une communication fût faite dans ce sens au comte Walewski, qui aurait en même temps pour instruction de demander à votre seigneurie, si, dans votre opinion, il y aurait des objections à la déclaration proposée qui eussent échappé au gouvernement français, d'avoir la bonté de les lui indiquer.

« M. Drouyn de Lhuys me demanda naturellement alors ce que je pensais de la proposition. Je répondis que n'ayant point encore connaissance de l'impression qu'elle avait produite sur mon gouvernement, aucune observation de ma part ne devait être prise comme ayant un caractère officiel.

« Il y a, dis-je, plusieurs points à considérer : la nature de la déclaration, la valeur qu'elle a, et, supposé que ces points soient résolus d'une manière satisfaisante, le moment et la façon de la faire connaître à la Porte. Par rapport à la nature de la dé-

le consentement de la Porte, écrivait-il le 20 juin, justifierait sans doute le recours aux hostilités; mais la conservation de la paix aussi longtemps qu'il est possible de la conserver avec une chance de terminer par des négociations le différend actuel est d'une si grande importance, que je n'ai point hésité à conseiller la prudence à l'approche de l'invasion des principautés (1). » On aurait pu croire qu'en envoyant leurs escadres aux Dardanelles, les deux puissances encourageaient les dispositions guerrières de la Turquie; mais les déclarations de nos ambassadeurs ramenaient à son vrai sens cette mesure de précaution. « Je parlai, écrivait encore lord Stratford en rendant compte d'une audience du sultan, de l'arrivée de l'amiral Dundas, avec l'escadre sous ses ordres, dans la baie de Besika, et j'expliquai à sa majesté impériale les sentimens amicaux et les vues éventuelles dans lesquelles une force aussi puissante avait été mise à ma disposition. Je lui donnai distinctement à entendre que la paix était le grand objet de la politique anglaise, comme elle était sans doute celui de sa majesté, et qu'en conséquence l'escadre britannique ne pourrait être appelée à rendre des services actifs que pour protéger l'empire ottoman contre un danger immédiat, et auquel on ne pour-

claration, il me semble qu'on nous demande de donner comme venant de la Russie des assurances dont nous n'avons pas connaissance officielle, tandis qu'on a pris grand soin de nous faire connaître officiellement un document d'un caractère et d'un sens bien différens. En fait, la déclaration nous donnerait plutôt le rôle d'avocats de la Russie que celui d'amis de la Porte. » Lord Cowley critiquait ici la valeur des termes de cette question, puis il reprenait : « Mais maintenant vient cette question : la Porte, après tout ce qui est arrivé et connaissant, comme les ministres turcs doivent certainement la connaître, l'interprétation donnée par le comte de Nesselrode à la note de Vienne, la Porte se contentera-t-elle de cette déclaration de la part de la conférence? Et si elle ne s'en contente pas, jusqu'à quel point les deux gouvernemens sont-ils disposés à combattre les objections continuées de la Porte à signer la note de Vienne? Je suis certain, dis-je, que le gouvernement de sa majesté n'ira pas aussi loin que le recommande le comte de Buol, et qu'il n'abandonnera pas la Porte à sa destinée parce qu'elle maintiendra son droit à avoir une opinion indépendante touchant un engagement aussi important que celui qu'on veut lui faire souscrire. Je demandai à M. Drouyn de Lhuys si l'empereur avait considéré ce côté de la question et la position où se trouveraient les deux gouvernemens, si, avec leurs flottes à Constantinople, ils pesaient sur la Porte pour lui faire accepter la note de Vienne, que la Porte persistât dans son refus, et que la guerre en fût la conséquence?

« M. Drouyn de Lhuys répondit qu'il n'avait pas posé catégoriquement la question à l'empereur, mais qu'il était convaincu (et il l'avait dit à M. de Hübner) que la France n'abandonnerait pas la Turquie parce qu'elle aurait maintenu son opinion sur son propre intérêt, tandis que l'acte d'agression de la part de la Russie demeurait le même, et il ajouta que la teneur générale des observations de l'empereur dans le cours de ces longues négociations lui donnait lieu de penser que sa majesté avait la même opinion. »

Le gouvernement anglais exprima les mêmes objections, et les propositions d'Olmütz, qui se réduisaient à proposer à la France et à l'Angleterre une inconséquence, avortèrent.

(1) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, nº 308.

rait parer par un autre moyen (1). » Lorsque la Russie eut rejeté les amendemens de la Porte à la note de Vienne, et lorsque le grand conseil fut convoqué à Constantinople pour se prononcer sur la déclaration de guerre, lord Stratford essaya encore de retarder une résolution suprême, et ne voulut laisser subsister aucune illusion dans l'esprit des ministres turcs.

« Le conseil, écrivait-il, dans sa séance d'hier, n'est pas encore arrivé à une décision irrévocable. Il devait se réunir aujourd'hui, et il existait encore une faible chance de prévenir un parti précipité.

« Pour saisir cette chance dernière, j'ai soumis à la considération de Rechid-Pacha la substance de la dépêche de votre seigneurie. Je lui ai appris avec quelle attention et quelle disposition amicale les modifications de la Porte ont été examinées par le gouvernement de sa majesté, et la conviction délibérée de votre seigneurie qu'elles n'ajoutent en réalité aucune garantie aux termes et à l'esprit de la note du comte de Buol. J'ai peint sous de fortes couleurs le danger auquel la Porte s'exposerait en jouant seule ses ressources contre toutes celles de l'empire russe. Je ne lui ai pas fait mystère des circonstances sous l'influence desquelles se trouve l'Europe, et qui interdisent à la Porte de compter sur une coopération active du dehors. Reconnaissant l'énergie réelle et imprévue que la Porte a déployée dans la prévision de la guerre, je rappelai au ministre ottoman quelques points faibles et surtout la pénurie financière sous laquelle la Porte sera obligée de lutter avec la Russie. Je ne lui cachai point que lors même que nos escadres paraîtraient dans la Mer-Noire, il ne fallait pas attendre de leur part un secours efficace pour forcer les Russes à évacuer les principautés, et pour empêcher les progrès d'une invasion en Bulgarie (2). »

Enfin, au moment où le désastre de Sinope devait naturellement exalter les sentimens belliqueux à Constantinople, lorsque, comme lord Stratford le rapportait dans sa dépêche du 5 décembre (3), Rechid-Pacha lui-même, sortant des habitudes pacifiques et conciliantes de son caractère, s'unissait de parole et de pensée aux plus violens de ses collègues, quand il y avait une sorte d'émulation guerrière entre le grand conseil, le ministère et le sultan, et une sorte de brigue jalouse de popularité entre ces trois pouvoirs qu'il fallait convertir aux idées de négociation et de paix (4), les représentans des quatre puissances, ayant à leur tête les ambassadeurs de France et d'Angleterre, parvenaient à faire adopter par la Porte des bases de paix ainsi appréciées par la conférence de Vienne dans son protocole du 13 janvier 1854 : « De plus en plus pénétrés de la gravité de la

(1) *Corresp.*, part I, nº 299.

(2) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon, septemb. 26, 1853. *Corresp.*, part II, nº 142.

(3) *Corresp.*, part II, nº 348.

(4) Lord Stratford to the earl Clarendon, decemb. 17, 1853. *Corresp.*, part II, 369.

situation et de l'urgence d'y mettre un terme, les soussignés expriment la confiance que la Russie acceptera la reprise des négociations sur les bases qui, dans leur opinion, en assurent le succès, et offrent aux deux parties belligérantes l'occasion de se rapprocher d'une manière digne et honorable, sans que l'Europe soit plus longtemps attristée du spectacle de la guerre. »

En regard de cette conduite, quel contraste que l'attitude de la Russie! Depuis l'invasion des principautés jusqu'à l'affaire de Sinope, c'est toujours le même mélange de protestations pacifiques et d'audace agressive. Le gouvernement qui a eu l'initiative de ces complications qui troublent et inquiètent si profondément l'Europe est le seul qui ne fasse point une tentative, un pas vers la conciliation. Un pied sur le territoire turc, la Russie semblait regarder d'un air de pitié et de moquerie les efforts de tous ces diplomates occupés, de Londres à Constantinople et de Paris à Vienne, à éplucher et à peser ce qu'il fallait de mots pour remplir une note de vingt lignes; il était impossible de montrer plus de dédain pour ces actifs et féconds intérêts qui attachent à la paix l'Europe civilisée. Il était également impossible de manquer avec une persévérance plus systématique à ses assurances.

On a vu comment la Russie avait essayé de donner le change sur l'objet de ses armemens avant la mission du prince Menchikof; maîtresse des principautés, elle continua ce système de contradictions entre les paroles et les actes. Elle ne devait, disait-elle, qu'occuper temporairement les principautés; elle y respecterait les droits du sultan. M. de Nesselrode alla un jour jusqu'à dire à sir Hamilton Seymour « qu'elle les rendrait à la Porte dans un meilleur état que celui où elle les avait trouvées (1). » Le premier soin de la Russie, une fois qu'elle y fut entrée, fut au contraire de ne rien laisser subsister des liens qui unissaient les principautés au sultan. Tout rapport avec le gouvernement turc fut interdit aux hospodars, qui furent bientôt forcés de se retirer. Le tribut dû à la Porte fut confisqué; la milice locale fut incorporée dans l'armée russe.

Dans sa circulaire du 20 juin, le comte de Nesselrode avait dit : « Sciemment et volontairement nous ne chercherons à exciter aucun soulèvement parmi les populations chrétiennes de la Turquie. » Au mois d'août, lord Clarendon était obligé de lui demander des explications sur les menées des agens russes qui répandaient à profusion en Bulgarie, traduits dans les dialectes du pays, les manifestes et les circulaires russes, en annonçant la guerre religieuse (2). Peu de

(1) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon, august 12, 1853. *Corr.*, part II, nº 60.
(2) The earl of Clarendon to sir G. H. Seymour. *Corresp.*, part II, nº 64.

temps après, un consul russe, M. Mutchin, se rendait à Belgrade sans *bérat* du sultan, et nouait en Servie contre le gouvernement turc des intrigues qui inquiétèrent l'Autriche elle-même.

Lorsque la Russie eut rejeté la note de Vienne et que la Turquie lui déclara la guerre, M. de Nesselrode dit à sir Hamilton Seymour : « Voici notre situation en peu de mots : la guerre nous est déclarée par la Turquie; nous ne publierons probablement pas de contre-déclaration, nous ne ferons aucune attaque contre la Turquie; *nous resterons les bras croisés,* uniquement résolus à repousser toute agression faite contre nous, soit dans les principautés, soit sur notre frontière d'Asie, que nous avons renforcée. Nous passerons l'hiver ainsi, prêts à recevoir toutes les ouvertures de paix que pourra nous faire la Turquie (1). » M. de Nesselrode confirmait quelques jours après cette assurance dans une dépêche adressée au baron de Meyendorff : « Pour ne rien faire qui puisse entraver le succès de cette dernière tentative de conciliation (un projet de la conférence de Vienne), l'empereur, nonobstant la déclaration de guerre de la Porte, compte ne rien changer à son attitude actuelle. Nos troupes auront l'ordre de rester sur la défensive, attendant l'attaque des Turcs et les repoussant s'il y a lieu (2). » La Russie avait donc formellement promis à l'Europe de rester sur la défensive. Peut-être cette magnanime promesse n'avait-elle d'autre cause que la conviction où était le cabinet russe (« je le sais de source certaine, » écrivait sir Hamilton Seymour) que les armées turques ne pourraient pas tenir ensemble jusqu'au printemps. Quoi qu'il en soit, la France et l'Angleterre durent en prendre acte. Lorsque leurs flottes entrèrent dans les Dardanelles, elles durent veiller à ce que, dans la sphère d'action de leur marine, cette promesse ne fût point violée. Au commencement d'octobre, les deux gouvernemens envoyèrent sur ce point à leurs ambassadeurs et à leurs amiraux des instructions précises, dont la lettre suivante de lord Clarendon à lord Stratford pourra donner une idée :

« Mylord,

« Il sera nécessaire que l'amiral Dundas informe l'amiral russe commandant à Sévastopol que si la flotte russe sortait de ce port pour débarquer des troupes sur une portion quelconque du territoire turc, ou pour commettre un acte d'hostilité ouverte contre la Porte, ses ordres sont de protéger contre de pareilles attaques les états du sultan. Il exprimera l'espoir que l'amiral russe n'aura recours à aucune mesure qui pourrait mettre en danger les relations pacifiques de la Grande-Bretagne et de la Russie.

(1) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon, oct. 14, 1853. *Corresp.*, part II, nº 171.
(2) *Corresp.*, inclosure in nº 182.

« Une communication semblable sera probablement faite en même temps par l'amiral français (1). »

Pour mieux préciser la nature de la protection garantie ainsi par nos escadres, lord Clarendon avertissait lord Stratford le 18 octobre que les flottes ne devaient pas s'opposer au transport des troupes russes par mer d'un point à un autre du territoire russe, mais devaient intervenir uniquement dans le cas où une attaque navale serait dirigée contre la Turquie (2). Sir Hamilton Seymour fit part de ces instructions à M. de Nesselrode le 27 octobre; il lui indiqua les cas où les vaisseaux russes ne seraient point inquiétés, et ceux dans lesquels « la force serait repoussée par la force (3). » Les promesses d'attitude défensive de la Russie avaient donc été prises au mot; elle avait été prévenue que les escadres de France et d'Angleterre avaient ordre d'employer au besoin la force pour les faire observer. La Russie couronna pourtant par la surprise et l'incendie de la flottille de Sinope, qui étaient un défi jeté à nos escadres et à leurs instructions, la longue série de ses agressions obstinées et de ses paroles violées. Enfin, lorsque sous l'impression de cet épouvantable événement la France et l'Angleterre, défendant le droit et l'humanité, ont été obligées de prendre, suivant le mot anglais, le commandement de la Mer-Noire, la Russie du même coup refuse les dernières propositions d'arrangement que lui recommandaient les quatre puissances, rompt les relations diplomatiques avec la France et l'Angleterre, et brave, avec le désespoir de l'orgueil, la guerre européenne.

IV.

Nous nous arrêtons. Nous croyons que cette analyse des documens diplomatiques suffit, quoique bien écourtée, pour éclairer complétement quelques-uns des principaux points de cette vaste question, et pour démontrer la moralité de la position où se trouve la France en face des graves complications qui vont s'ouvrir. Nous n'avons pas la pensée d'entrer ici dans les nombreuses considérations que soulève la perspective d'une lutte de l'Europe occidentale avec la Russie en Orient; mais qu'on nous permette de constater brièvement quelques-uns des résultats de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer.

(1) *Corresp.*, part II, nº 134.
(2) *Corresp.*, part II, nº 152.
(3) *Corresp.*, part II, nº 206,

Il ne peut plus y avoir d'incertitude sur les projets prémédités de la Russie et sur la vraie cause de la guerre. Sans doute, tout en parlant sans cesse de la constitution chancelante et délabrée de l'empire turc, la Russie n'était point décidée à ouvrir la succession des Osmanlis et à y prendre sa part l'épée à la main. Elle consentait bien à laisser vivre encore nominalement l'autorité des sultans à Constantinople, mais à la condition que la portion la plus considérable de cette autorité lui serait transmise par donation entre vifs. Munie du protectorat des Grecs, elle aurait laissé se mûrir son influence sur les douze millions de chrétiens de la Turquie d'Europe, elle les aurait préparés et conduits à son autorité par la pente adoucie de la protection. La Turquie d'Europe lui eût appartenu moralement, et Constantinople eût été à elle quand, l'occasion aidant, elle l'eût voulu. Toute l'Europe, qui ne veut point que Constantinople tombe jamais entre les mains des Russes, a donc bien fait et fera bien de lutter pour que cet acheminement de la Russie par le protectorat à la conquête ne se puisse point accomplir.

Avant la publication de ces documens, des doutes s'étaient élevés dans certains esprits sur la position de la France. On entendait dire (et c'était déjà une douleur pour les patriotes sincères et les hommes réfléchis de voir émettre de pareilles assertions) que la France était désintéressée dans cette question, qu'elle allait épouser une querelle qui ne la regardait point, qu'il n'y avait d'antagonisme naturel en Orient qu'entre la Russie et l'Angleterre, qui tremble pour l'Inde; que nous avions tort de nous mettre à la suite de l'Angleterre, que des deux alliances la préférable était pour nous celle de la Russie, etc.

L'opinion qui ne veut voir de compromis par l'arrivée des Russes à Constantinople que l'intérêt du commerce anglais et de l'Inde est certes bien superficielle et peu digne d'arrêter l'attention des hommes politiques. Faisons pourtant justice en passant de ce vulgaire lieu commun.

Ceux qui disent que la Russie cherche à atteindre l'Inde anglaise par Constantinople ignorent complétement, à ce qu'il paraît, l'esprit de la politique russe depuis Pierre le Grand. Les hommes d'état russes, on peut s'en assurer en lisant tous les documens émanés d'eux qui sont arrivés à la publicité, se sont toujours révoltés contre la prétention plusieurs fois manifestée par des politiques européens de faire dériver sur l'Asie l'activité et le développement de leur nation. L'Asie est le point de départ de la Russie; le but où elle a toujours tendu est l'Europe; elle ne veut pas être refoulée sur son point de départ. C'est pour devenir, de nation asiatique, peuple européen qu'elle a pris au nord la Finlande, au centre la Pologne,

et c'est pour devenir encore plus européenne qu'elle veut arriver à Constantinople. Serrer l'Europe sur sa poitrine par la Pologne et avancer ses deux bras l'un dans la Baltique, l'autre dans la Méditerranée, voilà le travail de sa politique séculaire. Elle suit en cela une de ces lois fatales de l'histoire qui attirent les peuples nouveaux vers la civilisation. Vous qui dites que la question d'Orient est une question anglaise, regardez la carte : il est douteux que Constantinople soit la route de l'Inde, mais il est sûr que Constantinople est la clé de la Méditerranée. Entre Constantinople et Calcutta, vous verrez des déserts immenses, d'inaccessibles montagnes et tout un continent à traverser par les défilés les plus difficiles, gardés par les plus belliqueuses nations. Entre Constantinople et l'Italie, et l'Afrique et nos propres rivages, il n'y a que la plus attrayante et la plus facile des mers. La question de la prééminence en Asie ne peut se vider qu'en Europe; pour menacer l'Angleterre dans l'Inde, il faudra que la Russie l'ait vaincue en Europe, et pour la vaincre qu'elle ait fait de nous ses satellites. Ceux d'ailleurs qui voient dans l'Inde toute la fortune de l'Angleterre ignorent autant le génie anglais qu'ils méconnaissent l'ambition russe et qu'ils font bon marché des destinées françaises. Si l'Angleterre était attaquée dans l'Inde, il lui resterait, à elle nation insulaire, dans les mers du monde qu'elle peuple de ses colonies avec une fécondité gigantesque, il lui resterait une sphère d'expansion indéfinie. Si la Russie arrivait à Constantinople, nous, au contraire, nation continentale, qui devons aujourd'hui notre influence en Europe autant au principe émancipateur dont nous portons le drapeau qu'à notre position géographique, nous rencontrerions en face de nous le principe le plus contraire au nôtre, fortifié par un agrandissement de puissance irrésistible; nous n'aurions plus à choisir qu'entre une honteuse vassalité ou une lutte aussi terrible que le heurt de deux religions et de deux civilisations.

Si donc l'intérêt de la France lui commande d'empêcher l'établissement de la Russie à Constantinople, la plus simple prévoyance lui faisait une loi de s'opposer à la concession du protectorat des Grecs que voulait avoir la Russie. Ajourner une difficulté pareille par faiblesse, c'eût été la léguer plus terrible, et peut-être insurmontable, à l'avenir. Du reste, la témérité de la Russie et son mauvais vouloir contre nous ne nous ont pas laissé la faculté d'hésiter. Il ne nous a pas été permis, on l'a vu, en présence de cette question, de discuter s'il nous convenait de nous y engager, de quelle façon nous y entrerions, et avec quels alliés. Nous n'avons eu à nous mettre à la remorque d'aucune autre puissance. Nous avons été directement et personnellement pris à partie. Les projets de la Russie menaçaient

les intérêts généraux de l'Europe aussi bien que les nôtres; mais l'empereur Nicolas a espéré tromper l'Europe, en rejetant sur nous la responsabilité de ses ambitieux calculs. Pour que la question ne parût point européenne, il a d'abord essayé de la faire française. Il est venu nous chercher à propos des lieux-saints une injuste chicane dans laquelle il a cru pouvoir envelopper et faire passer inaperçue sa colossale entreprise contre la Turquie. La France ne pouvait donc point ne pas regarder comme sienne cette querelle. Cette conduite lui a, grâce à Dieu, réussi, et, par un juste retour, les défiances que la Russie excitait contre nous se sont dirigées contre elle, et c'est contre elle que s'est formé le concert européen dont elle avait voulu nous exclure.

Dans cet heureux revirement, plus trompée d'abord que les autres puissances, l'Angleterre s'est ralliée la première à nous avec une loyauté, une énergie et un ensemble dont la France doit lui être reconnaissante (1). Toute sa conduite dans cette affaire prouve la sincérité des efforts pacifiques de l'Europe. Les hommes d'état qui sont aujourd'hui au pouvoir en Angleterre avaient fait de la paix, depuis plusieurs années, la base de leur politique. C'est par la paix et pour la paix qu'ils tentaient et continuaient ces grandes expériences économiques qui augmentaient chaque jour l'élasticité de l'industrie anglaise et la prospérité des revenus publics. La paix, on peut le dire, était à la fois leur politique, leur carrière, leur ambition, leur gloire. Ce gouvernement avait pour chef le plus respecté des anciens amis de sir Robert Peel et le plus conciliant des diplomates européens. Jamais cabinet n'avait donc offert plus de gage de ses dispositions pacifiques. On l'a vu toujours prêt à toutes les concessions honorables et se préoccupant même de ménager autant que possible l'amour-propre de l'empereur de Russie. Il n'a pas craint de compromettre dans son pays sa popularité et son existence par la persistance de ses efforts et de ses espérances pacifiques. Quand donc un tel gouvernement s'est vu obligé d'accepter successivement toutes les mesures de précaution et de fermeté dont la France a pris l'initiative, quand un premier ministre comme lord Aberdeen et un ministre des affaires

(1) Nous avons montré, pièces en main, les tentatives faites d'abord par la Russie auprès de l'Angleterre pour empêcher l'alliance des deux puissances maritimes. Si le gouvernement français avait publié toutes les correspondances diplomatiques, il est probable que nous y verrions la contre-partie de ce jeu. Nous savons que le gouvernement russe a fait des efforts pour nous détacher de l'Angleterre. Nous pourrions citer le nom de la petite cour allemande où M. de Nesselrode avait essayé de nouer une intrigue dans ce sens, en faisant faire des ouvertures par l'envoyé russe auprès de cette cour au chargé d'affaires français.

étrangères comme lord Clarendon en sont venus à désespérer de la paix et à se préparer à la guerre, il faut bien avouer qu'il y a en Europe une seule volonté opposée à la paix, celle de l'empereur de Russie.

En exprimant cette conclusion, nous ne voulons point sortir, vis-à-vis de l'empereur Nicolas, de la modération que nous avons observée dans le cours de ce récit. Le dénigrement serait une petitesse envers un tel adversaire, et l'invective est indigne de la gravité des circonstances. L'avouerai-je? on ne peut se défendre d'une certaine compassion pour l'homme, quand on songe à la situation où s'est placé le souverain. Il y a vraiment quelque chose de tragique dans la crise qui va commencer pour la Russie. L'empereur Nicolas a toujours eu pour son pays de grandes et nobles ambitions; il avait toujours cherché, et il avait souvent réussi à exercer une prépondérance politique dans les affaires de l'Europe; il rêvait plus peut-être. Qui sait, quand il alla prier à Rome au tombeau des apôtres, s'il ne crut pas entrevoir dans l'avenir de bien autres triomphes pour l'église orthodoxe que ceux qu'il chargeait, il y a un an, le prince Menchikof de poursuivre à Constantinople? Eh bien! aujourd'hui l'œuvre de son règne s'écroule, et cette Europe, qu'il voulait pénétrer dans tous les sens, se ferme à lui de tous côtés et le cerne et l'isole dans son vaste empire. En Turquie, ses ancêtres lui avaient légué, avec la tradition de leurs ambitions, une influence qu'il avait lui-même accrue et qu'on croyait inébranlable. Aujourd'hui, soit que l'empereur Nicolas cède à l'Europe ou qu'il lui résiste, cette influence est également perdue. Quel échec et quelle douleur pour un cœur aussi fier que celui de l'empereur Nicolas! Vers la fin de ces négociations, M. de Nesselrode se plaignait un jour à l'ambassadeur anglais de ce qu'il appelait la partialité des cabinets européens contre la Russie. « C'est un parti pris, disait-il, de trouver mal tout ce que nous faisons. Attaqués de tous côtés, si nous prenons la parole pour nous défendre, on veut nous fermer la bouche. La Russie a toujours tort, la Porte a toujours raison. » Il s'attira cette réponse méritée de sir Hamilton Seymour : « Votre excellence doit se rappeler qu'à l'origine de cette affaire le gouvernement anglais a regardé la Russie comme seule blâmable, attendu que vous émettiez des exigences et que vous adoptiez des mesures violentes pour lesquelles vous ne fournissiez aucune raison. Ayant eu tort au commencement, chaque pas que vous avez fait dans la même voie vous a donné des torts nouveaux (1). » La situation actuelle doit renvoyer plus cruellement

(1) Sir Hamilton Seymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part II, n° 293.

ce reproche à l'empereur de Russie. Le refrain éternel de M. de Nesselrode à tous les momens de la négociation : « l'empereur ne peut plus reculer, son honneur est engagé, » n'est point une excuse. Pour une question d'amour-propre se croire forcé de mettre l'Europe en feu et de faire reculer la marche de son pays d'un demi-siècle! si cela était vrai, quel argument contre l'autocratie! Et qui le fournirait? Ce serait l'empereur Nicolas lui-même, lui le superbe contempteur de ces institutions libérales qui associent les peuples à leur gouvernement, et leur permettent d'échapper aux conséquences du caprice ou de l'entêtement d'un souverain.

Il nous est donc permis d'espérer, en finissant, que cette unanimité qui s'est faite si heureusement en Europe contre les desseins de la Russie existe, à l'heure qu'il est, complétement en France. La Russie a tout blessé parmi nous : le sentiment religieux, en nous disputant avec une jalousie de sectaire la place que nous réclamions pour les catholiques romains auprès du tombeau du Christ; le sentiment libéral, dont elle représente en Europe la négation la plus exclusive et la plus absolue; les intérêts matériels, dont ses exigences et son attitude ont brusquement refoulé l'essor; l'esprit de conservation, qu'elle compromet sur le continent tout entier par la plus égoïste et la moins légitime des ambitions. Devant cet ensemble d'intérêts nationaux lésés par la politique russe, et sous le jour qui montre à tous la position que la Russie a faite à la France, les dissentimens de partis et les préférences de système doivent disparaître. Nos cœurs, je le sais, seront tous dans cette guerre avec nos marins et avec nos soldats : ce n'est point assez; il faut qu'une conviction unanime les accompagne, la conviction qu'ils vont combattre pour une querelle française et pour le bon droit. En formant ce vœu, je suis bien sûr d'être l'écho de ces esprits libéraux qui, parmi les fidélités dont ils ont le culte, ont toujours placé en première ligne la fidélité à l'intérêt et à l'honneur de la France.

EUGÈNE FORCADE.

SCIENCES

DE L'ARROSEMENT DU GLOBE.

Ingenti motu stupefactus aquarum. (VIRGILE.)
Etonné du mouvement immense des eaux.

Και σφιν διος ομβρος αεξει. (HOMÈRE.)
Les plantes croissent par la pluie du ciel.

La chaleur et l'humidité, ou plus poétiquement le feu et l'eau, voilà la fertilité. Cette fertilité pour les plantes se traduit immédiatement en populations d'espèces animales, en passant des animaux qui se nourrissent de végétaux à ceux qui se nourrissent d'autres animaux. Dans les races supérieures, tout le monde connaît les herbivores et les carnassiers; c'est donc en définitive la production des végétaux qui est la base et le régulateur de la vie sur toute la terre. Depuis le petit nombre de siècles où l'homme civilisé a parcouru la terre entière, il a pu, aidé de la vaste science qui porte aujourd'hui le nom de météorologie, jeter un coup d'œil sur l'ensemble des phénomènes que la nature déploie sur ce grand théâtre, et souvent même l'art a pu aider la nature dans les localités où l'espèce humaine, assez forte par sa population, par ses lumières, par ses travaux, par ses machines, n'était pas réduite à l'impuissance de la faiblesse ou à celle de l'ignorance. Comme il est toujours bon de définir par énumération, je rappellerai au lecteur que la météorologie de notre globe avait été déjà esquissée en partie dans les diverses branches des sciences d'observation qui portaient les noms de géographie physique, de physique du globe, de connaissance des climats, de statistique des productions du globe, sans compter les divisions de l'économie politique, de la botanique, de la zoologie, de la géologie, de la physique, de la chimie, de la mécanique, qui avaient pour objet la vie et l'espace sur la surface de notre terre.

En circonscrivant aujourd'hui ces notions générales et en se renfermant dans le cadre déjà bien étendu de l'arrosement ou irrigation superficielle de

notre planète, nous examinerons par quelles voies la nature soulève les eaux des océans pour les répandre ensuite en pluies fertilisantes sur les diverses régions continentales et en former ensuite les rivières, qui ramènent à l'océan le surplus des eaux qui n'ont point été reprises par l'air ou employées aux besoins de la végétation. Dans cet examen, nous supposerons connues toutes les lois de la physique et de la météorologie, et nous admettrons encore que le lecteur a sous les yeux ou dans sa mémoire la disposition géographique des mers et des terres depuis le nord jusqu'au sud, et tout autour du globe depuis l'orient jusqu'à l'occident.

C'est un fait parfaitement établi que toute masse d'eau maritime, fluviatile ou marécageuse émet à tout degré de chaleur des vapeurs invisibles qui se mêlent à l'air qui repose sur ces eaux ou même sur les terrains humides. Ces vapeurs deviennent sensibles en bien des cas par les brouillards, par les nuages, qui souvent dessinent en l'air par un temps calme la forme des rivières, des étangs, des marécages, qui ont fourni ces amas de vapeurs devenues visibles. Je n'ai pas besoin de dire que plus la chaleur est grande, plus l'évaporation qui fait passer l'eau dans l'atmosphère est active, et que l'air des pays chauds contient beaucoup plus de vapeur d'eau que celui des zones glaciales. L'air à 30 degrés du thermomètre centigrade contient six fois plus de vapeur que l'air où le thermomètre est à zéro.

De même que la chaleur fait passer sous forme de vapeur invisible l'eau dans l'atmosphère, le refroidissement fait repasser cette vapeur à l'état d'eau liquide et sensible. C'est ce qu'on voit tous les jours lorsque l'on apporte dans une chambre échauffée des objets refroidis dans une pièce voisine où règne un froid vif : on voit tous ces objets se couvrir d'humidité. C'est ainsi que les riches cristaux apportés au dessert sur une table servie dans une pièce dont l'air est plein de vapeur par l'évaporation des mets, la respiration des convives et la combustion des lumières de toute sorte, sont immédiatement ternis par une épaisse couche de rosée fournie par la vapeur invisible de l'air environnant. Souvent, en entrant dans une salle de spectacle, les verres des lunettes refroidis par l'air du dehors sont obscurcis par un semblable dépôt d'humidité, qui est un véritable dépôt de rosée. Enfin les physiciens, en entourant un grand entonnoir de métal d'un réfrigérant convenable, en font ruisseler l'eau comme d'une petite source continue.

Nous signalerons donc, comme première cause d'arrosement de la terre, le dépôt d'humidité qui se fait de l'air chargé de vapeur sur la terre refroidie par son exposition à un ciel bien découvert où le sol envoie en pure perte la chaleur qu'il a prise le jour, et se refroidit par suite au point de provoquer le dépôt de la vapeur contenue dans l'air. On trouve cette puissante cause de refroidissement indiquée dans les écrivains de la plus haute antiquité, et notamment dans Homère. Avant la conquête française de l'Algérie, une des plus grandes souffrances des Européens captifs en Afrique était le froid des nuits claires, et cette cause y occasionne encore, comme en Égypte, en Perse et dans toute la zone torride, une quantité d'ophthalmies qui dégénèrent en cécité complète. Dans tous les pays où il ne pleut pas, la seule source d'arrosement naturel est donc cette rosée, qui, tout abondante qu'elle est dans certaines localités où l'air très chaud est par là même très chargé de vapeurs,

ne peut cependant être considérée que comme un bien faible arrosement, quand on la compare à ce qui résulte de la pluie. Dans plusieurs expéditions de nos troupes en Algérie, quand il s'agissait de châtier le brigandage des tribus insoumises, on ne pouvait mettre le feu à leurs champs de céréales qu'à une heure assez avancée de la journée, car les plantes étaient tellement imbibées de la rosée de la nuit, qu'il fallait attendre qu'elles eussent été desséchées par les rayons du soleil. Homère, cet excellent observateur, mentionne très exactement cette rosée fécondante, cette *thêlus éersé*, qui, dans les nuits des saisons les plus chaudes et dans l'absence de la pluie, humecte la terre d'une manière avantageuse.

Une cause de refroidissement bien autrement puissante et déjà indiquée dans un de nos précédens articles (1), c'est le transport d'une masse d'air humide dans les régions supérieures. Cet air, déchargé du poids des couches qui pesaient sur lui, se dilate considérablement, et, d'après une loi de physique bien connue, cette dilatation est accompagnée d'un refroidissement très grand. Ainsi, pour refroidir l'air et lui faire abandonner, sous forme de pluie, la vapeur qu'il contient, il suffit de l'élever à une certaine hauteur. Si cet air est déjà très humide, il suffira d'un très petit soulèvement pour qu'il abandonne par son refroidissement l'eau qu'il contient en abondance. C'est ainsi que dans nos contrées où règne le vent d'ouest, qui nous arrive après s'être chargé des vapeurs exhalées des courans chauds de l'Atlantique, il suffit de la saillie même du sol de la France et de l'arrêt qu'elle produit dans les courans de l'air maritime pour fournir les pluies qui alimentent le bassin de la Seine, celui de la Loire et celui de la Garonne, comme aussi les bassins moins étendus de la Somme, de la Charente et de l'Adour; mais c'est ici et d'après ce principe que l'on reconnaît l'action puissante des montagnes pour déterminer la production des nuages et les pluies qui alimentent la source de toutes les rivières dont le bassin s'étend jusqu'au pied de ces immenses saillies des continens.

En effet les masses d'air des mers et des plaines portées par les courans atmosphériques vers les montagnes glissent le long de leurs flancs et s'élèvent par suite à d'immenses hauteurs. Dès lors, ces masses se dilatent et se refroidissent prodigieusement. Deux cents mètres d'élévation donnent déjà 3 degrés de froid; qu'on juge d'après cela du froid qui doit résulter d'un soulèvement égal à la hauteur des Alpes, des Pyrénées, du Caucase, de la Cordillère occidentale des deux Amériques, ou de l'Himalaya d'Asie! Voilà la cause très simple qui fait des chaînes de montagnes le berceau et l'origine des grands fleuves, et déjà, avant de parcourir le globe entier, nous voyons les Alpes d'Europe donner, par le vent humide de sud-ouest, naissance à deux fleuves : le Rhône et le Rhin. Par le vent d'est, ces mêmes Alpes font déposer l'eau qui alimente l'immense bassin du Danube, et enfin, par le vent chaud et humide du sud, la barrière élevée des monts qui sont au nord de l'Italie fait déposer toute l'eau du bassin du Pô et des autres tributaires de l'Adriatique. Le Psalmiste a dit très bien : *Rigans montes de superioribus suis;* c'est l'élévation du sommet des montagnes qui est la cause de leur irrigation.

(1) Voyez la livraison du 15 décembre 1853.

Les neiges perpétuelles qui couvrent les sommets des hautes montagnes et dont la fonte alimente abondamment les rivières n'ont point d'autre origine. L'air soulevé à ces grandes hauteurs se refroidit tellement qu'il y dépose non-seulement de la pluie, mais même de la neige. Aussi les rivières dont la source remonte jusqu'aux neiges perpétuelles ont-elles une crue d'été provenant de la fonte de ces neiges, comme une crue d'hiver résultant des pluies de cette saison. Sans entrer dans les théories physiques où l'on trouverait la raison du froid qui accompagne l'expansion de l'air qui, poussé par le vent, aborde les sommets des montagnes, nous citerons l'expérience des mines de Schemnitz, où l'air humide jaillit d'un réservoir dans lequel il est fortement comprimé. Au sortir du robinet qui lui donne issue, cet air, débarrassé de la pression énorme qui pesait sur lui, se dilate tout à coup avec un sifflement intense. Au moment où il sort, et près de l'orifice du robinet, le courant d'air est encore transparent et invisible. Un peu plus loin, il s'est dilaté et refroidi, et c'est déjà un nuage ou brouillard. Plus loin encore et plus dilaté, il donne les gouttes d'eau d'une véritable pluie. Enfin, quand il a pris toute son expansion, il laisse échapper de la neige et de la glace qui s'attache aux corps qu'on lui présente. Ainsi une masse d'air transparente dans la plaine et poussée par le vent de bas en haut le long des flancs d'une montagne devient nuage à une certaine hauteur. Cette masse, à une hauteur plus grande, donne de la pluie, et si la montagne est assez haute, elle en couvre le sommet d'une couche de neige. Pour ne laisser rien d'indécis dans une si importante question, je dirai que M. le colonel d'état-major Rozet, dans ses admirables travaux géodésiques des Pyrénées, a bien voulu, à ma prière, s'assurer *expressément* que l'air poussé par le vent se refroidit considérablement en montant le long des pentes des flancs des montagnes. Ayant placé deux observateurs munis de thermomètres, l'un en bas, l'autre en haut d'une vaste pente bien graduée et par un vent bien constant et bien réglé, il a vu que l'air, en passant de la station inférieure à la station supérieure, baissait d'un grand nombre de degrés. Ainsi cette belle et concluante observation montre que sans théorie aucune, sans avoir recours à des expériences de cabinet d'une assimilation contestable, en l'absence de tout nuage, sans autre influence que l'ascension de l'air, celui-ci se refroidit considérablement, et dans les premières hauteurs ce refroidissement, comme nous l'avons déjà dit, est d'environ 3 degrés pour 200 mètres. Nous regarderons donc désormais les montagnes et en général toutes les causes de soulèvement des masses atmosphériques comme la cause du refroidissement de ces masses et de la pluie et de la neige qu'elles déposent. Avec ces principes et la connaissance des vents régnans dans chaque région du globe, nous sommes en mesure d'en reconnaître l'arrosement universel.

Tout le monde sait que dans la zone torride, de part et d'autre de l'équateur et entre les deux tropiques, il règne un vent d'est constant, lequel est connu sous le nom de vent alisé. Ce courant aérien, après avoir balayé l'Atlantique en allant de l'Europe et de l'Afrique jusqu'à l'Amérique tropicale, arrive à l'immense bassin de l'Amazone, qu'il remonte jusqu'à la Cordillère du Pérou. En s'élevant à l'immense hauteur de cette barrière, qui va du nord au sud, il dépose presque toute son humidité, et le résultat de ce dépôt, ce

sont les deux grands fleuves connus sous les noms d'Orénoque et d'Amazone. Par-delà la Cordillère sont les plaines de Lima, où l'air redescend sec et comprimé par cette descente, et où par suite il ne pleut jamais. Après avoir traversé l'immense Océan Pacifique et avoir repris de l'humidité, le vent alisé, toujours marchant à l'ouest, aborde la Cochinchine et le pays de Siam et y dépose d'immenses cours d'eau. Enfin, traversant la mer des Indes, il atteint en Afrique la contrée montagneuse où sont les sources du Nil, et s'y dépouille de la vapeur qu'il contenait pour souffler ensuite à l'état de vent sec sur les déserts de l'Afrique intérieure. On aura de même l'explication de l'arrosement du bassin du Gange en se rapportant à la mousson qui porte pendant la moitié de l'année l'air chaud des mers de l'Inde vers les versans méridionaux de l'Himalaya, pour y déposer l'énorme masse de vapeur que cet air contient en vertu de sa chaleur très grande. L'air qui part du golfe du Mexique et qui remonte au nord au travers de l'Amérique septentrionale pour aller rejoindre le courant d'air dirigé en sens contraire, et qui souffle des États-Unis vers la France et l'Europe, donne naissance au Mississipi, au Missouri et à tous leurs affluens, dont la masse d'eau rivalise avec celle de l'Amazone. En un mot, partout où les vents dominans amèneront un air chaud et humide destiné à s'élever dans l'atmosphère, il y aura pluie et irrigation du sol.

La limite de hauteur des neiges éternelles qui couronnent les hauts sommets des chaînes de montagnes offre cette particularité, que des deux côtés de la chaîne souvent la neige ne se tient pas à la même hauteur. C'est ainsi que les pentes méridionales de l'Himalaya, qui regardent la mer des Indes, sont beaucoup plus chargées de neiges que les pentes opposées, et que ces neiges commencent à une bien plus petite hauteur. Il en est de même des Alpes scandinaves, dont les flancs occidentaux, qui font face à l'Atlantique, ont la neige éternelle à une bien moindre hauteur que les pentes orientales, qui regardent la Russie. Dans l'un et dans l'autre de ces cas, c'est le côté qui reçoit l'air chaud et humide qui se couvre le plus abondamment de neige, car la mer des Indes d'une part est à un degré de chaleur bien supérieur à celui des plaines élevées et froides du Thibet, qui borde au nord la chaîne de l'Himalaya, et d'autre part les vents d'ouest, qui arrivent chauds et humides après avoir passé sur les courans chauds du nord de l'Atlantique, sont bien supérieurs en température et en quantité de vapeur aux vents secs et froids qui arrivent de l'est aux Alpes de Norvége.

Quand on considère l'ensemble de notre globe, on reconnaît que la nature a tout fait pour établir une distribution égale de chaleur et d'humidité, ou plutôt pour compenser les inégalités qui existent et les restreindre dans certaines limites. Ainsi les couches d'air intertropicales soulevées par la chaleur d'un soleil vertical vont se déverser vers les deux pôles par-dessus les couches intermédiaires, et par contre des masses d'air frais arrivent pour les remplacer des deux pôles vers l'équateur en rasant le sol près de la surface. Les masses déversées supérieurement portent vers les pôles leur chaleur et leur humidité surabondante, et celles qui reviennent vers l'équateur y tempèrent l'excès de la chaleur solaire. Tous ces grands mouvemens de la chaleur et des eaux y sont variés de mille manières par la forme du terrain, la présence des montagnes, et par la distribution bizarre des mers et des conti-

nens. Au reste, comme sur notre terre les continens ne sont à peu près que le quart de la surface totale, on voit que c'est principalement sur le régime des mers que doit se régler la distribution de la chaleur et des eaux. Ainsi les vents d'ouest, qui donnent à l'Europe un climat si exceptionnellement beau et qui permettent de cultiver l'orge jusque dans les latitudes élevées du Cap-Nord, parce qu'ils nous apportent la chaleur du *gulf-stream*, dont ils touchent les eaux dans leur course, font exactement le même effet pour le fertile climat de l'Orégon, sur lequel ils apportent la chaleur du contre-courant d'eau chaude qui occupe le nord de l'Océan Pacifique, comme le *gulf-stream* américain occupe le nord de l'Atlantique.

Les orages électriques ont été comptés par plusieurs auteurs parmi les plus puissans moyens d'irrigation de la terre. Il est certaines localités, la Jamaïque par exemple, où, dans certaines saisons, tous les jours à heure fixe, il éclate un violent orage de foudre qui se termine par une pluie abondante. Sans doute l'électricité, dont le principal rôle est de tenir écartés les corps qui en sont chargés, peut en se retirant laisser la voie ouverte au rapprochement des globules de vapeur et en permettre la précipitation; mais si l'on fait attention que dans toutes les localités à orages électriques, on voit à une certaine heure de l'après-midi monter l'air échauffé par le soleil du matin, et que cet air porté dans les hautes régions de l'atmosphère doit s'y refroidir énormément, on comprendra qu'il est inutile de recourir à l'électricité pour avoir la cause de la pluie qui suit cette ascension de l'air des plaines. C'est aussi cette même ascension qui produit l'électricité, car si l'on place au bout d'un bâton un corps quelconque bien isolé, par un temps bien clair et dans un lieu découvert, on verra qu'en élevant ce corps seulement de quelques décimètres, il donnera des signes manifestes d'électricité et même des étincelles, s'il est assez volumineux, et si on l'élève de quelques mètres au-dessus de la position qu'il occupait primitivement.

Ainsi, pour ne point passer trop légèrement sur ces pluies d'orages, si fertilisantes pour le sol, nous répéterons que la chaleur intense des rayons solaires, dilatant l'air de la surface du sol ou de la mer, le rend plus léger que l'air supérieur, et lui fait prendre ainsi un mouvement ascendant, en vertu duquel il s'élève en se dilatant et se refroidissant de plus en plus, et donnant, par suite, une précipitation d'eau abondante et presque subite. Telle est aussi l'origine des trombes, des *tornados*, et de tous ces météores désastreux produits par une violente aspiration de l'air opérée de haut en bas, tandis que l'air avoisinant, qui se précipite avec furie vers l'espace laissé vide par le soulèvement des couches devenues trop légères, renverse tout sur son passage. Quand on lit les mille relations des ouragans des Antilles et des typhons de la mer des Indes, où des forêts entières sont enlevées dans les airs, les plus solides édifices rasés jusqu'à leurs fondemens, les vaisseaux portés dans les terres, les poutres et les pierres lancées avec la vitesse des boulets de canon, enfin où le sol lui-même est dénaturé par le comblement des vallées, la destruction des collines et l'anéantissement des rivières, on a besoin de se rappeler que l'air, bien plus léger que l'eau, compense par une bien plus grande vitesse ce qui lui manque du côté du poids, et que, dans le choc des corps élastiques, la vitesse influe encore plus que la masse.

Ceci nous conduit à l'arrosement des pays qui ont ce qu'on appelle une

saison des pluies. Ce sont les contrées situées entre les tropiques, et où le soleil, deux fois l'an, passe perpendiculairement sur la tête des habitans, occasionnant en ces jours un excès de chaleur qui naturellement doit se traduire par une raréfaction énergique des couches qui reposent sur le sol, par l'élévation de ces couches, devenues trop légères pour porter les couches supérieures, et enfin par le refroidissement et la pluie qui suivent toujours ces effets produits par une cause quelconque. La plupart des gens du monde se figurent que c'est au moment où le soleil s'éloigne vers le midi que tombent dans l'Abyssinie les pluies diluviennes que les crues du Nil portent ensuite à la Méditerranée par ce débordement si célèbre qui fait la fertilité de l'Égypte. Il n'en est rien. C'est au moment où le soleil arrive à être perpendiculaire au-dessus d'une localité intertropicale, que la chaleur détermine la rupture d'équilibre qui occasionne l'élévation des couches et la pluie, comme nous l'avons déjà dit et répété plusieurs fois. Il est impossible de se faire une idée de la masse d'eau que versent les pluies *de saison* dans les bassins de l'Amazone et de l'Orénoque. Après les débordemens de ces fleuves et de leurs affluens, à plusieurs dizaines de mètres de hauteur, toute une contrée vaste comme l'Europe devient à la lettre une mer d'eau douce dont l'écoulement dans l'océan le dessale à une grande distance des côtes, et près de laquelle les immenses lacs de l'Amérique septentrionale ne sont que de petits étangs. Dans ce grand déploiement des forces physiques, où la nature, impérieuse et irrésistible dans son action, commande l'attention à l'homme, dont l'existence est menacée, la science d'observation progresse forcément, et les meilleurs physiciens sont les habitans eux-mêmes, dont la conservation dépend de la connaissance des vicissitudes des saisons. On a dit que les peuplades sauvages avaient recueilli plusieurs données scientifiques, invitées qu'elles étaient par le spectacle grandiose des eaux, des vents, des orages, et de tous les météores dans les régions tropicales. Il est bien plus probable que, leur pays devant être envahi tous les ans par les inondations ou par les pluies, elles en ont, plus par nécessité que par sentiment poétique, observé les effets, la marche et les pronostics.

En examinant le grand nombre de théories qui ont été avancées sur l'origine des rivières comme sur la cause de la pluie, on voit que la plupart des raisonneurs ont été préoccupés de l'idée que la masse d'eau qui tombe en pluies chaque année était insuffisante pour alimenter les vastes cours d'eau que nous offrent les divers bassins physiques qui partagent le globe; mais autant l'imagination est prompte à s'égarer dans des aperçus *primesautiers*, comme dirait Montaigne, autant le calcul mathématique est froid et infaillible dans ses déductions. Or nous savons dans plusieurs localités combien il tombe d'eau par an, et tenant compte de l'étendue de la contrée ainsi arrosée, on trouve cent fois plus d'eau qu'il n'en faudrait pour alimenter les rivières. On n'est donc plus embarrassé de trouver de l'eau; on n'est plus en peine de savoir ce que devient celle qui tombe, et dont une minime part s'écoule par les fleuves vers la mer. On voit facilement du reste que l'évaporation des terrains humectés doit renvoyer immédiatement dans l'atmosphère la majeure partie de l'eau qui tombe, et qui en général pénètre peu dans la terre quand celle-ci n'est pas très sablonneuse ou caillouteuse. Cette masse

d'eau, dont le poids mathématique confond l'imagination, reste donc toujours ballottée de l'atmosphère à la terre, tombant sans cesse en pluie pour remonter sans cesse en vapeur, retombant, remontant indéfiniment, ce qui, d'après la remarque d'un de mes auditeurs de salon (remarque produite avec la plus profonde conviction), doit être un rôle *fort ennuyeux* imposé à cette *malheureuse* masse d'eau!

Le lecteur a sans doute deviné que ce qui précède a été dit pour arriver à l'explication des fontaines, qui ne sont autre chose que des eaux de puits infiltrées dans des terrains sablonneux ou perméables, et arrêtées par des couches impénétrables de roc, de craie ou d'argile, sur lesquelles elles glissent jusqu'à ce qu'elles trouvent dans la pente une issue où elles viennent sourdre. C'est ainsi que les eaux des puits forés nous arrivent, entre deux couches imperméables, des extrémités de la Champagne, à plusieurs centaines de kilomètres de Paris. On a beaucoup écrit sur les fontaines qui se trouvent placées au sommet de certaines collines ou montagnes, et notamment sur les trois ou quatre fontaines indigentes d'eau qui se voient sur la butte Montmartre. Tout calcul fait, la quantité de pluie tombée sur cette petite localité, d'après les indications des pluviomètres, est bien plus que suffisante pour alimenter ces maigres sources, et là comme ailleurs on se demande ce que devient le surplus. On cite l'exemple d'un terrain pavé où l'on avait entassé des décombres qui, ayant été imbibés d'eau pendant tout l'hiver, produisirent pendant l'été une petite source permanente. C'était, comme pour les fontaines ordinaires, un réservoir d'eau où ce liquide s'était accumulé dans la saison pluvieuse, et qui se vidait peu à peu par un écoulement gradué.

J'arrive maintenant à la conclusion pratique de ces pages, — je veux dire à la formation des fontaines artificielles. C'est une des plus importantes applications de la météorologie, et, chose surprenante, qui n'a jamais été mise à exécution, malgré mes indications offertes au public ou réclamées par divers propriétaires, ou par diverses communes désireuses de se procurer cet indispensable objet d'universelle consommation, — de l'eau!

J'exposerai à mes lecteurs, que j'engage à tenter ces utiles essais, la construction des fontaines artificielles d'après le fameux Bernard de Palissy, lequel, il y a cent cinquante ans, est venu me prendre à moi, modeste académicien du XIXe siècle, cette découverte que je m'étais donné bien de la peine à faire. Il y a de quoi décourager tous les inventeurs, puisqu'on trouve des plagiaires dans le passé comme dans l'avenir! Pour donner plus de poids à mon devis, j'emprunte les bases de mes assertions à M. Seguin aîné, de notre académie des sciences de l'Institut, oracle qu'on peut consulter en toute sûreté.

Deux hectares dans la France, et notamment dans les environs de Paris, reçoivent à peu près par an 10,000 mètres cubes d'eau, dont la moitié peut être utilisée pour la fontaine artificielle, c'est-à-dire environ 5,000 mètres cubes. Or ce que les fontainiers appellent *pouce d'eau* est une fontaine qui fournirait aisément aux besoins de deux forts villages, hommes et bestiaux. Une fontaine donnant *un demi-pouce* d'eau fournit par an 3,650 mètres cubes d'eau (à raison de 20 mètres cubes par jour pour le pouce d'eau). C'est beaucoup moins que les 5,000 mètres cubes d'eau de pluie que l'on peut

utiliser avec deux hectares, en admettant une perte de moitié. Il faudrait donc bien moins de deux hectares préparés, comme nous allons le dire d'après M. Seguin, pour obtenir infailliblement une belle et utile fontaine. Voici en un mot mon extrême conclusion.

Choisissez un terrain de deux hectares ou de un hectare et demi, dont le sol soit sablonneux comme le bois de Boulogne et les autres bois qui entourent Paris, et qui offre de plus une légère pente vers un côté quelconque pour fournir ensuite un écoulement aux eaux. Faites dans toute sa longueur et au plus haut une tranchée d'un mètre et demi à deux mètres de profondeur sur environ deux mètres de large. Aplanissez le fond de cette tranchée et rendez-le imperméable par un pavé, un macadamisage, un fond de bitume, ou, ce qui est plus simple et moins coûteux, par une couche de terre glaise, substance commune dans les environs de Paris. A côté de cette tranchée, faites-en une autre pareille dont vous rejetterez la terre pour combler la première, et ainsi de suite jusqu'à ce que vous ayez pour ainsi dire rendu tout le sous-sol de votre terrain imperméable à l'eau de pluie. Plantez le tout d'arbres fruitiers et surtout d'arbres à basse tige, qui ombragent le terrain sablonneux et arrêtent les courans d'air qui tendraient à réabsorber la pluie; enfin pratiquez dans la partie la plus basse du terrain une espèce de mur ou contre-fort en pierre avec une issue au milieu. Vous aurez infailliblement une bonne et belle source qui coulera sans intermittence et suffira aux besoins d'un village entier ou d'un vaste château. Je n'ai pas sous les yeux le prix de revient calculé d'après le prix de la main-d'œuvre et des transports pour Paris et les départemens; mais je me souviens très bien que cette dépense était accessible à toutes les fortunes des particuliers dans l'aisance et de toutes les communes privées d'eau. La spéculation pouvait même s'en emparer pour faire le bien public avec l'utilité privée. Dans la forêt de Fontainebleau, si pauvre de fontaines pour les hommes et pour le gibier, où le sol est si sablonneux et la terre glaise si à proximité, comment n'a-t-on point encore pratiqué de fontaines artificielles? Dans un voyage que j'y fis vers 1845, je croyais avoir fait adopter cette idée à plusieurs des notables habitans ou des autorités de cette délicieuse résidence (1). Il est mille autres localités des environs de Paris que je pourrais également indiquer. Le sol, bien loin d'être rendu infertile par ces opérations, en devient plus meuble, plus facile à amender, et les arbres qu'il porte pour le protéger contre l'évaporation sont d'un bon produit et plantés dans les conditions les plus avantageuses. Tout particulier, toute commune, toute administration qui aura établi, n'importe à quels frais et sur quelle échelle, une fontaine artificielle, et qui pourra dire à tous : « Faites comme moi, et même mieux que moi, en évitant les inconvéniens que j'ai rencontrés et que je vous signale, » aura bien mérité de la société entière, et pourra se dire : *J'ai fait quelque chose d'utile!*

BABINET, de l'Institut.

(1) C'est surtout en Hollande que l'on devrait construire les fontaines artificielles de Bernard de Palissy, dans ce pays sans fontaines,

Quà Batavi fontem nescit arena soli,

suivant l'expression très exacte d'Huygens le père.

REVUE MUSICALE

L'ÉTOILE DU NORD, PAR M. MEYERBEER.

Un grand événement musical vient d'avoir lieu au théâtre de l'Opéra-Comique. L'auteur de *Robert le Diable*, des *Huguenots* et du *Prophète* a fait invasion dans le paisible domaine des Monsigny, des Grétry, des Boïeldieu, de M. Auber. *L'Étoile du Nord*, opéra en trois actes de M. Meyerbeer, a été représenté il y a quelques jours devant une nombreuse assemblée d'élus qui étaient heureux d'assister à une solennité promise depuis six mois, et qui fera certainement époque dans l'histoire de l'art. En effet, à quelque point de vue qu'on se place, soit qu'on approuve entièrement le système de M. Meyerbeer, soit qu'on en condamne les tendances, on ne peut méconnaître la portée de cette tentative d'un grand musicien pour franchir le détroit qui sépare l'Académie de musique, fondée par Louis XIV, du théâtre modeste qui naquit un jour du vaudeville émancipé. Ce sont là deux genres bien différens, qu'il est bon de maintenir séparés, et qui exigent des qualités si diverses, qu'il est rare de les trouver réunies dans un même compositeur. Si l'Opéra, tel qu'il existe en France depuis Lulli jusqu'à Gluck, et depuis Gluck jusqu'à Meyerbeer, est moins un théâtre national proprement dit qu'une grande institution dramatique, qu'une véritable *académie* ouverte à tous les talens de l'Europe,

> Où les beaux vers, la danse, la musique,
> L'art de tromper les yeux par les couleurs,
> L'art plus heureux de séduire les cœurs,
> De cent plaisirs font un plaisir unique,

il n'en est pas de même de l'Opéra-Comique. Ici, l'esprit et le sentiment se mêlent, la musique s'allie au dialogue dans des proportions plus ou moins grandes, qui ne doivent pas dépasser cependant certaines limites. Dans ce genre vraiment national, qui est une heureuse alliance de la comédie et de la musique, de la gaieté de l'esprit et de la sensibilité du cœur, on n'a vu

réussir jusqu'ici que des compositeurs français. Quelques musiciens italiens s'y sont essayés aussi, non sans bonheur : Duni au XVIIIe siècle, Cherubini, Spontini, et, de nos jours, Donizetti et Paër, dont *le Maître de Chapelle* est un petit chef-d'œuvre; mais ces exceptions ne font que confirmer la règle, car les Italiens, appartenant à la même race et à la même civilisation que nous, ont toutes les qualités nécessaires pour saisir les mêmes nuances et rire des mêmes contrastes. D'ailleurs il ne faut pas oublier que l'opéra-comique français est une imitation de l'opéra bouffe italien, et que Vinci, Pergolèse, Leo, Piccini, Sacchini et Rossini ont suscité Monsigny, Grétry, Dalayrac, Hérold et M. Auber. M. Meyerbeer est donc le premier compositeur allemand qui a voulu prouver que rien n'est inaccessible à la puissance du talent, et que la distinction des genres résulte moins de l'influence de la nature et de la nationalité que d'une juste appropriation de l'art au but qu'on se propose. Cette tentative d'un maître illustre, qui ne manquera pas d'imitateurs, vaut la peine qu'on l'examine de près et qu'on la juge sans complaisance.

Le sujet de *l'Étoile du Nord* est tiré de l'histoire de Russie. C'est l'épisode si connu de la liaison de Pierre le Grand avec une pauvre fille de Livonie, nommée Catherine, qu'il épouse, qu'il fait couronner, et qui lui succède à l'empire après sa mort. Née dans la petite ville de Marienbourg, Catherine, qui ne savait ni lire ni écrire, bien qu'elle eût été élevée par la charité d'un ministre protestant, fut faite prisonnière avec tous ses compatriotes et tomba entre les mains du général Tchérémetof, qui la céda au favori Menzikof. Elle plut à Pierre le Grand, qui la demanda à son favori et eut d'elle deux enfans, Anna en 1708 et Élisabeth en 1709. Dans la guerre contre les Turcs, qu'il entreprit en 1711, il voulut avoir avec lui Catherine, qu'il déclara publiquement son épouse, et qui lui rendit les plus grands services. Par son courage et sa présence d'esprit, Catherine sauva son armée d'une entière destruction; elle fut couronnée, et après la mort de Pierre le Grand, arrivée le 28 janvier 1725, Menzikof, qui était tout puissant, la fit proclamer impératrice de toutes les Russies. Elle mourut paisiblement sur le trône le 27 mai 1727, à l'âge de trente-huit ans. C'était une fort jolie femme, remplie de courage et de bon sens, qui n'oublia jamais ni sa première condition ni ses anciens amis. Pierre le Grand aimait surtout en elle l'enjouement et l'égalité du caractère, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des faiblesses pour un chambellan, nommé Moeus de la Croix, à qui Pierre le Grand fit trancher la tête. Il poussa même la cruauté jusqu'à la forcer de se promener sur la place du supplice et à contempler la tête de son amant, qui était attachée à un poteau. Cette terrible catastrophe avait tellement aigri Pierre le Grand contre Catherine, qu'on a tout lieu de croire que s'il ne fût pas mort presque subitement, il aurait pris des dispositions pour l'empêcher de lui succéder à l'empire. Voyons maintenant quel usage a fait M. Scribe de cette donnée historique, qui ne manque certainement pas d'intérêt.

Et d'abord la scène ne se passe pas en Livonie ou dans le village de Saardam, comme le voudrait l'histoire, mais dans la Finlande, près de Wiborg, où Pierre le Grand, qui voyage incognito, a été contraint de s'arrêter par une indisposition subite. Accueilli avec intérêt et soigné par une jeune fille nommée Catherine Skavronska, il éprouve pour cette enfant un sentiment

plus vif que la reconnaissance, qu'il serait heureux de voir partager. Séduit par les charmes et surtout par le caractère de cette jeune fille, dont il ne connaît pas l'origine, et qui vit modestement avec un frère de son commerce de vivandière, Pierre le Grand, sous le costume d'un ouvrier charpentier nommé Peters, s'établit en face de la maison de Catherine avec l'espoir d'attirer ses regards et de conquérir son amour. Nous voilà déjà bien loin du grand homme qui a fondé un empire immense, et dont le testament politique trouble encore aujourd'hui la paix du monde. Quoi qu'il en soit de cette belle invention de M. Scribe, Peters, pour mieux s'insinuer dans les bonnes grâces de Catherine, fait la connaissance de son frère George Skavronski, qui est aussi charpentier de son état. George possède un très joli talent d'agrément sur la flûte, qui fait le bonheur des jeunes filles du pays; il donne même des leçons, et Peters s'estime trop heureux d'être au nombre de ses élèves et de pouvoir tous les matins jouer de la flûte sous les fenêtres de Catherine. Pierre le Grand transformé en *pastor fido,* en une sorte de Tityre qui chante son amour sur des pipeaux rustiques... *recubans sub tegmine fagi!* je vous le dis, en vérité, il n'est que M. Scribe pour avoir de ces idées-là.

Peters, fort curieux de connaître tout ce qui se rattache à l'origine de Catherine, apprend, de son frère George, qu'ils sont nés tous les deux dans l'Ukraine, d'une diseuse de bonne aventure qui a prédit à sa fille une grande destinée. Devenue orpheline, Catherine a quitté le pays et s'est mise à voyager avec son frère, disant aussi la bonne aventure aux pauvres gens qui la consultaient, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans la Finlande, où cette fille intelligente et active a établi un petit commerce d'eau-de-vie qui lui procure une certaine aisance. George est même sur le point d'épouser la nièce du cabaretier Reynold, Prascovia, lorsqu'on apprend que le commandant d'un corps d'armée russe exige du village douze recrues, parmi lesquelles George doit être compris. Cet événement, qui renverse tout à coup le bonheur qu'éprouvait Catherine de voir son frère honorablement établi par un bon mariage, la décide à prendre un parti si extrême, qu'on a toutes les peines du monde à se l'expliquer. Sans plus songer à l'amour qu'elle commence à ressentir pour Peters, dont elle remarque l'énergie sauvage et réfrène les penchans grossiers, elle veut remplacer son frère, ne fût-ce que pour quinze jours, afin de lui donner le temps de conclure ce mariage, qui lui a coûté tant de peine à préparer. C'est ainsi que, sous les habits de son frère, Catherine va rejoindre le corps d'armée dont elle doit faire partie et que se termine le premier acte.

Le second acte se passe tout entier dans le camp de l'armée russe, dont les soldats s'amusent à des exercices militaires. Catherine, sous le costume d'un jeune conscrit tout nouvellement enrégimenté, monte la garde derrière la tente du général en chef. A sa grande surprise, elle voit son ami Peters buvant à perdre la raison avec son favori Danilowitz, qui n'est autre qu'un pauvre pâtissier qu'il a rencontré dans ce même village où il a connu Catherine. Celle-ci, ne pouvant s'expliquer la cause d'un tel changement de fortune (car son ami porte maintenant un bel uniforme de capitaine sous lequel Pierre le Grand a cru nécessaire de cacher sa grandeur), veut forcer la consigne et pénétrer dans la tente où elle voit un si triste spectacle pour son

cœur. Réprimandée pour son indiscipline, Catherine s'oublie jusqu'à donner un soufflet au caporal Gritzenko, qui la désarme et la fait arrêter. Ce fait ayant été rapporté au capitaine Peters, « qu'on le fusille, » répond-il au milieu de l'orgie et de l'ivresse, qui lui laisse pourtant assez de liberté d'esprit pour reconnaître dans la voix du jeune conscrit comme un vague ressouvenir de la femme qu'il aime. L'acte se termine par une grande scène où Pierre le Grand, menacé d'une conspiration militaire qui en voulait à ses jours, se fait reconnaître à ses soldats, les ramène au devoir et les conduit à la victoire contre les Suédois.

Très court, mais plus embrouillé encore que les deux autres, le troisième acte transporte la scène à Saint-Pétersbourg, où le tsar, entouré de tout le faste de la grandeur, ne peut oublier la pauvre Catherine, qu'il croit perdue pour toujours. Il a beau distraire sa douleur en faisant élever dans ses jardins la représentation fidèle du village où il a connu cette fille intéressante : il n'en est que plus malheureux de ne posséder qu'un souvenir. Enfin, par un de ces stratagèmes qui sont familiers à M. Scribe, Catherine se retrouve, mais hélas! ayant perdu la raison au milieu des cruelles vicissitudes qu'il lui a fallu traverser. La présence de son frère George et de sa femme, celle de ses amis de Finlande qu'on a fait venir, la vue des objets qui lui sont chers et les doux sons de la flûte, car la flûte joue un grand rôle dans la pièce, dissipent peu à peu les nuages qui avaient troublé son esprit. Catherine se réveille et tombe dans les bras de son maître et seigneur, qui la fait couronner impératrice de toutes les Russies; c'est alors qu'elle s'écrie dans son ravissement : *O ma mère, ta prédiction s'accomplit!*

On a pu voir par cette courte analyse que M. Scribe, en dédaignant la donnée de l'histoire pour suivre sa fantaisie, a commis une grande témérité; son poème de *l'Étoile du Nord* est certainement l'une de ses conceptions les plus faibles, et, sans quelques incidens de mise en scène, c'est tout au plus si la musique de M. Meyerbeer aurait pu sauver cet imbroglio du sort qu'il méritait.

Il y a dans toutes les directions de l'esprit humain deux ordres de génies : les génies spontanés ou héroïques qui s'illuminent tout à coup comme saint Paul sur le chemin de Damas, et les génies méditatifs et réfléchis qui ne trouvent la vérité qu'après de longues hésitations, comme saint Augustin, par exemple. Voyez Alexandre : il marche à la conquête de l'Asie avec trente mille hommes seulement, n'ayant aucun souci de laisser derrière lui la Grèce frémissante, et se fiant à sa fortune pour vaincre les obstacles qu'on pourra lui opposer. Rien n'est prévu dans ses plans de campagne; tout est livré à l'inspiration du moment; il s'avance audacieusement comme Achille, qu'il admire et dont il est la réalisation historique, et la glorieuse épopée du vainqueur de Darius confirme la vérité de celle d'Homère, qui lui a servi de modèle. Ce n'est point ainsi que procède César, génie déjà plus compliqué que celui d'Alexandre, son émule. Il ne lui suffit pas de soumettre les Gaules à la puissance romaine, il se préoccupe encore plus du résultat que pourront avoir ses victoires sur sa propre destinée. Du fond de la Batavie ou de la Bretagne, il écrit à ses amis pour qu'ils aient à s'occuper de lui, à l'appuyer de leur crédit auprès du peuple romain, dont il brigue les suffrages pour mieux l'enchaîner. Parmi les artistes, on peut remarquer les mêmes différences qu'entre les conquérans; là aussi, à côté des élus de l'inspiration et de l'enthousiasme,

on rencontre les maîtres de la réflexion. Les noms de Raphaël et de Léonard de Vinci, de Lesueur et de Poussin, de Haendel et de Sébastien Bach, de Mozart et de Beethoven, marquent dans l'art deux directions bien diverses, et peuvent servir à classer deux familles d'esprit très distinctes, qui de nos jours encore ont pour représentans l'auteur de *Guillaume Tell* et M. Meyerbeer.

C'est une physionomie bien curieuse que celle de Giacomo Meyerbeer. Né à Berlin le 5 septembre 1794, d'une famille riche et considérée, il se voua dès l'enfance à l'étude de la musique avec une passion ardente et tenace, qui sera le grand mobile de toute sa vie. Élève de l'abbé Vogler, l'un des hommes les plus savans et les plus originaux de l'Allemagne, condisciple et ami de Weber, qui ne le perdit pas un instant de vue, Meyerbeer, après avoir failli rester un admirable virtuose sur le piano, après quelques succès d'estime qui lui valurent les encouragemens de Salieri à Vienne, quitte l'Allemagne et s'en va tout droit dans le beau pays de la mélodie et de la lumière, où son esprit profond et sagace reçoit une impulsion nouvelle. Il arrive à Venise en 1813, juste au moment où le *Tancredi* de Rossini faisait tourner toutes les têtes. Il ne résiste pas plus que les autres à cette musique de la volupté, à ces *tanti palpiti e tante pene* que la Malanotte exhale de sa bouche adorable. Enivré d'un si merveilleux génie, qui semble renouveler les miracles de la fable antique, M. Meyerbeer s'enferme chez lui, travaille, médite, combine, et puis débute à Padoue en 1818, par un opéra italien : *Romilda e Costanza,* où le jeune maestro s'avoue le disciple du dieu vivant. Après d'autres essais plus ou moins heureux, M. Meyerbeer, qui veut avant tout de la célébrité, fait représenter en 1822, au théâtre de la Scala, à Milan, *Marguerite d'Anjou,* qui agrandit le cercle de sa renommée, et puis il retourne à Venise, où il donne, le 26 décembre 1825, *il Crocciato,* qui le consacre définitivement comme compositeur illustre.

Ce n'était encore là, pour M. Meyerbeer, que l'achèvement d'une première évolution. Lent à se décider et plus lent à concevoir, pensant, comme le disait Auguste, qu'on fait assez vite quand on fait bien, — *sat celeriter fieri quidquid fiat satis bene,* — il se prépara pendant cinq ans avant d'accomplir la grande transformation qui devait le rendre maître du premier théâtre du monde. Bien que son *Robert le Diable* fût presque terminé dès l'année 1828, il ne put être représenté à Paris que le 21 septembre 1831, avec un succès que n'ont point épuisé deux cent cinquante représentations. *Les Huguenots* furent donnés le 29 février 1836, et *le Prophète* dans le mois de mai 1849. Ces trois grands ouvrages, qui se succèdent ainsi périodiquement à chaque lustre, comme des astres qui obéiraient à une loi inflexible, sont la manifestation la plus complète du génie passionné, profond et temporisateur de M. Meyerbeer.

Entre le génie du musicien et le caractère de l'homme, il y a ici un lien qu'il faut indiquer. Tout ce qu'il est possible de prévoir et de soustraire aux caprices de la fortune est fixé d'avance, aussi bien dans la vie que dans les œuvres de ce maître ingénieux et profond. Ce n'est pas seulement un grand compositeur que M. Meyerbeer, c'est aussi, qu'on nous passe l'expression, un tacticien de premier ordre. Il ne livre rien au hasard, qui est pour lui un mot vide de sens, et lorsqu'il se décide à mettre au monde une de ces grandes conceptions dramatiques qu'il a couvées avec tant d'amour, il est à pe

près certain que l'existence lui sera douce et glorieuse. Toutes les chances favorables sont annotées par un procédé du calcul des probabilités qui ferait honneur à un Laplace ou à un d'Alembert. Esprit fin, caractère noble, généreux et prudent, plein de fermeté et de condescendance, de foi et d'hésitations, M. Meyerbeer porte dans ses œuvres ce mélange singulier de tendances et de qualités diverses, de grandes passions et d'effets curieux. Voyez-vous là-bas, dans cette loge éclairée par une lampe mystérieuse, ce petit homme courbé sur une partition manuscrite chargée de ratures et contenant deux et jusqu'à trois formules différentes de la même idée? C'est l'auteur illustre de *Robert le Diable*, des *Huguenots* et du *Prophète*, qui préside à la répétition générale, et qui, ainsi qu'un astronome dans sa tour solitaire, observe comment s'élèvera sur l'horizon le nouvel astre de sa pensée, qui s'appelle *l'Étoile du Nord*. Quelle est donc cette œuvre, résultat de tant d'efforts? Le procédé du maître nous est connu; il est temps d'en venir à son dernier ouvrage, qu'on nous permettra d'analyser en détail avant de l'apprécier dans son ensemble.

L'ouverture de *l'Étoile du Nord*, qui est celle du *Camp de Silésie*, opéra de circonstance qui fut donné à Berlin en 1844, débute par un rhythme bien accentué, sur lequel se développe une phrase ravissante qui reviendra plusieurs fois dans le courant de l'ouvrage, et que les flûtes et les clarinettes, entremêlées de quelques accords de harpe, récitent avec beaucoup de charme. A la péroraison de cette ouverture vient se joindre une fanfare d'instrumens de cuivre de M. Sax, qui éclate derrière le rideau, et qui donne à ce morceau de symphonie un caractère martial et assez original. Au premier acte, on remarque tout d'abord l'air que chante le pâtissier Danilowitz, futur prince de l'empire sous le nom de Menzikof, dont M. Scribe a placé la destinée dans ce premier plan, contrairement à l'histoire. Cet air, — *Achetez des tartelettes*, — est d'une mélodie facile et fort joliment accompagné. Il est suivi d'un très beau chœur: — *A la Finlande buvons*, — d'un rhythme saisissant et dramatiquement coupé, selon la manière bien connue du maître. Les couplets que chante Catherine, — *Le bonnet sur l'oreille et la pipe à la bouche*, — sont aussi charmans. La jeune fille, racontant la visite qu'elle vient de faire au père de Prascovia, qu'elle a demandée en mariage pour son frère George, imite de la voix et du geste l'accent du bonhomme, et donne lieu à une de ces peintures de la réalité physique qui sont la grande préoccupation de M. Meyerbeer. J'aime beaucoup moins l'air de Prascovia, — *Ah! que j'ai peur, que j'ai peur!* — que je trouve d'une vérité puérile, et qui ne vaut pas le joli quatuor qui en est la conclusion. Mais ce qui est ravissant, c'est la ronde — *Il sonne et résonne*, — chantée par Catherine sous le costume de bohémienne aux Cosaques qui l'écoutent, et dont elle arrête la fureur par ses incantations mélodiques. La réponse du chœur en accords plaqués est bien en situation, et forme un de ces tableaux poétiques qui sont le véritable objet de l'art. Ce morceau appartenait aussi au *Camp de Silésie*, et l'on assure que Mlle Lind le chantait d'une manière inimitable. Je passe sous silence le duo entre Catherine et Peters, — *De quelle ville es-tu?* — qui est d'une structure baroque et fort décousu, pour signaler celui des deux femmes, — *Ah! ah! quel dommage*, — dont la conclusion forme un joli nocturne. Les couplets chan-

tés par la fiancée Prascovia, avec accompagnement de chœur de femmes, — *La, la, en sa demeure,* — sont, à mon avis, le morceau le plus exquis et le plus original de ce premier acte, qui finit très heureusement par la prière de Catherine, jetant à la brise, avec de charmantes vocalises, les regrets de son cœur.

Le second acte est le plus important de l'ouvrage, et il prend même des proportions qu'on pourrait trouver excessives et assez peu motivées par l'action qui précède. Les soldats russes réunis dans le camp occupent leurs loisirs à chanter les prouesses de la guerre et les avantages de chaque arme. Une voix de ténor entonne la louange de la cavalerie, — *Beau cavalier, au cœur d'acier,* — qu'elle lance en avant sur une phrase bien accentuée avec l'accompagnement d'une brillante fanfare. La réponse du caporal Gritzenko, sorte de personnage épisodique placé là par M. Scribe pour faire rire un peu le parterre par ses lazzis tudesques, — cette réponse est plus originale encore, et l'ensemble avec l'accompagnement du chœur, où l'on remarque une belle phrase confiée aux ténors sur un rhythme accéléré qui exprime la marche militaire, forme un tableau d'un effet irrésistible. Le trio entre Pierre le Grand, son favori Menzikof, qui sont à boire dans la tente, et la pauvre Catherine qui monte la garde au dehors, ce trio, — *Joyeuse orgie,* — est assez bien venu, mais il est effacé par l'effet que produisent les couplets des deux vivandières, — *Sous les vieux remparts du Kremlin,* — qui simulent un duet soldatesque, où l'on remarque tout l'esprit, tout l'art de M. Meyerbeer, sans en excepter ses défauts, qui sont de viser avant tout à la vérité matérielle. Il est grand cet effet, et le morceau que nous signalons est redemandé avec enthousiasme. Le quintette qui succède à cette curiosité, — *Cessez ce badinage,* — est selon nous d'un meilleur goût et d'un meilleur style, bien qu'il soit un peu trop long. Le finale de cet acte est un morceau compliqué. Pierre le Grand, qui n'est encore connu que sous le nom du capitaine Peters, apprend, après avoir secoué son ivresse, qu'une conspiration militaire menace ses jours et les frontières de son empire. Il se présente hardiment à ses soldats, leur reproche leur insubordination, et se livre à leurs coups en se nommant. Les soldats tombent à ses genoux; l'armée alors entonne la marche sacrée, dont le thème est celui d'une vieille marche prussienne fort connue en Allemagne. Le chœur se tait, et l'on voit apparaître sur les hauteurs et au fond du théâtre deux régimens qui viennent au secours du tsar. Le régiment d'infanterie est précédé d'une petite musique composée d'un tambour, de quelques flûtes et de plusieurs clarinettes, qui exécutent une marche assez sauvage et d'un effet bizarre, tandis que le régiment de cavalerie est annoncé par une joyeuse fanfare d'instrumens de cuivre. Ces deux orchestres militaires, chacun dans un ton différent, se réunissent et se superposent à l'orchestre véritable, qui entame avec le chœur la marche sacrée, et produit une sensation multiple, où le bruit a le tort de trop dominer la pensée. L'effet de ce tour de force laisse à désirer, et accuse plus de feu que de lumière.

L'intérêt du troisième acte repose heureusement sur des effets moins éloignés du but de l'art. On y distingue d'abord la très jolie romance de basse que chante Pierre le Grand, — *O jours heureux, ô jours de joie et de misère!* — qui est du meilleur style et d'une simplicité ravissante. Le trio bouffe entre

Pierre le Grand, son favori Menzikof et le caporal Gritzenko est trop long et d'un comique un peu forcé. Ce qui est exquis, ce sont les couplets que chante Prascovia en racontant le long voyage qu'elle vient de faire de la Finlande à Saint-Pétersbourg, et dont la mélodie touchante est accompagnée avec une discrétion que nous ne saurions trop louer. Le duo entre les deux époux, — *Fusillé, fusillé,* — renferme sans doute de jolis détails d'imitation, mais toute l'attention se concentre bientôt sur l'air avec les deux flûtes que chante Catherine, et qui termine l'ouvrage. Ce merveilleux *gorgheggio,* qui a été composé pour Mlle Lind dans *le Camp de Silésie,* est un peu long; c'est de plus un hors-d'œuvre, une de ces concessions qu'est obligé de faire un compositeur à la bravoure des cantatrices.

L'exécution de *l'Étoile du Nord* est très soignée. Mlle Caroline Duprez, dans le rôle très difficile de Catherine, a montré une vive intelligence des situations dramatiques, un art consommé dans plusieurs des morceaux qui lui sont confiés, tels que la ronde bohémienne du premier acte, et l'air concertant entre les deux flûtes de la fin, où sont groupés les traits et les arabesques les plus compliqués de la vocalisation. M. Bataille s'applique et réussit parfois à donner une physionomie au triste personnage de Pierre le Grand, et il chante avec un goût parfait la belle romance du troisième acte. Il serait injuste d'oublier Mlle Lefebvre, qui est fort gracieuse sous le costume de Prascovia, et qui dit avec distinction les jolis couplets du troisième acte. Les chœurs, très compliqués, marchent comme un seul homme; l'orchestre fait des prouesses sous la main habile qui le conduit, et la mise en scène est digne du reste.

On le voit par cette analyse, que nous n'avons pas craint de faire un peu minutieuse, *l'Étoile du Nord* renferme un assez grand nombre de choses intéressantes et curieuses pour justifier le succès incontestable qu'a obtenu le nouvel opéra de M. Meyerbeer : l'ouverture d'abord, qui est originale, mais qui n'a pas changé l'opinion où nous sommes toujours que l'auteur de *Robert le Diable* est moins un symphoniste pur qu'un compositeur dramatique à qui il faut une situation pour faire jaillir de son front une idée musicale; — au premier acte, les couplets de Catherine, la ronde bohémienne et ces délicieux couplets de Prascovia, avec accompagnement du chœur des femmes, qui sont les morceaux les plus exquis de tout l'ouvrage; — la scène militaire de l'introduction du second acte, où M. Meyerbeer a entassé tous les artifices de la mise en scène et les rhythmes les plus agaçans; les couplets des deux vivandières, qui visent trop à l'effet et par les moyens les moins naïfs; le grand finale, tableau laborieux et confus qui nous fait mieux apprécier cette belle pensée de saint Augustin, que « c'est l'unité qui constitue la forme essentielle de la beauté, » — *omnis porrò pulchritudinis unitas est;* — la romance de basse au commencement du troisième acte, les jolis couplets de Prascovia et les vocalises de la fin. Telles sont les parties vives et saillantes de l'ouvrage de M. Meyerbeer, dont il importe maintenant d'apprécier le caractère général en cherchant à pressentir l'influence qu'il peut avoir sur les destinées de l'opéra-comique.

Lorsque le Français né malin créa le vaudeville, il ne se doutait guère du mauvais tour qu'allait bientôt lui jouer l'art musical, qui était alors à peu

près dans l'enfance. Admise comme un hôte quelquefois importun dans les petites comédies qu'on jouait sur les théâtres de la foire, la musique ne tarda point à dire au couplet comme Tartufe à Orgon :

La maison m'appartient, c'est à vous d'en sortir.....

Duni fut le premier qui allongea les ariettes de ces fabliaux dramatiques qu'on appelait des opéras; puis vinrent Monsigny, qui remplit ce cadre modeste de ses mélodies touchantes, Philidor et Grétry, qui fut la *vérité même*, et dont le génie valait mieux que le système qu'il a professé, après coup, dans ses *Mémoires*. Cette première période de l'histoire de l'opéra-comique finit à la révolution de 1789, où l'on voit apparaître des compositeurs d'un ordre plus élevé. Méhul dans *Euphrosine et Corradin*, dans *Stratonice* et dans *Joseph*, Le Sueur dans *la Caverne*, Cherubini dans *les Deux Journées*, Berton dans *Montano et Stéphanie*, transformèrent la comédie à ariettes de Duni en un tableau dramatique puissant, où l'art musical se donne libre carrière tant dans la coupe et la complication des morceaux d'ensemble que dans la vigueur et le coloris de l'instrumentation. Cette révolution s'est opérée dans l'espace de cinquante ans. Après ce grand effort, qui se prolonge jusqu'en 1810, succède un moment d'arrêt dans le développement musical de la comédie lyrique, et cette période de transition est remplie par l'aimable génie de Boïeldieu et le talent facile de Nicolo. *La Dame blanche*, qui annonce clairement l'influence de Rossini sur l'école française, *Zampa*, *le Pré aux Clercs*, d'Hérold, et *le Domino noir*, de M. Auber, marquent la dernière transformation d'un genre qui n'était, il y a cent ans, qu'une chanson illustrée de quelques fredons. Par ce coup d'œil rapide jeté sur l'histoire de l'opéra-comique, on peut se convaincre que cette forme dramatique, qui semble être l'expression la plus invariable du goût national, a déjà subi trois révolutions importantes, et qu'elle n'a cessé de suivre les progrès de l'art musical depuis Duni jusqu'à M. Auber. Cependant, à travers ces transformations successives qu'a subies l'opéra-comique depuis sa naissance jusqu'à nos jours, on peut y apercevoir une qualité permanente, qui est celle de l'esprit français lui-même, et qu'il manifeste dans toutes ses œuvres : c'est le sentiment de la vérité dramatique. S'il y a un domaine où la France soit incontestablement supérieure à toutes les nations modernes, c'est son théâtre. Sans parler de Molière, qui est unique, on ne trouve dans aucune littérature de l'Europe un pareil ensemble de chefs-d'œuvre et de pièces dramatiques qui se distinguent par l'élévation et la vérité des caractères. Or cette qualité précieuse de la vérité, que la France recherche dans toutes les productions de l'esprit humain, et qu'elle préfère même à la beauté, cette qualité qu'on remarque dans Poussin, dans Corneille, dans Gluck, dans Spontini, aussi bien que dans Grétry, Dalayrac et Boïeldieu, est aussi la qualité saillante de l'œuvre M. Meyerbeer.

Oui, c'est un réaliste puissant que l'auteur de *Robert le Diable* et des *Huguenots*, et c'est pour cela qu'il a dû réussir plutôt en France qu'en Allemagne, pays de l'idéal, et qu'en Italie, région fortunée des belles formes. Il poursuit le succès comme un chasseur intrépide poursuit le gibier farouche, sans se soucier des obstacles qu'il rencontre, ni des précipices qu'il fait franchir à ses auditeurs aux abois. Pourvu qu'il atteigne l'expression nécessaire,

qu'il atteigne le relief, la couleur et la vie, peu lui importe par quels moyens il arrive au but qu'il se propose. Rhythmes agaçans et compliqués, harmonie âpre et mordante, modulations étranges et nombreuses, instrumentation sonore qui renferme les plus grands contrastes et les oppositions les plus saisissantes, il ne dédaigne aucun artifice pour arriver à ce succès qu'il aime tant et qu'il obtient envers et contre tous. Sans doute l'art de Meyerbeer n'est pas cet art suprême qui se sent et ne se voit pas dans les chefs-d'œuvre de l'esprit humain; il se montre au contraire très ostensiblement dans *Robert*, dans *les Huguenots* et dans *le Prophète*. On le voit agir et soulever les masses chorales comme les cyclopes de la fable soulevaient les rochers de leurs mains gigantesques. Telles sont encore les qualités et les défauts qui distinguent *l'Étoile du Nord*, œuvre pleine de charme et de force, qui vivra, qu'il faut applaudir, mais non pas imiter, car cette imitation serait l'altération de l'art et la perte de l'école française.

Oui, cher et glorieux maître, il faut vous admirer, mais non pas vous imiter. Vous êtes un grand compositeur dramatique, une individualité puissante; mais la voie que vous vous êtes frayée est une voie dangereuse qui ne mène point au paradis. Savez-vous quelle serait votre postérité dans l'art, si vous pouviez en laisser une? Les Richard Wagner et leurs émules. Vous vous indignez à ces noms de musiciens barbares qui font les délices des étudians de Leipzig; mais vous ne seriez point le premier chef d'école qui aurait repoussé loin de lui ses enfans spirituels, car Byron et Chateaubriand ont toujours méconnu avec raison les poètes matérialistes qui se disaient leurs disciples. C'est qu'il y a des génies bienheureux, des génies spontanés et doués de la grâce, qui ne cherchent que la vérité ornée, choisie, et qui seuls peuvent laisser une école féconde qui soit digne de leur nom, comme Raphaël, le Corrége, Mozart, Cimarosa et Rossini, tandis qu'il y en a d'autres qui portent sur le front le signe de la révolte, et de l'audace, et qui veulent la domination, à quelque prix que ce soit. Ces génies superbes, tels que Dante, Michel-Ange, Shakspeare et Beethoven, doivent vivre solitaires et sans famille, et ne laisser dans l'histoire qu'un nom immortel. Voilà pourquoi, je le répète, cher et illustre maître, il faut vous admirer et non pas vous imiter.

Et maintenant que *l'Étoile du Nord* fera probablement le tour de l'Europe, parce que, malgré nos critiques et nos réserves, il s'y trouve, comme dans *Robert*, dans *les Huguenots* et dans *le Prophète*, une qualité saillante qui fait excuser bien des défauts, la vie, — rassurons-nous cependant sur l'avenir. Monsigny, Grétry, Dalayrac, Méhul, Boïeldieu, Hérold, Auber, ô vous, maîtres charmans, musiciens faciles et touchans, qui avez illustré la France, n'ayez pas peur du grand magicien qui vient d'envahir tout à coup votre modeste domaine : il ne vous fera pas oublier! Ce puissant forgeron de morceaux d'ensemble, qui entasse Ossa sur Pélion pour escalader le ciel, vous ressemble plus que vous ne le croyez dans les parties qui survivront à ses efforts. Il est comme vous un peintre de la réalité et de la vie plutôt qu'un poète de l'idéal et de la beauté. Quant à *l'Étoile du Nord*, la postérité, croyez-le bien, ne la placera pas au même rang que vos plus beaux chefs-d'œuvre, parce que, dans la hiérarchie des créations de l'esprit humain, *le Jugement dernier* est au-dessous de *la Transfiguration*.

P. Scudo.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

28 février 1854.

Telle est la puissance de certaines situations politiques qu'elles ne font un pas que pour se mieux manifester dans leur grandeur; elles ne se simplifient et ne s'éclaircissent qu'en s'aggravant. Il y a peu de temps encore, l'incertitude des négociations relatives à l'Orient restait tout à la fois le tourment et l'illusion de la conscience publique. Aujourd'hui le dernier mot redouté et attendu de cette longue crise n'est plus à prononcer. La clarté s'est faite sur tout; les gouvernemens ont appelé la plus large publicité à leur aide pour ne laisser place à aucune méprise, faisant de l'opinion universelle l'arbitre de leurs efforts passés et de leurs résolutions présentes. La situation est tranchée de part et d'autre; de part et d'autre aussi, on sait où l'on va, et si la Russie, insensible aux dernières tentatives qui ont été faites, a persisté jusqu'au bout dans les suggestions hautaines de sa politique, les puissances occidentales peuvent du moins marcher à la lutte qui leur est imposée avec le sentiment d'avoir tout épuisé pour échapper à l'extrémité fatale de la guerre. Ainsi l'Europe se trouve ramenée à l'une des plus formidables crises qui l'aient agitée depuis les grands chocs de l'empire. Seulement, et ce n'est pas le moindre signe des transformations contemporaines, l'attitude respective des divers peuples est loin d'être la même. C'est la Russie qui se trouve isolée aujourd'hui sur le continent au milieu de ses alliances dissoutes, c'est l'Europe tout entière qui est prête à lui opposer le faisceau de plus en plus serré de ses forces morales et matérielles.

En vérité, on peut le dire encore, l'empereur Nicolas avait accoutumé jusqu'ici l'Europe à plus de prudence et de perspicacité. A la faveur des révolutions continentales, il avait su se donner les dehors d'un certain rôle modérateur et conservateur, et si on n'y pouvait voir un abandon de sa politique vis-à-vis de la Turquie, du moins devait-on présumer qu'il proportionnerait son action en Orient aux nécessités et aux devoirs du rôle qu'il ambitionnait

dans l'Occident. On sait ce qu'il en a été. On a vu comment, engagée imprudemment peut-être au début dans cette lutte, la Russie s'y est enfoncée par obstination, mêlant une incontestable audace à la ruse, essayant de frapper un grand coup à Constantinople, et entretenant les illusions de l'Europe par des assurances démenties à l'instant même. Faut-il une preuve de la duplicité de cette politique? Elle est tout entière dans un simple rapprochement qui résulte des pièces diplomatiques. Le 14 mai 1853, M. de Nesselrode, à Saint-Pétersbourg, déclarait encore que tout était fini. Or pendant ce temps que faisait le prince Menchikof à Constantinople? Il posait un ultimatum impérieux; il déclarait sa mission terminée le 18 mai, et le 21 il quittait Constantinople. Ainsi il en a été depuis l'origine jusqu'au moment où, changeant de langage sans quitter la voie des subterfuges, la Russie a dû se dire en butte à une pression exagérée de l'Europe. Est-ce la pression de l'Europe cependant qui amenait l'ultimatum du prince Menchikof? Est-ce par l'envoi des flottes à Besika, envoi ordonné et notifié le 2 juin, que s'explique l'invasion des principautés, annoncée le 31 mai par M. de Nesselrode dans sa lettre à Rechid-Pacha? Est-ce la présence de nos vaisseaux dans le Bosphore qui a pu provoquer l'attaque de Sinope? Et pour tout dire, la pression de l'Europe s'était-elle exercée à un degré quelconque, lorsque l'envoi du prince Menchikof à Constantinople coïncidait avec les préparatifs militaires sur le Pruth et les armemens dans les ports russes de la Mer-Noire? Comment s'explique cette étrange conduite du gouvernement russe? Il faut tenir compte sans doute de la terrible logique d'une politique ambitieuse; mais n'est-il pas aussi permis de penser que le tsar a mal calculé, et ne s'est point fait une idée exacte de l'état de l'Europe? Il a trop multiplié les yeux de sa diplomatie, d'une diplomatie peu officielle peut-être, qui lui a fait voir ce qu'elle voyait elle-même indubitablement, et non ce qui était. Il a trop cru au pouvoir d'une habileté vulgaire pour entretenir des incompatibilités d'humeurs et d'intérêts entre les gouvernemens. Ne l'a-t-on pas vu, jusqu'au dernier instant, essayer de se glisser à travers les moindres divergences qui pouvaient se manifester entre l'Angleterre et la France? Et finalement, qu'a donc gagné la Russie dans ce jeu périlleux qui vient se dénouer par la guerre? Elle y a gagné de voir son crédit sur le continent pour longtemps compromis, l'ensemble de ses rapports et de sa politique avec l'Orient remis en doute, tous les traités conquis sur la Turquie depuis un siècle virtuellement abrogés. De toutes les questions qui ont pu s'agiter depuis un an, il n'en reste plus qu'une debout, celle de savoir si, dans une affaire comme le règlement de l'état de l'Orient, le droit de décider souverainement appartient à une seule puissance ou à l'Europe entière, — et ce droit, il est aujourd'hui au bout de l'épée de la France et de l'Angleterre aussi bien qu'au bout de l'épée de la Russie.

C'est donc là une phase nettement dessinée et caractéristique des affaires d'Orient, — la phase de l'action après celle des négociations infructueuses. Pour les puissances occidentales, le point de départ et le but, c'est le maintien de l'équilibre et de la sécurité de l'Europe, identifiés aujourd'hui avec l'indépendance de l'empire ottoman. Maintenant les faits les plus récens ne peuvent que se coordonner à la donnée principale de cette situation, qui vient d'éclater dans toute sa gravité. La lettre de l'empereur des Français au

tsar, dernière tentative essayée entre une suspension de rapports diplomatiques et une rupture définitive, a reçu la réponse qu'il était malheureusement facile de prévoir. L'empereur Nicolas déclare ne point accepter les propositions qui lui sont faites. Dès lors, pour la France et pour l'Angleterre, que restait-il à faire, si ce n'est à se préparer aux conséquences de ce refus? C'est vers ce but que tout converge des deux côtés du détroit depuis quelques jours. Au milieu de ces préparatifs, s'il est un spectacle solennel et saisissant, c'est à coup sûr celui qu'a offert jusqu'ici le parlement anglais. Dans les deux chambres, la question a été débattue, et dans ces débats, qui se renouvellent encore chaque jour, tout est grave et décisif. Le seul intermède peu sérieux, c'est M. Cobden. En vérité, M. Cobden ressemble un peu trop aux instrumens qui excellent à jouer un air, un seul air. M. Cobden a joué excellemment l'air du libre-échange, et il a imaginé être docteur en toute matière politique. C'est ainsi qu'un homme d'esprit peut arriver aux excentricités les plus bizarres. En déclamant en ce moment contre la guerre et contre la Turquie, M. Cobden a eu au moins le succès des membres du congrès de la paix qui ont cru de leur devoir d'aller conférer avec l'empereur Nicolas à Saint-Pétersbourg, et qui viennent d'effectuer un très heureux retour en Angleterre. Ce n'est pas sur le terrain de M. Cobden, on le conçoit, que pourrait se placer l'opposition sérieuse. Le seul reproche adressé par l'opposition anglaise au gouvernement de la reine Victoria, c'est celui de n'avoir pas arrêté cette crise dès le début par plus de décision et d'énergie. C'est là ce qui semble le plus plausible en effet, mais c'était là le difficile. A l'origine, la Turquie n'était pas en état de se défendre, l'Angleterre et la France ne s'étaient pas complétement mises d'accord; la politique de la Russie ne s'était pas assez dévoilée, et ni l'Autriche ni la Prusse n'étaient suffisamment éclairées sur cette politique violente et agressive.

C'est le temps qui a permis à la Turquie de s'armer et de trouver dans son sein des forces nouvelles, c'est le temps qui a scellé l'union intime de la France et de l'Angleterre, et qui a contribué à rapprocher des deux puissances l'Autriche et la Prusse elles-mêmes; c'est le temps en un mot qui a créé cette situation où la Russie est seule d'un côté, et où l'Europe est de l'autre. Ainsi cette année de temporisation n'a point été perdue. C'est là, pourrait-on dire, le résumé des divers discours prononcés par lord John Russell et sir James Graham, par lord Palmerston et lord Clarendon. Le discours de John Russell reste notamment comme l'expression la plus élevée et la plus fière du patriotisme britannique à la veille de la guerre, et ce qui achève de lui donner sa signification, c'est la demande faite au parlement d'une augmentation de dix mille hommes pour l'armée de terre, de dix mille hommes pour l'armée de mer, ainsi que d'une somme de 3 millions de livres sterling. C'est du reste l'honneur de l'opposition anglaise de n'avoir nullement marchandé ces ressources en hommes et en argent, et de s'être montrée prête à seconder le gouvernement, comme l'a déclaré M. Disraeli. Quant à la France, où les grandes questions politiques n'ont plus aujourd'hui leur retentissement à la tribune, le gouvernement y supplée par des publications destinées à éclairer l'opinion, et qui ne font d'ailleurs que montrer sous une autre face l'alliance des deux pays. En ce moment encore, le gouvernement publie une

circulaire de M. le ministre des affaires étrangères qui prescrit à nos agens au dehors d'étendre leur protection à tous les sujets anglais que pourraient atteindre les conséquences de la guerre; c'est sans nul doute à titre de réciprocité. Au milieu des traits divers d'une situation qui se dessine de plus en plus, quels sont aujourd'hui les points principaux, les actes si l'on veut, qui la caractérisent et la résument? Il n'y a point encore, il est vrai, de déclaration de guerre officielle; mais en Angleterre comme en France des troupes sont embarquées et dirigées vers Constantinople. Dans peu de jours, une sommation semble devoir être adressée à la Russie pour l'évacuation des principautés, ce qui sera, à bien dire, la véritable déclaration de guerre, et en attendant une convention est soumise à la signature du sultan pour régler les conditions de l'appui prêté par la France et l'Angleterre à l'empire ottoman. Les deux puissances n'ont à stipuler aucun intérêt personnel, aucun agrandissement de territoire; de son côté, la Turquie s'engage à ne traiter de la paix que de l'avis des cabinets occidentaux. Qu'il puisse y avoir lieu suivant la chance des armes, ainsi que le disait récemment un ministre anglais, à reprendre à la Russie des territoires pour les remettre entre les mains d'anciens possesseurs, comme aussi à lui faire payer les frais de la guerre, tout cela est certes au nombre des éventualités d'une semblable lutte; mais cela ne change pas son vrai caractère, qui est d'être une guerre entreprise pour conquérir la paix, pour assurer à l'Europe des garanties plus efficaces et plus durables contre le retour périodique de ces secousses désastreuses. Jetées dans la lutte sans l'avoir voulu, sans ambition personnelle d'agrandissement, l'Angleterre et la France stipulent pour un intérêt universel. Lord Clarendon le disait ces jours derniers, puisque la question se présente, il faut la résoudre et tâcher de la bien résoudre. C'est là le sens élevé, le but et la limite de l'intervention actuelle des deux puissances occidentales; tout le reste est livré aux chances des événemens.

Au point où en sont arrivées en quelques jours la France et l'Angleterre, la seule question capable de préoccuper les esprits prévoyans, c'était évidemment celle de savoir si la guerre resterait circonscrite en Orient, s'il ne viendrait pas s'y mêler, pour la compliquer, des mouvemens nationaux ou révolutionnaires. Cette question même, il est facile de le voir, en impliquait une autre, celle de savoir quelle serait l'attitude de l'Autriche et de la Prusse. Or c'est sous ce rapport surtout qu'une amélioration sensible se manifeste dans les conditions actuelles de l'Europe. Tout annonce aujourd'hui que l'Autriche et la Prusse ont fait un pas de plus vers l'Angleterre et la France. Lord Clarendon, dans une des dernières séances du parlement, laissait entrevoir leur concours comme n'étant plus douteux. « Nous n'entendons plus parler de neutralité, » disait-il. L'Autriche, pour sa part, vient de faire avancer un nouveau corps de vingt-cinq mille hommes vers ses frontières. Si la Prusse n'a point une mesure semblable à prendre pour le moment, elle paraît être dans les mêmes dispositions. En agissant ainsi, la Prusse et l'Autriche ne font que répondre à ce qu'on avait le droit d'attendre de l'indépendance de leur politique et du sentiment de leurs intérêts les plus élevés. Nous ne parlons pas même de ce qu'il pouvait y avoir de blessant pour l'orgueil légitime des deux grands états allemands dans l'offre récente de cette garantie de neu-

tralité, qui, pour la Russie, avait toute la valeur d'une alliance effective en immobilisant les forces de l'Allemagne, et qui aux yeux du monde portait le cachet d'une sorte de patronage de suzerain. Au point de vue des dangers qui peuvent être suscités en Europe par des mouvemens révolutionnaires ou nationaux, où est l'intérêt le plus réel de l'Autriche spécialement? Consiste-t-il à s'allier avec la Russie, qui a donné le premier exemple de la violation des traités, et qui en ce moment même, par la force des choses, est l'âme des agitations de la Servie, agitations qui peuvent s'étendre aux provinces slaves de l'Autriche? Cet intérêt ne consiste-t-il pas plutôt à se rapprocher complétement de l'Europe, dont la solidarité est assise sur le respect des traités? Que l'Autriche eût incliné vers la Russie, il n'est point difficile de pressentir les complications qui pouvaient naître immédiatement. Qu'elle s'unisse à l'Angleterre et à la France conjointement avec la Prusse, la base nécessaire de l'alliance des quatre puissances n'est-elle pas le maintien des conditions territoriales actuelles de l'Europe? Et en outre l'union des quatre états n'est-elle pas la force la plus imposante pour tenir en respect les élémens révolutionnaires? C'est ce qu'exprimait récemment *le Moniteur* en disant que, si les drapeaux de la France et de l'Autriche marchaient unis en Orient, on ne les diviserait pas sur les Alpes.

Ce danger révolutionnaire, que le comte Orlof invoquait il y a peu de jours à Vienne, c'est justement ce qui sépare l'Autriche de la Russie, parce qu'après tout si l'impulsion révolutionnaire vient de quelque côté aujourd'hui en Europe, ce n'est ni de l'Angleterre ni de la France. Du reste, l'Autriche n'en est point sans doute à savoir que la plus extrême modération et la marche la plus prudente ne sont point des gages suffisans à Saint-Pétersbourg. Le peu de succès de la mission du comte Orlof paraît avoir tellement irrité le tsar, qu'au premier moment il voulait, assure-t-on, interdire à ses officiers de porter des décorations autrichiennes et enlever à quelques corps de son armée les noms qui rappellent l'Autriche. Tout ceci vient à la suite d'un incident singulier qu'on rapportait il y a quelque temps. On raconte donc, — que ne raconte-t-on pas? — qu'après la guerre de Hongrie l'empereur François-Joseph, étant allé à Varsovie et se trouvant auprès d'une statue de Sobieski, aurait dit à l'empereur Nicolas, en lui montrant l'image du héros polonais : « Voilà le premier sauveur de l'Autriche, sire, vous êtes le second. » Plus tard, il y a quelques mois, après les conférences d'Olmütz, où la politique russe n'avait pu arriver à ses fins, l'empereur François-Joseph étant retourné à Varsovie, l'empereur Nicolas lui aurait dit, en lui montrant la même statue de Sobieski : « Voilà la première dupe, je suis la seconde. » Le tsar se serait même servi, dit-on, d'une expression moins impériale encore que celle de dupe. S'il résulte de ces paroles que l'amitié de la Russie n'est pas toujours aussi chevaleresque qu'elle le paraît, cela prouve aussi qu'à travers la réserve habituelle de sa diplomatie, la résolution de l'Autriche n'a cessé d'être la même au fond. Peut-être devrait-on aller plus loin : on pourrait dire qu'en agissant ouvertement en faveur de l'indépendance de l'empire ottoman, l'Autriche est de toutes les puissances la plus fidèle à sa politique. Lorsqu'avant la guerre de 1828 la Russie, pour des griefs à peu près semblables à ceux d'aujourd'hui, se disposait à employer les moyens coërcitifs contre la Turquie,

elle dut se demander quelle serait l'attitude des divers états de l'Europe; elle posait même le cas où elle aurait à faire face à tous. Or le pays le plus opposé aux desseins de la Russie à cette époque était l'Autriche. Le prince de Metternich, malgré sa répugnance aux partis extrêmes, allait jusqu'à accepter les chances d'une guerre, et il l'eût faite, si la France s'y fût prêtée. Une dépêche curieuse de M. Pozzo di Borgo, datée de 1825, atteste assez ces dispositions. D'autres sentimens prévalaient alors en France et en Angleterre. L'esprit libéral était exalté par l'insurrection grecque. L'affranchissement de la Grèce suivit en effet, et l'Europe y vit un triomphe; mais ce qui n'était point du tout un succès pour l'Europe, c'est que pendant ce temps la Russie poursuivait la guerre contre la Turquie, abandonnée de tout le monde, et lui arrachait le traité d'Andrinople, étape nouvelle dans la voie de ses conquêtes en Orient. Même après ce traité M. de Nesselrode disait encore de l'Autriche : « Nos rapports avec elle sont froids, et ne peuvent que l'être après toutes les contrariétés qu'elle nous a suscitées pendant la dernière guerre. » Qu'en faut-il conclure? C'est que dans la crise actuelle, en se rangeant du côté de la France et de l'Angleterre, l'Autriche ne fait que demeurer fidèle à ses précédens politiques en même temps qu'elle satisfait à ses intérêts les plus directs en Europe et en Orient. En réalité, si on examine bien, l'Autriche est beaucoup plus engagée qu'elle ne le croit peut-être elle-même. Pour elle, accepter l'alliance de la France et de l'Angleterre n'est que la conséquence naturelle de tout ce qu'elle a fait depuis un an, puisque depuis un an elle n'a cessé d'avoir sa part dans toutes les propositions de paix. C'est pour se tourner du côté de la Russie qu'elle aurait eu à faire un effort immense; elle aurait eu à revenir sur toute sa politique.

Sur quoi donc peut compter la Russie aujourd'hui? Elle ne peut plus espérer le concours de l'Autriche et de la Prusse. Elle ne peut s'appuyer sur des états relativement moins importans tels que le Danemark et la Suède, qui nourrit encore le vieux grief de la Finlande conquise, et qui marcherait plutôt contre elle. Elle n'a la sympathie d'aucun gouvernement et d'aucun peuple. Seule en Europe, c'est en Orient même qu'elle semble reporter sa pensée et son action. Depuis un an en effet, on peut observer comme un dialogue muet entre le gouvernement russe et les populations grecques de l'Orient. — Je défends la foi orthodoxe, dit la Russie, je revendique ses priviléges, je couvre de ma protection votre religion et vos foyers. — Soit, disent les populations orientales par leurs organes les plus distingués : nous voulons plus qu'un protectorat russe, nous voulons l'empire chrétien rétabli à Byzance; mais pour le moment vous êtes l'ennemi des Turcs, vous menacez leur domination, et cela nous suffit. Puis la guerre est une occasion d'affranchissement. — Ainsi s'est exalté progressivement l'esprit grec. Assez souvent nous avons indiqué le travail qui s'opère dans ces contrées. Les publications les plus remarquables ne cessent d'enflammer les ressentimens contre la Turquie et de relever les victoires de la Russie, tout en disant qu'on ne veut pas du protectorat russe, qu'il n'y a point de parti russe. A quoi cela conduit-il? Aux insurrections qui viennent d'éclater sur divers points. Dans l'Albanie, dans la Thessalie, dans la Macédoine, des mouvemens simultanés se sont produits. Arta est le foyer de la plus active propagande. Quand même il

n'y aurait pas quarante mille insurgés debout, comme on l'a dit, ce ne serait pas moins le côté le plus délicat et le plus grave peut-être de la crise présente, et ce n'est que par la plus extrême bonne foi, par la loyauté de son action, que l'Europe peut en triompher. En prêtant son appui à l'empire ottoman, l'Europe n'a point caché qu'à ses yeux un des élémens essentiels du règlement futur des affaires de l'Orient, c'était une amélioration dans l'état des chrétiens orientaux, dans leur vie religieuse comme dans leur vie civile et politique. Une dépêche de M. le ministre des affaires étrangères à notre représentant à Berlin en fait une des conditions du concours de la France. Tout récemment, lord Clarendon, dans le parlement anglais, reproduisait le même engagement. Ainsi l'Europe n'a point été la dernière à prendre en main l'intérêt des populations orientales, et ce qu'il faut ajouter, c'est que le gouvernement turc ne s'est nullement refusé à cette pensée; mais en même temps qu'elle fait entrer dans les plans de sa politique une amélioration sérieuse de l'état des populations chrétiennes, l'Europe a bien le droit sans doute de ne point asservir son intérêt à tous les entraînemens de ces populations. Ce qui arrivera d'un empire chrétien, c'est le secret de l'avenir et point l'objet de la politique actuelle, qui ne peut se servir que des élémens qu'elle trouve.

Pour le moment, il s'agit de régler la situation de l'Orient, d'assurer son indépendance contre la Russie et de faire sortir de cette crise quelque bienfait pour la civilisation et pour l'humanité. C'est dans cette œuvre que l'Europe a le droit de ne point mesurer son action à toutes les espérances. S'il y a dans les populations grecques des sentimens généreux en principe, des instincts légitimes, il y a aussi un point au-delà duquel ces instincts et ces sentimens iraient droit contre leur but : ce serait s'ils se mettaient en contradiction avec la politique occidentale. Qu'en résulterait-il? C'est que, s'il y avait un Navarin, s'il était même possible, il ne serait point probablement en faveur des insurgés de l'Épire. Ce qui est vrai des populations grecques de la Turquie est bien plus vrai de la Grèce proprement dite, qui, comme état indépendant, a des devoirs plus précis. Le royaume grec ne saurait oublier qu'il a été constitué et garanti par trois puissances, dont deux sont la France et l'Angleterre. Il en résulte qu'une stricte neutralité est aujourd'hui pour lui une obligation plus particulière. Evidemment le gouvernement grec peut ressentir des sympathies pour ses coreligionnaires de la Turquie, on peut au théâtre éclater en applaudissemens aux seuls mots de Byzance; mais ce n'est point là une politique. Le cabinet d'Athènes obéit sans doute à des impulsions plus sages et surtout plus pratiques. La Grèce se rattache à l'Occident par trop de liens, sans compter les obligations légales et matérielles, pour songer à jeter dans la balance le poids de quelques illusions d'un patriotisme inopportun. Se mêler à la lutte qui commence, ce serait, pour le gouvernement grec, prendre un parti entre les états occidentaux qui ont garanti son existence, — et prendre parti pour l'un sous une forme quelconque, ce serait délier les autres de leurs engagemens. Voilà pourquoi, si nous croyons à une certaine émotion publique, nous ne croyons pas à un dessein politique arrêté, calculé. Quelque grave que soit donc cet élément nouveau dans les affaires d'Orient, il ne détournera point sans doute l'Eu-

rope de son but, il ne déplacera point la question, telle qu'elle est aujourd'hui posée entre les puissances occidentales et la Russie. Si cette question est posée en des termes si extrêmes, ce n'est point certainement l'Europe qui l'a voulu. Il y a moins de six mois, elle offrait encore au gouvernement du tsar les moyens les plus honorables de sortir de cette crise : le crédit moral de la Russie restait intact dans le monde; elle conservait en Orient les prérogatives d'une puissance prépondérante; tout au plus acceptait-elle une trêve, une halte dans sa marche conquérante. L'Europe se contentait de la paix. Aujourd'hui, c'est l'œuvre de tout un siècle qui va être débattue sur les champs de bataille. Si la Russie n'a montré nulle condescendance pour la paix du monde, est-il bien sûr qu'elle ait eu une grande habileté dans l'intérêt même de sa propre politique?

Quoi qu'il advienne, la France est engagée au premier rang dans cette lutte, et toutes les opinions comme tous les partis au dedans ne sauraient qu'en accepter les conséquences. Si l'esprit révolutionnaire a toujours plus contribué à paralyser les progrès intérieurs qu'à les servir, il y a des momens où en se montrant il constituerait un véritable crime : c'est quand un intérêt national nécessite une liberté d'action, une persistance de vues particulière. Dans une telle situation, n'est-il point naturel aussi que toutes les forces, toutes les mesures du gouvernement se tournent vers le même but? Un décret récent appelait sous les drapeaux les contingens arriérés de 1849 et 1850. Un autre décret vient de révéler la création d'une troisième escadre, composée de 10 vaisseaux, 14 frégates, 15 corvettes à voiles ou à vapeur, et prête à prendre la mer. Une dernière mesure, réalisant en France ce qui a été déjà fait en Angleterre, prohibe l'exportation de toute une série d'articles pouvant servir à la guerre, tels que poudre, plomb, effets militaires, bâtimens à voiles et à vapeur, machines propres à la navigation, etc. Il est un autre côté de l'état actuel qui n'est pas moins digne de considération, c'est celui des finances, et le gouvernement n'est point sans nul doute à s'en préoccuper. Ce qu'on peut observer depuis quelques jours dans les opérations des fonds publics, c'est une certaine tendance à ne point fléchir sous le poids des circonstances, à se relever au contraire à mesure que l'accord de l'Europe semble mieux s'établir et se dessiner. C'est dans ces conditions, c'est en face des perspectives nouvelles de la guerre, au milieu des fluctuations que la crise actuelle communique à tous les intérêts, dans le silence ou la suspension des préoccupations intérieures, que la session législative va s'ouvrir le 2 mars. Le corps législatif n'est plus appelé à intervenir dans la direction des intérêts extérieurs; il n'a donc ni la mission ni la possibilité de rivaliser avec le parlement anglais. Dans la sphère déterminée de ses prérogatives, il ne peut que porter un soin plus vigilant dans l'étude des questions financières qui lui seront soumises et du budget prochain. Très probablement il aura à discuter un certain nombre de lois réglant des questions intérieures. C'est la vie ordinaire suivant son cours à travers les agitations puissantes qui vont ailleurs peut-être changer les destinées du monde.

Au milieu de préoccupations semblables qui ont bien tout ce qu'il faut pour absorber une société et la rappeler à tous les grands spectacles, qui croirait cependant qu'il reste assez de temps et assez de facultés oisives pour s'in-

téresser à une expérience bizarre, vieille déjà d'un an en France, — l'expérience de plus en plus surprenante des tables qui tournent et qui parlent? Ces malheureux meubles, dignes d'un meilleur sort, ont leurs prophètes, leurs évangélistes et même leurs exorcistes; ils ont leur légende dorée toute brodée de prodiges. On les interroge sur la paix et sur la guerre, sur les choses les plus inconnues ou les plus futiles, et ils ne font nulle difficulté de répondre. Mais voici qui est bien mieux et qui vient enrichir la légende. Il y a, dit-on, un prédicateur fameux qui a eu l'idée de questionner une table, et qui lui a arraché un aveu des plus imprévus : c'est qu'elle était tout simplement Ninon de Lenclos. Cet aveu obtenu, il s'agissait de demander à Ninon si elle ne consentirait pas à dépouiller la forme vulgaire d'une table et à paraître en personne; c'est à quoi l'illustre épicurienne ne s'est nullement refusée : elle a pris jour et heure, et elle a comparu, au grand effroi de cette imagination terrible qui l'avait évoquée. A ceci il n'y a de comparable que les tressaillemens dramatiques et les convulsions d'une corbeille à qui on présente l'Évangile, selon ce que rapporte l'auteur d'une brochure, prêtre aussi, et qui porte un nom philosophique. N'est-ce point le cas d'emprunter au père Ventura un mot récent sur les tables parlantes, qu'il appelle « un des plus grands événemens de notre siècle? » Ainsi parle le célèbre théatin dans une lettre à l'auteur d'un livre écrit avec une bonne foi effrayante sur les *Esprits et leurs manifestations fluidiques*, — M. Eudes de Mirville. Comme l'auteur du livre des *Esprits*, le père Ventura voit dans les tables tournantes toute une révélation, une justification de la Providence, une réhabilitation du moyen âge et de l'église, un signe des temps.

Il y a certes un phénomène aussi étrange que le phénomène des tables qui tournent et qui parlent, c'est cette épidémie de crédulité qui s'attache en certains momens à des faits restés sans explication pour en tirer les conséquences les plus inouïes. Le merveilleux n'éclate-t-il donc pas en traits assez puissans dans l'univers, sans qu'on l'aille chercher dans les incarnations d'une table et dans les convulsions d'une corbeille? Et si tant est qu'il y ait là quelque fait bizarre et mal expliqué, l'éclaircit-on beaucoup mieux en imaginant toute une légion d'esprits invisibles et de démons occupés à tenter l'homme sous toutes les formes, pour s'emparer de lui? Ce qu'il y a de plus singulier en effet, c'est qu'en général ce sont des imaginations religieuses qui se vouent le plus passionnément à ce passe-temps fiévreux; elles se lamentent sur un caprice qu'elles propagent; elles donnent à tout cela l'authenticité de leur crédule bonne foi, pour se procurer la satisfaction d'une conjuration contre le démon. Sait-on, en pareil cas, le plus infaillible exorciste? C'est le bon sens, et, pour notre bonne renommée, il ne faudrait pas trop prolonger ce puéril amusement. Étrange manie d'esprits fermés à toutes les lumières naturelles des événemens, et qui se plongent dans leurs surexcitations inutiles, tandis qu'autour d'eux tout vit, tout marche et constitue le plus grand, le plus saisissant merveilleux, celui qui résulte du drame humain se développant dans sa variété et dans sa puissance !

S'il n'est point inutile d'observer ces symptômes, c'est qu'ils sont l'indice d'un travail qui s'opère dans une certaine région de l'intelligence publique. Ils sont l'expression de tout un ordre d'idées qui se fait jour dans un cer-

tain nombre de publications destinées à bouleverser toutes les lois de la philosophie et de l'histoire. Les explications les plus simples et les plus naturelles ne suffisent plus, le merveilleux et le surnaturel sont invoqués à tout instant; la Providence est prise à témoin pour le moindre objet; on la mêle à tous nos petits actes, à toutes nos petites passions, et si comme dans notre siècle la civilisation et l'humanité ont à subir de cruelles épreuves, on en vient à se réfugier dans la prédiction des catastrophes suprêmes, de la fin du monde. C'est la pensée qui se retrouve au fond du livre de M. de Mirville, toujours à propos des tables tournantes. C'est le thème d'un livre écrit par un ecclésiastique sur *la raison des temps présens*. Que pourrait-on répondre à cela? La réalité est que l'humanité n'est ni aussi bien portante que quelques-uns voudraient le faire croire, ni aussi malade que d'autres le disent. Le propre de notre temps plus que de tous les temps, c'est qu'il est obligé à lutter sans cesse pour sauvegarder toutes les vérités religieuses, morales, philosophiques, et que tout le monde a sa part dans cette lutte. Or, indépendamment des forces que prête la religion, s'il est une arme sûre et efficace pour soutenir le combat, c'est le bon sens, c'est l'esprit de conduite, c'est la fermeté d'une raison saine, éclairée un peu moins, on en conviendra, par un phénomène ridicule que par la leçon permanente des événemens et les spectacles de l'histoire.

Plutôt que de chercher les lois du monde dans ces visions souvent puériles, ce qui est bien plus simple, c'est de se rapprocher de la réalité, c'est d'observer l'histoire dans ses manifestations les plus diverses, dans ses phases successives. Là on peut apprendre comment les civilisations grandissent et par quelles causes elles s'énervent et se dégradent, comment ces êtres collectifs qu'on nomme les peuples passent par toutes les fortunes, comment aussi les mêmes choses se reproduisent sans cesse à travers les siècles sous des noms différens. Sans doute il faut en venir alors à des faits précis, à des données qui n'ont point le charme de l'inconnu et du merveilleux; mais l'esprit se sent du moins sur un terrain plus solide et plus sûr. Ouvrez le livre de M. Combes sur *l'abbé Suger, son ministère et sa régence;* vous trouverez la monarchie française dans une des périodes les plus critiques et les plus laborieuses de sa formation; vous verrez reparaître la figure d'un de ces prêtres hommes d'état d'autrefois. Suivez M. Charles Gay dans ses recherches diplomatiques sur *l'établissement de la maison de Bourbon à Naples;* vous assisterez à toute cette mêlée d'intérêts qui a rempli une partie du XVIIIe siècle, et dont quelques-uns des résultats subsistent encore. Le passé le plus lointain lui-même a ses lumières, et certes il n'est point de spectacle plus instructif que celui de cette Grèce antique dont M. Filon vient de retracer le tableau dans son *Histoire de la démocratie athénienne,* en s'éclairant des philosophes grecs, des orateurs, des poètes. C'est là surtout qu'on peut voir comment les mêmes choses peuvent se reproduire. Un poète comique, Aristophane, ne peignait-il pas déjà, il y a plus de vingt siècles, ce brave Populus toujours caressé, pressuré et berné par tous les ambitieux, et Lysistrata allant au club des femmes? « Tu veux faire une constitution, dit Populus; cela n'est pas bien neuf. » Il n'est pas jusqu'au fameux axiome socialiste sur la propriété qu'Aristophane n'ait trouvé. A tout prendre, l'histoire de toutes les dé-

mocraties grecques ne se résume-t-elle pas éternellement dans cette phrase de Montesquieu sur Syracuse : « Cette ville, toujours dans la licence ou dans l'oppression, également travaillée par la liberté et par la servitude, recevant toujours l'une et l'autre comme une tempête, et malgré sa puissance au dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangère, avait dans son sein un peuple immense qui n'eut jamais que cette cruelle alternative de se donner un tyran ou de l'être lui-même. » C'est là l'instruction puissante et la lumière de l'histoire telle que l'esprit peut la recueillir par une étude directe et attentive, qui a bien son charme aussi, sans compter son utilité, toujours sensible.

Et si l'histoire a cet attrait toujours vivant et toujours neuf dans le monde de la pensée, à un autre point de vue, plutôt que de chercher son plaisir, un plaisir malsain et irritant dans les puérilités des phénomènes occultes, ne vaut-il pas mieux placer ses préférences dans les recherches et les goûts naturels de l'imagination? L'âme humaine dans ses tressaillemens, la vie dans sa mobilité, les enchantemens de la nature rajeunie au printemps ou fécondée par l'été, tout cela a un langage qui, pour n'être point celui d'une table, n'en a pas moins sa grâce et son éloquence, que recueillent les esprits bien doués pour en faire une poésie juste et touchante. Ce n'est pas que là même il n'y ait des difficultés singulières. Ce n'est pas tout que d'entendre ce langage, il faut le noter, lui donner une forme vive et originale. En un mot, au sentiment qu'on a de la poésie intime des choses, il faut joindre l'art qui sait l'exprimer. C'est là le poète. C'est parce que cet accord d'un sentiment profond et d'une expression vraie est si rare que les poètes sont si peu nombreux. C'est parce qu'on s'est accoutumé à méconnaître ces lois supérieures que l'inspiration poétique semble être devenue impuissante parmi nous. La poésie renaîtra-t-elle? Elle renaîtra sans nul doute, comme renaissent toutes les choses immortelles, en se transformant, et déjà ne pourrait-on pas apercevoir la trace d'une sorte de travail mystérieux? Chaque jour n'a-t-il pas sa moisson? M. Joseph Autran cherche la poésie dans la vérité et la simplicité des tableaux, comme le montrent ses *Laboureurs et Soldats*. M. de Gramont, l'auteur d'un *Chant du passé*, puise son inspiration, nous ne savons trop où. Combien d'autres encore!

Peindre un cœur déçu et prêt à se réfugier dans la mort, le rapprocher de la nature pour le rattacher à la vie, l'émouvoir au spectacle des scènes rustiques et de l'existence laborieuse des pauvres gens, mêler à la description des moissons blondissantes le tableau de la fin sereine du père de famille dans la ferme, tel est le sujet des *Laboureurs* de M. Autran. Peindre la vie militaire dans sa mobilité, avec ses accidens et ses contrastes, et aussi avec ce qu'elle a d'humain aujourd'hui, tel est le sujet des *Soldats*. L'un et l'autre de ces poèmes reposent sur une idée vraie, qui se développe dans une action simple et naturelle. La poésie de M. Autran se fait remarquer par une incontestable facilité. Ce qui la rehausse dans les *Laboureurs et Soldats*, c'est l'honnêteté de l'inspiration, la pureté des sentimens et plus d'un détail empreint d'une grâce délicate. La facilité, qui est le caractère du talent de M. Autran, est peut-être aussi son piége; mais il y a du moins dans ses *Laboureurs et Soldats* une certaine unité d'inspiration qu'on ne retrouve pas dans le *Chant*

du Passé de M. de Gramont. Le livre de M. de Gramont est un composé de sonnets et de ce que l'auteur appelle des rhythmes, sans compter des traductions de psaumes qui font peut-être ici une assez singulière figure. Ce qui manque dans la poésie de M. de Gramont comme dans beaucoup d'autres vers contemporains, ce n'est point l'habileté ni un certain mouvement d'images et de couleurs : c'est l'originalité, cette originalité intime, dont l'absence fait qu'on n'aperçoit pas souvent de différence sensible entre les vers de la veille et ceux du lendemain. Cette poésie est comme une poignée de fleurs du matin gracieuses et éphémères. Heureux quand on en peut retirer un fragment, un sonnet où une poétique pensée s'enveloppe d'une forme saisissante! En est-il ainsi dans *la Fleur du Panier*, de M. Armand Barthet? M. Barthet n'en est pas à ses débuts poétiques; il a fait une comédie en vers, *le Moineau de Lesbie*, qui a figuré au Théâtre-Français. Depuis, il a écrit encore une autre comédie dans le même genre, *le Chemin de Corinthe*. Il y a dans les vers nouveaux de M. Barthet, comme dans les précédens, un mélange de grâce, de fantaisie et de sentiment qui n'est point sans charme. C'est en particulier l'attrait du petit poème d'*Aldine*. Seulement, c'est là un genre d'inspiration qui dégénère aisément en affectation, en caprices vulgaires, et qui par un autre chemin revient à l'éternel écueil, l'absence d'originalité. Mais de tous les genres de poésies, le plus ingrat, à coup sûr, est celui des poésies de circonstance. Il faut être un esprit sincèrement ému pour faire *les Messéniennes*, ou une imagination puissante pour faire *les Orientales* au moment où tous les regards se tournent vers l'Orient. M. Dromain l'a voulu essayer encore aujourd'hui dans *les Syriennes*, en promenant sa muse dans le Bosphore et à travers la Turquie. Que dirons-nous? *les Syriennes* ne sont pas *les Orientales*, et il est à craindre qu'elles ne soient emportées comme une paille légère, disparaissant, avant d'avoir pu être observées, dans le mouvement de choses qui s'agite vers l'Orient. Ainsi la poésie elle-même, en certains momens, se met d'accord avec les faits et ramène au but où tout tend, où tout se précipite aujourd'hui.

Si la question d'Orient reste l'élément dominant dans les préoccupations universelles, si dans la plupart des pays l'attention se concentre dans cette pensée unique, ce qu'il faut néanmoins observer, c'est comment des pays tels que l'Angleterre parviennent en même temps à suffire à leurs intérêts les plus variés. Récemment à l'ouverture du parlement et lorsque la guerre était déjà plus qu'une possibilité, lord John Russell présentait un bill de réforme électorale, suivant l'engagement qu'il en avait pris l'an dernier. C'est en 1831, on le sait, que la loi électorale de l'Angleterre a été réformée une première fois et purgée de ses vices les plus choquans, de sorte que les modifications actuelles ne sauraient avoir la même importance. Dans tous les cas, lord John Russell ne pouvait accepter absolument l'opinion qui demandait la répartition des siéges au parlement suivant le chiffre de la population; il en serait résulté l'annulation complète de l'aristocratie territoriale, et ce n'est point là que tend le gouvernement britannique. Lord John Russell s'est proposé simplement de faire disparaître quelques anomalies qui restent dans la loi actuelle, en étendant du même coup le droit électoral. D'un côté, il y a un assez grand nombre de colléges dont la population est trop peu nom-

breuse pour justifier une représentation politique comme celle dont ils jouissent aujourd'hui. Aussi soixante-deux siéges sont-ils supprimés; en revanche, il est accordé un représentant de plus à neuf villes, à chaque cité et comté comptant plus de cent mille âmes. Les suppressions et l'augmentation s'équilibrent à peu près; mais la partie la plus importante du bill actuel est celle qui étend le droit d'élection. Le droit électoral appartiendra désormais à tout fonctionnaire touchant 100 livres sterl. de traitement, à tout homme jouissant de 10 livres sterl. de rente annuelle en fonds publics, aux gradués de l'université, aux propriétaires de dépôts faits à la caisse d'épargne depuis trois ans et montant à 50 livres. Enfin, dans les comtés, les droits électoraux sont accordés à tout individu habitant une maison d'une valeur locative de 5 livres, à la condition que le loyer aura été payé dans la même maison pendant deux ans. Comme on le voit, le bill actuel, très favorable aux classes moyennes, l'est également aux classes populaires, et les amène progressivement à la vie politique. Sera-t-il voté tel qu'il a été présenté? le parti tory n'essaiera-t-il pas de l'arrêter au passage, comme portant atteinte à l'esprit fondamental des institutions anglaises? C'est là une question. Quoi qu'il en soit, il y a une chose à observer, c'est ce que disait lord John Russell au sujet des circonstances dans lesquelles il présentait son bill; il ne voyait nullement dans une guerre avec la Russie un motif de ne point expédier comme d'habitude les affaires intérieures du pays. Ainsi tous les intérêts marchent ensemble pour ce vigoureux peuple, et en même temps, dans une occasion récente, le gouvernement anglais a su être généreux avec intelligence : il a gracié l'un des malheureux Irlandais déportés à la suite des événemens de 1848, M. Smith O'Brien, qui avait refusé, il y a peu de temps, de s'évader avec quelques-uns de ses compagnons du lieu où il subit sa peine.

La puissance que manifeste l'Angleterre dans la vie politique n'appartient malheureusement qu'à elle; s'il fallait aujourd'hui un contraste, on n'aurait qu'à observer l'Espagne. La Péninsule, on le sait, est depuis quelque temps déjà en proie à une crise des plus sérieuses. Plus on va, plus la situation se tend et s'aggrave, et la question n'est plus que de savoir aujourd'hui si elle est arrivée à ses limites extrêmes. L'insurrection militaire qui vient d'éclater à Saragosse est un symptôme de cette situation. Il y a peu de jours, on ne l'a pas oublié, le gouvernement espagnol croyait devoir envoyer plusieurs généraux sur divers points, aux Canaries et aux Baléares. Deux de ces généraux n'ont point obéi, le général O'Donnel et le général José de la Concha. Où s'étaient cachés les deux généraux? C'est ce qu'on ignorait. Le gouvernement paraît avoir eu toutefois quelques soupçons depuis le passage du général Concha à Saragosse; aussi avait-il pris des mesures pour faire partir de cette ville le régiment de Cordoue, dont le chef, le brigadier Hore, n'était pas sûr. C'est le 20 de ce mois à midi que devait s'effectuer le départ de ce corps pour Pampelune; mais ce même jour le brigadier Hore se mettait en insurrection, entraînant une partie de son régiment, il parvenait même à s'emparer du fort de l'Aljaferia. Le brigadier Hore comptait évidemment sur le concours de la population civile. Ce concours lui a manqué, et la lutte s'est concentrée entre les troupes insurgées et les troupes restées fidèles; il s'en est suivi un combat des plus meurtriers dans lequel le briga-

dier Hore a été la première victime. Le reste du régiment insurgé, après cette première défaite, a évacué le fort de l'Aljaferia et a gagné la campagne. A peine cette tentative insurrectionnelle a-t-elle été connue à Madrid, le gouvernement a mis immédiatement toutes les provinces en état de siége et a pris les mesures les plus sévères. Divers généraux, tels que le général Serrano, le général Manzano, le général Nogueras, ont été cantonnés dans des villes éloignées de Madrid. Le général Zabala a reçu des passeports pour Bayonne. Un certain nombre d'arrestations ont été opérées, ces arrestations ont frappé jusqu'ici MM. Cardero, Gonzalez Bravo, Alejandro Castro et les rédacteurs de divers journaux. Voilà donc un premier résultat de cette pénible situation où se débat l'Espagne. Maintenant quelle sera la conduite du gouvernement? L'insurrection récente paraît devoir précipiter la réalisation des projets de réforme constitutionnelle que nourrissait le ministère. C'est à des cortès constituantes, dit-on, que serait présenté le projet de constitution nouvelle, et cette constitution elle-même modifierait sous plusieurs rapports le régime politique actuel. Le sénat, pour sa part, porterait la peine de son opposition dans ces derniers temps; il se recruterait par le mode électif, c'est-à-dire que les provinces nommeraient trois candidats sur lesquels la reine choisirait le sénateur. Pour le sénat comme pour le congrès, un système électoral nouveau serait mis en pratique, ce serait le système à deux degrés. Dans les deux chambres, la nomination du président appartiendrait à la couronne comme aujourd'hui. Les fonctionnaires de l'ordre judiciaire ne pourraient être ni députés ni sénateurs. Enfin le nombre des membres du congrès serait considérablement réduit. Quelque apparence libérale qu'il y ait à certains points de vue dans ces projets, qui paraissent être ceux du gouvernement espagnol, il n'est point douteux que, pour le moment, le pouvoir royal y trouvera des élémens nouveaux de force. En sera-il toujours de même? Ceci est une question différente. Mais en dehors des considérations politiques qui s'attachent à ces plans de réforme, ces événemens ne sont-ils pas de nature à inspirer plus d'une réflexion douloureuse? La première, c'est de voir l'insurrection militaire se manifester de nouveau au-delà des Pyrénées. Il y a plus de dix ans que l'Espagne était affranchie de ce fléau, et le général Narvaez n'avait pas peu contribué à ce résultat. Aujourd'hui il faut se demander si la tentative récente est un fait isolé, ou si elle est un symptôme de l'état de l'armée. Et dans quel moment ces épreuves viennent-elles tomber sur l'Espagne? C'est justement à l'heure où il serait le plus utile à l'intérêt général de l'Europe que chaque pays restât libre de ses forces et de ses ressources. Il serait difficile dès ce moment de fixer avec précision le vrai caractère du dernier mouvement de Saragosse. On peut en voir du moins le résultat, et il rend plus sensible encore cette situation d'un pays considérable, que ses déchiremens séquestrent en quelque sorte des grandes affaires de l'Europe et du monde.

CH. DE MAZADE.

REVUE LITTÉRAIRE.

Le Devoir, par M. Jules Simon (1). — C'est le privilége de la morale de ne laisser aucune place au scepticisme et de réunir en un même sentiment tous les esprits honnêtes, quelque divisés qu'ils soient d'ailleurs sur les choses divines et humaines. De là ce phénomène, assez ordinaire dans l'histoire de la philosophie, d'une foule de nobles âmes qui n'ont cru qu'à la vertu. Quand l'Aristote des temps modernes, Kant, porta la critique à la racine même de l'esprit humain, résolu de ne s'arrêter que devant l'inattaquable, il ne trouva rien de bien clair que le devoir. En face de cette révélation souveraine et irréfutable, le doute ne lui fut plus possible. Et voyez la merveilleuse efficacité du devoir pour édifier et pacifier les âmes : sur cette unique base, l'inflexible critique reconstruit tout ce qu'il avait renversé d'abord : Dieu, la religion, la liberté, que la raison ne lui avait donnés qu'enveloppés de contradictions, lui apparaissent maintenant en dehors du champ de la controverse, dans une belle et pure lumière, assis non sur des syllogismes, mais sur les besoins les plus invincibles de la conscience humaine et à l'abri de toute discussion.

Il faut féliciter M. Jules Simon d'avoir compris, et compris à propos, cette puissance de l'idée du devoir pour opérer le rapprochement des esprits. Le livre qu'il vient de nous donner est la meilleure preuve de l'unanimité de la nature humaine sur ce grand et principal objet de la foi. Toutes les haines de parti, toutes les passions, tous les dissentimens expirent sur le terrain où il a eu l'heureuse hardiesse de nous porter. Lui-même tout le premier en recueille le fruit dans l'accord des voix les plus diverses, qui se réunissent pour approuver la pensée de son livre et reconnaître le talent élevé avec lequel il a traité ce beau et difficile sujet.

Les livres de morale rencontrent dans l'esprit de certaines personnes un préjugé en apparence assez fondé. On leur reproche d'être stériles, de n'enseigner au lecteur que ce qu'il savait déjà, s'il est honnête homme, et ce qu'il n'apprendra jamais, s'il ne l'est pas. Cette objection peut atteindre en effet les moralistes pédantesques qui aspirent à donner un formulaire complet de la vie humaine, ou qui prétendent démontrer par de longs raisonnemens ce que l'homme ne découvrira jamais, s'il ne le trouve dans l'inspiration immédiate de sa conscience; mais elle n'infirme en rien l'opportunité et la valeur réelle du livre de M. Simon. Le devoir, il est vrai, ne s'enseigne pas directement, et l'on peut affirmer d'ailleurs que c'est bien rarement faute de connaissances théoriques que le mal se commet; mais il y a une sorte d'influence bienfaisante qui résulte de l'accent général du discours, de l'onction spiritualiste et d'un certain parfum d'honnêteté. Voilà le grand enseignement qui sort du livre de M. Simon : non, je l'avoue, il ne prouve rien qui ne fût déjà parfaitement démontré pour un galant homme; mais il met l'âme dans cette disposition générale qui fait aimer le devoir. Les vérités sur lesquelles repose la morale,—la liberté humaine, par exemple,—sont tellement claires, si on les prend dans leur simplicité, qu'elles n'ont pas besoin de démonstration, ou

(1) 1 vol. grand in-8°, chez Hachette.

tellement obscures, si on veut les soumettre à l'analyse, qu'elles deviennent alors des nids de sophismes sans fin. L'argumentation est donc ici tout à fait déplacée : ennoblir les âmes, inculquer une certaine manière élevée de prendre la vie, coopérer en un mot à cette longue éducation du sens moral qui fait du bien une habitude pour l'homme, et éloigne de son esprit jusqu'à la pensée de mal faire, telle est la tâche du moraliste. Elle est parfaitement remplie dans le livre de M. Jules Simon. Après l'avoir lu, on est meilleur, non par l'effet de tel ou tel raisonnement, mais par l'effet du livre tout entier.

La morale aspirant à régler la vie, c'est-à-dire la chose du monde qui consent le moins à se renfermer dans les catégories de la scolastique, est plus obligée que toute autre étude à se tenir éloignée des systèmes. Un système en effet, quelque ingénieux qu'il soit, n'embrassant qu'un côté des choses, ne saurait tenir compte de l'infinie variété de nuances avec laquelle les faits se présentent dans la réalité. La science entière de la morale peut se résumer en deux mots : pas de système, pas de paradoxe; tout principe poussé à l'extrême aboutit au renversement de la morale. Le principe du devoir lui-même s'est évanoui quand on a voulu le soumettre à une inquiète analyse, et les théories du probabilisme sont venues prouver qu'avec un peu de subtilité et un bon directeur, on peut se croire tenu à bien peu de choses. La conscience interrogée avec calme et simplicité peut seule couper court aux sophismes que la dialectique soulève sur ces délicates questions de l'obligation morale : nulle part la modération d'esprit, le tact qui fait deviner et préférer les nuances moyennes, ne sont plus nécessaires. M. Simon réalise pleinement cette condition essentielle du moraliste : on ne saurait être plus orthodoxe, plus éloigné de tout excès; s'il y avait un *index* en philosophie, un tel livre le mettrait en défaut. D'un bout à l'autre, pas une nouveauté, et certes, en un pareil sujet, c'est là un éloge; il n'y a pas de découverte à faire en morale, mais des vérités toujours bonnes à dire, quand on les dit avec autant d'élévation et d'autorité que le fait M. Simon.

M. Simon ne sépare pas dans son livre la morale des croyances de la religion naturelle, et nous l'en approuvons. Nous pensons comme lui que ces deux termes sont inséparables, et qu'en réalité chacun a de morale ce qu'il a de religion, et de religion ce qu'il a de morale. On peut douter cependant que les formes particulières sous lesquelles M. Simon présente sa pensée religieuse aient le don de satisfaire tous les esprits. M. Simon ne cache pas sa prédilection pour cette théologie simple et raisonnable, qui, sous des noms très divers, est devenue depuis un siècle une sorte de religion commune à l'usage des esprits éclairés. Je ne suis pas précisément de ceux qui pensent que c'est là une croyance définitive, destinée à absorber et à réunir toutes les autres, et ayant le droit de s'imposer comme une démonstration scientifique. L'essence du sentiment religieux est d'être libre dans sa forme. Lorsqu'une société d'hommes consent à abdiquer son indépendance religieuse, comme cela a lieu dans le catholicisme, rien de plus facile que de faire régner un symbole sur un grand nombre de consciences; mais dès que chacun prend au sérieux le devoir de se former à lui-même sa croyance, il n'y a pas un symbole qui puisse rigoureusement satisfaire deux personnes, car il n'y a pas un symbole qui corresponde rigoureusement à la manière dont deux personnes se

représentent l'idéal. Depuis le fétiche jusqu'au Dieu indéterminé, dont on se demande : Est-il ou n'est-il pas? depuis le *Dieu des bonnes gens* jusqu'au premier moteur abstrait de la scolastique, c'est toujours un même instinct de la nature humaine qui se traduit par des formes inégalement belles et pures, mais aspirant toutes à exprimer la même chose, et toutes presque également éloignées de l'infini qu'il s'agit d'exprimer. On est religieux dès qu'on admet l'objet idéal et divin de la vie humaine : l'athée, c'est l'esprit étroit, qui, fermé à l'amour désintéressé des bonnes et belles choses, ne voit dans ce monde que matière à jouir, et ne s'élève jamais au-dessus de ses vues basses et égoïstes.

Dieu me garde, en faisant cette réserve, de prétendre élever une objection contre les excellentes doctrines du livre de M. Simon! Une fois qu'il est bien entendu qu'on est libre dans les choses divines de faire plus ou moins grande la part de l'image et de la métaphore, je ne vois rien dans la formule religieuse de M. Simon qui ne doive, comme sa morale elle-même, rallier tous les esprits bien faits. Ah! le beau et enviable privilége que celui d'écrire un livre sur lequel tout le monde est d'accord! Maintenant surtout, au milieu des attaques dirigées contre l'esprit moderne, il faut s'unir; or l'on ne s'unit que par les grandes vérités inattaquables, en se sacrifiant mutuellement les paradoxes et les opinions individuelles. L'aristocratie dont les temps modernes ont besoin, celle des nobles âmes, se recrutant à peu près également dans tous les ordres de la société, ne se formera que quand tous ceux qui ont un peu de sens et d'honnêteté se donneront la main, et, tout en gardant une entière liberté sur les formes particulières de leur croyance, s'embrasseront sur le terrain commun de la raison éclairée et du devoir. ERNEST RENAN.

HISTOIRE DE CENT ANS, par César Cantu, traduite par M. Am. Renée (1). — Les résumés et les abrégés sont sans aucun doute, parmi les ouvrages historiques, ceux dont la composition présente le plus de difficultés, quand ils ne sont point conçus, comme l'excellent livre du président Hénault, d'après la méthode strictement chronologique. Il faut en effet raconter et juger tout à la fois, et faire tenir, si l'on peut parler ainsi, en quelques pages les idées, les travaux, les souffrances, la gloire et les désastres de plusieurs siècles. Cette tâche, toute rude qu'elle soit, est possible encore lorsqu'il s'agit d'un seul peuple; mais, lorsqu'il s'agit de tous les peuples, c'est à désespérer vraiment les travailleurs les plus infatigables. Aussi devons-nous féliciter d'abord M. Cantu de l'avoir entreprise, tout en nous réservant sur certaines parties de son travail une entière liberté de discussion.

M. Cantu est l'un des écrivains italiens qui, de notre temps, ont obtenu le plus de succès et de popularité. Son *Histoire universelle* a eu plusieurs éditions en Italie; elle a été reproduite dans la plupart des langues de l'Europe, et traduite en français par MM. Aroux et Leopardi. Son *Histoire de Cent Ans*, moins volumineuse et par cela même accessible à un plus grand nombre de lecteurs, a été accueillie avec une égale faveur, et M. Amédée Renée en a donné récemment une bonne traduction, accompagnée de notes, de commentaires et surtout de rectifications importantes, car, tout en reconnaissant le mérite de l'œuvre de M. Cantu, il était, ce nous semble,

(1) Paris, Didot, 4 vol. in-18.

difficile qu'un traducteur français aussi bien renseigné que M. Renée sur notre histoire nationale laissât passer sans les combattre certaines affirmations qu'on peut regarder comme peu conformes à la vérité historique, et surtout comme injustes pour la France.

Considérée sous le point de vue littéraire, l'*Histoire de Cent Ans* est un livre bien conçu et bien exécuté. Quoique l'auteur se soit lancé à travers les annales de l'ancien et du nouveau monde, il a toujours marché d'un pas ferme et sûr dans le dédale immense des faits, en embrassant tout à la fois la politique, la guerre, la science, la littérature, les arts, l'industrie, l'économie sociale, et il serait difficile, nous le pensons, de condenser plus de choses en moins de pages. Il entraîne le lecteur par la rapidité d'une exposition toujours nourrie et soutenue, mais souvent, quand il juge les hommes ou les choses, il se montre à l'égard de certains personnages, ou de certaines doctrines sociales et politiques, d'une sévérité qui nous a paru tant soit peu systématique. Son livre s'ouvre par un tableau de l'Europe dans la première moitié du XVIIIe siècle, et ce qu'il dit de la France à cette époque ne nous paraît point toujours conforme à l'exacte vérité. En attribuant exclusivement, comme il le fait, la décadence des mœurs publiques à la littérature dite du XVIIIe siècle, il commet, nous le pensons, une grave erreur, car la régence est de beaucoup antérieure à cette littérature, et nous croyons avoir démontré, en rendant compte ici même (1) des *Mémoires* de l'avocat Barbier, que la corruption était déjà dans les mœurs, avant d'être dans les livres; que cette corruption d'ailleurs ne fut point, comme on se plaît à le dire, indistinctement répandue dans toutes les classes de la nation; que si des hommes perdus de vices, comme le cardinal Dubois, déshonorèrent le titre vénérable dont ils étaient revêtus, les membres du clergé inférieur restèrent, quant à l'immense majorité, sévèrement fidèles aux véritables traditions chrétiennes. S'il est donc injuste de juger à cette date l'église gallicane d'après quelques hommes que cette église elle-même a toujours répudiés, il n'est pas moins injuste de juger la nation elle-même d'après quelques cercles et quelques coteries. Comme un trop grand nombre d'historiens, M. Cantu a eu le tort de prendre une partie de la littérature et de la noblesse pour le peuple français et Paris pour la France. Il a de même, en jugeant les écrivains du XVIIIe siècle, confondu dans une égale réprobation la portion purement littéraire de leurs œuvres avec la portion purement dogmatique. Qu'il blâme sévèrement Voltaire de ses attaques aussi injustes que passionnées contre la religion chrétienne, tout le monde sera de son avis; mais parce que Voltaire s'est obstiné avec un aveuglement déplorable à méconnaître tout ce qu'il y a d'incomparable dans cette religion sublime, il ne s'ensuit pas que *le Siècle de Louis XIV* soit un livre sans valeur, écrit par un panégyriste qui ne sait qu'admirer. Il ne s'ensuit pas non plus que l'*Essai sur les Mœurs* ne soit qu'une thèse contre le pouvoir ecclésiastique. Voltaire, quoi qu'on en ait dit, avait un savoir immense, et quand il voulait être de bonne foi, il avait toutes les qualités qui font les grands historiens. Les nombreuses publications qui ont été faites de notre temps sur le grand roi n'ont fait que

(1) Voyez la livraison du 15 juin 1852.

confirmer la plupart de ses jugemens, et en ce qui touche les faits généraux et la juste appréciation des événemens, on a peu de chose à dire après lui. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, il a jeté en germe une foule d'idées historiques neuves et fécondes, et s'il a quelquefois, comme le dit avec raison M. Cantu, substitué ses opinions aux faits réels, il n'en a pas moins restitué en bien des points aux événemens leur véritable caractère. De plus, il a eu le mérite de constituer chez nous en histoire la méthode analytique et critique, méthode qui, en définitive, a ouvert la voie aux travaux de l'école contemporaine. S'il a été aveugle dans sa haine contre le christianisme, s'il en a méconnu, nous ne dirons pas seulement les vérités éternelles, mais même les vérités sociales et pratiques, il n'en a pas moins fait preuve d'une sagacité singulière toutes les fois qu'il a cherché à pénétrer dans la réalité des faits purement humains.

Ce qui nous étonne après le jugement sévère de M. Cantu sur Voltaire, c'est son jugement sur Rousseau. Suivant l'auteur de l'*Histoire de Cent Ans*, Rousseau s'efforça de substituer à l'esprit raisonneur les sentimens religieux; il représente le mouvement du peuple vers l'avenir; seul il vit qu'une grande catastrophe était imminente, et qu'il n'était possible d'en prévenir les effets qu'en revenant à l'ancien culte, et en sauvant la morale du naufrage où périssait le dogme. Tel est, ajoute M. Cantu, le but de l'*Émile;* telle est la pensée du *Contrat social*. Mais quel est donc cet ancien culte vers lequel Rousseau voulait ramener le monde? Évidemment ce n'était point le catholicisme primitif; c'était le culte de Voltaire, c'est-à-dire le pur déisme, et par cela même M. Cantu, qui est sincèrement catholique, n'aurait point dû, sans s'exposer à être taxé d'inconséquence, condamner l'un en se montrant indulgent pour l'autre. Quand il parle en termes sévères de l'œuvre de démolition entreprise par les écrivains du XVIIIe siècle, il devait faire à chacun sa juste part, et reconnaître, ce qui est incontestable, que Rousseau y a travaillé au moins autant que Voltaire. La *Profession de foi du Vicaire savoyard* est la préface de cette déclaration célèbre : *Le peuple français reconnaît l'Être suprême*, et la révolution ne s'y est point trompée; en proclamant le déisme comme religion de l'état, elle associa, sous le dôme du Panthéon et dans une même apothéose, Voltaire et Rousseau. Il y a plus encore : quand M. Cantu dit que Rousseau représente le mouvement du peuple vers l'avenir, il aurait dû préciser plus nettement sa pensée, car, en comparant en bien des pages les théories du *Contrat social* aux théories les plus aventureuses du socialisme moderne, on reconnaît entre elles une incontestable parenté, et il nous paraît peu probable que M. Cantu, qui n'est ni révolutionnaire ni socialiste, ait voulu donner ces faits comme une excuse en faveur du philosophe genevois.

Les parties du livre de M. Cantu qui se rapportent à l'histoire économique et politique de la seconde moitié du XVIIIe siècle sont traitées d'une manière plus ferme et plus nette. On lira surtout avec intérêt ce qui concerne le développement de la Russie sous Catherine, les rapports de la tsarine avec les écrivains français, et l'histoire des divers partages de la Pologne. En sa qualité d'étranger complétement désintéressé dans le débat, M. Cantu montre dans toutes ces questions l'équitable impartialité de l'historien, et il y a là, il faut en convenir, des faits regrettables pour l'honneur de notre ancienne

diplomatie et pour l'honneur de nos écrivains les plus célèbres. Voltaire, complétement mystifié par le philosophisme hypocrite de Catherine, applaudit au partage de la Pologne; il traite ceux de ses compatriotes qui désapprouvent cet acte de spoliation de *don Quichottes welches*. Le cabinet de Versailles, pendant ce temps, laisse tout faire, et quand l'acte d'iniquité est accompli, il donne pour excuse qu'il n'a été prévenu de rien. Seul parmi les souverains de l'Europe qui restèrent en dehors du partage, le sultan Mustapha III comprit l'immense portée de cet acte, et voulut faire la guerre; mais il resta complétement isolé; et ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux n'est sans doute que la conséquence directe des fautes qui furent commises à cette date par le gouvernement français. La France du XVIIIe siècle, en encourageant la Russie dans la voie des conquêtes, imposait fatalement à la France d'aujourd'hui la nécessité d'agir; car c'est une loi de l'histoire européenne que, chaque fois qu'un état cherche à dominer et menace l'équilibre général, il retrouve en face de lui, comme adversaires, ceux que dans d'autres temps il avait comptés pour alliés, et qui même avaient aidé à ses premiers succès.

Lorsqu'il arrive à l'époque de la révolution et de l'empire, M. Cantu, tout en restant un narrateur distingué, tout en groupant et en résumant avec art des faits très complexes, M. Cantu, disons-nous, ne garde pas à l'égard de la France la même impartialité. Heureusement pour le lecteur, M. Renée ne perd jamais de vue la stricte vérité de l'histoire, et à chaque assertion hasardée il ajoute une note rectificative. On a de la sorte sur une foule de faits importans deux opinions souvent très opposées, qui représentent l'une la tradition de l'esprit italien, l'autre la tradition de l'esprit français, et nous devons dire que les notes de M. A. Renée sont toujours assez précises pour ne laisser aucun doute. S'agit-il, par exemple, du rôle de la France en Italie? M. Cantu ne nous épargne point les reproches. Il accuse Napoléon d'avoir *divisé, démembré, vendu* l'Italie, après avoir promis aux Italiens qu'ils ne seraient ni Français, ni Allemands, et il ajoute qu'en se rappelant la campagne de Marengo à Sainte-Hélène, il regrettait, *avec un remords en vain dissimulé*, de n'avoir point fait alors *à cette patrie de ses aïeux* le bien qu'il aurait pu lui faire! « L'Italie, répond justement M. Renée, a-t-elle donc perdu la mémoire? » En effet, si jamais depuis de longs siècles une seule chance lui a été offerte de devenir un état puissant, ne l'a-t-elle pas due à la France et à Napoléon? En promettant aux Italiens qu'ils redeviendraient un peuple, le vainqueur de Marengo ne leur a-t-il point recommandé avant tout de rester unis? Ont-ils suivi ce conseil? Cette unité italienne que rêve M. Cantu, comme la rêvait Machiavel, quelle autre nation que la France a jamais cherché à la constituer? A la fin du XVIIIe siècle, l'esprit militaire était complétement éteint, et dans les quinze premières années du siècle suivant, les Italiens, disciplinés et aguerris, s'étaient associés glorieusement à nos luttes et à nos victoires. Et qui donc leur avait rendu la conscience de leur courage, si ce n'est la France et Napoléon, qui seuls aussi pouvaient constituer chez eux une armée nationale? La France n'est-elle pas, je ne dirai point justifiée, mais glorifiée, lorsque l'on compare sa politique dans la péninsule avec celle de Ferdinand, de Ruffo, de Nelson, et qu'on la voit détruire les brigands, quand

ceux qui se disaient ses maîtres légitimes ou ses alliés les prenaient pour auxiliaires. M. Cantu blâme en termes amers la destruction de la république de Venise; mais il n'oublie qu'une chose essentielle, c'est qu'au moment même où cette république prodiguait à la France des assurances d'amitié, elle complotait à Vérone le massacre de nos soldats. Le rôle et l'influence de la France dans les événemens qui se sont accomplis récemment sont aussi parfois l'objet de reproches non moins immérités. Ainsi, dans le chapitre intitulé *les Espérances de l'Italie*, chapitre écrit d'ailleurs avec une verve remarquable, l'auteur de l'*Histoire de cent ans*, en énumérant les différens systèmes qui se sont produits de notre temps sur l'organisation de l'unité italienne, parle des opinions de Balbo et de Gioberti, qui voulaient fonder une fédération dont *Rome eût été le cœur et le Piémont l'épée*, et il ajoute que le grand obstacle à la réalisation de ce projet fut l'influence des idées françaises, hostiles à la royauté et à l'église. Puis, quelques pages plus loin, dans le chapitre intitulé *Revers des Italiens*, il se charge lui-même d'absoudre la France, en disant que ceux qui marchaient en tête du mouvement avaient oublié d'apprendre au peuple *la nécessité des grands sacrifices*. Il ne s'agit point ici des sacrifices imposés par la lutte des champs de bataille, car à Milan, à Venise, à Brescia, l'Italie a noblement prouvé que ses enfans *savaient combattre et mourir;* il s'agit surtout du sacrifice des vieilles rancunes, des divisions intérieures, des discordes guelfes et gibelines, des rivalités des grandes villes et de celles des petits états; ce sacrifice, que demandait Napoléon, l'Italie en a-t-elle compris la nécessité? Non certes, et pour s'en convaincre, il suffit de citer les deux chapitres que nous venons d'indiquer. On y voit se produire l'un à côté de l'autre les systèmes les plus contradictoires, et, il faut le dire aussi, les plus bizarres, car des écrivains qui ont joui pendant quelque temps d'une grande influence sur les affaires de leur pays ont été jusqu'à proposer d'offrir à l'Autriche des provinces turques comme dédommagement dans le cas où elle viendrait à perdre la Lombardie. Le secret des revers de l'Italie est là tout entier en quelques pages, comme le secret de son indépendance et de son unité est dans ces mots de Napoléon : « Restez unis. »

Les jugemens de M. Cantu sur la littérature française au XIXe siècle, et principalement sur les écrivains contemporains, ont donné lieu, comme ses jugemens politiques, à de nombreuses rectifications de la part de son traducteur, M. Renée. La critique de l'historien italien est souvent, malgré sa forme très-affirmative, indécise et vague; le traducteur, dans ses notes, le ramène à des données plus précises, et sur bien des points il le combat vivement. Quand M. Cantu frappe d'un blâme sévère un grand nombre de nos romans et de nos drames, quand il fait peser sur quelques-unes de ces compositions la responsabilité la plus grave, et qu'il les rend complices de la désorganisation sociale à laquelle nous avons assisté, M. Cantu a trois fois raison; mais il n'en est pas de même en ce qui touche les autres branches de notre littérature : ici, nous devons le dire, M. Cantu se montre d'une extrême partialité, ce qui fournit à son traducteur l'occasion de notes pleines de justesse. Ainsi, dans une note du chapitre intitulé : *École romantique*, M. Renée se demande pourquoi, après avoir cité longuement une foule de poètes qui sont à peine connus dans leur patrie, M. Cantu s'abstient, lors-

qu'il s'agit de la France, de nommer Béranger, C. Delavigne, Alfred de Musset, Sainte-Beuve. La même remarque se reproduit à propos des historiens; M. Cantu ne mentionne pas même par un mot MM. Daunou, Michelet, Amédée Thierry, Henri Martin, Bazin, Saint-Priest. Continuateur de Sismondi, M. Renée s'étonne vivement de voir traiter avec dédain un homme à la fois savant et modeste, qui a voué sa vie tout entière à l'une des œuvres historiques les plus importantes et les plus mûrement étudiées de notre temps, et à cette occasion, il n'épargne point la critique à M. Cantu; cette fois encore, nous sommes complétement de l'avis de M. Renée. Les jugemens de M. Cantu, on le voit par ce que nous venons de dire, donnent lieu à des objections assez nombreuses; mais grâce aux rectifications toujours très positives du traducteur, la vérité est pour ainsi dire en face de l'erreur, et par l'immense quantité de faits qu'elle renferme, l'*Histoire de cent ans* présente une lecture à la fois attachante et instructive. CH. LOUANDRE.

LE DÉSERT ET LE SOUDAN, par M. le comte d'Escayrac de Lauture (1). — Nous possédons en ce temps deux espèces fort distinctes de relations de voyages. Nous avons des voyageurs d'une race inconnue aux autres siècles, qui se recrutent généralement parmi les poètes ou les romanciers *fantaisistes* dont la fantaisie est à l'agonie. Redoutant avec raison la rude application du proverbe que « nul n'est prophète en son pays, » ils courent dans les pays étrangers, pour en revenir annoncer à leurs compatriotes qu'ils ont été prophètes dans les contrées lointaines. Ces sortes d'excursions ne sont que la marche triomphale et burlesque d'une personnalité orgueilleuse, l'apothéose de cette personnalité à l'aide des facilités que le proverbe accorde à celui *qui vient de loin*. Heureusement il y a d'autres espèces de voyages; il y en a qui sont entrepris dans l'intérêt de la religion, de la civilisation, de l'art ou de la science, rêvés par de hautes intelligences, menés à bien par des cœurs virils, et qui demandent, pour être réalisés, la foi en une vocation, l'âme ardente, l'énergie invincible. Ces voyages se résument, eux aussi, en des livres, et ces livres véridiques, clairs et modestes, ne font pas toujours à leur début ce bruit que la fantaisie émeut pour un instant autour d'elle, mais ils vivent par leur valeur réelle, et ils restent pour leur utilité et leur intérêt sérieux. Ces livres sont comme ces traces de leur passage et ces monumens de leur audace que les pionniers laissent au milieu des déserts : monumens simples sans doute, mais traces indestructibles que les descendans retrouveront un jour, lorsqu'ils s'en iront conquérir définitivement les lieux explorés par leurs ancêtres.

L'ouvrage que vient de publier M. d'Escayrac de Lauture est un de ces livres. M. d'Escayrac a parcouru pendant huit ans le sol de l'Afrique, particulièrement ces immenses espaces, à peine connus jusqu'ici, qui s'étendent depuis l'Algérie, jusqu'au 10e degré de latitude, sous le nom de Sahara et de Soudan. La relation qu'il publie est le résumé de ces huit années d'explorations, et c'est un spécimen fort curieux de ce que j'appellerais la *géographie transcendante*, si ce mot pouvait se concilier avec l'intérêt qui

(1) Paris, Dumaine, passage Dauphine.

est un des côtés de ce récit. La première et la dernière partie du livre de M. d'Escayrac s'adressent plus particulièrement aux savans, aux voyageurs, aux commerçans; elles donnent des renseignemens importans et de précieux conseils, tels qu'on peut les attendre d'une expérience aussi prolongée, aussi bien servie d'ailleurs par les qualités intellectuelles. Les trois autres parties s'adressent à tout homme intelligent, au philosophe, au politique, à l'historien, à ceux-là surtout qui sont appelés à quelques relations avec nos possessions d'Afrique. Elles contiennent des considérations nouvelles et originales sur l'islamisme, une curieuse étude sur les diverses races qui peuplent cette immense portion du continent africain, et dans cette étude rien ne semble avoir échappé aux remarques du voyageur. Tout ce qui regarde le passé et l'avenir de ces races, leur religion, leur politique, leurs mœurs, leur caractère, tout est analysé et groupé d'une façon attachante. Cette partie du livre est pleine d'observations générales d'une haute portée sur les instincts, les habitudes, les lois de ces peuples dans leurs rapports avec le climat et les nécessités qu'il impose. Nous y avons remarqué, entre autres, une fort complète étude sur la barbarie et sur les divers degrés par lesquels passe l'homme partant de l'état sauvage pour arriver jusqu'à notre civilisation. Sans doute nous n'adoptons pas toutes les idées de l'auteur, mais nous reconnaissons que dans toutes les questions, même celles qu'il ne fait qu'effleurer, il apporte la preuve d'un instinct droit, d'une intelligence ferme, lucide, presque novatrice parfois, mais à force de bon sens.

Il ne faut pas oublier que M. d'Escayrac a voyagé en savant, en penseur, non en poète; son livre le prouve à chaque page, et cette observation explique tout son style, comme elle donne la clé de toutes ses qualités intellectuelles. Le style est remarquablement clair, vif et précis, fréquemment coupé, excellent dans la partie scientifique, un peu raide dans la narration, et dans les descriptions scientifiquement complet, mais grave et sévère. On devine dans le voyageur un esprit ferme, froid, énergique, une vue droite et nette, peu respectueuse pour les préjugés reçus, plutôt comptant sur sa propre force et ses propres observations que confiante en autrui. Peut-être des études d'une nature positive, une intelligence active et investigatrice, une tendance particulière à la précision mathématique, ont-elles entraîné M. d'Escayrac à porter trop souvent les procédés de la logique absolue dans le domaine de l'histoire morale et religieuse. En résumé pourtant, le seul conseil que nous voulions donner à M. d'Escayrac pour un prochain récit de voyage, c'est de se mettre personnellement plus souvent en scène : quelques aventures trop rares, racontées avec simplicité et d'une façon charmante, nous prouvent qu'il réussirait encore avec cette nouvelle méthode. Il nous semble en effet qu'on peut donner un intérêt de vie aux relations de voyage sans tomber dans les fantaisies et les vanités de quelques ridicules touristes. En rattachant ainsi ses courses, ses pensées, ses observations à une personnalité toujours en scène, l'auteur du *Désert et le Soudan* atteindrait un double but : ce serait pour ses études le lien le plus naturel, et pour ses lecteurs un nouvel élément d'intérêt.

C.-D. D'HÉRICAULT.

V. DE MARS.